HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

HISTOIRE

DE

LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV;

PAR M. CAPEFIGUE.

Ce prince est d'étrange nature,
Je ne sais qui diable l'a fait;
Car il récompense en peinture
Ceux qui le servent en effet.

Vers de d'Aubigné.

TOME SEPTIÈME.

BRUXELLES,
LOUIS HAUMAN ET COMP^e, LIBRAIRES.

1835.

LETTRE

SUR

L'ADMINISTRATION POLITIQUE

DE HENRY IV.

J'ai à raconter les derniers jours de la Ligue; la ruine de cette vaste association provinciale et catholique, de ce gouvernement des municipalités, des confréries, des congrégations saintes et populaires. La lutte est à sa fin; le principe de l'hérédité monarchique et de la prééminence des gentilshommes va triompher. Il n'y a plus dans la Ligue cette effervescence des masses, ce dévouement des grands jours du siége de Paris et des processions municipales : le principe s'affaiblit; Henri IV vient d'adhé-

rer à la société catholique par sa conversion; il sollicite à Rome, et il est près d'obtenir son absolution religieuse. Autour de lui se groupent les parlementaires dévoués, la haute bourgeoisie, timide et pressée de repos; une fraction du peuple qui n'en peut plus de la vexation des hommes d'armes et des batailles civiles. Que trouve-t-il en face? Non plus ce grand parti populaire, ce gouvernement énergique des Seize, alors proscrits par la couardise des classes intermédiaires, mais un pêle-mêle d'intérêts égoïstes et brouillons, personnifié dans ce duc de Mayenne, homme tout de chair et d'ambition, se posant comme l'héritier du principe de la Ligue, voulant la couronne et n'osant rien pour l'obtenir.

Je considère le duc de Mayenne comme le plus pitoyable caractère de cette époque. Le parti populaire l'inquiète et l'importune; il s'en débarrasse, et prête main-forte au parlement et à la bourgeoisie, qui veulent reprendre l'autorité, passée dans les mains énergiques des confréries. Une fois ce parlement et ces bourgeois maîtres du pouvoir, Mayenne s'alarme encore de la tendance inévitable vers la restauration de Henri IV; il brise avec ce mouvement

d'opinion, et veut retourner au parti populaire; celui-ci a ses souvenirs et ses répugnances, et peut-il oublier que c'est Mayenne qui a fait pendre au haut des tours du Palais les braves quarteniers qui défendirent Paris lors du siége? Les méfiances s'accroissent : Mayenne, qui n'ose confier Paris à un chef militaire du peuple, le donne à M. de Cossé-Brissac, et M. de Cossé-Brissac ouvre les portes de Paris à Henri IV.

Il y eut ici un peu de la faute de tout le monde. Quand une cause marche à sa décadence, les moindres accidens deviennent des dangers pour elle : la Ligue en était là. Il aurait fallu une tête ferme et puissante, et déjà la vieillesse commençait à glacer cette grande figure de Philippe II, qui du fond de San-Lorrenzo avait dirigé la pensée de l'association catholique. Le roi d'Espagne manqua de la prévoyance habile qui sait choisir les instrumens de ses desseins et les met en rapport avec les besoins de la sitiation. Les trois ambassadeurs qu'il avait à Paris n'étaient point à la hauteur de leur tâche; tous étaient hommes à petits moyens, à intrigues diplomatiques plutôt qu'à conceptions vastes et à résolutions décisives ; préoccupés de leurs querelles avec le duc de

Mayenne, ils ne secondèrent pas assez efficacement le mouvement de la multitude ; ils ne firent de la cause catholique qu'un accident pour le triomphe des droits de l'Infante, tandis que l'élection de l'Infante ne pouvait être qu'une conséquence du principe, et non le principe même. Le duc de Feria est un caractère actif, un esprit subtil et vigilant, toujours entraîné par le sentiment de son importance personnelle et par cet orgueil castillan qui blessait les instrumens de la Ligue, spécialement la grande famille de Lorraine et les parlementaires. J. B. Taxis est plus conciliant ; il s'entend même assez bien avec le duc de Mayenne, et sa mission au près de lui n'aboutit pas, comme celle du duc de Feria, à un duel chevaleresque; mais Taxis n'est qu'un agent secondaire; sans moyens pour agir, il dépend du duc de Feria, et n'ose rien prendre sur sa propre détermination. Ibarra est le plus actif de tous. Commandant des forces militaires, il veille avec une admirable puissance d'esprit à tous les besoins d'une situation délicate; Ibarra n'a sous lui que quelques régimens napolitains ou wallons, et Paris lui est confié ; il est là en face de toutes les intrigues, sous les ordres de M. de Brissac qui

trahit, du parlement qui proscrit les étrangers, de la garde bourgeoise qui est fatiguée des Espagnols. Ibarra brave tous les dangers; il sent qu'il n'est pas assez fort pour empêcher la catastrophe; il la prévoit, et son admirable dépêche à Philippe II sur la surprise de Paris par Henri IV, témoigne de cette activité infructueuse en présence de la trahison.

Dans ce perpétuel conflit d'intérêts, Henri IV devait triompher : Il était alors à la tête du parti huguenot, puissante chevalerie, de tous les gentilshommes royalistes et fidèles sous Biron. Il était appelé par les arrêts du parlement, appuyé sur son abjuration de Saint-Denis et les vœux de la classe bourgeoise. La trahison de M. de Brissac fut amenée par la force des choses : dans les guerres civiles, il est des époques où tout le monde veut en finir; si le gouverneur de Paris n'eût pas livré la ville, un autre accident l'aurait donnée à Henri IV. Le parti énergique étant désarmé et sans influence dans les affaires publiques, la garnison espagnole étant insuffisante, la bourgeoisie devait appeler nécessairement une restauration. Comme elle redoute le pouvoir des bases classes, et qu'elle ne peut pas tenir long-temps l'autorité sans mettre par-

tout de la faiblesse et des tracasseries, elle se tourne naturellement vers un principe protecteur, et ce principe, c'est l'autorité forte et incontestable d'une hérédité de race. Du jour où les seize quarteniers furent proscrits, l'avènement de Henri IV devint inévitable.

C'est de cet instant que commencent les soucis de la royauté. Tant qu'on est aux champs de guerre, on se bat loyalement contre l'ennemi qui est en face. On n'avait pas le temps de songer aux intrigues quand les balles espagnoles sifflaient dans les panaches flottans. Mais voici Henri IV et sa chevalerie à Paris. L'entrée du Béarnais n'excite aucun enthousiasme; elle se fait de nuit, au milieu des gardes et des parlementaires cherchant vainement à provoquer quelques acclamations publiques. Le lendemain il y a un peu plus d'entraînement; Henri manifeste sa catholicité, et s'agenouille à Notre-Dame; que va-t-il faire de l'autorité? Quelle sera la direction de son pouvoir? Le voilà accablé sous mille obstacles, aura-t-il la force de les surmonter?

Il faut pacifier les provinces. Paris n'a point tout donné à Henri IV; la Provence, la Bretagne, une portion de la Bourgogne, toute la

Guyenne jusqu'à Toulouse, et de Toulouse jusqu'à la Loire, tout est organisé en affiliations catholiques; Rouen même, la cité populeuse, l'associée municipale de Paris, n'a cessé d'arborer les couleurs de la Ligue. A côté de ces associations se trouvent de nombreuses armées espagnoles, toutes disposées à les soutenir. Si quelques gentilshommes ne repoussent point l'écharpe blanche que leur offre Henri IV, le peuple est profondément ligueur et défend ses républiques d'Hôtel-de-Ville, aussi bien à Marseille qu'à Toulouse, aussi bien à Toulouse qu'à Rouen.

Et quelles sont les forces de Henri IV? Des opinions désunies, hautaines, chacune avec leurs exigences particulières. Au moment de la victoire, je l'ai souvent dit, ce qui importune le plus, ce sont les amis et non les ennemis; car les uns sont insatiables de récompenses pour le service qu'ils vous ont rendu, et les autres, foulés à terre, ne peuvent plus vous nuire. A l'extérieur, comment justifier auprès d'Élisabeth et des princes protestans d'Allemagne, des Suisses et de Genève, la conversion de Henri IV? et à l'intérieur, comment les huguenots pouvaient-ils appuyer et défendre un

prince apostat? Je ne parle point ici encore des royalistes de Biron qui avaient droit d'être impérieux parce qu'ils offraient leur fidélité constante.

Quels sont les moyens qu'emploie Henri IV pour pacifier le royaume agité? Avec une pénétration profonde, il voit d'abord que le parti catholique c'est la société; société vieillie si l'on veut, mais forte encore de sa constitution formidable, de ses élémens d'action et d'énergie populaire. Ce parti règne dans la majorité des provinces; il est sous l'influence de chefs puissans, de grandes races qui naguère prétendaient à la couronne; Henri IV n'hésite pas. Dans les temps de tourmente et d'effervescence publique, la corruption est un moyen impuissant, parce que l'âme vivement agitée s'exalte avec désintéressement pour le soutien d'une grande cause. Les époques sanglantes ne sont jamais des époques avilies; on est trop occupé de sa vie et de ses passions pour songer à une position ambitieuse; mais au temps d'affaissement et de décadence, alors les marchés arrivent; chacun advise à sa fortune. Le roi comprit cette situation des esprits; et voilà pourquoi il acheta une à une les provinces et

les consciences, les hautes têtes ligueuses et les grandes cités. Une fois le marché fait, Henri IV put compter sur la foi des gentilshommes qui s'étaient compromis.

La politique de l'avènement fut toute catholique : il y eut quelques proscriptions commandées par les circonstances et le mouvement naturel de la restauration. Après l'attentat de Châtel, les fidèles de Henri IV voulurent épurer le parti ligueur ; les jésuites furent renvoyés, la prédication interdite ; cela n'eut qu'un terme. Un gouvernement a besoin de se fondre et de se mêler avec la société, s'il veut se maintenir, et ceci explique toutes les concessions que fit Henri IV au parti social, c'est-à-dire au catholicisme.

Les deux élémens qui avaient fondé la restauration de Henri, les royalistes de Biron et les huguenots de Condé, de Bouillon, de Mornay et de Sully, furent mécontens de cette conduite. Quand on examinera de près le procès de Biron, à mesure qu'on touchera les faits révélés par les pièces contemporaines, on se convaincra de cette vérité : c'est que l'ingratitude de Henri IV envers l'ami de sa cause, cette froide et cruelle persévérance qui de-

mande au parlement une tête couverte des lauriers d'Arques, d'Ivri, est motivée par une pensée de sûreté politique. Les gentilshommes royalistes, qui avaient servi Henri IV aux jours de ses malheurs, s'indignaient de se voir oubliés et méconnus par le prince qu'ils avaient élevé sur le pavois; leurs nobles épées avaient protégé les droits de la famille du Béarn, et maintenant ils se croyaient sacrifiés à ceux-là mêmes qui avaient combattu Henri IV! D'Épernon commandait en Provence, et on lui arrache sa province pour la donner à Guise, le fils et l'expression de la sainte Ligue; Biron avait conquis la Bourgogne, et on veut la rendre à Mayenne; Brissac, ligueur jusqu'à la prise de Paris, obtient la Bretagne; on dépouille encore Biron du titre de grand-amiral pour le donner à Villars, ligueur acharné qui livre Rouen en désespoir de cause. Ces poitrines de gentilshommes, si souvent exposées aux balles d'arquebuses pour Henri de Navarre, ne devaient-elles pas palpiter d'indignation en voyant ce renversement de toutes les idées de loyauté et de fidélité de race? La conjuration du maréchal de Biron fut en quelque sorte l'expression de ces mécontentemens armés; il fallut frapper haut

et fort; Henri IV s'y résigna avec cette froideur politique qui ne connut point de pardon, car le duc de Biron ne voulut point faire des aveux avilissans qui eussent perdu la gentilhommerie. Ce chef avait traité avec l'étranger, dit-on; mais à cette époque quel était l'homme ou le parti qui ne traitait pas avec l'étranger ? Le principe territorial n'existait point dans son énergie; Henri IV, pour avoir sa couronne, marchait avec les Anglais d'Élisabeth, les reistres d'Allemagne, les Suisses et les Génevois; la Ligue appelait les Espagnols et les Savoyards : c'était coutume de se mouvoir par le principe religieux en dehors de la terre. La patrie du ciel n'avait point encore cédé à la patrie du sol. Les liaisons de Biron avec la Savoie ne furent point les motifs réels de ce jugement implacable. Henri IV avait besoin de donner une leçon au parti royaliste qui l'avait élevé et qui devenait impérieux; il l'effraya, en frappant son chef si près du cœur royal.

Henri ne put pas agir aussi librement à l'égard des huguenots, militairement organisés. Les royalistes s'étaient disséminés comme parti, à l'avènement du Béarnais; les huguenots restèrent en armes, parce qu'ils se réunissaient

autour d'un principe commun qui était leur force. Les calvinistes avaient des liaisons avec toute l'Europe réformée; Henri IV les trahissant, ils auraient pu se grouper autour d'un autre chef, le prince de Condé ou le duc de Bouillon. C'est ce que le roi craignait; et voilà pourquoi il travailla si assidûment à la rédaction de l'édit de Nantes, grande charte du parti réformateur en France. La masse des huguenots fut satisfaite ; il ne resta plus en dehors que quelques mécontentemens féodaux qui éclatèrent avec la conspiration du duc de Bouillon : ils furent réprimés par la prise de Sedan et la confiscation instantanée du duché-pairie.

Quant aux parlementaires et à la bourgeoisie, ils furent un peu désenchantés de leur enthousiasme pour Henri IV. L'administration du roi fut travailleuse, pleine de sollicitude pour la prospérité publique ; mais elle n'eut point de résultats populaires. Les partis étaient vivaces encore, l'oubli du passé ne fut pas tellement complet que les ligueurs ne dussent être inquiets du nouveau règne. Il suffit de parcourir les registres et les monumens du temps pour se convaincre de combien d'attentats la vie de Henri IV fut menacée. Tout murmurait,

les halles, les métiers, la judicature même, qui avait cru voir dans l'avènement du Béarnais le retour de l'âge d'or des lois et des franchises. Henri fut plutôt le roi des gentilshommes que le roi du peuple : il avait un mépris militaire et chevaleresque pour les bourgeois et les hommes de robe; enfant des armes et de la conquête, il ne pouvait souffrir les remontrances de la bourgeoisie et des parlemens qui venaient s'interposer entre lui, ses projets et ses plaisirs. C'était le prince féodal, vainqueur de la commune, le brave et digne Gascon des temps du Prince Noir et de la domination anglaise dans la Guienne; et plus d'une fois il invoqua les souvenirs des gonfanons, mi-parti de Gascogne et d'Angleterre, pour appeler l'alliance d'Élisabeth. Toutes ses distractions se ressentent de l'époque chevaleresque; son code est cruel quand il s'agit de protéger les forêts séculaires, ces hauts taillis ou le cerf fuyait devant la meute haletante des seigneurs hauts terriens; il insulte jusqu'à la fustigation et aux outrages, des procureurs et des gens de judicature qui avaient refusé de céder à ses gentilshommes les mets de leur dîner. Vainement les bourgeois remontrent-ils pour leurs

priviléges, lorsqu'ils voient s'élever de petites bastilles à chaque coin des portes de Paris pour la sûreté de la royauté chancelante : Henri IV repousse leurs plaintes avec un ton gascon et goguenard qui couvre de mépris les souvenirs de l'Hôtel-de-Ville, du beffroi municipal et des confréries ligueuses.

C'est dans les relations extérieures que Henri IV conserve une immense supériorité. Jamais prince ne posa mieux que lui la question européenne et ne la suivit avec une plus infatigable activité. Les registres de ses négociations, que j'ai compulsés, page à page, confirment la haute opinon que la postérité a conservée de lui; quelle sagacité dans le choix des hommes! quelle réunion d'envoyés à têtes plus sérieuses, plus promptes à concevoir, plus persévérantes à exécuter! Les noms du duc de Nevers, de Villeroy, Bellièvre, Sillery, d'Ossat, Duperron, Bongars, Sancy, Savary de Brèves se mêleront éternellement aux actes de la paix de Vervins, à l'absolution de Henri IV, grande affaire du temps, à la pacification des provinces et à l'édit de Nantes. C'est à Henri IV qu'il faut reporter la lutte systématique contre la maison d'Autriche, ces essais de guerre contre

la monarchie universelle de Charles-Quint et de Philippe II. La mort vint l'enlever à un mouvement militaire que sa royale pensée légua à Richelieu.

On s'apercevra dans la dernière partie de ce travail que j'ai puisé à des sources nouvelles qui n'ont point eté explorées dans mes premiers volumes. Le règne de Henri IV sort du mouvement général de la Ligue, et doit être étudié par des documens spéciaux. Les manuscrits de Béthune et Colbert sont riches pour l'histoire des négociations avec l'étranger : c'est une belle collection de dépêches, de pièces autographes dans lesquelles il faut également chercher la vie intime de Henri IV, la pensée de ses œuvres, la cause de ses soucis. Je ne sache rien en Europe de comparable aux manuscrits de Béthune, tous composés de pièces originales de la main du roi ou revêtues de sa signature : lettres, instructions aux ambassadeurs, tout s'y trouve réuni. C'est dans cette double collection Colbert et Béthune, et dans les vieux fonds Dupuy, les manuscrits de Saint-Germain, Saint-Victor, Notre-Dame, les cabinets de Gagnières et de la bibliothéque de Cangé que j'ai ramassé les documens nouveaux du règne de

Henri IV. J'ai également recueilli à Florence quelques pièces essentielles sur Marie de Médicis, et j'ai dû, dans un récent voyage, comparer les archives du Vatican aux documens si remarquables des archives de Simancas.

J'achève maintenant ma tâche, œuvre de patience et de recherches laborieuses. J'ai pensé qu'en histoire les opinions passaient, et qu'il ne restait pour les générations de l'avenir que les pièces authentiques, sorte de bulletin officiel des idées et des passions d'un autre âge. Voilà ce qui explique l'abondance des matériaux que l'on trouve dans cet ouvrage. Établissant d'ailleurs un système nouveau qui heurte et brise toutes les opinions antérieures, j'ai dû ne procéder qu'avec des pièces contemporaines et des témoignages incontestables; j'ai voulu tout voir par moi-même, et les lieux que je décris, et le fond de la pensée de chacun des gouvernemens qui agitèrent la France sous la Ligue. Les premières pages de ce livre furent conçues au sortir du monastère de San-Lorenzo, dans cet Escurial où je pénétrais les traces profondes de la pensée catholique de Philippe II; j'écris ces dernières lignes en face de l'église de Saint-Pierre de Rome, au pied de cette coupole

de marbre et d'or, de ce Vatican, immense expression de la société du moyen âge, que la réforme ébranla si profondément.

Rome, 3 octobre 1834.

CHAPITRE XCVI.

SITUATION DES PROVINCES. — DÉCADENCE DE LA LIGUE.

Fédération des cités. — Secours mutuels des provinces. — Lyonnais. — Guienne. — Languedoc. — Provence. — Picardie. — Bretagne. — Efforts du parti de la ligue.

1593—1594.

L'époque de la plus haute puissance de la ligue avait vu s'établir sur de fortes bases un système fédératif de provinces et de cités s'unissant pour

leur défense mutuelle. La France, jusque-là morcelée par le territoire, avec ses grandes divisions, ses communes et ses nombreuses capitales, s'était tout-à-coup centralisée autour d'un principe religieux, drapeau d'une même opinion, patrie morale d'une génération pieuse. Aucun sacrifice n'avait coûté : les hommes, les trésors municipaux avaient été mis à la disposition du conseil de l'union. Quand les jours de danger avaient éclaté, chaque ville avait payé de sa personne, et avait envoyé ses bonnes troupes sous les bannières de la ligue ; des Provençaux étaient accourus aux murs de Paris ; les catholiques de la Loire s'étaient montrés sur les rives de la Durance. Une chanson contemporaine, composée par un enfant de Lyon venu au siége de Pontoise, raconta ce que firent les ligueurs du Rhône dans les environs de Paris. « Les Lyonnois montrèrent en toute sorte une assurance brave et forte ; ils repoussèrent l'ennemi et surent l'atteindre avec hardiesse ; jamais le cœur ne leur faillit, et la bande *lyonnoise* voulut mourir pour défendre Pontoise. » Quant à celui qui faisait la chanson, « ce estoit un brave enfant de Lyon qui commandoit dedans Pontoise une de ces fortes bandes *. »

* Mais surtout racontez je crois
Ce que firent les Lyonnois,

Lyon pourtant voyait l'ascendant moral de la ligue s'affaiblir ; la même contre-révolution municipale qui avait éclaté à Paris contre les seize quarteniers s'était opérée dans la grande ville du

Qui monstrèrent en toute sorte
Une assurance brave et forte.

Ils repoussèrent bien souvent
L'ennemi, lorsque plus avant
Pensant s'approcher pour combattre,
Hardis ils le venoient abattre.

L'on ne voyait les cœurs faillir,
Soit pour défendre et assaillir,
Aux Lyonnois lesquels sans cesse
Combattoient avec adresse.

. . . .
. . . .
Voulant la bande Lyonnoise
Mourir pour défendre Pontoise.

Celuy qui a fait la chanson
Est un des enfans de Lyon,
Qui commandoit dedans Pontoise
A une bande Lyonnoise.

« Chanson nouvelle où est décrite la vertu et valeur des Lyonnois en la défense de Pontoise ; sur le chant : *Estendu parmi les fleurs.* » Lyon, 1593.

Rhône. La bourgeoisie avait pris la supériorité sur le peuple ; de là, ce désir de transiger et d'en finir qui dominait les actes du corps municipal. Les événemens de Paris, le changement d'esprit public, le mouvement bourgeois qui partout conquérait la prépondérance, avaient affaibli les liens intimes de l'union catholique dans les provinces. Comme pour compliquer le mouvement provincial, la discorde venait d'éclater à Lyon entre la fraction des gentilshommes dévoués à la ligue, sous la conduite du duc de Nemours, et les bourgeois de l'Hôtel-de-Ville. La bourgeoisie avait triomphé de la grande noblesse ligueuse, et le duc de Nemours, avait été jeté dans le château de Pierre-Cise, sorte de bastile municipale. Quand les échevins de Paris apprirent la captivité du duc de Nemours, noble champion qui avait défendu leurs murailles dans les périls du dernier siége, ils écrivirent à la ville de Lyon : « Messieurs, nous mériterions d'estre tenus, entre tous les magistrats et gens d'honneur de nostre parti, pour les plus lasches et ingrats de nostre siècle, si nous ne reconnoissions, toute nostre vie, l'obligation que nous avons toute entière après Dieu, à monseigneur le duc de Nemours de la conservation de nostre ville, de nos vies et moyens, nous ayant, comme il a fait l'espace de cinq mois entiers, gouvernés et conservés pendant que nous avons esté assiégés des ennemis, où ce bon prince hasarda

avec nous jusques à son propre sang et à sa vie, pressé comme nous d'une extresme famine, y ayant plus pasti et enduré que en autre siége; nous ayant traités comme il a fait pendant ce temps aussi humainement qu'un père pourroit traiter ses plus chers enfans, sans avoir esté reconnu ni récompensé de nous, du moindre présent, pour le peu de moyens qui nous estoient restés. C'est pourquoi, Messieurs, ayant entendu comme les choses s'étoient passées en vostre ville, le 18ᵉ jour du mois dernier, cela nous a fort affligés, et a été cause de vous escrire la présente, pour vous supplier bien humblement en général et en particulier, et de tous nos cœurs, de remettre mondit seigneur en sa liberté, et qu'il n'ait occasion à l'avenir de se plaindre de vous d'une plus longue détention. Nous espérons, avec l'aide de Dieu, que avec le temps vous connoistrez de plus en plus l'innocence, bonté et vertu de ce bon prince, et qu'il n'a jamais rien eu en l'ame que la conservation de nostre religion, du peuple catholique et de ce pauvre misérable Estat, et de vous particulièrement. Il ne nous faut pas, Messieurs, s'il vous plaist, désunir maintenant les uns les autres, ni périr au port après une si longue et périlleuse navigation; nous approchons de l'endroit où fortune a planté les bornes de nos travaux; tenons-nous fermes et ne nous laschons pas mal à propos. Espérant que ferez quelque chose

à la prière de vos confrères et serviteurs, nous supplions la bonté divine de vous tenir, Messieurs, en sa protection et sauve-garde *. » Les Lyonnais se calmèrent, en effet, à la bonne recommandation des échevins de Paris; M. de Nemours sortit de Pierre-Cise; mais les dissensions entre les bourgeois et les chevaliers se continuèrent vigoureusement.

En s'étendant du côté de la Provence, la lutte était plus violemment engagée entre le duc d'Épernon et le comte de Carces; l'un, expression de la royauté de Henri IV; l'autre, chef du parti catholique, et gouverneur de Provence pour la sainte-union. Brave et zélé commandant, le comte de Carces voyait bien que c'en était fait de sa cause; d'Épernon arrivait avec une nombreuse et forte chevalerie; le comte appela les secours de l'Espagne; il avait donc député M. de Vervins, inquisiteur général de la sainte foi en toute la légation d'Avignon. Arrivé à l'Escurial, l'inquisiteur adressa un long Mémoire à sa majesté catholique. Il en résulte que les villes de Marseille, Aix et Arles donnaient de grandes inquiétudes, à cause des intelligences qu'elles entretenaient avec les hérétiques, car le duc d'Épernon faisait forte guerre dans ce pays au nom de Henri IV. Le comte de Carces demandait quatre mille ar-

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 435.

quebusiers et mille chevaux au roi d'Espagne. Les secours devaient être fournis sans délai, le danger étant si pressant *.

Ces demandes d'auxiliaires arrivaient de tout côté au roi catholique, aussi bien des villes que des provinces; le péril était commun. La république municipale de Marseille, ses consuls et échevins écrivaient aussi à Philippe II leur protecteur : « Sire, depuis que Dieu le créateur a voulu visiter ce royaume de France, et par conséquent ce pays de Provence par le fléau des guerres intestines occasionnées par l'hérésie, ceste ville de Marseille, en ses desportemens et actions, a esté tellement zélée à se conserver sous la saincte foy catholique, apostolique et romaine, Estat royal et couronne de France, que les ennemis conjurés d'icelle, nonobstant tous leurs artifices

* Le duc de Feria à Philippe II, 15 février 1593. — « Sire, le comte de Carces, qui est placé en qualité de gouverneur du parti catholique en Provence, a fait représenter au duc de Mayenne la nécessité où il se trouve de recevoir des secours pécuniaires, qui le mettent à même de maintenir Marseille et les lieux environnans dans le parti de la ligue. Le duc de Mayenne m'a fait part de cette demande, en me priant de la soumettre à Votre Majesté. Je pense qu'avec 20 mille escus on pourroit réparer le mal, et éviter que ces pays ne prestassent l'oreille aux propositions des ennemis. Ce résultat m'a paru d'une telle importance que j'ai cru pouvoir en entretenir Votre Majesté. » Archives de Simancas, cot. B 75.

et entreprises, n'ont tant soit pu brescher sa foy, sa religion et fidélité unanimement jurée en la saincte cause. Ceste sienne constance et fermeté luy a préparé tant d'embusches et alarmes par les ennemis de Dieu, que sans son ayde et assistance estoit impossible de y pouvoir parer. Et entre autres, lundy dernier 12e de ce mois, estant venu le duc d'Espernon avec toutes ses forces à l'entour de nos murailles, sur la pointe du jour, et attaqué une porte avec un pétard, auroit icelle forcée ; mais voulant continuer son damnable dessein, à la seconde porte qui faict entrée et issue de la ville, Dieu s'y seroit opposé ayant esvaporé le second pétard, en sorte que n'ayant rien advancé et ayant esté vivement repoussé, se seroit retiré avec grand honte et confusion ; et tout ainsi que nostre soin et pensement ne gist que de nous conserver bons catholiques et François, attendant du ciel la création d'un roy très-chrestien, tout de mesme que à l'opposite nostre ennemy ne tasche jour et nuict et ne s'estudie que à nostre totale ruine et perdition, présupposant, moyennant quelques forces que il a jetées dans nostre terroir, nous priver de tous moyens, pour à ceste prochaine récolte pouvoir recueillir nos fruicts et nos grains. » Les consuls demandaient au roi d'Espagne du blé de ses royaumes de Sicile, ensemble l'assistance de deux galères pour pouvoir résister plus facilement par mer et

par terre aux ennemis. « Nous supplierons d'abondant Vostre Majesté autant qu'il nous est possible, ne trouver estrange si avec telle hardiesse et assurance nous nous adressons à icelle, sçachant que pour la conservation de ceste ville tant catholique et fidèle à son prince et roy très-chrestien qu'il plaira à Dieu nous donner, elle nous prestera sa main favorable, ainsi qu'il luy a plu faire par cy-devant, avec très-grande affection et amitié, dont nous en demeurerons à jamais obligés et redevables. Les consuls gouverneurs de Marseille : Carles de Casault, François Gas, Gaspard Seguin *. »

Et cet envoi de galères, ces secours de forces et d'argent n'étaient pas seulement sollicités auprès de Philippe II; les dignes consuls de Marseille s'adressaient également au pape. « Très-Saint-Père; encore que l'injure du temps et pernicieuse saison, qui fait présentement agiter l'universel de la France d'une cruelle et intestine guerre, ait produit une infinité de malheurs et prodigieuses calamités ès villes et cités importantes du royaume; cependant la ville de Marseille, guidée de l'esprit de Dieu, n'a jamais changé, ni tant soit peu altéré de son ancienne foi et religion chrestienne, et de l'entière obéissance qu'elle doit au roy très-chrestien, son naturel et légitime

* Archives de Simancas, cot. B 75 ^{206}/17.

prince, nonobstant tous orages et tempestes survenus en ce temps, rempli de vicieuses passions. En attendant qu'il plaise au souverain roy des roys nous establir de sa providence un roy très-chrestien de nom et de faict, qui heureusement fasse revivre le royaume à son ancienne splendeur, il est requis, Très-Saint-Père, de rechercher tous moyens de secours humains propres à nostre aide, à l'encontre des incursions que les ennemis de ceste ville et de tous les bons catholiques taschent d'exercer journellement. Ce qui est faict par mandement du sieur d'Espernon, qui se disant commander de la part des hérétiques en Provence, pour le roy de Navarre leur chef, a mis sus une sienne galère à Toulon, et encore une autre qu'il a obtenue du sieur de Montmorency, tenant mesme parti hérétique ; si bien qu'il semble de tout impossible nous pouvoir préserver des futurs dommages et accidens que l'on prévoit. Nous n'avons trouvé rien mieux et plus expédient que de recourir au très-sainct souverain Pontife, chef de l'Eglise de Dieu, et père de nostre salut; suppliant Vostre Sainctetė envoyer de deçà à nostre secours deux de ses galères, accommodées et équipées, que nous entretiendrons ici à nos despens pour quelques mois de ce prochain esté ; et les envoyer s'il lui plaist au plus tost comme nous lui en faisons très-humble et instante prière ; ce nous sera propice remède, et vrai moyen pour

rembarrer les ennemis de Dieu et de son Esglise, et pour recouvrer par mer provision de blés et grains nécessaires à ceste ville. Ce sera un office faict en si opportune saison que nous en aurons à tout jamais mémorable et estroite obligation *. »

Une supplique à peu près semblable à celle des villes ligueuses de Provence, est adressée par les États de Languedoc à Philippe II. C'est le cardinal de Joyeuse qui écrit au roi que les catholiques (noblesse et clergé) étaient harassés de pertes et de fatigues. Montmorency les menaçait là comme d'Épernon les poursuivait en Provence. Le cardinal sollicitait les secours du roi d'Espagne, leur protecteur; « le priant de continuer sa bonne et paternelle affection aux braves gentilshommes et villes, particulièrement pour leurs pertes de terre et d'argent. » Il résulte de l'examen de cette longue correspondance, que le duc de Joyeuse et le cardinal son frère cherchaient, par tous les moyens possibles, à attirer sur eux la bienveillance de Philippe II, qui ne répondait pas toujours exactement à leurs nombreuses dépêches. Ils allaient jusqu'à l'informer des intrigues de famille les plus indifférentes. Ainsi, à une longue lettre où le duc de Joyeuse cherche à démontrer de quelle importance serait la présence de son

* Mss Dupuy, vol. CLV.

frère le cardinal aux États-Généraux, à cette lettre grave est jointe la note suivante : « Le duc de Montmorency s'est marié nouvellement avec une jeune femme, fille d'un gentilhomme du Vivarès, appelé le sieur Desportes ; elle-mesme, belle, veuve d'un gentilhomme de Daulphiné, nommé le sieur Vachères, qui mourut dernièrement en Piémont où il estoit allé avec Lesdiguières. Il a aussi accordé le mariage de sa seconde fille avec son nepveu le duc de Ventadour, fils de sa sœur, qui est jeune et amoureux seigneur, n'ayant que sa mère, et qui a en fonds de terre trente-cinq mille escus de rente, ou revenu bien venant en sa bonne bource tous les ans, oultre grande somme de deniers que feu son père (grand mesnager) tenoit aux banques à profit à Lyon et à Venise *. »

Alors le marquis de Villars, commandant pour la ligue en Guienne, demandait que Philippe lui fit passer le plus de troupes que l'on pourrait distraire de l'armée d'Aragon. Bordeaux, Cahors, et Blaye surtout, que le maréchal de Matignon tenait étroitement bloquée avec les Anglais, avaient aussi besoin de secours. Pour résister au mouvement combiné des hérétiques d'Élisabeth et de Henri de Navarre, le gouverneur de Bayonne, M. de La Hilaire, et le commandant de la citadelle, M. de Lamalde, proposaient de rendre à Philippe II ces

* Archives de Simancas, cot. B 78 45.

deux places d'importance, moyennant une somme de soixante mille escus comptant, et leurs femmes et enfans mis en sûreté. Sur cette dépêche, expédiée par le duc de Feria à son souverain, on voit écrit en marge de la main de Philippe : « J'ay vu ceste relation que Feria appelle avec raison large *; je n'ai rien à adjouster aux justes observations de cet ambassadeur. Le meilleur seroit, en effet, si l'on se décide à envoyer des secours, qu'ils ne soient (quant à ceux en argent surtout) confiés qu'à une personne sûre **, afin que, comme desjà cela est arrivé, nostre argent ne soit pas perdu ***. Ceste affaire de Bayonne est bonne ****. »

Discutant la nécessité des secours espagnols pour la ligue de France, le conseil de l'union en Guienne, sous les ordres de Villars, proposa de les faire entrer par la Navarre, attendu que Bayonne tenoit pour Henri IV. A la fin de ce plan on trouve tracé, de la main du secrétaire d'État, l'itinéraire des troupes espagnoles par les divers défilés de Roncevaux : « Le passage de Roncevaux (Roncesvalles) jusqu'à Sainct-Jean-Pied-de-Port, dure deux lieues, pays désert. Le chemin

* *Larga.*

** *A buena persona.*

*** *Para no disperdiciar dinero.*

**** *Esta bien la platica de Bayona.*

est aisé néanmoins pour la cavalerie jusqu'à Mauléon de Soule, qui dure cinq lieues ; ce pays est peuplé et fournit assez de foin, avoine, peu de vin et force cidre. De Mauléon à Navarreux, il n'y a que deux lieues, assez bon pays également. Le passage de Ochoganie en Navarre, jusqu'à Larraux, dure cinq lieues, pays désert ; puis, jusqu'à Lorron, quatre lieues, le tout assez peuplé et assez fourni de vivres : chemin peu commode pour la cavalerie. Le passage de Yzabe en Navarre jusqu'à Saincte-Grace en Soule, dure quatre lieues, durant lesquelles on ne rencontre qu'une taverne pour refuge ; chemin très-difficile pour la cavalerie. De Saincte-Grace il faut descendre à Lic, et de Lic à Mauléon tout est peuplé. Le passage de Sailhien en Aragon, jusqu'à Gabas en Béarn, dure quatre lieues ; il n'y a qu'une taverne pour toute retraite, chemin peu aisé pour la cavalerie. Le passage de Venasquez * en Aragon jusqu'à Bagnères de Luchon en France, dure six lieues ; il n'y a que deux hospices sur la route, pays assez favorable à la cavalerie **. »

* Archives de Simancas, cot. B 78 94/.

** Il y avait là : le passage de Venasquez *en Catalogne* ; ce papier, qui a passé sous les yeux de Philippe II, contient une correction de sa main, pour que l'on indique ce passage de France en Aragon, et non en Catalogne : *No es sin en Aragon*, a-t-il écrit en marge.

Les deux provinces qui paraissaient alors le plus incontestablement acquises à la ligue étaient la Bretagne et la Picardie. La première, par sa position solitaire, sa vive foi, l'actif courage du duc de Mercœur, l'appui d'une nombreuse armée espagnole, était en dehors de toutes ces craintes de contre-révolution mixte et politique; elle était province indépendante et souveraine. Toutefois une division grave jetait du désordre dans l'administration et les moyens de guerre en Bretagne. Philippe II prétendait pour l'infante à un droit spécial de propriété sur ce duché; les capitaines des bandes espagnoles, s'appuyant de ce droit, donnaient à leurs démarches un caractère impératif de commandement. Le duc de Mercœur s'en plaignait dans son intime correspondance avec Philippe II : « Sire, sont arrivés depuis quelques jours à Blavet deux mille Espagnols, lesquels je ne pouvois penser estre destinés au secours de ce pays, vu que Vostre Majesté ne m'en avoit mandé aucune chose. Les ennemis sont entrés en soupçon et desfiance que ce fust une infraction de tresve, et les amis ont en crainte que ce sujet fust pris par l'ennemi pour jeter nouvelles forces en la province, et y fixer la guerre. Et pour moi, Sire, je vous supplie très-humblement trouver bon que lorsqu'il vous plaira envoyer des soldats en ce pays, je ne sois tant mesprisé que je n'en

sois adverti. C'est chose qui est accoutumée à l'égard de ceux qui ont les charges et gouvernemens en ce royaume. J'ai pensé estre de mon devoir de lui représenter comme chose importante à son service, que les forces qu'elle a de présent en ce pays sont suffisantes avec celles qui sont nées en la province pour la desfendre et entreprendre sur les ennemis; et qu'affoiblie par une longue guerre, elle n'en peut porter davantage. Et s'il eust esté nécessaire d'y en avoir, j'eusse pris la hardiesse d'en supplier Vostre Majesté, laquelle me faisant l'honneur d'examiner mes actions, n'eust eu moins de créance en moi qu'en ceux qui lui donnoient autre advis. Et puisque Vostre Majesté a jugé nécessaire d'envoyer secours, ce me sera accroissement d'honneur et moyen de faire quelques beaux effets contre les ennemis; mais je la supplie très-humblement qu'en l'autorité et charge que j'ai, il lui plaise commander aux seigneurs don Juan Laguila et à ses capitaines de m'obéir en ce que la raison de la guerre présentera, et que je sois reconnu. Et priez de mesme le seigneur don Juan de ne se montrer si difficile à l'exécution des choses nécessaires. J'ai eu ce malheur depuis six mois de n'avoir eu aucune despesche de Vostre Majesté, qui me fait la supplier très-humblement de me vouloir donner responce aussi favorable, comme

par mes services j'ai essayé de le mériter *. »

Puis, le duc de Mercœur envoyait à Philippe II un agent spécial, avec charge d'expliquer bien au long sa conduite. L'agent était porteur d'une instruction sur les vieux services du brave duc envers le roi d'Espagne : « Aux Estats-Généraux de la France, assemblés à Paris, n'avoit-il pas embrassé de toute affection les propositions faites par les ministres de Sa Majesté, et essayé, par tous moyens à lui possibles, qu'elle reçust le contentement qu'elle en désiroit? Ayant à cela disposé de telle façon les desputés de la Bretagne, qu'il n'y a autre de toutes les provinces du royaume qui aye apporté plus de bonne volonté, sincérité et ardeur aux affaires qui se sont présentées auxdits Estats pour le service de Sa Majesté, qu'ils ont fait, comme elle aura pu entendre par sesdits ministres. Que s'il eust plu à Dieu permettre que l'eslection d'un roy très-chrestien et de la sérénissime infante, fust sorti à effet, comme le désiroient les plus gens de bien d'entre les catholiques, outre que la France se fust ressentie de ce bonheur, et ne se fust réduite en un abyme de misère comme elle se voit à présent, le duc de Mercœur est celui qui en eust reçu plus d'aise et de contentement; n'y ayant chose au monde que plus il a souhaitée et désirée. Reconnoissant que de

* Archives de Simancas, cot. B 74 348.

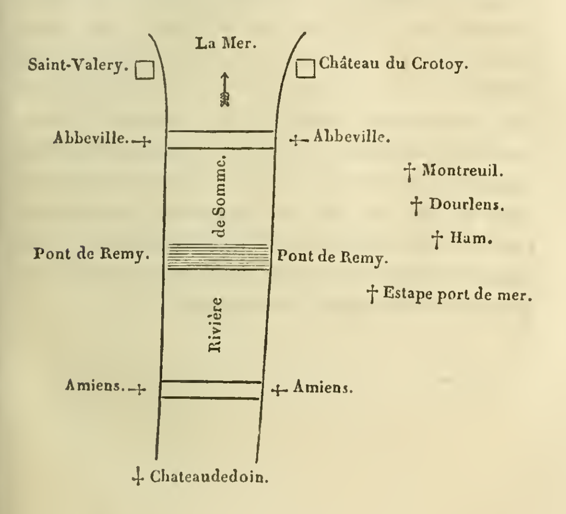
ladicte eslection dépend (après l'aide de Dieu) l'entière défense de la religion, conservation du royaume de France et la fin de nos calamités. Au moyen de quoi, il désireroit voir reprendre le cours de ladicte eslection, et y apporter de sa part tout ce qu'on peut espérer d'un prince catholique et vrai serviteur de Sa Majesté *. »

La Picardie, convoitée par l'Espagne, était également protégée par ses troupes. D'une enjambée, les braves bandes wallones pouvaient sortir des Pays-Bas, marcher sur Amiens et Abbeville sous l'influence alors du duc d'Aumale, très-dévoué à Philippe II. Il existe, dans les archives de Simancas, un plan original de la main même du duc d'Aumale, où il décrit géographiquement toutes les villes de la province, leur zèle et leur dévouement. Le duc indique les cités sur lesquelles on peut le plus compter, les capitaines fidèles, la résistance qu'ils peuvent opposer : il garantissait leur service, et au besoin il aurait offert de les remplacer par des garnisons espagnoles. Depuis Amiens jusqu'à Saint-Valery, tout reconnaissait le roi d'Espagne comme un grand et généreux protecteur; les catholiques se montraient fervens; on prendrait chaudement la défense des intérêts de la ligue; les capitaines étaient à sa disposition, en leur assurant quelque pension

* Archives de Simancas, cot. B74347.

et aide *, et pour cela on s'adressait encore à la générosité de Philippe II.

* « Situation et plan des villes de Picardie qui tiennent pour le parti de l'union, de la main du duc d'Aumale :



« Tous les gouverneurs des villes citées sont à ma disposition ; mais il est besoin de les aider de quelque pension. Le sieur de Bellenglise est maréchal de camp de la province ; Sauval commande la cavalerie, 500 chevaux ; Gribova, l'infanterie ; ce sont mes serviteurs. En leur donnant quelque ayde, il ne faut pas douter qu'ils ne soient très-affectionnés. »

La ligue prenait ainsi en provinces le même esprit que dans ses derniers temps à Paris. Le parti catholique ne se sentait plus assez puissant pour agir seul ; il appelait l'Espagne à l'aide de la cause religieuse menacée. Partout les braves gentilshommes de Henri IV, les huguenots, le tiers parti poursuivaient les forces de l'union ; à qui donc pouvaient-elles recourir, si ce n'est au protecteur naturel, à ce roi d'Espagne, qui déjà avait fait tant de sacrifices pour la foi ? En résumant le mouvement provincial, on pouvait juger qu'il s'affaiblissait sur tous les points. Il y avait encore quelques éclairs de zèle et de ferveur catholique ; mais ce mouvement n'était plus unanime, n'avait plus rien de cette énergie qui avait signalé l'origine de la fédération municipale.

CHAPITRE XCVII.

TENDANCE MUNICIPALE DE PARIS VERS LA PAIX.

Agrandissement du parti bourgeois et conciliateur. — Conférences chez l'abbé de Sainte-Geneviève. — Séparation du duc de Mayenne d'avec la bourgeoisie. — Son rapprochement avec le parti populaire. — Situation de ce parti. — Méfiances de Mayenne. — Gouvernement du duc de Brissac. — Plan du maréchal de Rosne pour la défense de Paris.

1593-1594.

Le duc de Mayenne, en se plaçant à la tête du parti bourgeois et mitoyen, n'avait jamais tra-

vaillé sincèrement pour Henri de Navarre. Son opposition à la violence des halles ou à l'élection de l'infante n'avait été déterminée que par le désir profondément senti de ceindre à son front la grande couronne de France. Le duc de Mayenne se croyait appelé à une royauté bourgeoise et catholique, et cela explique ses murmures, à l'occasion des dernières mesures du parlement. Au reste, ces mesures ne le frappaient pas immédiatement; elles n'étaient dirigées que contre les femmes et les étrangers, ce qui ne pouvait atteindre les Guises. La connaissance des intrigues qui partout se manifestaient, avait depuis mis Mayenne sur la voie du but définitif des parlementaires, la restauration inévitable de l'ancien chef des huguenots, Henri de Navarre.

Le pouvoir du conseil de l'union avait été suspendu par la présence des États-Généraux; mais l'autorité municipale, la juridiction des quarteniers, colonels, dixainiers coexistaient avec la puissance politique de la grande assemblée. J'ai dit la révolution qui, sous l'influence du duc de Mayenne, avait fait passer les fonctions de l'Hôtel-de-Ville, la direction de la cité, des mains du peuple de Paris à la bonne bourgeoisie plus dévouée à l'ordre et aux idées de modération; cette influence des bourgeois s'était depuis accrue, si bien que la plupart des colonels de quartiers étaient alors revêtus de la toge parlementaire.

Ainsi maîtresse des forces publiques, la bourgeoisie voulut donner sa propre impulsion aux affaires municipales, et par-là diriger le mouvement politique du royaume. L'ardeur des saintes cônfréries, soutenue par les régimens napolitains, les Espagnols et les Flamands, ne permettait point encore une expression publique et hautement avouée du plan définitif des parlementaires. La bourgeoisie se montrait même extérieurement ligueuse et dévouée aux formes catholiques; mais dans les conférences intimes, elle cherchait secrètement les moyens de tout pacifier, en faisant sa soumission à Henri de Navarre. Que pouvait-on lui opposer? le Béarnais n'était-il pas catholique, réconcilié avec l'Église par l'absolution? Les conférences pour préparer la transaction politique, se tenaient spécialement chez l'abbé de Sainte-Geneviève, membre du clergé dévoué d'Henri IV. Là, les notables bourgeois et principaux habitans se réunisssaient pour adviser aux moyens de rétablir l'ordre; la délibération la plus importante porta : « que les anciens colonels des quartiers rentreroient dans le droit, usurpé par les seize, de commander chacun en leur quartier. » Le parti espagnol reçut ici un grand échec; car sur seize de ses colonels, treize se déclarèrent ouvertement contre les projets de Philippe II.

La tendance de la bourgeoisie était donc bien connue; elle cherchait la restauration de Henri IV,

roi de France et de Navarre; elle tâchait d'agir sur le peuple à cette fin. Quand les députés partirent pour solliciter la trève, elle ameuta quelques hommes de la halle; des groupes assez nombreux s'étaient rassemblés en la place de Grève, et là ils poussèrent des cris de paix : « Nous voulons le repos, disoit-on de toute part. » Le duc de Mayenne se rendit en l'Hôtel-de-Ville, et du haut du balcon il promit d'y travailler activement. En même temps il rendit une ordonnance dans le but d'empêcher les assemblées particulières au-dessus de six personnes *.

Ces démonstrations avaient peu d'influence, au milieu des confréries ardentes, de la populace, des métiers, tous dévoués à la ligue batailleuse. Le duc de Mayenne savait le crédit récent de la bourgeoisie. Quand il avait rompu avec l'Espagne, quand il avait agi auprès du parlement pour combattre le parti de l'infante, c'est qu'il avait cru que ces résolutions tourneraient à son profit; il s'imaginait désormais être maître du mouvement, et lui donner l'impulsion. La bourgeoisie lui avait échappé; jugeant que la paix et l'ordre ne pouvaient venir que d'un arrangement avec Henri de Navarre, elle s'était mise sous l'aile du parti parlementaire et négociateur. Pouvait-on en douter encore d'après les mesures décisives que venait

* *Journal de Henri IV*, ad ann. 1594.

d'arrêter le parlement de Paris? Ce corps prenait de la hardiesse, alors que l'opinion bourgeoise se prononçait. Il venait de rendre un nouvel arrêt au profit de Henri IV: « Sur la remontrance faicte par le procureur général du roi, comme suivant l'ancienne et louable loi salique, de tout temps observée en ce royaume, nouvellement confirmée, par arrest de ladite cour, la couronne soit à présent tombée par ligne masculine à Henry de Bourbon, roi de Navarre, par le décès du roi dernier décédé *, auquel néanmoins les Estats et communautés du royaume se seroient opposés, et lui auraient dénié l'obéissance, sous couleur qu'il avait encouru la censure d'excommunication par les bulles des Saincts-Pères Grégoire XIII et Sixte V, pour avoir fait profession de la nouvelle religion, et d'autant qu'il aurait plu à Dieu toucher ledict seigneur roy, et le ramener au giron de l'Église catholique par la profession publique et notoire qu'il a faicte au mois de juillet dernier, en l'église de Sainct-Denis en France. Suivant cette déclaration, il auroit député un prince notable avec plusieurs évesques pour requérir de Nostre Sainct-Père Clément VIII, présentement régnant, l'absolution desdictes censures, et le reconnoître chef de l'Église. Toutefois par les pratiques d'un prince étranger, ennemi de cette

* Registre du parlement, 3 janvier 1594.

couronne, l'on tient en longueur ladicte absolution, qui ne peut et ne doit estre déniée au moindre chrestien reconnoissant sa faute, et revenant au giron de l'Église. Cependant cette guerre civile, tant dommageable à tous les François, s'entretient par le royaume, et en cette ville mesme capitale de Paris, tant désolée de maux passés, et en laquelle chaque habitant reconnoist, le fait de la religion estant osté, que la paix est facile et nécessaire par l'obéissance prestée à nostre seigneur roy Henri IVe nostre souverain légitime. Sur quoi toutes les chambres assemblées, la matière mise en délibération, ladicte cour a ordonné et ordonne que M. le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat, sera supplié par l'un des présidens et six conseillers de pourvoir dans un mois, ou plus tost, si faire se peut, à un bon repos, et traiter une ferme et stable paix en ce royaume *. Ladite cour, qui est la cour de paix, et qui a pardessus toutes la conservation de cette couronne et la justice en main, a enjoint à tous ordres, estats et personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de reconnoistre ledict roy et souverain seigneur, et le servir envers et contre tous, comme ils sont naturellement te-

* J'ai compulsé ce texte sur les deux copies de Baluze et de Colbert; les registres originaux du parlement de la ligue sont incomplets.

nus, sous peine de confiscation de corps et des biens *. »

Le duc de Mayenne n'ayant tenu compte de l'arrêt, quelques jours après nouvelle injonction parlementaire : « La cour, ayant vu le mespris que le duc de Mayenne a faict d'elle sur les remontrances qu'elle lui a faictes, a ordonné mettre par escrit autres remontrances qui luy seroient envoyées par le procureur général du roy. Ladicte cour, d'un commun accord, a protesté de s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol et de ceux qui le voudroient introduire en France; ordonne que les garnisons estrangères sortiront de la ville de Paris, et desclare son intention estre d'empescher de tout son pouvoir que le sieur de Beslin abandonne ladite ville, ni aucun bourgeois d'icelle, et plustost sortir tous ensemble avec ledict sieur de Beslin. A enjoint au prevost des marchands de faire assemblée de ville, pour adviser à ce qui est nécessaire, et se joindre à la cour pour l'exécution de cet arrest **.

Il y avait donc lutte active, décidée entre le parlement et le lieutenant général du royaume. Dans cette position, le duc de Mayenne, pour

* Extrait des registres du parlement, 3 janvier 1594. — Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 8675 E.

** « Arrest de la cour de parlement de Paris, sur les desportemens du duc de Mayenne, lieutenant général, etc. »

échapper à la restauration de Henri de Navarre, préparée par la bourgeoisie, tenta un rapprochement avec le parti populaire que ce même duc avait frappé avec tant d'énergie. Mais ce parti pouvait-il avoir confiance en celui qui avait proscrit ses chefs bien aimés, Senault et Leclerc? Pouvait-il donner de la force au duc de Mayenne, l'homme naguère du parlement, et qui avait élevé lui-même cette classe bourgeoise dont il voulait plus tard secouer le joug importun? Pouvait-il rendre ce qu'il avait ôté, et toutes les démarches du duc de Mayenne seraient-elles pourtant repoussées?

Le parti populaire, en se rapprochant du lieutenant général, demanda des gages : d'abord la dissolution du parloir aux gres bourgeois, qui se tenait chez l'abbé de Sainte-Geneviève et la poursuite régulière contre les fauteurs de restauration * : ceci fut accordé. Mais le gouvernement de la Bastille était une garantie; on l'avait ôté au

* « Il est enjoint aux sieurs Pigneron, colonel, Delaistre et Pierre Guillain, maîtres des œuvres de la ville, eux transporter présentement en l'abbaye Sainte-Geneviève, pour faire perquisition des armes qui se trouveront en laditte abbaye; et de ce qu'ils en trouveront, s'en saisir et les porter à la ville; ensemble pour voir s'il n'y a aucune mine et autres terres remuées pour faire entreprise en laditte ville ». — 23e juillet 1593, registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 421, vers.

brave Bussy-Leclerc, au fils chéri des halles et des métiers; on le rendit à un nouvel élu du peuple; on l'enleva à la garde de ces bourgeois qui trahissaient la cité, au profit du Béarnais et de la gentilhommerie. Toutes les prédications populaires attaquèrent encore le maudit roi de Navarre; Boucher, curé de Saint-Benoît, continua ses sermons contre les fauteurs hypocrites, misérables complices de Bourbon; et ces sentimens, fortement applaudis des métiers, disent assez quelle était alors la nature et la puissance des opinions de la multitude.

Il existe sur ces temps difficiles des nouvelles à la main, écrites jour par jour, évidemment par un parlementaire, homme du tiers-parti, partisan de toute transaction au profit de Henri IV : « 25 novembre. — Les dix-sept mestiers estant pressés par leur communauté, vouloient faire leur remontrance verbalement au sieur de Mayenne, et les lui bailler par escrit. Le prevost des marchands fit tous ses efforts, par ses belles paroles et harangues, de les empescher, mais de lui laisser la charge de ce faire. Le mesme jour le conseiller Marillac, tombant en discours en pleine rue avec le secrétaire Desportes sur le fait de la misère et calamité du temps, lui dit tout haut, voyant que sa réponse ne tendoit à ce qu'il espéroit d'apprendre : « Vous avez beau faire des desseins, mais ils seront plus difficiles à exécuter

que l'on ne pense; car bien que tous les Espagnols et garnison que l'on pourroit mettre dans la ville, se tiendroient par la main sur les remparts, elle n'est pas tellement dépourvue de gens de bien qu'on ne puisse donner entrée au roy de Navarre et à tous ses serviteurs, et si on prétend s'y opposer, on trouvera à qui parler. »

« Ledict jour, l'abbé de Sainte-Geneviève venant voir ledict duc de Mayenne, le trouva dans la galerie de son logis, en compagnie de MM^mes^ de Nemours et de Montpensier, sur de grands et hauts discours, ainsi que le témoignoient leurs gestes; et il fut entendu que lesdictes dames contrarioient fort ledict duc, disant qu'il avisast à ce qu'il devoit faire, et qu'elles sortiroient plutost que de permettre ou consentir d'être Espagnoles. « Je quitterai plutost la France, ajouta Mme de Nemours, que de subir pareille indignité. » Sur ce propos, le duc de Mayenne apercevant ledict abbé, l'appela et lui demanda son avis sur cela, et sur ce qui se délibéroit dans la ville. L'abbé lui répondit : « Prenez-bien garde, M. le duc, avant de rien exécuter de semblable à ce que l'on disoit en ville, qui estoit de renforcer la garnison de trois ou quatre mille estrangers. Non seulement moi, mais plus de cent des meilleures maisons de Paris s'en iront. » Ce qu'entendant, le duc lui coupa son disconrs, et le pria de le venir trouver aujourd'hui. Ce matin le duc de Mayenne s'est

rendu à la cour, où il a exposé sa venue en douze paroles : « Je me suis présenté au milieu de vous, a-t-il dit, pour aviser sur les moyens propres aux soulagemens et à la conservation de la ville et de l'Estat. Le seul et plus prompt remède me paraist estre d'assembler les députés. » Il ne distinguoit ni le lieu, ni la cause, ni la manière dont ils devoient estre tenus ; mais il n'en fut pas moins congratulé par le président d'Acqueville de l'intention qu'il apportoit au bien de l'Estat. Le conseiller d'Orléans répondit au duc : « Combien de choses exécrables ont esté commises depuis la prise des armes par des gens du tout indignes ! Ce sont gens aveuglés, ou capables de se rendre exécuteurs de la subversion et ruine entière de cette belle couronne, plutost que d'obéir à ceux qui en sont les vrais tuteurs et plus assurés pilliers. Dois-je le dire ? c'est aussi certains corps, tels que la cour du parlement, que je veux désigner, du parlement ayant la furie et passion des Seize, ainsi que l'on appelle en cette ville. N'est-il pas parmi eux gens assez téméraires qui ont osé escrire au roi d'Espagne que cette couronne estoit à sa disposition pour l'en rendre, ou tel que bon lui sembleroit possesseur ! Cette délibération pernicieuse peut avoir la plus mortelle influence sur les bons François, et tendroit à faire réussir les intrigues en faveur de celui qui de tout temps a esté ennemi de cette mesme couronne. » Le duc

de Mayenne ne s'estoit point attendu à une pareille tournure de discours; il auroit bien voulu n'estre point entré, et sans alonger la discussion, il se leva et se retira avec une contenance démonstrative de mécontentement; et bien il fit, car peut-estre eust-il entendu plus mal encore pour ses desseins. Depuis, tous les mestiers et les quartiers se sont assemblés en particulier pour dresser leurs remontrances, qu'ils devoient porter à l'assemblée générale, remise au mercredy suivant, à cause des festes. De seize quartiers, treize ont signé et se sont trouvés d'accord d'envoyer des députés vers le roy. Chacun commence à en parler librement, et à se plaindre des tyrannies passées, jusqu'à ces mots : « Nous nous sommes bien barricadés contre notre roy légitime, qui nous avoit si favorablement traités que nous ne connoissions pas notre bonheur et l'aise où nous estions; nous le saurons bien faire à plus juste occasion contre ceux qui ne sont point nos roys, et qui nous ont fait et nous font tous les jours endurer tant de misères et de déshonneurs, qu'il ne nous reste plus que des cris épouvantables. » On dit que le duc de Mayenne fait assembler les garnisons d'ici autour, pour les introduire dans la ville, et faire mardy sa harangue les armes à la main. Mais la prudence du roy, la justice de sa cause et l'impiété de ces traistres, rompra, s'il plaist à Dieu, leurs desseins espagnols, si pernicieux au repos

de ce pauvre peuple tant affligé par leur félonne ambition ! »

On voit donc, par la tournure que prenaient les opinions parlementaires, la nécessité pour le duc de Mayenne de se rapprocher du parti ligueur. La condition imposée au lieutenant-général était dure : donner le gouvernement de Paris à la ligue, et enlever aux gros bourgeois l'élection des colonels et quarteniers pour la rendre au peuple ! Le duc de Mayenne ne s'opposait point à de nouvelles élections, à faire passer dans les mains de l'union les forces de la cité ; mais donner le gouvernement de Paris, c'était se mettre encore une fois dans le mouvement qui avait fini par l'exécution des quatre chefs des halles. Beslin, l'homme du parlement, gouvernait la ville depuis la contre-révolution bourgeoise ; le duc de Mayenne le sacrifia sur les plaintes publiques, qui l'accusaient d'être fauteur de la paix avec Henri IV. On demanda au lieutenant-général un gouverneur dans le sens de la ligue ; et comme il était harcelé par les chefs des halles, il quitta Paris pour solliciter un surcroît de troupes espagnoles et se rapprocher de Philippe II, dont il avait pourtant compromis la cause. En abandonnant Paris, le duc de Mayenne confia le gouvernement de la cité à un des gentilshommes attachés à sa maison, à Charles de Cossé-Brissac.

Brissac avait donné des gages à la ligue et à

l'Espagne même *; mais il avait des sympathies pour la noblesse qui presque entière s'était rangée sous le Béarnais ; au moment où tout penchait pour le parti de Henri de Navarre , n'était-ce pas une faute de livrer Paris à la discrétion d'un gentilhomme si puissamment tenté de traiter avec la noblesse royaliste ? Des avis étaient arrivés de mille parts au duc de Mayenne sur le danger de se confier à Brissac ; il ne les écouta pas. Il se trouvait alors dans la position des hommes politiques qui, ne sachant pas prendre un parti, se jettent dans les résolutions mitoyennes, lesquelles perdent leur cause. En choisissant un homme populaire pour gouverner Paris, le duc de Mayenne aurait empêché la reddition de la ville ; il préféra un de ses fidèles, et les fidèles, aux jours du péril, passent souvent où est la victoire. On verra que ce traître Brissac livra la bonne cité de Paris à la gentilhommerie béarnaise. Bussy-Leclerc, violent et tout peuple, ne l'eût pas fait. Dans les crises il

* Brissac écrivait le 20 mars 1593 à M. du Faing : « Faites entendre à Sa Majesté Catholique que je loue Dieu qu'elle puisse maintenant connoistre que tant que j'ai esté près le duc de Mayenne il ne s'est jamais fait de conférences ouvertes avec les ennemis de la religion et fauteurs du Béarnois , m'estant toujours opposé aux propositions qui s'en sont faites; et je ne manquerai jamais au très-humble service que j'ai voué à sadicte Majesté. » — Archives de Simancas, cot. B 77154.

n'y a souvent que les hommes à excès qui sauvent les causes, parce qu'ils savent les sceller avec du sang. Brissac donna la ville de Paris à son roi héréditaire; il sacrifia les priviléges et prérogatives immenses de la municipalité de Paris à ses propres intérêts, à une fidélité de race, à la vieille loyauté féodale.

Les têtes de résolution et d'énergie n'avaient point approuvé ce choix. Elles appelaient au gouvernement le maréchal de Rosne, capacité militaire, chef de bataille de la ligue, qui développa un vaste plan de défense pour Paris. « Sur la proposition faite par le révérendissime cardinal légat, M. le duc de Feria et autres ministres de Sa Majesté Catholique, il fut convenu d'envoyer quérir le maréchal de Rosne pour lui donner charge de la garde de Paris avec son gouvernement de l'Isle-de-France; » Don Diégo de Ibarra lui ayant écrit pour savoir sa volonté, il répondit « qu'il préféroit le commandement des villes frontières où il estoit; mais que cependant il mettroit toujours le service public devant son intérêt particulier, et que si le seigneur Ibarra estoit d'accord avec le légat et les autres ministres de Sa Majesté Catholique, il vouloit bien venir à Paris, mais qu'il y serviroit aux conditions suivantes, afin de n'y avoir pas les bras croisés; premièrement, on remettra 3,500 soldats de pied étrangers de toutes les nations; 500 hommes de pied françois et cent

chevaux ; attelage de six canons, et poudre et balles pour tirer quatre mille coups. Ernando de Séville, marchand espagnol, me respondra (continuait la dépêche de M. de Rosne) de la paye des gens de guerre, et si l'on ne peut donner la paye entière pour ceste heure, que la demi-paye soit au moins donnée tous les mois, et un pain par jour à chaque soldats du poids de vingt onces, lequel sera rabattu sur leur paye. Pour cet effet, on achètera trois cents muids de blé, qui seront mis en un magasin exprès. Tous les six mois on payera leurs descomptes aux soldats. M. de Mayenne fera en outre remettre la Bastille en mes mains. De plus, en arrivant, j'aurai le pouvoir d'oster tous les principaux qui me seront suspects, et seront reconnus politiques, en leur scellant passeport de se retirer dans vingt-quatre heures. Je donnerai l'ordre à toutes les personnes, excepté aux artisans, de se fournir de blé et vin pour six mois, à peine que si dans huit jours cela n'est pas fait, je ferai sortir ceux qui n'auront exécuté mon ordre. Je ferai encore une ordonnance, à peine de la vie, d'avoir aucune communication avec les ennemis ; et de ne nommer le roy de Navarre jamais que le prince de Béarn, et sur la mesme peine de ne faire ni ne dire rien en sa faveur. Huit jours durant à mon entrée en ville, je ne refuserai aucun passeport à ceux qui voudront en sortir. Et quant aux gardes, je ferai murer toutes les portes,

excepté quatre, savoir : deux de chaque costé de la rivière. Je mettrai bonne garnison dans la Bastille, au Louvre, au petit et grand Chastelet, dans le Palais et sur les porteaux desdictes quatre portes. Devant mon logis, il y aura un corps-de-garde de 400 hommes d'ordinaire, et deux canons avec les chevaux auprès pour les tirer, afin que s'il venoit quelqu'esmotion ou surprise, je puisse empescher les barricades. A chaque quartier, je ferai un ordre qu'on me tienne prestes quelques quantités de pioches, pelles, hoyaux, serpes et coisgnées pour s'en servir au besoin, de même que bon nombre de sacs et barriques. Aussi dans le cas où nostre armée ou celle de Sa Majesté Catholique feroit quelque progrès en Normandie, Picardie, Isle-de-France ou Champagne, le Béarnois sera obligé d'aller au secours avec les siens, ou par diversion d'attaquer une autre place. Pour lors je tirerai 3000 hommes de la ville, avec tout l'attirail d'artillerie, et irai attaquer Corbeil, Saint-Denys, le fort de Gornay ou Meaux ; et ces places estant bien reconnues, il ne faudra pas plus de dix jours pour les prendre : tout cela peut se faire dans un an. Et ainsi Paris retournerait en estat de pouvoir subsister ; et l'on pourroit diminuer la garnison de moitié *. »

Ces mesures d'énergie, qui seules pouvaient

* Archives de Simancas, cot. B 85 16. — Janv. 1594.

sauver la ligue dans la crise qui la menaçait, étaient vivement approuvées par le légat, le duc de Feria, Juan-Baptista Taxis, tous ceux qui constituaient la tête de la grande association catholique ; mais le duc de Mayenne craignait de se livrer trop au parti espagnol et populaire. Il voulait bien que Paris ne fût point traîtreusement abandonné à Henri IV par la bourgeoisie ; toutefois ces violences, ces proscriptions contre le parlement répugnaient à son caractère modéré, à l'attitude mitoyenne qu'il cherchait à conserver dans le mouvement politique. D'ailleurs la tendance des esprits n'était plus à ces compressions par la force brutale, à cette domination militaire que le maréchal de Rosne voulait établir. Il est des époques où les armes ne domptent plus rien ; avec elles on tente un coup de main ; on n'établit pas un gouvernement.

CHAPITRE XCVIII.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE DE L'ESPAGNE.

Situation des Espagnols à Paris. — Dépêches de Taxis. — Du duc de Feria. — D'Ibarra. — Correspondance du duc de Mayenne avec Philippe II. — Du duc d'Aumale. — De Guise. — Rapport d'un agent d'Espagne auprès de Henri IV. — Diplomatie de Henri. — Ses projets sur l'Espagne.

1593—1594.

Tous les actes du parlement et de la bourgeoisie de Paris étaient dirigés spécialement contre le parti espagnol. Si la cour avait proclamé la loi salique, si les États avaient tant hésité sur le

choix de l'infante, si des tentatives même avaient été faites dans l'objet d'expulser de Paris la garnison étrangère, n'était-ce pas pour se débarrasser de cette influence de Philippe II, qui importunait le tiers-parti dans ses intentions de paix publique? Trois *régimentos* occupaient les postes principaux de la capitale sur les deux rives de la Seine; leurs forces n'étaient pas suffisantes pour comprimer les compagnies bourgeoises. Le bas peuple était pour l'Espagne; de fréquentes distributions d'argent et de vivres, l'ardeur catholique, les derniers fermens de la ligue, secondaient l'impatiente activité des trois envoyés de Philippe II : le duc de Feria, ambassadeur à titre; Taxis, homme d'action et de surveillance auprès du duc de Mayenne; Ibarra, commandant les forces militaires, lesquelles agissaient sous ses ordres les plus immédiats, au nom du roi catholique.

Tandis que les intrigues parlementaires s'agitaient à Paris, les envoyés espagnols tenaient leur cour bien informée des moindres accidens. « Le prince de Béarn, écrivoit Taxis à Philippe II, commence à faire descendre son armée des environs de Dreux jusqu'ici, et le duc de Mayenne, dans l'impatience de porter remède à ce fâcheux événement, a provoqué une réunion dans l'assemblée du légat, afin de prendre une décision par rapport à l'élection d'un roi selon vos ordres. On distinguoit dans ceste assemblée le cardinal

légat et celui de Pellevé ; les ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale, l'archevesque de Lyon, La Chastre, Rosne et Sainct-Pol, qui avoient esté appelés un ou deux jours auparavant par le duc de Guise, et voici ce qui s'y passa : Le légat dit avec beaucoup de fermeté que sa présence estoit à ceste seule fin de faire nommer un roy catholique, et que dans le cas où l'on demanderoit une trève, il avoit ordre exprès de n'y pas consentir. Ni la crainte de l'arrivée du prince de Béarn, ni les dangers de sa personne, ne pourroient le faire détourner de sa résolution ; dans le cas où il ne parviendroit pas à empescher la conclusion de la trève, il partiroit sur-le-champ. Le sujet des délibérations fut dès lors l'élection d'un roi, et chacun apporta ainsi son advis : le duc de Guise, comme partie dans la question, ne se prononça pas ; le duc d'Aumale, pour lui et pour le duc d'Elbeuf absent, parla avec grande résolution, disant qu'il falloit faire un roy promptement ; l'archevesque de Lyon se rangea à ce dernier advis ; seulement il s'en écartoit en ce point, qu'il vouloit qu'on attendît, pour l'élection, l'arrivée de nouvelles forces ; La Chastre nageoit entre deux eaux ; Sainct-Pol, Rosne et le cardinal de Pellevé, qui fut le dernier à parler, en appuyant merveilleusement son opinion, conclurent tous à l'élection d'un roy sur-le-champ. Le duc de Feria demanda au duc de Mayenne s'il exigeoit qu'on lui mon-

trast les pouvoirs et les instructions secrètes que nous avons reçues de Vostre Majesté, dans lesquelles vous nous donniez l'ordre de ne mettre à exécution nos promesses, qu'autant que le duc lui-mesme auroit rempli les siennes. Le duc de Feria en prit mesme occasion pour ajouter que nos secours ne se renouvelleroient plus jusqu'à nouvel ordre, non pas que nous refusions de porter assistance à ceux qui restoient fermes dans le parti, mais seulement à ceux qui s'en écartoient. Rien ne fit effet sur lui ; les menaces du légat et des nostres tombèrent à plat *.

» Les bons conseils des Parisiens furent également inutiles ; il en fut de même de toutes les persuasions que chacun chercha à lui présenter selon les circonstances, et dans l'intérest de sa famille ; le duc de Mayenne resta inébranlable, ferme, dur comme un marbre ** ; l'assemblée se sépara sans autre résultat que la délibération sur le parti à prendre par rapport à la marche de l'armée ennemie que le duc de Mayenne avoit engagée à s'avancer. Après toutes les précautions prises, et tous les secours donnés au duc de Mayenne pour la dernière sûreté de la ville, nous avons appris que le jour de Saint-Jacques, le

* *Las amenaças del Legado y nuestras cayeron en seco.*

** *Estuvo se el de Umena fixo, firme y duro como un marmol.*

prince de Béarn, s'avançant jusques sur Sainct-Denis, assisté de plusieurs évesques, a entendu publiquement la messe. Ceci se raconte diversement, et je m'en réfère à ce que vous dira le duc de Feria, comme se rapprochant davantage de la vérité : on dit que le prince de Béarn va en adviser Rome promptement, et qu'il va envoyer une ambassade solennelle. Les Estats ayant résolu d'admettre le concile de Trente, on le publiera un de ces jours ; cette publication, à mon advis, est suffisante pour combattre l'effet produit par l'arrêt du parlement contre tout souverain étranger, jusqu'à ce qu'il y ait de plus grandes chances pour son élection * ».

Quelques jours après, le duc de Feria exprimait encore mieux ses craintes à Philippe II. L'ambassadeur espagnol nourrissait des méfiances profondes contre le duc de Mayenne ; il ne voulait point croire au retour de l'aîné des Lorrains vers les opinions et les intérêts populaires ; il continuait même à le dénoncer auprès du roi son maître : « Depuis que je n'ai escrit à Vostre Majesté, tout ce qui s'est passé a été conforme à ce que je soupçonnois des desseins du duc de Mayenne : ce duc a fait rassembler bon nombre de bourgeois de cette ville, lesquels, aidés des politiques favorisés ouvertement par ce duc,

* Archives de Simancas, cot. B 7738. — 1er août 1593.

pourront estre supérieurs à la garnison de Vostre Majesté et aux bons catholiques de cette ville : il prend pour prétexte que je cherche à user de violence avec lui, et par cette raison il veut les prévenir. J'ai discouru longuement de ces propos avec le légat, lequel m'a dict que le duc de Mayenne estoit profondément blessé des menaces qu'on faisoit contre lui. Il a promis de ne rien entreprendre jusqu'à ce que ces propos fussent pleinement éclaircis; il a ajouté que s'il arrivoit à sa connoissance qu'il fust vrai que l'on conspirast contre sa personne, il feroit un éclat qui étonneroit tout le monde. Cependant il ne pourroit pas croire à une chose si odieuse, en mesme temps qu'à la justice et à la piété dont Vostre Majesté est le modèle; que d'ailleurs nous n'oserions prendre une pareille résolution sans les ordres exprès de Vostre Majesté. Le légat m'a engagé à me disculper des soupçons qui planent sur mon compte, disant au duc de Mayenne que je n'estois point venu pour les affaires de la guerre, mais seulement pour traiter des négociations; et afin de lui donner satisfaction, je sortirois de Paris quand il le désireroit. Je répliquai de suite que jamais je ne ferois de pareilles desmarches, qui d'ailleurs ne convenoient pas à mon caractère, et qu'il estoit tout-à-fait hors de raison que j'aille lui offrir de sortir de Paris à sa volonté; si j'avois à le faire, je n'irois pas l'en prévenir. Il me répondit que le

duc de Mayenne n'avoit aucune malheureuse intention, car il lui avoit assuré qu'en aucune manière il se mettra en rapport avec le prince de Béarn, sans en avoir parlé à Sa Saincteté, et sans son autorisation. Ces paroles de remettre la cause au Pape, est le moyen dont se sert habituellement le duc de Mayenne, et le légat s'en contente *. Le duc de Mayenne ne sauroit déguiser son ambition, puisqu'il a avoué à Rosne qu'il avoit les yeux constamment fixés sur la couronne, et qu'il estoit dans l'intention de ne la céder à personne. Rosne me dit qu'il cherche à l'en désabuser, lui démontrant l'impossibilité d'arriver à ses fins, et même de maintenir les choses dans l'estat où elles se trouvent; enfin le danger imminent qu'il y auroit à traiter avec le prince le Béarn. L'amiral de Villars est à Rouen, jusqu'aux premiers jours de juin; on n'a pu obtenir de lui, comme j'ai escrit à Vostre Majesté, aucune satisfaction, et cela se conçoit, puisque toutes ses affections estoient tournées vers le jeune cardinal de Bourbon, en faveur duquel il avoit ourdi quelques trames pour lui mettre la couronne sur la tête; mais il paroist que le cardinal n'a pas montré la résolution et le courage que M. de

* *Esto de remitir la causa al Papa es estilo deque el duque de Umena usa ordinariamente, y el Legado se paga desto.*

Villars attendoit de lui. De sorte que celui-ci venant à lui manquer, il se trouve tout aussi malheureux du costé du prince de Béarn, qui ne consent à lui conserver ni sa place, ni son titre. En conséquence, il nous a fait entendre qu'il désireroit traiter pour servir vostre Majesté dans toutes les affaires concernant le royaume de France; et ces négociations doivent estre présentées de sa part par l'abbé de Tiron, son intime ami *. »

Ce sont toujours les menées du duc de Mayenne qui paraissaient ainsi préoccuper les ambassadeurs espagnols ; Philippe II lui avait accordé des subsides, mais dans quel dessein? pour que le duc de Mayenne servît les intérêts de l'infante; et au lieu de tenir sa promesse, le chef de la famille de Lorraine travaillait pour lui-même, cherchait à fortifier son parti. « Le 24 du mois passé (écrit Ibarra, commandant des forces militaires), nous nous sommes rendus à la maison du légat : nous y trouvasmes déjà le cardinal de Sens, Rosne, Tornaboni et plusieurs autres, qui se trouvoient lors de la première assemblée. Puis, vinrent l'un après l'autre le duc de Guise et le duc de Mayenne : on estoit silencieux et embarrassé en général. Enfin le duc de Feria dit au duc de Mayenne qu'il lui paraissoit inutile d'envoyer, comme il l'avoit dit,

* Archives de Simancas, cot. B 75 172, 175. — Octobre 1593.

à Rome et en Espagne pour cognoistre les intentions de Sa Majesté Catholique et de Sa Saincteté; que nous, ambassadeurs de Vostre Majesté, et le légat pour Sa Sainteté, nous pouvions répondre pertinemment; qu'il estoit incroyable, malgré les promesses et les sermens écrits, qu'il y eust eu encore une trève, et cela dans la saison la plus favorable aux catholiques..... Là-dessus, le duc de Mayenne interrompant avec arrogance, dit : « Mais je crois que Son Eminence le légat veut parler aussi des mesmes affaires » : en effet, a repris le légat, « je ne pourrois parler mieux, ni autrement que M. le duc de Feria; car je maintiens pour très-certain et très-juste tout ce qu'il a dit; j'ajouterai que lorsque Sa Saincteté m'a délégué, c'estoit pour que je fusse et l'instrument et l'expression de sa volonté. Tout ce que l'on fait est évidemment pour gagner du temps; or Sa Saincteté a fait savoir déjà plusieurs fois que l'unique désir qu'elle avoit et à la fois le seul remède qu'elle voyoit aux malheurs de ce royaume, c'estoit d'élire un roy catholique*. Donc, jusqu'à ce que des difficultés nouvelles ou plus réelles soient élevées, je me crois la faculté, en vertu de mes pouvoirs, de résoudre la question. » Le duc de Mayenne ne répondit rien; en mesme temps le cardinal de Sens ajouta quelques mots,

* *Que era su fin et su propuesto.*

dictés par le même esprit. Quant au duc de Guise, qui se tenoit esloigné du centre de l'assemblée ; « Je n'ai rien à dire ici, s'écria-t-il, et je suivrai les advis des ministres de Sa Majesté Catholique *. » On se retira fort mécontent, et sans avoir rien conclu. A Melun, on a mis à mort dernièrement, avec beaucoup de cruauté**, un jeune garçon de la chambre de la reine de Béarn; on l'a convaincu de l'intention qu'il avait d'assassiner le mari de cette princesse. Ce malheureux jeune homme n'a rien avoué, si ce n'est qu'il y avoit soixante conjurés dans la mesme résolution que lui, et cela on l'a appris par un théatin italien, auquel il s'estoit confessé***. »

Les accusations multipliées que les envoyés espagnols jetaient contre le duc de Mayenne, avaient imposé à ce prince la nécessité d'une justification. Non seulement Mayenne avait engagé une correspondance intime avec Philippe II, mais des agens spéciaux avaient charge de se rendre à Madrid pour expliquer les actes du chef de la grande famille de Lorraine. Les instructions du sieur de Cisoyne, conservées aux Archives de

* *El de Guissa dize que no savia que dirià alli, que seguiria lo que los ministros de V. Md. le dixiessen.*

** *Han justiciado con gran crueldad.*

*** Archives de Simancas, cot. B 77 131. — 6 novembre 1593.

Simancas, exposent nettement les opinions et les desseins du duc de Mayenne : « Après avoir baisé très-humblement les mains de Sa Majesté, le sieur de Cisoyne lui dira, pour le regard de la trève qui a esté arrestée avec ceux du parti contraire, que monseigneur de Mayenne y a esté porté, et se peut encore dire forcé non-seulement par le commun advis et instance très-grande de tous les gens de bien, et des plus entiers et affectionnés à ce parti, mais encore d'une extresme nécessité. Parce que, recognoissant, et eux avec mon dict seigneur, l'entière et inévitable ruine et désolation de ce royaume, ils auroient tous, d'une commune voix, jugé n'y avoir autre moyen, ni expédient plus présent que celui de ladicte trève, pour pouvoir maintenir les meilleures villes de l'union, et mesme conserver celle de Paris, qui se voyoit remplie de plusieurs factions ; toutes lesquelles villes, pour l'extrémité où elles estoient et sont encore réduites, et pressées du désespoir d'une intolérable condition, ne demandoient que le seul sujet de la conversion du roy de Navarre pour le recognoistre et se jeter entre ses bras, comme elles eussent indubitablement fait, si on n'eust donné ce peu de relasche à leurs longues misères, en attendant d'autres effets de la bonté de Dieu et de la singulière piété de Sa Majesté Catholique envers ce royaume. Que mondict seigneur sait bien que ceste résolution. encore

qu'elle n'ait esté fondée que sur des raisons très-pressantes et les considérations ci-dessus alléguées, n'a pas entièrement satisfait ni contenté toutes sortes d'esprits, principalement ceux qui, pour ne vouloir suivre le droit chemin qu'il faut tenir pour assurer la religion, ont voulu mesurer et précipiter toute chose selon leurs passions, sans avoir égard au grand mal qui pouvoit advenir si l'on eust embrassé l'exécution de leurs violens conseils, lesquels n'ont servi d'autres choses que de sujets de calomnier les sainctes et sincères intentions de Sa Majesté Catholique, et condamner les bons et pieux offices qu'elle a rendus à cette saincte cause, l'accuser et blasmer d'ambition, au lieu de la gloire et louange qui lui est justement due. C'est pourquoi il suppliera très-humblement le roi, de la part de mondict seigneur, de n'ajouter aucune foi à tout ce qui lui pourroit estre dit, escrit et représenté de ses actions, si ce ne sont choses qui conviennent à l'intégrité qu'il y a gardée et observée sans s'en estre jamais desparti. Il la suppliera encore très-humblement de ne se vouloir offenser, s'il lui proteste au nom de mondict seigneur que le plus grand regret qu'il aye c'est que les ministres du roi d'Espagne soient cause d'avoir altéré la bonne et vraie intelligence qui se devoit garder et faire recognoistre entre eux et lui pour le bien des affaires; ne pouvant, pour la qualité avec laquelle

il a plu à Dieu le faire naistre, passer cela sans en témoigner un vif ressentiment. D'autant qu'il ne pensoit pas avoir si peu de part ès bonnes grâces de Sa Majesté, ni de créance et mérite en ce parti, pour les grands et utiles labeurs qu'il y a rendus, qu'il ne dust estre autrement reconnu d'eux, et qu'ils ne dussent prendre plus de confiance de lui qu'ils n'ont fait, de quoi les gens d'honneur qui ont assisté mondict seigneur se sont tellement scandalisés et offensés, que la plus grande partie d'eux a jugé que ce parti ne pouvoit pas longuement subsister en cet estat, et qu'au lieu d'espérer une prompte issue des communes misères, nous ne devons attendre que nostre ruine certaine *. »

Le duc de Mayenne semble tenir surtout à se disculper aux yeux du roi d'Espagne. Il sentait que là était sa force. Les soupçons des ambassadeurs à Paris l'importunaient ; il savait qu'il était en butte à toutes leurs accusations ; sans subsides pouvait-il espérer un succès à sa cause ? « J'ai bien reconnu depuis trois mois, écrivait-il à Philippe II, que quelque grand malheur s'est opposé et contredit à la volonté que j'ai toujours eue d'envoyer devers Vostre Majesté quelque personnage d'honneur pour lui donner compte de tout

* Instructions du duc de Mayenne au sieur de Cisoyne. — Archives de Simancas, cot. B 785,6.

ce qui est intervenu aux affaires de cette cause dès l'ouverture de l'assemblée générale de nos Estats, jusques à la résolution de la trève que nous avons faite avec ceux du parti contraire; deux personnes que j'envoyois à Vostre Majesté ont esté atteintes de maladie de langueur, qui ont retardé jusqu'à présent leur départ. Mon beau-fils de Montpesat est parti depuis deux jours : je lui ai fait voir clair en tout ce qui est nécessaire de représenter à Vostre Majesté sur nos occurrences, desquelles il est parti depuis deux jours si particulièrement instruit que je me promets qu'il ne se pourra rien ajouter à ce qu'il en dira fidèlement à Vostre Majesté, s'il lui plaist de l'honorer de sa favorable audience, que je me promets de sa bonté ne lui sera déniée. Je désirerais que le discours qu'il lui fera sur l'estat des affaires, qui se peut dire plus déplorable qu'heureux, fust tel qu'en chaque point Vostre Majesté en pust ressentir quelque satisfaction; mais comme elles déclinent plutost qu'elles ne prospèrent, par le peu de bonne correspondance, voire assez mauvaise intelligence de ceux qui devroient mettre à part toute passion pour le bien général et le particulier service de Vostre Majesté, desquels respects je ne me suis jamais éloigné, j'ai bien opinion que ce qu'elle en apprendra lui apportera moins de contentement que je ne voudrois. Et d'autant, Sire, que je ne fais point de doute qu'en

tout ce qui est succédé l'on ne rejette beaucoup de choses sur moi, pour n'avoir voulu approuver toutes sortes d'opinions, et que d'ailleurs l'on ne vous presse de prendre une entière résolution sur les affaires de deçà ; je supplie très-humblement Vostre Majesté, sans laisser circonvenir ni préoccuper sa grande prudence, d'en différer son jugement jusqu'à ce que mondict beau-fils se soit rendu auprès d'elle, et qu'il lui ait plu me faire cet honneur de l'ouïr en sa charge, qui lui justifiera si clairement la sincérité de mes déportemens, que je veux croire que les mauvaises impressions qu'on lui en pourroit avoir fait prendre donneront bien à mon intégrité, et à la vérité qui ne se peut jamais confondre. J'attendrai donc par son retour en bonne dévotion ses commandemens, desquels elle ne peut honorer serviteur qu'elle ait plus disposé de les recevoir et d'y obéir *. »

Cette famille de Lorraine, elle-même si divisée dans les questions de la couronne, se gardait d'une séparation absolue avec Philippe II. Là étaient les forces militaires, les subsides de guerre, les bons doublons qui venaient relever le zèle affaibli. Le duc de Mayenne cherchait à conserver ses rapports avec le roi d'Espagne. Ses répu-

* Archives de Simancas. cot. B 75 165. — 1er novembre 1593.

gnances n'étaient que pour le duc de Feria, dont les hauteurs l'offensaient profondément. Le parti espagnol avait de vieux griefs contre Mayenne; le duc de Feria avait plusieurs fois écrit sur ses menées; et depuis sa séparation avec les parlementaires, ne travaillait-il pas pour placer la couronne sur sa propre tête? Il n'en était pas de même du duc de Guise, l'enfant chéri de la ligue; pour celui-là jamais plainte n'était parvenue au roi d'Espagne. Toutes les dépêches des ambassadeurs parlaient de son dévouement à la sainte ligue et aux intérêts espagnols. Le jeune prince était en correspondance directe avec le roi catholique. Quand on lui proposa le mariage avec l'infante, le duc de Guise n'eut pas assez d'expressions pour témoigner de sa reconnaissance. « Sire, écrivait-il, après les funestes accidens qui ont attiré toutes les misères que nous ressentons en ce royaume, ayant jeté les yeux sur la favorable assistance qu'il a plu à Vostre Majesté faire paroistre pour la conservation de nostre saincte religion et de cet Estat, j'ai porté avec patience les liens de ma prison, avec l'espérance de la grâce que Dieu ne desnie jamais à ceux qui ont recours à sa divine bonté, et en ayant ressenti les effets par l'heureuse évasion que j'entrepris sous une si certaine conduite, j'estimai estre de mon devoir de commencer mes premières actions par le vœu de soumission et obéissance que je dois à Vostre

Majesté, et me rendre en cela vrai successeur de mon père, qui n'a douté de signaler de son sang les preuves de sa fidélité. Et ayant dès lors dépesché monseigneur l'évesque d'Avranches pour témoigner à Vostre Majesté ce que moi-mesme j'eusse désiré, je puis avec juste raison avoir infinies obligations de la réception dont il a esté honoré à mon occasion, et recognoistre la gracieuse expédition qu'il en rapporta. J'ai depuis réglé le plus curieusement qu'il m'a esté possible tous mes vœux et desseins à l'observation de vos commandemens, et de tout ce que j'ai estimé estre agréable à Vostre Majesté, m'y sentant maintenant attaché d'un lien perdurable et indissoluble par l'honneur que je reçois de la bouche de M. le duc de Feria. Et puisqu'il a plu à vostre bonté me déférer le mérite et faveur d'une grâce si haute, j'oserai, Sire, en remercier très-humblement Vostre Majesté, espérant, avec l'assistance de ceste supresme puissance que j'ai toujours invoquée, me rendre digne de l'honneur de vos bonnes grâces, et acquérir par signalés services ce que mon défaut particulier me pourroit desnier. Et afin que Vostre Majesté puisse avec plus de confiance et de certitude prendre créance de tout ce qui s'est passé en ceste célèbre assemblée sur la proposition d'une royauté que tous les gens de bien recognoissent très-nécessaire pour la conservation de nostre religion et de cet Estat, je me

remettrai entièrement sur ce que ledict sieur duc de Feria et les ambassadeurs de Vostre Majesté lui en représenteront, m'estant abstenu par leur advis et conseil d'envoyer vers elle un personnage de qualité * pour faire cet office de vive voix, et me contenterai de confirmer et renouveler à Vostre Majesté le témoignage de la fidélité et obéissance que j'employerai éternellement avec ma vie à l'exécution de ses commandemens. »

Il y avait dans le langage du jeune prince quelque chose de plus chaudement dévoué à la cause espagnole. Ce n'étaient pas des plaintes et des récriminations contre les ambassadeurs du roi catholique, mais une entière obéissance à ce qu'ils désiraient. Le duc de Mayenne murmurait ; Guise offrait ses services et sa vie au roi d'Espagne : c'était un cœur neuf, un enthousiasme de jeune homme que les agens de Philippe II pouvaient exploiter. Le duc d'Aumale ne parlait pas une langue différente. « Sire, j'ai su de M. le comte Charles de Mansfeld comme il a plu à Vostre Majesté d'avoir agréable le témoignage que je me suis évertué de rendre de mon affection en l'assemblée des Estats-Généraux de Paris, ce qui redouble le désir que j'ai eu toujours d'en faire voir des preuves plus claires et évidentes à Vostre Majesté, par les effects de quelque bon et signalé service, en quoi,

* Archives de Simancas, cot. B 75[59]. — 4 août 1593.

Sire, je me suis du tout résolu et déterminé de n'épargner mon sang ni ma vie jusques au dernier soupir, et d'employer pour ceste occasion tout ce que j'ai d'amis et de moyens, sans en rien réserver; j'espère, Sire, de l'aide et de la grâce de Dieu (à qui l'ingratitude déplaît sur toute chose) qu'il favorisera en cela mes intentions, et crois fermement que si je procédois autrement après avoir reçu tant de bénéfices de Vostre Majesté, j'encourrois son indignation. Je la supplie donc très-humblement de vouloir faire estat très-certain de mon fidèle service, et de celui des principaux gouverneurs et gentilshommes catholiques de ceste province, lesquels se sont trouvés avec moi en ceste armée, et ont juré et promis devant M. le comte Charles de Mansfeld de ne jamais recognoistre le roi de Navarre, quoi qu'il puisse arriver, et de ne se despartir du serment de l'union qu'ils ont ci-devant fait; je puis, Sire, respondre de cela à Vostre Majesté pour eux, ainsi que je fais très-volontiers, les cognoissant de longue main, et si particulièrement que je l'ose affirmer qu'il ne s'en verra jamais un Guise despartir de ce ferme propos. Ils ont fait dresser un Mémoire, lequel sera réputé à Vostre Majesté pour ce qui concerne la sûreté et desfense de leur gouvernement, à quoi je la supplie très-humblement de vouloir estre favorable, et de nous commander après cela ce qu'il y aura à faire

pour l'advancement de ceste cause et pour son service particulier; en quoi elle nous trouvera toujours prompt et très-disposé de nous employer avec la mesme dévotion dont je supplie le Créateur de donner à Vostre Majesté, Sire, l'heureux accomplissement de ses généreux et louables desseins et un los perdurable. Du camp de Origny *. »

Toute cette famille de Guise entrait ainsi avec plus ou moins de dévouement individuel dans les intérêts espagnols; elle en multipliait les témoignages; car à chaque circonstance importante elle s'adressait au prince, qu'elle appelait son protecteur. Philippe II n'avait de confiance qu'envers le jeune duc de Guise; les haines qui séparaient Mayenne des ambassadeurs espagnols à Paris, étaient exploitées à chaque dépêche. Le roi ne paraissant se fier qu'à ses agens, leur nombre était très-multiplié, et il en existait jusque sous la tente de Henri de Navarre. Un de leurs plus curieux documens existe encore dans les Archives de Simancas. La dépêche du capitaine Castillo Gaspardo présente sous les formes les plus piquantes les relations qu'il a eues avec le Béarnais, dont il était chargé de surveiller les actions. « J'ai eu beaucoup de rapports d'amitié et de galanterie ** avec plusieurs cavaliers et dames de France, ayant servi dans ce pays comme ser-

* Archives de Simancas, cot. B77 175. — 20 août 1593.

** *Amistades y galanterias.*

gente-major (lieutenant-colonel) dans le régiment d'infanterie de M. de Luz. Parmi les cognoissances que j'eus l'occasion de faire dans mes garnisons ou mes logemens *, je citerai particulièrement Mme de la Guesles, femme d'un secrétaire d'Estat du prince de Béarn, qui ne le quitte pas. Ceste dame, dans l'intention de garder mieux sa maison de campagne, située aux environs de Meaux, estoit venue y demeurer avec tous ses enfans. Elle me fit prier d'y venir moi-mesme habiter, afin d'estre ainsi tout-à-fait à l'abri des incursions et exigeances des soldats de mon régiment, cantonné aux environs. Je m'y rendis en effet, et j'en fis un tel éloge que bientost je reçus la visite de don Diégo de Ibarra avec les maistres-de-camp don Antonio de Çuniga et de Louis de Velasco. Don Diégo de Ibarra me conseilla aussitost de me mettre dans les bonnes grâces de ceste dame, pour sçavoir par son intermédiaire quelque secret du prince : « Ne nesgligez rien, me dit-il, ni amabilité, ni cadeaux, ainsi que cela se pratique en France **. » Je compris toute l'importance ce cet advis, ainsi qu'on le verra plus bas. J'avois esté parfaitement *** agréable à ceste dame, et au moment de partir de sa maison, elle voulut me

* *O casas de alojamiento.*

** *Sera menester deser agradable, aunque fuesse non dadivas, que es los que mas se usa en Francia.*

*** *Assolutamente.*

faire présent d'une belle chaisne en or ; saisissant alors ceste occasion, je la pris par la main, et la menant dans mon appartement, je lui montrai l'argent et les joyaux que je possédois *, et j'ajoutai : « Ce n'est point par intérest que l'on sert les personnes comme vous ; gardez vostre chaisne; un cadeau moins riche me seroit plus agréable peut-être ; et d'ailleurs c'est à moi à vous offrir de disposer de tout ce que vous voyez là devant, soit en bijoux, soit en argent : ce sera pour moi un grand bonheur **.... » Elle demeura toute charmée de mon procédé, et s'empressa de l'écrire à son mari : celui-ci en parla dans l'armée du prince de Béarn, qui, toujours aux aguets des choses nouvelles ***, désira me voir. Dans l'intervalle, ayant reçu l'ordre du duc de Mayenne d'aller secourir Péronne avec deux cents soldats, je partis promptement, et vestu à la légère pour faire plus promptement les quarante lieues de chemin qui me séparoient de ceste ville ; mais ayant reçu l'ordre d'y demeurer quelques jours, j'eus besoin de mes vestemens; et pour me les procurer, il falloit un passeport du Béarnois. Je m'adressai à M[me] de la Guesles, dont la protection estoit sûre, et j'obtins de ses démarches, faites

* *La hizo entrar en mi aposento dondo li mostro dineros y otras joyas que yo tenio.*

** *Quo seria para mi mucha mio.*

*** *Que quiere ver siempré mieró.*

avec le plus grand zèle, tout ce que je demandois ; elle accompagna mesme son service d'une lettre fort courtoise * que j'ai avec moi **. En ce moment j'étois revenu à Pontoise, où je fis cognoissance d'un cavalier appelé de Mouchy ***, appartenant au parti du prince de Béarn ; il avoit un passeport du duc de Mayenne, parce qu'il voyageoit pour des négociations. Je lui demandai s'il cognoissoit un certain *Antonio Pérès*, autrefois secrétaire du roi d'Espagne, et aujourd'huy auprès du prince de Béarn. Il me dict que ouy. Comment, repris-je, le prince de Béarn peut-il se servir d'un traître pareil? quel avantage, quelle espérance peut-il avoir d'un homme qui a si mal servi sa patrie et son roy ?

« Vous avez raison, reprit Mouchy, je voudrois bien de ma main le jeter au fond d'un puits. » Saisissant ceste occasion favorable, je prends Mouchy par le bras et lui dis : « Mille écus pour vous, si vous consentez à tuer ce traître, et deux mille si vous nous le livrez vivant. — Estes-vous bien sûr de pouvoir payer cette somme, reprend Mouchy? Eh bien, j'y songerai. » Puis il monte à cheval, et me dict adieu, en partant au galop et en riant très-fort. Je n'ai pas trop de con-

* *Muy cortesa.*

** *Que aqui tengo.*

*** *Muxi.*

fiance en ce Mouchy, mais j'en ay néanmoins averti le duc de Feria. Peu après j'eus à retourner à ma garnison, et comme je pensois, pour ma plus grande sûreté, avoir besoin d'un passeport du prince de Béarn, j'en demandai un au secrétaire de la Guesles, prétextant que j'avois besoin d'aller voir quelques amis en différens lieux. Il me remit, avec ce passeport, une lettre où sa femme me donnoit de ses nouvelles, et me disoit qu'ils comptoient bien estre dans le nombre de ces amis que j'avois à visiter, et qu'ils m'attendoient à Mantes. Ayant communiqué cette lettre aux ministres de sa Majesté Catholique, ils me donnèrent un congé pour y aller, en me recommandant bien de tascher de découvrir les projets de l'ennemi par le moyen de ce secrétaire, et prenant un trompette avec moy, je partis. En passant à Saint-Denis et à Meulan, je fus parfaitement reçu par les gouverneurs de ces places, où des ordres du secrétaire avoient été donnés. Arrivé chez luy, il descendit jusqu'au bas de l'escalier pour me recevoir *. Puis, me faisant monter à son appartement, j'y trouvai sa femme, qui me reçut également avec beaucoup de caresses **. Le secrétaire prenant alors la parole : « J'ay un service à vous demander, dict-il.—Très-volontiers, je vous

* *Y baxo a la escalera a recivir me.*

** *Que me recibe tant bien con muchas caricias.*

le rendrai, repris-je, s'il est en mon pouvoir, sans trahir mon honneur ; » et alors ce gros homme m'embrasse *, en me disant qu'il veut me mener voir souper le prince de Béarn le jour mesme. En effet, le soir mesme nous allasmes, et par la complaisance des officiers de service je fus assez bien placé pour le voir très-bien. Le repas achevé, le prince de Béarn s'avançant vers moi avec affabilité : « Soyez le bien venu, me dict-il ** ; il y a plusieurs jours que je désirois vous voir par toutes les choses avantageuses que mon secrétaire m'a dictes de vous. » Et comme on se retiroit, le Béarnois me pria de l'accompagner. Arrivé dans ses appartemens, il me prend la main, et me dict encore : « Tout ce que mon secrétaire m'a dict de vous me confirme dans la confiance que vous m'inspirez. Voici ce dont il s'agist; j'ay envoyé dernièrement en Angleterre Antonio Perez, que vous cognoissez assurément, pour solliciter des secours de la royne Élisabeth. Il m'a affirmé de plus qu'on pourroit lever facilement 20,000 Maures du royaume de Valence, qui se porteroient de là sur l'Aragon, et produiroient ainsi une diversion assez puissante pour que le roy d'Espagne rappelast ses troupes d'icy et nous laissast en repos. » Je fis l'observation que ce projet

* *Y a esto gros humbre me abrazo.*

** *Me dixo que fuese bien venindo.*

me paroissoit hazardé, et cela pour en savoir davantage ; et pour lors appelant don Martin de la Nuza, qui étoit là tout près, il le questionna en espagnol sur ce projet, que celui-ci développa, comme à peu près arresté. « Je vous parle en espagnol, avoit dict le prince de Béarn, parce que le capitaine là présent n'entend pas bien le françois ; c'est d'ailleurs un homme sûr devant lequel nous pouvons discourir librement. Deux mille Gascons doivent en outre descendre par les Pyrénées sur Saragosse. — Mais où sont les armes pour toutes ces troupes ? repris-je vivement. — Dans Bordeaux et sous la garde du maréchal de Matignon, me répondit le prince de Béarn. » Puis tirant un papier plié du fond de sa poche *, il me faict voir plusieurs noms, parmi lesquels le maréchal de Matignon, chargé de l'entreprise ; don Martin de la Nuza, Godefroy Bardaxi, etc. ; et à chaque nom il me demandoit si je les cognoissois ; je respondois que ouy. Puis revenant à Godefroy : « Celui-ci est à Fraga, ajouta-t-il. — Sur la route de Saragosse à Barcelone ? — Précisément. — Mais la place n'est pas assez forte, continuai-je, pour voir s'il étoit bien instruit. — C'est vrai, reprit-il, mais sa position est excellente. » Et je vis qu'il n'ignoroit rien. Et don Martin s'étant retiré, il me développa ses résolutions avec

* *Do fundo de la faltriquera.*

talent *. « Le prince de Béarn a-t-il des intelligences en Espagne? demandai-je au secrétaire. — Ouy respondit-il, à Séville, à Barcelone, à Madrid; dans cette dernière ville est le commandant de l'artillerie, appelé Pétarque, qui doit nous servir efficacement. » A peu de jours de là, le secrétaire vint me dire que décidément le roy de Navarre me chargeoit d'aller en Aragon pour voir si les forces du roy d'Espagne estoient aussi foibles que le disoit don Martin de la Nuza. — Mais à qui devrai-je m'adresser là-bas? observai-je. — On vous donnera les noms de tous ceux avec lesquels vous devez entrer en relation, me respondit M. de la Guesles. » Puis, ayant témoigné la crainte d'être jugé et condamné comme traître si je partois ainsi sans prendre congé du duc de Feria et du duc de Mayenne, le prince de Béarn me fit dire que je pouvois passer par Paris. Et le soir mesme de mon départ, ayant soupé joyeusement avec beaucoup d'officiers françois, don Martin de la Nuza me prenant à part: « Allez, me dit-il dans ces mesmes paroles; le roy d'Espagne va payer toutes ses injustices et méchancetés envers nous.» Je revins à Paris escorté d'un trompette et avec un passeport du prince de Béarn. A Paris, je communiquai au duc de Feria tout ce que je dis icy, et il fit partir en mesme temps que moi un cour-

* *Con mucha sciencia.*

rier, afin disait-il, que si l'un de nous étoit pris ou arrêté, car le Béarnois pouvait revenir sur sa résolution envers moy, Sa Majesté fust tousjours prévenue. Dès lors, m'estant embarqué avec promptitude au Havre-de-Grace, je suis arrivé à Saint-Sébastien, d'où, avec toute la vitesse possible, je me suis rendu à la cour de Vostre Majesté *. »

Ce rapport ayant été aussitôt communiqué par le secrétaire don Idiaques à Philippe II, le roi écrivit en marge, de sa grosse et indéchiffrable écriture : « J'ay vu dans le moment le rapport que l'on m'a remis ; je ne l'ay que trop vu, si tout cela est vrai **. J'ay fait différentes marques aux endroits importans de ce rapport, et sur lesquels il faut prendre des informations promptes et précises. Employez pour cela des hommes fidèles et adroits ***. Il faudroit tascher de se saisir d'Antonio Perez en Galice ; il auroit bien des révélations à nous faire, dans la crainte du supplice. Tout cela est dict icy à la haste ; nous parlerons plus posément de cette affaire grave ****. Le conseiller don Juan Idiaques prendra les premières mesures *****.

* *Donde con la presteza que me ha sido possible he venido a la corte de V. M.*

** *Hai harto que ver si es verdad todo aquello alli es.*

*** *Hombres fideles y bien industriados.*

**** *Hablaremos mas a la larga desta importante platica.*

***** Mémoires du capitaine Castillo Gaspardo sur ses

On voit, d'après le texte de cette dépêche, que le mouvement espagnol s'arrête et se met déjà sur la défensive. Ce n'est plus cette cause active, puissante, attaquant avec hardiesse en France le principe de l'hérédité de race ; le Béarnais a pris l'initiative, et menace l'Espagne sur son propre territoire. Comme la vieille reine Élisabeth, Henri va fouiller jusqu'aux entrailles des opinions et des intérêts dans la Péninsule ; il réveille le ressentiment profond de la race moresque contre ses conquérans ; il a des agens dans l'Aragon, la Catalogne, les provinces frontières des Pyrénées et du Béarn pour rappeler l'ancienne indépendance et les *fueros* populaires. L'attitude politique de Henri IV et de l'Espagne s'est donc sensiblement modifiée : le système du Béarnais devient tout-à-fait agressif. Il veut porter le désordre et la guerre dans la Péninsule ; il répond à la ligue espagnole à Paris par des projets d'indépendance provinciale en Espagne, et ces projets avaient alors du retentissement !

relations avec le prince de Béarn, et des moyens qu'il a employés pour se les procurer. — Archives de Simancas, cot. B 8391.

CHAPITRE XCIX.

LE CAMP DU BÉARNAIS. — NÉGOCIATIONS A ROME. — LE SACRE. — SURPRISE DE PARIS PAR HENRI IV.

Zèle catholique de Henri de Navarre. — Rapports avec le Pape. — Négociation du duc de Nevers. — Déclaration royale. — Sacre de Henri IV. — Plaintes des huguenots. — Rupture de la trève. — Reddition de Meaux. — Pamphlets. — Rapports avec Brissac. — Trahison dans le bureau de la ville de Paris. — Entrée des huguenots et royalistes. — Surprise de la ville. — Charte concédée. — Situation de Paris après l'entrée de Henri IV.

1593—1594.

C'était alors un brillant et bel équipage que les tentes du Béarnais victorieux, autant par les armes

que par l'habileté des négociations. La trève durait encore, et ce relâche à la rude vie des camps, Henri IV l'employait à suivre deux grandes affaires : 1° la reconnaissance de sa royauté par le pape, sanction catholique de ses droits ; 2° la transaction parlementaire qui devait lui livrer Paris, tête de la ligue municipale des cités.

Immédiatement après l'abjuration, on a vu l'empressement de Henri IV à députer vers Rome des hommes habiles et dévoués, dans le dessein d'offrir sa soumission filiale au pontife. Cet acte était le complément nécessaire de sa conversion. A l'époque de la grande puissance catholique, se séparer de Rome c'était rompre avec la société même, avec le principe qui dominait les peuples. La réforme avait sans doute créé un droit tout nouveau, une souveraineté civile et indépendante ; mais dès l'instant que Henri saluait l'unité catholique par sa conversion, il devait chercher sa force vers le chef et l'arbitre des hautes destinées de l'Église. Philippe II, à son tour, devait lutter contre l'influence de Henri IV à Rome, et empêcher cette réconciliation, dont le résultat était la couronne monarchique posée sur la tête du Béarnais.

Le pape qui portait alors la tiare d'or, était Clément VIII, humble prêtre, qui, agenouillé le jour de son intronisation, s'écria, dans son vif amour pour l'Église : « O mon Dieu, ôtez-moi la

vie si mon élection ne doit pas être utile à votre saint nom ! » Clément s'était vivement prononcé dans la question catholique, et la ligue avait eu son plein assentiment. L'ambassadeur envoyé à Rome par Henri IV fut ce duc de Nevers, toujours chargé des missions difficiles qui touchaient aux intérêts complexes de la couronne et de l'Église. Il était porteur de lettres autographes pour le pape et le sacré collége. « Messieurs, disait le roi aux cardinaux, j'ay dès long-temps faict entendre, par plusieurs offices et protestations, que je ne voulois demeurer opiniastre en la créance en laquelle j'avois esté nourri au faict de la religion ; mais serois tousjours prêt à m'en despartir en me faisant voir que je fusse en erreur, dont ayant toujours désiré de m'éclaircir par moyens légitimes, j'en suis venu plusieurs fois en conférences et communication particulière avec aucuns personnages ecclésiastiques recommandés de piété et bonne doctrine, qui ont esté à ma suite pour administrer aux princes et mes autres serviteurs bons et catholiques, le service divin, qui y a tousjours esté célébré selon l'Église catholique, apostolique et romaine en toute vénération et liberté ; et finalement j'ay en ce mois de juillet dernier faict assembler un nombre de prélats et autres personnages ecclésiastiques doctes, en la saincte faculté de théologie, pour l'instruction et bon enseignement, desquels ayant cognu que

l'Église catholique, apostolique et romaine est la vraie Église pleine de vérité, je m'y suis tout aussitost rendu par la grace de Dieu et inspiration qui luy a plu de me donner, et j'ay este reçu par lesdicts prélats dans l'église abbatiale de Sainct-Denys par les formes qu'ils ont jugé estre convenables, et avec réservation de ce qui appartient à nostre saint-père le pape et au sainct-siége, comme je m'y suis volontairement soumis. Et pour m'acquitter de ce devoir, ne pouvant aller le faire en personne, j'ay voulu y satisfaire par personnage de bonne et grande qualité, ayant faict eslection de mon cousin le duc de Nevers, prince qui m'appartient de proximité de sang, et recommandé de tant d'autres grandes et bonnes qualités, mesme de singulière piété et affection à la religion catholique. Et pour d'autant mieux tesmoigner, Messieurs, l'observance à laquelle je veux vivre et mourir envers le sainct-siége, il vous donnera communication de la commission qu'il a de moy, vous priant de le favoriser de vos bons conseils, advis et intercessions envers Sa Saincteté, à ce que son bon plaisir soit de se rendre d'autant plus exorable à mes justes supplications, sur la foy et assurance que je lui donne d'une entière persévérance de ma part en ladicte religion catholique et perpétuelle dévotion envers le sainct-siége, pour le bien et service duquel

ma propre vie et mes moyens ne seront épargnés, s'il en est besoin *. »

La mission de M. de Nevers était destinée à canvaincre le pape : « que le droit d'hérédité était plus légitime aux yeux de Dieu et des hommes que toutes ces élections populaires et religieuses ; » d'où résultait la pleine et entière justification de l'avènement de Henri IV. « Pour élire un roy, disait l'ambassadeur, ainsi que sa sainteté paroist en avoir le project, il faut une assemblée légitime des Estats du royaume, non convoquée par un homme sans pouvoir, comme le duc de Mayenne, dont l'auctorité n'est fondée que *sur la glace d'une nuit* **. Il faut que l'assemblée soit générale, et elle ne le peut estre. Suivant les lois du royaume, il ne peut estre question d'élection tant qu'il y a un prince capable de la branche régnante. Il y a en France beaucoup de princes catholiques ; la couronne appartient au plus proche ; toute élection seroit nulle sans cela. Le pape voudroit-il renverser la constitution fondamentale de la France en faveur de l'infante ou d'un prince étranger? Si l'on soutient que les princes du sang royal sont hérétiques, il faut les

* Mss. de Mesmes, tom. XIII, in-fol., cot. 893 1/14.

** Ces mots sont soulignés, et font allusion sans doute à une circonstance qui favorisa la prise de pouvoir de M. le duc de Mayenne.

entendre avant de les condamner. L'élection étant mal faicte, dans quelle combustion mettroit-on le royaume ! M. de Mayenne prétend que la couronne est due à son âge et à ses longs services. Le duc de Guise y prétend comme l'aisné de sa maison. Le duc de Nemours y aspire comme ayant sauvé la capitale. M. de Lorraine, comme chef, veut estre préféré aux autres princes de sa maison. Le roi d'Espagne y songe pour lui ou pour sa fille, à laquelle il veut donner un mari qu'il fera roy, s'il n'en peut sortir autrement. Enfin M. de Mercœur ne veut estre le suject ni du duc de Guise ni du duc de Mayenne, de sorte que voilà le royaume divisé en autant de factions; et c'est ce que l'Espagne désire. La grandeur à laquelle l'Espagne veut s'élever sera l'assujétissement de tous les princes d'Italie, et du pape lui-mesme. La guerre continuera, la religion s'anéantira au milieu des troubles. Que de malheurs ! que de sang répandu ! que de crimes ! Le pape est le pasteur commun; voudroit-il s'exposer au reproche de la perte entière de son troupeau? Sa Saincteté ne doit point craindre de mécontenter le roy d'Espagne; s'il s'offense, elle a de bons moyens pour le contenir, la France pacifiée ne deviendra-t-elle pas sa ressource et son bras droit? Si elle consent à la ruiner, c'est assujétir le sainct-siége à la tyrannie espagnole. »

Tandis que la négociation avec le saint-siége

continuait sans espérance d'un résultat immédiat et décisif, le roi ne cessait de rendre témoignage de son zèle catholique envers l'Église, et il écrivait au pape dans les termes de la soumission la plus absolue *. Une des plus grandes difficultés qu'on opposa au duc de Nevers, dès les premiers momens de sa négociation, fut qu'il n'était chargé que d'assurer l'obédience de Henri IV, sans avouer qu'il avait besoin de l'absolution pontificale. Le roi était toujours hérétique relaps aux yeux du pape, qui ne tenait pas compte de l'absolution donnée en France par des évêques sans pouvoirs, cette absolution étant un cas réservé au Saint-Siége. « Comment, dit le pape, absoudrai-je un prince qui se dict catholique et qui garde auprès de lui en si scandaleuse faveur M. de Bouillon ?

* 25 novembre 1593. — Lettre de Henri IV au pape Clément VIII. — Bibliothèque du Roi, mss. de Mesmes, introduction aux Mémoires sur la Ligue, in-fol. tom. XIV, n° 893 1/15. « Très-Sainct-Père, après qu'il a plu à Dieu nous appeler à la communion de la saincte Église apostolique et romaine, et la protestation que nous avons faicte d'y vivre et d'y mourir, rien ne nous peut être une plus grande consolation que de la voir autorisée et approuvée de la bénesdiction de Vostre Sainctété. — Dont désirant de nous acquitter avec tout l'honneur et respect envers Vostre Sainctété, ainsi qu'il lui appartient, nous avons choisi la personne de nostre très-cher et bien aimé cousin, le duc de Nevers, pour l'espérance que nous avons en ses vertueuses et excellentes qualités, et singulière desvotion à

— Il est vrai, répondit M. de Nevers, que M. de Bouillon est reçu à la cour du roy ; mais Vostre Saincteté peut estre assurée que rien ne s'y détermine par ses conseils. Ah ! j'en conjure Vostre Saincteté, s'écria M. de Nevers en se prosternant aux pieds du pape, les yeux remplis de larmes, accordez à mon maistre l'absolution *in foro conscientiæ;* Vostre Saincteté a esté trompée sur la bonne foy et la sincère affection du roy pour le sainct-siége : tout mensonge est indigne de son grand cœur. » — Le Pape ayant fait relever l'ambassadeur, répliqua : « Mais, si je ne me trompe, cette demande n'est à autre fin, une fois accordée, qu'à se passer ensuite de moy pour régner. — Je ne nie pas que mon maistre ne soit assez puissant pour ne tenir sa couronne de personne ; mais, continua

la religion catholique. L'eslection et la charge qui lui sont commises seront d'autant plus agréables à Vostre Saincteté que l'un des principaux points de ladicte charge est de prester à Vostre Saincteté et au sainct-siége apostolique en nostre nom, l'obédience que nous lui devons comme roi de France très-chrestien, qui ne désire moins imiter l'exemple des rois nos prédécesseurs, et mesriter le titre et rang de premier fils de l'Église par nos actions, qu'ils ont esté fougueux de l'acquérir et conserver. A ceste cause, Très-Sainct-Père, nous supplions très-affectueusement Vostre Saincteté que le bon plaisir d'icelle soit accepter et recevoir cet office et devoir qui lui sera rendu de nostre part par nostre cousin, avec les soumissions dues et accoutumées. »

M. de Nevers, telle n'est point son intention. — J'en doute quant à présent, s'écria le pape. — Ah! Vostre Sainctété ne refusera pas le plus sûr, le plus précieux gage que je puisse lui en offrir : qu'elle daigne accepter mon fils unique en ostage. — Le cas serait embarrassant, et un pareil ostage difficile à punir en cas de manquement de parole. —Mais enfin qu'exige Vostre Sainctété du roy mon maistre qui la puisse rassurer ? — Ce n'est point à moy à conduire un relaps pour le ramener à l'Église, avec laquelle, suivant les canons et les théologues, je ne peux en conscience le réconcilier. — Que Vostre Sainctété daigne au moins entendre l'évesque du Mans et les docteurs que j'ay amenés. — Me veut-on soumettre à une dispute? dit le pape en colère. Ils ne paroistront devant moy, avant de s'estre présentés devant le chef de l'inquisition, au moins devant celuy de la congrégation de France (le cardinal d'Aragon). Si je n'ay point faict justice de l'évesque et des théologiens, vous, M. de Nevers, devez m'en sçavoir gré, puisque ce n'est qu'en vostre considération personnelle que je l'ay faict. » A ce propos, le duc de Nevers répliqua avec fermeté : Vostre Sainctété n'a pu prétendre porter jusque-là son auctorité. L'évesque du Mans et les docteurs partagent avec moy les fonctions de l'ambassade; ils sont ambassadeurs de mesme que moy, et comme leur chef, je ne leur permettrai jamais

d'abandonner ce titre, pas plus que je ne le quitterai moy-mesme. J'ai en main des pouvoirs suffisans; les voilà. Si j'ay souffert jusqu'icy les humiliations auxquelles j'ay esté réduit, à mon tour je puis dire que c'est dans l'intérest de la paix et du bien général. Qu'est-ce que le légat de Vostre Sainctetė? est-ce bien le ministre du sainct-siége, ou plustost celuy du roy d'Espagne? Quelle révoltante partialité est la sienne envers les Espagnols, à nostre préjudice! »

M. de Nevers s'était levé en parlant ainsi; son rôle avait changé; il n'était plus là suppliant et soumis. Le pape demeura un instant surpris; cette fermeté en imposa; il chercha à justifier son légat du mieux qu'il lui fut possible : « Dans tout ce que j'ai cru devoir faire, ajouta-t-il, il n'y a rien de personnel envers M. de Nevers, pour lequel je conserve une si profonde estime, et auquel, en toute occasion, je donnerai les marques de mon affection particulière. »

Le duc de Nevers se retira désespéré du mauvais succès de sa négociation, et prit congé de Sa Sainteté, en disant qu'il voulait au plus tôt retourner en France. Le pape Clément chercha de nouveau à l'adoucir, en promettant de lire le Mémoire que le duc lui avait remis; ce qui signifiait indirectement que celui-ci pouvait demeurer à Rome jusqu'à nouvel ordre. Peu de jours après il reçut un billet écrit en italien : « On avertit le

duc de Nevers que le parti qu'il a pris dans l'audience dernière, de donner ses demandes par écrit au pape, a eu le plus grand succès. Les cardinaux en ayant esté instruits, en ont provoqué la lecture en plein consistoire *. » Le sacré collége commençait à se séparer du pape dans cette question de la France, et tôt ou tard les cardinaux devaient l'emporter dans la balance, sur les intérêts de l'Espagne vivement défendus par son ambassadeur.

Henri de Navarre s'était décidé à embrasser le parti et les croyances catholiques, par la conviction profonde que là seulement était la force et la nationalité de la France. Comme on pouvait douter que sa conversion fût sincère et définitive, le

* Audience donnée par le pape à M. de Nevers, le 5 décembro 1593. — Bibliothéque du Roi, mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires sur la Ligue*, in-fol., tom. XIV, nº 893 1/15. Dans la première audience que le duc de Nevers eut du pape, le soir même de son arrivée à Rome, il le supplia de ne pas limiter son séjour à Rome à dix jours; le pape répondit qu'il y penserait. Sa Sainteté ajouta qu'elle ne pouvait même accorder l'absolution au roi *in foro conscientiæ*. Le duc ne répondit rien à ce propos, mais il assura qu'il était venu pour faire connaître au Saint-Père jusqu'à quel point on lui en avait imposé, et qu'il demandait une audience publique, dans laquelle, en présence du sacré collége, il pût confondre l'imposture des agens de la liguo et des Espagnols.—Le pape ne voulut pas l'accorder, mais le remit à une plus longue, qu'il indiqua pour le mardi suivant.

roi multipliait les actes et les témoignages de sa piété. Si les prédicateurs annonçaient que le Béarnais était hérétique relaps, et n'avait pu se réconcilier avec l'Église, Henri déclarait en réponse que, Dieu merci, il avait conféré, avec des prélats et docteurs assemblés, des points sur lesquels il désirait être éclairci : « et après la grâce qu'il a plu à Dieu nous faire par l'inspiration de son Saint-Esprit que nous avons recherchée par tous nos vœux et de tout nostre cœur pour nostre salut, et satisfait par les preuves qu'iceux prélats et docteurs nous ont rendues dans les escrits des apostres, des saints pères et docteurs reçus en l'Église, recognoissant l'Église catholique, apostolique et romaine estre la vraie Église de Dieu, pleine de vérité et laquelle ne peut errer, nous l'avons embrassée et nous sommes résolu d'y vivre et mourir* ». Henri ne s'occupait donc qu'a constater d'une manière authentique et persévérante la sincérité de ses démarches pour une haute réconciliation avec l'Église; or, cette Église appelait, comme caractère inviolable de toute royauté, le sacre des monarques légitimes. Le sacre était alors l'image vivante, la marque politique de la légitimité royale. Reims et sa vieille basilique

* « Desclaration du roy à ses parlemens, touchant son changement de religion. » 25 juillet 1593. — Fontanieu, portefeuilles, vol. 417. — Mss. de Colbert, vol. cot. 14, fol. 106.

étant au pouvoir des ligueurs, on ne pouvait oindre de l'huile sainte la tête de Henri IV. On avait procédé à l'abjuration sans la volonté de Rome. On fit un sacre en dehors de Reims, à Chartres, sur un autre autel, sans aucun des hauts pairs de France. Les clercs de Saint-Denis et de Mantes tinrent lieu des grandes figures épiscopales. La ligue eut beau jeu d'attaquer ces imitations des cérémonies royales, comme elle avait pris en mépris l'abjuration *. On lit dans un pam-

* « Promesse faicte par Henri IV aux évesques et églises de son royaume entre les mains de l'évesque de Chartres, le 27e février 1594, avec le serment faict à ses sujets audict jour de son sacre.

» Je vous promets et octroie que je vous conserverai vos priviléges canoniques, comme aussi vos églises, et que je vous donnerai de bonnes loix, et ferai justice, et vous desfendrai, Dieu aidant, selon mon pouvoir, ainsi qu'un roy en son royaume doit faire par droit et raison, à l'endroit des évesques et de leurs églises. Je promets au nom de Jésus-Christ ces choses aux chrestiens à moi sujets; premièrement, je mettrai peine que le peuple chrestien vive paisiblement avec l'Église de Dieu; outre je tascherai faire qu'en toutes vocations cessent rapines et iniquités; je commanderai qu'en tous jugemens l'esquité et miséricorde aient lieu, à celle fin que Dieu clément et miséricordieux fasse miséricorde à moi et à vous; je tascherai à mon pouvoir en bonne foi de chasser de ma jurisdiction et terres de ma sujétion tous hérétiques dénoncés par l'Église, promettant par serment de garder tout ce qui a esté dit. » — Mss. de Colbert, vol. cot. 11.

phlet court et piquant, que composa Louis d'Orléans, sous le titre du *Banquet d'Arètes :* « que les ecclésiastiques qui avaient assisté à la prétendue conversion et au sacre, méritaient d'être attachés en Grève comme fagots, depuis le pied jusqu'au haut de l'arbre de la Saint-Jean ; que Henri l'hérétique devait être mis dedans le panier où l'on met les chats, et que cela ferait un sacrifice délectable au ciel et agréable à la terre *. »

Les témoignages multipliés que la politique de Henri de Navarre donnait à la foi romaine devaient naturellement exciter la profonde indignation des braves compagnons de batailles qui avaient suivi la triste et jeune fortune du Béarn. Ces huguenots, qui déposaient sous son aile les intérêts du prêche et de l'austère croyance de Calvin, pouvaient-ils voir sans une émotion vivement sentie ces fréquentations de Henri avec les évêques, les prêtres, les clercs, ceux que les ministres réformés traitaient de serviteurs de Baal, d'adorateurs du veau d'or ? Henri n'était en rap-

* Pour entendre ce langage, il faut savoir qu'il y avait autrefois quelques villes du royaume où le maire et les échevins faisaient mettre dans un panier une ou deux douzaines de chats, et les brûlaient dans le feu de joie la veille de la Saint-Jean. Cette bizarre coutume, dont l'origine n'est pas connue, subsistait même dans Paris, et n'y a été abolie qu'au commencement du règne de Louis XIV.

port qu'avec les catholiques ; ses amitiés ne s'adressaient qu'à eux ; il multipliait ses caresses profanes, tandis que les soldats qui, sans pain, sans solde, couverts de haillons, les chausses percées, avaient servi une cause sans espoir, étaient délaissés pour des hommes qui avaient combattu la cornette blanche et le prêche. « Sire, écrivait encore Mornay, j'ay pensé que j'étois obligé par le droit de nature qui m'a rendu vostre subject, et plus, par la dévotion que ceux de la religion ont au service de Vostre Majesté, de luy donner avis des craintes et défiances esquelles ils sont que les orages ne viennent fondre sur leur teste par les occasions qu'ils voient naistre tous les jours. Ils disent donc, Sire, que Vostre Majesté doit se souvenir d'eux par la continuation de leurs services, dont ils ne rapportent aujourd'huy, sinon pour l'advenir, une très-juste crainte, et pour le passé une trop juste douleur. Ils disent toutefois qu'ils ne demandoient pas, par leurs requestes, que la loy de l'Estat fust changée à leur profit ou de quelque prince estranger, comme ceux de la ligue, aussi peu que le prince naturel changeast de religion à leur appétit, comme les catholiques romains qui suivent Vostre Majesté, et moins encore que l'Estat fust déchiré et mis en pièces pour contenter l'ambition de peu de gens, aux despens du public et le vostre, comme il s'agit aujourd'huy ; mais seulement de pouvoir posséder

leurs consciences en paix et leurs vie en sûreté. Ils se plaignent que les justes requestes à eux accordées par tant d'édicts des rois vos prédécesseurs, et sur vos demandes, n'ont pu estre écoutées sous vostre règne, duquel ils auroient dû mieux espérer, et sous lequel aussi, certes, sans l'affection qu'ils avoient à vostre grandeur, ils eussent pu justement et utilement pratiquer les voies qu'ils auraient esté contraincts de tenir sous les feus rois. Mais que n'eussent-ils attendu et espéré de celuy que Dieu avoit, pour la protection de son Église, amené à la succession de ce royaume; et que pouvoient-ils moins demander que liberté et vie ceux qui exposent leur sang librement pour vous! Vous avez changé de religion, Sire, en un instant. Le vulgaire dict là-dessus (car il ne voit pas plus avant) : Si c'est de franche volonté, qu'attendons-nous plus de son affection? ou si c'est par contrainte, attendons-en moins ou n'en attendons que mal, car nostre bien n'est plus en sa puissance. Certes, Sire, les plus advisés estiment qu'il est impossible que Vostre Majesté oublie les graces qu'elle a reçues de Dieu, qui l'a tirée par voie extraordinaire du fond des montagnes pour l'amener à cet Estat; et aussi pour les services qu'elle a reçus de ceux de la religion en ses adversités extresmes, croyant, au contraire, que si une fois le jour vous vous souvenez de vous-mesmes, il est malaisé que toute l'année

vous ne vous ressouveniez et de vostre conscience envers Dieu, et de vostre ancienne affection envers vos serviteurs; et ils discourent, Sire, si Vostre Majesté, au milieu de ses prospérités, nous a méconnus, si lorsque Dieu l'avoit auctorisée de si belles victoires, il ne tient compte de nous remettre au moins en liberté. Du bien au mal il y a un effort, il faut quelque saut; d'un mal à un autre il n'y a que plain-pied : on y va si doucement, pour énorme qu'il soit, qu'on ne l'aperçoit point. Voyez, Sire, par quels degrés on vous a mené à la messe. On vous disoit : Vous désirez la réformation, nous la voulons; nous sommes pleins d'abus, entrez seulement dedans, vous les repurgerez. Or, avant que d'y entrer, on vous oblige aux plus grossiers, aux moins tenables. On vous disoit encore : Sire, donnez ce contentement à vostre peuple, vous en aurez ce que vous voudrez, tant peu de messes qu'il vous plaira, pourvu que l'on vous y voye, un voile entre deux si vous voulez! On vous a faict jurer contre vostre propre conscience, et abjurer, en termes les plus précis, les moins soutenables, ce qu'ils n'eussent pas requis d'un Juif ny d'un Turc. Les plus fins vous faisoient croire que c'estoit le vray moyen d'avoir raison du pape, luy oster toute l'auctorité en vostre Estat; cela faict, vous assembleriez un concile national : voyez s'ils y ont bien pourvu? Ils vous font jurer comme article de foy l'aucto-

rité du pape : que deviennent donc vos parlemens et leurs arrests? Sire, au premier jour le pape vous envoyera l'espée ; il vous imposera loi de faire la guerre aux hérétiques, et sous ce mot comprendra les plus purs chrestiens, les plus loyaux François, la plus saine partie de vos subjects : cet arrest vous semblera dur de prime face ; il effrayera vostre bon naturel ; mais on a assez de moyens pour le vous adoucir ! Le presche est déjà exilé de vostre cour, afin de l'en bannir de vostre maison ; car qui y viendra pour vivre ou vous y servir sans servir Dieu, exilé de vos armées, et conséquemment des charges et honneurs? car quel homme y pourra subsister en danger tous les jours d'estre tué, d'estre blessé, sans espoir de consolation, sans assurance seulement de sépulture? Que Vostre Majesté juge s'il est raisonnable qu'ils soient tenus en ce royaume pour juifs au rang des capons, au lieu du rang honorable que les mérites de leurs devanciers leur ont laissé, que les services mesmes faicts à Vostre Majesté leur devroient avoir acquis. Et combien, disoient-ils làdessus, nous estoit-il plus favorable de vivre sous la trève du feu roy, ennemi toutefois de nostre profession? Il consentoit l'exercice de nostre religion en son armée et en sa cour, consentoit les ministres estre entretenus de ses propres deniers, nous baillant force villes pour retraite. A tout cela vos bons serviteurs ne savent que respondre. Na-

guère ils respondoient qu'on attendist le temps, et le temps est perdu ; les affaires sont pourries en moisissant. Ils ne peuvent cacher que leurs esprits agités passent de l'espoir du bien en l'attente du mal, de la longue et mémorable patience en la recherche du remède. Et vous, Sire (nous le savons bien), n'en estes pas sans alarmes ; vous ne prendriez pas plaisir de voir s'élever un protecteur de nostre loy ; vous seriez jaloux s'ils s'adressaient à autres qu'à vous. Sire, voulez-vous bien leur oster l'envie d'un protecteur? ostez-en la nécessité ; soyez-le vous-mesme ; continuez sur eux ce premier soin, ceste première affection : quand ils cognoistront que vous aurez soin d'eux, ils n'en auront point d'eux-mêmes. Vous savez ce qui leur nuist, ce qui leur duist ; les requestes que vous présentiez pour eux aux roys vos prédécesseurs, pour leur liberté et pour leur sûreté, rapportez-le à vous-mesme ; ils n'ont point depuis ce temps rabattu de leurs droitures ; ils les ont comblés depuis de bons services, et doivent avoir gagné et accru en vostre endroit *. »

Ces plaintes justes, cette expression d'une douleur qui se résumait en la continuelle menace d'un protectorat opposé à la royauté, parcouraient les tentes huguenotes, parmi ces fiers montagnards qui formaient encore la meilleure partie

* Avis du sieur Duplessis-Mornay au roi Henri IV, 1593. — Mss. de Colbert, vol. cot. 11.

de l'armée de Henri IV. Ce prince comblait d'amitiés Mornay, le duc de Bouillon; il voulait, en s'attachant la tête, attirer auprès de lui le parti tout entier; mais sa préoccupation n'était pas là; ses démarches politiques n'avaient en vue que la destruction de la ligue; il ne cherchait qu'à se rattacher au principe de la société religieuse du moyen âge.

Il avait bien raison de procéder avec cette intelligence. De tout côté le parti modéré des catholiques ouvrait des négociations avec Henri de Navarre; la bourgeoisie se prononçait en sa faveur et se séparait de la ligue lentement, mais avec zèle. Dans ces circonstances heureuses, Henri crut utile à ses intérêts, tout en protestant de sa foi, de briser hautement la trève qui avait été conclue avec les États et le conseil de l'union des villes. Les événemens lui étaient favorables; il en profitait. La guerre n'avait plus rien de populaire à Paris; il fallait donc frapper fort pour constater qu'elle serait inévitable tant qu'on n'aurait pas proclamé le Béarnais.

Dans l'acte de cette rupture Henri déclarait que les ennemis conjurés de cet État, loin d'observer la trève, s'étaient toujours licenciés et en plusieurs lieux avaient vécu pendant la trève comme pendant la guerre : « Maintenant nous sommes sur la fin du cinquième mois qu'a duré la trève sans qu'il y ait aucun advancement à la fin pour la-

quelle elle avoit esté faicte ; ils nous font rechercher d'une nouvelle prolongation de trois mois ; mais loin d'apporter des idées de paix, ils s'en montrent plus éloignés que jamais ; les advis nous viennent tous les jours qu'ils hastent et pressent les forces estrangères qui leur sont promises ; il y en a déjà une grande quantité de prestes, et si près de la frontière, qu'en deux jours elles peuvent entrer dans le royaume. Ainsi nous avons recognu que pendant que nos désirs sont à la paix, eux au contraire se préparent pour une nouvelle guerre ; nous avons résolu de ne leur accorder plus aucune prolongation de trève, ce qui nous contraint recommencer à leur faire la guerre ; nous protestons que c'est avec un extrême regret qu'il nous faut en venir à ceste extrémité ; mais ce renouvellement de guerre fera pour le moins la distinction certaine de ceux d'entre eux qui ont esté tenus en ce parti par le seul zèle de religion, ou des autres qui s'en sont servi seulement de prétexte pour couvrir leur malice et desloyauté : nous exhortons tous princes, prélats, seigneurs, gentilhommes et autres, généralement tous nosdicts subjects qui se sont ci-devant séparés de nous, et les conjurons au nom de Dieu, par leur devoir envers nous et leūr patrie, à leurs familles et fortunes, de se despartir de toutes ligues et associations tant dedans que dehors ce royaume, faictes au préjudice de nostre service, et se réunir à

nous comme bons et fidèles subjects de leur roy et prince naturel; et pour ce faire leurs accordons un mois après la publication de ces présentes * ».

A peine cette déclaration était-elle promulguée dans les camps et sous les murailles de Paris, qu'un courrier apporta au roi la bonne nouvelle de la soumission de Meaux et des hommes d'ar-

* « Desclaration du roy sur la fin de la trève. » Voici un autre texte de cette déclaration : « Henri par la grace de Dieu, etc., nous recognoissons qu'après le repos esternel, nous ne pouvons désirer de Dieu de plus grande grace que celle qu'il nous a faicte de nous donner la résolution de recevoir l'instruction en la religion catholique, apostolique et romaine, et d'en faire après la profession que nous en avons faicte pour y vivre et mourir, ainsi que l'ont faict nos prédécesseurs; de quoi nous ressentons en nostre ame un tel contentement que nous en bénissons incessamment le Très-Haut. Mais pendant ce temps, et tandis que nostre bonté leur accordoit un trop long repos, quelle a esté la mauvaise foi de nos ennemis? M. de Mayenne en a profité pour rassembler de nouvelles forces, et me disputer la couronne mesme depuis nostre conversion à la foi catholique. Tandis que ce dernier négocioit avec nous la seconde prorogation de la trève, par le ministère de MM. de Villeroy et Janin, des lettres ont esté interceptées. Elles nous apprennent que la fureur des principaux chefs des rebelles et des Espagnols n'a fait que redoubler depuis nostre abjuration. En secret et en présence du légat n'ont-ils pas renouvelé le serment de ne jamais recognoistre nos droits au trosne? Leur inquiétude a redoublé par le soin

mes qui tenaient garnison sous M. de Vitry. Meaux était une position importante. Son marché, fortifié depuis le moyen âge, était comme une place de sûreté, un point militaire pour conduire les armées royales dans la Normandie; d'ailleurs, la proximité de cette ville avec Paris devait singulièrement influer sur les destinées de la grande ville.

que j'ai eu d'envoyer auprès de Sa Saincteté M. de Nevers, et souvent par l'accueil favorable que celui-ci a reçu du Sainct-Père, tandis qu'ils s'étoient flattés de se conserver l'amitié du sainct-siége, en publiant qu'ils acceptoient purement et simplement le concile de Trente. Sans les accuser précisément de l'attentat commis dans l'intervalle de la trève, par un furieux * contre nostre personne, ne peut-on pas croire que ce crime soit l'effet de leur rage? Or, le sang qui va se respandre s'élèvera de nouveau contre eux, et ils porteront la responsabilité des malheurs qui désoleront le royaume. Mais nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour adoucir le sort de nos subjects; nous leur tendrons les bras et accorderons une amnistie entière, rétablissement dans tous leurs biens et honneurs ou dignités à ceux qui, dans le mois de cette publication, abandonneront le parti de la ligue, et qui nous prestant serment de fidélité, voudront chercher, auprès de leur roy, un asile et un refuge. » — 27 décembre 1593. Bibliothéque du Roi, mess. de Mesmes, introduction, Mémoires sur la ligue, in-fol. tom. XII, nº 893 1/13.

* Barrière.

Meaux fut vendue par M. de Vitry à Henri IV *. Déjà commençait ce système de corruption habile, qui détachait par des pensions et des honneurs tous les partisans de la ligue un à un, lorsqu'ils tenaient une place de guerre ou une armée : dans les crises politiques cet exemple est contagieux. Quand un chef a traité à de bonnes conditions, d'autres viennent traiter après lui. Chacun

* 1er janvier 1594. Biblioth. du Roi, mss. de Mesmes, int. Mémoires sur la ligue, in-fol. tom. XVI, no 893 1/17. — Pièce pour la reddition de Meaux.

Lettre de M. de Rosne à M. de Vitry, après la reddition de Meaux.

« Monsieur, puisque vous m'avez dissimulé par vos lettres la révolte de Meaux, et la perte de mes canons, je vous dirai s'il vous reste quelque conscience, que me renvoyerez par ce porteur la promesse que vous aurez de moi de 1,300 escus, vous assurant que je ferai ce que je pourrai pour amener de quoi avoir mon canon. Toute la crainte que j'ai c'est que vous ne le fassiez. Je crois que je n'ai que faire de vous donner le conseil que vous vous y enfermiez, m'assurant que vous céderiez ceste ambition à quelque bon huguenot bien réformé. Vous avez tort de vouloir mal aux Espagnols : à l'heure qu'il est j'ai reçu la nouvelle des Pays-Bas pour aller au-devant de l'armée, dans laquelle je servirai de capitaine des guides. Tout meschant ribaud que vous estes, je ne laisserai à m'employer à vous remettre au bon chemin dont vous vous estes desvoyé. Tenez-moi

court à la fortune d'un nouveau parti, parce que là sont les récompenses et les chances de l'avenir.

en vos bonnes graces, comme celui qui est, Monsieur, vostre très-humble cousin à vous faire service.

Signé ROSNE. »

Réponse de M. de Vitry.

« Monsieur, présentement je viens de recevoir vostre lettre, qui n'est pas le plus grand contentement que j'ai, mais bien de voir le roy en ceste place, lui estant justement acquise. Et quant à ce que vous me mandez que je vous renvoye vostre cédule, puisque me promettez de venir me voir, je la garderai jusqu'à ce temps-là; et, s'il vous plaist, comme bon parent que vous estes, me faire prester 50,000 escus à ce prix-là, je vous en ferai rente au denier douze, pour le peu d'espérance que j'ai, que ni les Espagnols ni les François espagnolisés m'en puissent faire sortir. Croyez donc, Monsieur, que j'aurai assez d'ambition pour vous y attendre, et tesmoigner à tous les usurpateurs de la couronne que si j'ai donné quatre coups pour la ligue, j'espère à présent faire miracle. Je n'ai jamais compris comment M. de Mayenne s'est voulu jeter dans les bras de ces gens-là, plutost que dans ceux de son roy naturel, bien que je sache, Monsieur, que ce ne sera jamais de vostre conseil qu'il le fera. Je ne vous en dirai davantage, par l'espérance que j'ai que nous vous irons voir avec ceste belle armée dont vous nous menacez, qui ne sera pas à Chelles, mais à l'arbre de Guise, et en ceste vérité je vous dirai que pour vostre particulier je serai toujours, Monsieur, vostre serviteur et cousin,

Signé VITRY. »

Un petit nombre d'âmes fortes s'attachent à une cause perdue et la défendent à ses derniers jours ; alors les fidèles se comptent ! Le bureau de la ville de Meaux s'étant décidé à ouvrir les portes de la cité, les maire et échevins s'empressèrent d'écrire aux magistrats et bourgeois de Paris. C'était dans cet échange de conseils que les municipalités s'exhortaient les unes les autres à quitter le parti de la ligue et à saluer la puissance de Henri IV : « Messieurs, tant que nous avons estimé que nostre religion catholique et romaine couroit fortune, il n'y en a point de tous ceux de l'union qui se soient monstrés plus prompts et affectionnés que nous en tout ce qui a esté nécessaire pour ceste guerre. Vous en estes les meilleurs témoins, et avez vu ce qu'avons faict après la bataille de Senlis et la journée d'Ivry ; tellement qu'avec vérité nous pouvons dire que nostre ville à importé entièrement de la conservation de Paris ; toutes les pertes et ruines, nous les avons supportées avec joye et allégresse, tant que nous avons vu qu'il estoit question d'obéir à un roy de religion contraire à la nostre. Mais depuis qu'il a plu à Dieu de faire descendre son sainct esprit sur ce prince, petit-fils de Sainct-Louis, nous avons estimé que nos armes seroient aussi injustes comme elles nous sembloient sainctes et justes auparavant, ne pouvant approuver aucune des inventions espagnoles auxquelles on a recours pour blasphémer contre cette grande mer-

veille qu'il a plu à Dieu faire à la France et à la chrestienté, n'y ayant personne de sain jugement qui ne voye clairement que c'estoit le seul moyen de terminer ces misères extrêmes, qui autrement eussent sans doute plus duré que nous et nos enfans. Si jamais peuple a eu occasion de mettre fin à une guerre civile, nous l'avons maintenant, la seule raison de la nostre cessant du tout aujourd'huy. Pour nostre regard, Messieurs, nous rendons grâces immortelles à Dieu de ce qu'il luy a plu convertir nostre roy à son Eglise, et nous en l'obéissance de Sa Majesté Très-Chrestienne, nous délivrant en un moment de la grande et juste appréhension de perdre nostre liberté. Ce qui sera cause que nous eslèverons nos enfans de meilleur courage, sçachant qu'ils vivront et mourront François, et qu'ils combattront un jour les ennemis de la couronne en la présence de leur roy. Nous vous plaignons seulement et lamentons votre misérable condition de ce qu'encore que vous voyez le bien aussi clairement que nous, néanmoins, par faute de courage, vous n'osez vous mettre en liberté et en vostre devoir tout ensemble, d'autant que vous imaginez toujours que l'un de vos seize bourreaux vous attache à une potence : jamais homme courageux ne vendit sa liberté ; quiconque s'est donné à l'Espagnol a faict assez cognoistre qu'il n'a point de cœur ; si vous le voulez encore plus clairement voir, criez avec

nous : *vive le roy*, et vous serez en un instant deslivrés de toute servitude ; par vostre exemple vous mettrez la France en repos et en son ancienne gloire, plus redoutable à ses ennemis qu'elle ne fut jamais ; vous changerez en un moment le comble de misères, d'afflictions et de nécessités auxquelles vous estes réduits, avec la richesse, l'abondance et la félicité qui avoient accoutumé d'estre en votre ville, lorsqu'elle estoit aimée et chérie de son roy. Tout ce qu'il y a de précieux et d'excellent s'y apportera non seulement de tous les endroits du royaume, mais aussi des pays étrangers. Ce grand parlement, ceste chambre des comptes, ceste université, ceste cour royale, vous seront restitués au mesme instant que vous recognoistrez vostre roy ; et au lieu que vous n'avez autre pensée qu'à pourvoir à la famine qui vous va consumant petit à petit, ne vivant plus, mais languissans, misérables et mourans chaque jour, vous verrez incontinent croistre vos commodités particulières, et les publiques à merveille *. »

Ces invitations à quitter les intérêts de la ligue étaient fréquentes alors ; on les faisait circuler de ville en ville, et l'impression les multipliait comme des pamphlets. Autant la grosse bourgeoisie et les

* « Deselaration de la ville de Meaux à Messieurs les prévost des marchands, eschevins et bourgeois de Paris. » 1594.

parlementaires étaient la tête basse, il y avait ques années, lors de la grande révolte du peuple catholique, autant après, ils avaient le caquet haut et le front superbe, pour me servir de l'expression des prédicateurs. On attaquait la ligue avec esprit et moquerie ; depuis la *Satire Ménippée,* il n'était plus qu'exhortations pour l'abandonner et prendre le parti du roi légitime. On publiait certain discours « par lequel il est montré qu'il n'est pas loisible aux subjects de mesdire de leur roy, et encore moins prendre les armes contre Sa Majesté, ou attenter à icelle pour quelque occasion ou prétexte que ce soit. » Et on répandait à profusion « l'advis et abjuration d'un notable gentilhomme de la ligue, contenant les causes pour lesquelles il a renoncé à ladicte ligue et s'en est présentement desparti. »

Et pourtant, le conseil municipal de Paris, sous l'action du lieutenant-général du royaume, semblait redoubler de zèle pour la bonne garde et tuition de la ville menacée ; on prenait des précautions contre les assemblées de bourgeoisie et les conciliabules qui pouvaient favoriser le parti du Béarnais. « De par M. le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France ; Il est enjoinct et très-expressément ordonné à toute personne du parti contraire, de quelque estat, qualité, condition qu'elles soient estant en ceste ville de Paris, d'en sortir ce jourd'huy dedans une

heure après midy pour tout délai, quelque permission ou passeport qu'elles puissent avoir pour y demeurer et séjourner. Et desfenses sont aussi faictes à tous bourgeois et habitans de ceste ville et fauxbourgs de s'assembler ès places publiques, galerie des Merciers, grande salle du Palais et autres endroicts, en plus grand nombre de cinq ou six, ni de se provoquer les uns les autres par injures ou propos tendant à séditions ou au mépris de ce parti, en quelque façon que ce soit, sur peine de la vie.—15e janvier 1594 *. »

« Sire Guillaume Guercier, quartenier; trouvez-vous jeudy prochain, sept heures du matin, en l'Hostel de ceste ville avec quatre notables bourgeois de vostre quartier, pour nous accompagner à la procession générale qui se fera en l'église Nostre-Dame de Paris, pour rendre graces à Dieu de l'entreprise descouverte faicte par les ennemis, sous couleur d'amener des farines en ceste ville. Et n'y faictes faute.—18e janvier 1594 **. »

« Il est enjoinct au premier sergent de la ville ou autre sur ce requis, de se transporter ès maisons particulières qui luy seront montrées, et en icelles faire exacte recherche de tous les meubles, papiers et autres, appartenant à aucuns des absens

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 450, vers.

** Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 451, vers.

et tenant le party contraire, et de tout, faire description et inventaire, suivant le mandement de monseigneur de Mayenne; mandons et enjoignons aux capitaines des quartiers de prester main-forte. — 24 janvier 1594. »

Les mesures de confiscation se multipliaient contre tous ceux qui tenaient le parti de Henri de Navarre : les formules en subsistent encore. « Il est enjoinct à M. Robert Moisan, substitut du procureur du roy, accompagné de l'un des sergens sur ce requis, se transporter en la maison de....., en laquelle ils saisiront les meubles appartenant à......, absent, et tenant le party contraire; et d'iceux faire bon et loyal inventaire et description. — 1er février 1594*. »

« M. le curé de l'églse et paroisse Sainct Jean; nous vous avons cy-devant envoyé mandement afin d'exhorter et admonester vos paroissiens que chacun d'eux, selon sa puissance et pouvoir, eust à mettre entre vos mains quelques deniers pour employer au grand navire d'argent voué par ceste ville à Nostre-Dame de Lorette, pour lui rendre actions de graces de la conservation de ceste ville, c'est pourquoy nous vous prions de rechef d'exhorter et admonester demain, jour de la Chandeleur, vosdicts paroissiens, de mettre en vos mains

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 453 vers et 455 *ibid.*

quelque partie de leurs moyens, pour ce qu'il est impossible autrement le parfaire ni envoyer dedans le jour de Pasques prochain. — 1er février 1594*. »

« De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris; capitaine Marchant, trouvez-vous jeudy prochain, sept heures du matin, en l'Hostel de ceste ville avec tous ceux de vostre monstre, armés de cuirasses, arquebuses, mousquets, hallebardes et autres armes desfensives, pour assister à la procession générale qui se fera de la descente de la châsse de Madame Saincte-Geneviève; et ceux de vostre nombre qui ne s'y trouveront, nous les condamnons dès à présent en dix escus d'amende chacun. — 16e mars 1594. »

« M. le président de Neuilly, nous vous prions, suivant le commandement à nous faict par M. le maréchal de Brissac, gouverneur de ceste ville, de faire un corps de garde en vostre colonnelle au lieu que adviserez le plus commode, qui sera composé de dix hommes de chascune de vos dizaines, des mieux armés, auxquels commandera tel capitaine que adviserez estre bon et capable; et pour empescher et esviter qu'il ne vienne quelque surprise pendant la procession générale qui se fera demain en l'église Saincte-Geneviève, à

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 455.

laquelle nous vous prions, vos capitaines, lieutenans et enseignes, venir nous accompagner; et par mesme moyen, nous vous prions qu'il demeure un des chefs en chascune des dixaines de vostredict quartier pour commander au cas qu'il advienne quelque émotion durant ladicte procession. — 16e mars 1594*. »

C'était là, en quelque sorte, les derniers actes du gouvernement municipal de Paris, de cette organisation populaire et puissante, qui avait dominé la cité dans les jours d'orages. J'abandonne son histoire avec un serrement de cœur, car elle fut le dernier éclat de la liberté catholique. La commune politique et religieuse de Paris eut ses violences, ses proscriptions; mais elle se défendit avec un admirable courage, et parvint à son but, car elle força le roi à adopter la pensée et la foi catholique. Quand ce résultat fut atteint, elle ne fut plus qu'une organisation tumultueuse sans objet; elle tomba, parce qu'elle n'était qu'une minorité d'opinion au milieu d'une société qui voulait en finir avec la guerre civile.

Partout les négociations s'ouvraient; la trahison secondait les efforts des royalistes. Ils avaient des relations avec les bourgeois ou gentilshommes qui vendaient les villes qu'on leur avait confiées, afin d'en retirer des avantages particuliers. Dès

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 457.

cette époque*, on voit le désespoir du duc de Mayenne, prévoyant la fin de la ligue, en face de la négociation qui s'engageait pour la bonne ville de Paris, avec quelques échevins de la bourgeoisie et M. de Brissac. L'exemple de Lyon, puis

* 4 janvier 1594. Bibliothèque du Roi, mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 9675 E.

Lettre interceptée de M. de Mayenne à M. de Montpesat, étant en Espagne.

« Je vous ai faict plusieurs despesches fort amples, esquelles vous verrez tout l'estat de nos affaires; celle-ci les vous représentera encore empirées, n'y ayant jour qui ne nous apporte quelque inconvénient par la disposition que nos peuples ont pris de repos, et la foiblesse toute notoire qui paroist de nostre costé. Je soutiens et arreste néanmoins ce torrent avec le plus de courage et résolution que je puis, n'oubliant aucune sorte de raison et de persuasion, envers surtout les gouverneurs La Chastre, Villars et Allancourt, lesquels nous apporteroient une ruine inévitable. Il faut donc que nous voyons de vostre costé une résolution accompagnée de très-grandes forces et sommes de deniers. Il ne faut plus de promesses ni de délais; un médiocre secours ne servira que d'augmenter le désespoir des nostres; le mal est violent et pressant : dans peu de jours le roy de Navarre aura une armée de vingt mille hommes; et comment ferons-nous alors si non-seulement nous ne pouvons lui faire quitter la campagne, mais s'il peut lui-même assiéger nos places principales. Sans ma présence à Paris, ce renouvellement de guerre

de Meaux, était là, et donnait forte tentation à la gentilhommerie. M. de Mayenne exprimait sa douleur sur sa position difficile au milieu de Paris, où la faction du roi de Navarre était déjà si grande! Il se plaignait surtout de n'être pas loyalement

eust esté perdu par les grandes factions qui y sont pour le roy de Navarre. Je les dissipe à grand peine, par le peu de secours et surtout les contradictions des ministres du roy d'Espagne, qui pleins d'imprudence et d'opiniastreté résistent à mes meilleurs avis, de telle sorte que me mettant, moi, en désespoir, et les affaires en ruine, je me porterais d'un autre costé, si je n'estois retenu par la religion et l'affection que j'ai au service de Sa Majesté Catholique. Dites-lui tout cela à elle-même, afin d'en tenir une dernière résolution, que vous me ferez cognoistre en toute diligence. Ajoutez qu'il n'est plus en ma puissance de compatir avec ses ministres, et souffrir les indignités qu'ils me font, et principalement le duc de Feria. Et si Sa Majesté ne leur commande de vivre autrement avec moi, et se gouverner par mon advis et conduite, je serai contraint de quitter son service. Il faut qu'il se fie à moi, et croye que j'ai plus de cognoissance et de pouvoir pour le servir que tout autre; et que tous les moyens qu'il tentera sans moi ne réussiroient pas. Ce que vous m'avez dit du frère Martin m'a mis en grande perplexité. Toutefois je cognois l'humeur de l'homme, et je sais qu'en plusieurs autres affaires il a avancé, par son indiscrétion, des paroles contraires à la volonté de son maistre. Vous estes sur les lieux; faictes-moi le plaisir de vous en éclaircir; vous comprenez de quelle importance cela est, et, m'aimant comme vous le faites, je m'assure que n'y oublierez rien. De Paris, 15 janvier 1594. »

secondé par les ambassadeurs du roi d'Espagne, alors tout-à-fait opposés au parti mitoyen d'un simple changement de dynastie au profit de la race de Lorraine.

Je rappelle que le duc de Mayenne, avant de quitter Paris, avait confié le gouvernement de la ville à un gentilhomme de la ligue, M. de Cossé-Brissac, qui dès long-temps avait donné des gages à l'Espagne et au lieutenant-général du royaume. Henri de Navarre, toujours pénétré de l'importance d'avoir Paris, s'était mis immédiatement en rapport avec le gouverneur par ses familles de gentilshommes. La cause de la ligue étant si fortement menacée, il n'avait pas été difficile d'entraîner Brissac à la trahison ; on s'entendit entre quelques parlementaires des deux camps ; Cossé demanda le titre de maréchal de France, 300 mille livres d'argent et une pension de 30,000 écus sa vie durant. Tout cela fut convenu et scellé d'une promesse royale.

Brissac, stipulant ainsi ses avantages particuliers, trahissait le duc de Mayenne et la ligue ; mais alors de telles résolutions n'étaient point marquées au sceau de l'impopularité ; la bourgeoisie, décidée pour la restauration de Henri IV, encourageait Brissac. Le parlement s'était hautement prononcé contre le duc de Mayenne. Quelques membres du conseil municipal se lièrent entièrement à la cause du roi de Navarre. Partout

de l'argent avait été distribué; il s'agissait de conquérir Paris, la grande ville : rien ne fut épargné. Le projet était simple : s'emparer d'une ou deux portes, les livrer à une troupe de gentilshommes royalistes; puis, la nuit, favoriser l'entrée de Henri, qu'on proclamerait le lendemain roi de France et de Navarre. L'important était de tenir toutes ces négociations secrètes, de ne pas donner l'éveil aux halles, et on y parvint avec bonheur.

On n'avait à craindre que quelques débris de la grande association du peuple : la ligue, soutenue d'une garnison de huit à neuf cents arquebusiers et archers napolitains, espagnols ou wallons; les compagnies bourgeoises étaient très-dévouées aux opinions parlementaires; mais la majorité de ce qui appartenait aux métiers tenait pour la ligue; tout ce qui était, au contraire, haut bourgeois, capitaine de ville, penchait vers la transaction. Il faut même répéter que depuis l'exécution de ses braves chefs, ce peuple était un peu découragé, et l'on ne retrouvait pas cette ardeur de combats qui avait marqué son existence à l'origine de la ligue. On entendait encore des prédicateurs en chaire, excitant la multitude à défendre la sainte-union; mais ces vives paroles n'avaient pas le même retentissement. Les chefs n'existaient plus pour organiser l'ensemble de la cité; il y

avait division dans les esprits ; l'heure d'une transaction avait sonné.

La négociation avec le conseil municipal s'ouvrit par Forçais, sergent de la ville, les échevins Néret, Langlois et le prévôt Lhuillier ; ils stipulèrent pour tous, la noblesse et des récompenses d'argent. Je dirai, en l'honneur de ceux qui livraient ainsi la cité, qu'ils n'en abandonnèrent pas absolument les intérêts municipaux. Il fut convenu qu'une ordonnance ou charte royale porterait : « qu'il ne se ferait aucun autre exercice que de la religion catholique, apostolique et romaine, dans la ville et fouhourgs de Paris, et dix lieues aux environs ; ladite ville serait remise, reintégrée, restituée en tous les anciens priviléges, droits, concessions, octrois, franchises, libertés et immunités qui lui avaient été accordés par les rois. La mémoire de tout ce qui s'est passé en la ville de Paris et ès environs lors de la réduction et depuis le commencement des troubles sera éteinte et assoupie, tant en la prise des armes, entreprises des villes, forcemens d'icelles, châteaux, maisons et forteresses, prise de toute espèce de deniers, et généralement tous autres actes d'hostilités ; les arrêts, commissions, décrets, sentences, jugemens, contrats donnés entre personnes du même parti en la prévôté et vicomté, sortiront leur effet ; on ne fera aucune recherche des exécutions à mort faites par auto-

rité de justice ou par droit de guerre. Pour le regard de saisies faites sur les biens, héritages, rentes et revenus desdits habitans, tous ceux qui feront soumission en seront quittes, et lesdites saisies demeureront nulles; tous les habitans qui sortiront de la ville sous passe-port royal, pour se retirer en autres lieux, jouiront de leurs biens, sans qu'ils y soient troublés ni molestés. »

Il ne s'agissait plus que d'exécuter l'entreprise en silence sans éveiller les soupçons du peuple. Depuis les trèves accordées entre la ville et le roi de Navarre, les communications entre les deux armées étaient entières et libres; on se voyait à Meaux, à Saint-Denis; les négociations pouvaient se conduire sans qu'elles fussent remarquées des halles et des magistrats qui défendaient leurs intérêts. Le 21 mars, dans la soirée, Brissac assemble les colonels et capitaines de quartiers dans la maison du prévôt des marchands; ils règlent ensemble les dispositions de l'entreprise: tout avait été conduit de longue main et se trouvait prêt pour l'exécution. Le 22 mars, à deux heures du matin, c'est-à-dire au milieu de profondes ténèbres, les troupes royales se présentèrent aux portes de Paris; Brissac va les reconnaître en personne, et les introduit lui-même dans l'enceinte de la grande cité; là elles se forment en bataille et se rendent successivement maîtresses des places et des points les plus importans. Un corps-de-garde espagnol

essaya la résistance, il fut entièrement massacré. Ces dispositions prises, Henri, à la tête de sa noblesse, pénétra dans la ville. « Ledict jour, au temps de l'équinoxe printanier, lorsque le soleil estoit au premier degré du signe d'Aries, à la première heure du jour, le roy, vraiment martial, accompagné de ses troupes, qui estoient composées d'environ quatre mille hommes tant de cheval que de pied, vint de Sainct-Denis aux environs de Paris, et luy fut rapporté que les portes, Neuve, Sainct-Honoré et Sainct-Denis estoient ouvertes; que à la première estoit le sieur comte de Brissac et le sieur Forçais, sergent-major de la ville; à la seconde, estoit l'échevin Néret avec ses enfans, et à la troisième, le sieur Langlois, et furent ces trois portes en mesme temps livrées à Sa Majesté, qui entra glorieusement en la ville par la mesme porte, par laquelle six ans auparavant, le 13 may 1588, lendemain des barricades, on avoit vu tristement sortir son prédécesseur. Et le roy estant entré donna son escharpe blanche au sieur de Brissac qu'il honora en l'accolant du titre de mareschal de France, et reçut les clefs des portes qui luy furent présentées par le sieur Lhuillier, prevost des marchands, et s'assura de toutes les places fortes en moins de deux heures, hormis de la Bastille, qui cinq jours après fut rendue par composition; et cette réduction fut faicte sans aucun désordre, sans aucun pillage, sans meurtre ny

11.

effusion de sang, fors de vingt-cinq ou trente lansquenets, qui estant près la Porte-Neuve lors de ceste entrée, firent contenance de vouloir résister et furent incontinent taillés en pièces ou jettés en l'eau. Ceux qui conduisirent les troupes dont se servit Sa Majesté pour l'exécution de ceste entreprise, estoient les sieurs mareschaux de Retz et de Matignon, le comte de Torigny, le grand-escuyer, le marquis de Cueuvre, le comte de Sainct-Pol, le baron de Solignac, les sieurs de Sainct-Luc, d'Humières, de Vitry, d'O, de Vic, de Belin, des Acres, de Sancy, de Marsilly, de Harancourt, de Boudeville, d'Edouville, de Sainct-Angel, de Rollet, de Bellangreville, de Trigny, de Favas, de Marin et de Manican, avec le colonel des Suisses de Heild et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes *. »

Le conseil de ville consigna aussi dans ses registres toutes les circonstances de l'entrée de Henri IV à Paris : « L'an de grâce 1594, le mardy 22e jour de mars, sur les cinq heures du matin, MM. les prevost des marchands et eschevins de ceste ville de Paris, désirant faire cognoistre au roy nostre souverain seigneur, l'obéissance que son peuple vouloit luy porter et continuer, luy

* Réduction miraculeuse de Paris, sous l'obéissance du roi très-chrétien Henri IV, et comme Sa Majesté y entra par la Porte-Neuve, le mardi 22 mars 1594.

firent ouverture des portes de ceste ville pour le recevoir et les autres seigneurs de sa cour ; et pour cet effet, M. Lhuillier, prevost des marchands, assisté de M. le comte de Brissac, se trouvèrent à la Porte-Neuve pour recevoir Sa Majesté ; et par icelle entra en ceste ville, et fut menée et conduite en son chasteau du Louvre ; M. Langlois, l'un des eschevins, à la porte Sainct-Denis ; et M. Néret, aussi eschevin, à la porte Sainct-Honoré. Et furent lesdictes portes ouvertes si secrètement (combien qu'elles eussent esté terrassées les jours précédens), que l'armée de Sa Majesté entra en ceste ville auparavant que la garnison espagnole qui y estoit lors en fust advertie. Et après que Sadicte Majesté eut séjourné par quelque peu de temps en sondict chastel du Louvre, elle alla rendre graces à Dieu en l'église Nostre-Dame de Paris, accompagnée desdicts sieurs Lhuillier, Langlois et Néret, estant les autres eschevins en l'hostel de ladicte ville pour rassurer le reste du peuple. Et par toutes les rues où Sa Majesté passa, tant en allant en ladicte église (en laquelle fut chanté le cantique *Te Deum laudamus*), qu'en revenant, tout le peuple ne fit que acclamations et applaudissemens de joye, de l'heureuse réduction de ceste ville en l'obéissance de Sa Majesté, laquelle réduction fut si douce et si gracieuse et avec tant de contentement, que nul des bourgeois ne se trouva offensé en sa personne

ny en ses biens, et toute la journée se passa en actions de graces de tant de félicités inespérées; et le soir furent faicts feux de joye en signe d'allégresse et resjouissance; et furent envoyés mandemens pour aller faire la révérence au roy.—«Sire Guillaume Guercier, quartenier; trouvez-vous demain huit heures du matin, en l'hostel de la ville, pour nous accompagner à aller trouver le roy pour luy faire la révérence. Et n'y faictes faute. 22e mars 1594 *. »

La relation officielle du conseil municipal de Paris cherchait à déguiser les faits, à transformer en une réception d'enthousiasme, une trahison de nuit : ce n'était pas une entrée publique, excitant les joyeux transports, telle que la peinture l'a depuis reproduite; mais une sorte de surprise militaire amenée par une transaction municipale. Dans des gravures publiées quelques jours après l'événement, et qui devaient naturellement se ressentir des véritables impressions de la victoire, on représente Henri de Navarre armé de toutes pièces, la dague au côté; il est entouré d'une mer de têtes pressées sous le casque. Les lansquenets ont la pique en main ou l'arquebuse sur l'épaule; à droite et à gauche marchent en éclaireurs, de vieux arquebusiers, à l'œil farouche, au teint basané; ils font feu sur des habitans qui

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 1.

fuient ou se précipitent dans la rivière. Il n'y a point foule de peuple, mais des hommes d'armes qui se rangent autour de leur chef, et le protégent dans son entrée toute guerrière *.

La trahison de Brissac et des échevins excita des rumeurs populaires dans la ville de Paris. Il y eut trois opinions sur leur compte : d'abord la masse du peuple, les halles qui les appelèrent vendeurs de villes, mauvais Judas, lesquels pour de l'argent avaient abandonné leur foi comme Judas avait livré Jésus ; les gentilshommes royalistes, au service du roi de Navarre, qui virent là un retour de Brissac aux lois de l'obéissance et de la fidélité féodale, un trait de loyauté de race et de blason. Enfin les politiques du parlement et de la bourgeoisie jugèrent que l'avènement du roi de Navarre était le seul moyen d'en finir avec les crises municipales qui agitaient le royaume ; et ceux-ci avaient raison. Après que le duc de Mayenne eut frappé le grand parti populaire, pour modérer le mouvement catholique et révolutionnaire, ce mouvement abâtardi devait aboutir à la restauration royale. Il n'y avait de salut que là, et l'avènement de Henri IV fut la suite des mesures violentes contre les chefs de la sainte-

* *Voyez* les gravures dans la grande collection de la *Bibliothèque royale*. La peinture originale qui en diffère peu est à l'Arsenal.

union ; car lorsqu'on ne veut pas des conséquences d'une révolution, on est forcé de retourner au principe tutélaire qui seul protége l'ordre et la paix des cités.

CHAPITRE C.

MOUVEMENT MILITAIRE DES ESPAGNOLS. — DÉPÊCHES SUR LA REDDITION DE PARIS.

Rapport des envoyés espagnols sur les forces de la ligue dans les provinces. — Depêche de don Diégo d'Ibarra sur l'entrée de Henri IV à Paris. — Du duc de Feria. — De J. B. Taxis. — Sauf-conduit des Espagnols. — Départ de la garnison de Paris.

1594.

Henri de Navarre maître de Paris, prenait possession du Louvre : que devenait dès lors la

cause espagnole et catholique de Philippe II ? où se réfugiaient les braves arquebusiers wallons et napolitains, naguère salués du peuple ? où allait désormais se poser le siége de la ligue ? Pouvait-on compter encore sur l'esprit et l'appui des provinces ? Fallait-il désespérer de la cause pour laquelle on s'était armé ? Quelle était la situation de don Diégo d'Ibarra, du duc de Feria, de Taxis, qui naguère gouvernaient tout, et dirigeaient les forces municipales ?

Il y avait long-temps que les envoyés espagnols surveillaient avec inquiétude le mouvement qui se prononçait pour Henri IV. Un rapport spécial sur l'état des provinces unies en la sainte ligue, demandé par Philippe II, se trouve encore aux archives de Simancas ; cette dépêche indique l'état de désespoir et de désordre où se trouvaient les principaux élémens de l'union catholique depuis la prise de Meaux. « Tout est compromis actuellement ; Meaux s'est rendu, écrit l'agent secret ; M. de Mayenne ayant eu advis que le sieur de Vitry traitoit avec l'ennemi, l'envoya quérir à Paris, où luy ayant faict sçavoir l'advis qu'il en avoit, celuy-cy respondit avec tranquillité : « Je vous donne ma parole, par tous les sermens recevables entre gens d'honneur, que jamais je n'ay pensé à pareil dessein ; et si je nourrissais une semblable idée, je le ferois encore avec honneur, remettant entre vos mains tout ce que j'en ay

reçu *. » Mais c'estoient-là des paroles douces **, car peu de jours après, ayant faict sortir de Meaux, avec des lettres contrefaictes du duc de Mayenne, ceux qu'il croyoit le plus opposés à ses desseins, il dict au reste du peuple ce que bon lui sembla. A quelques jours de là, M. de La Chastre se trouvant aussi à Paris, M. de Mayenne l'appela en pleine assemblée ***, du conseil de messeigneurs le légat, du duc de Feria et autres ministres de Vostre Majesté. La Chastre n'estoit pas moins soupçonné que Vitry. Malgré le grand bruit que fit M. de La Chastre sur le tort que l'on avoit de soupçonner sa fidélité, M. de Mayenne, qui déjà avoit esté trompé par Vitry, son beau-fils, l'eust faict arrester; mais M. de Guise, qui l'aimoit beaucoup, intercéda malheureusement pour luy. En effet, estant arrivé à Orléans, M. de La Chastre s'empressa de conclure une trêve, pour s'attirer, par cet acte de douceur, les bonnes graces des habitans. M. de Mayenne en estant instruit, luy en escrivit de vifs reproches; mais l'autre, sans doute pour se moquer, luy respondit que c'estoit pour faciliter les vendanges. On vit bientost sa fourberie, car, moyennant soixante mille escus et la promesse du baston de maréchal de

* *Remittendo lo todo que abia recivido.*

** *Oradas palabras.*

*** *En la junta.*

France, le gouvernement d'Orléans et celuy de la province de Berry pour son fils, il rendit la ville. Ensuite le premier il parcourut les rues, en criant *vive le roi* * ! Il donna à tous ceux qui vouloient, la permission de se retirer ailleurs, avec un passeport de luy. Il s'en trouva plus de quatre mille. — Une des conditions de la capitulation porte que le prince de Béarn ne pourra entrer dans Orléans qu'avec cent chevaux pendant un an.

« Bien que M. de Villeroy, le père du gouverneur de Pontoise, se soit retiré en sa maison, la ville est restée à la sainte-ligue, et la preuve, c'est qu'elle a donné passage à quatre cents chevaux qui alloient rejoindre M. de Mayenne. Celui-cy estoit vers Landrecies avec douze mille hommes environ, lorsque don Diégo d'Ibarra et J. B. Taxis allèrent le trouver. On m'a dict qu'il fut tellement embarrassé de les recevoir convenablement, que pour trouver trois mille écus il fut forcé de prendre chez Gamin ** et autres marchands, des étoffes à fort haut prix, lesquelles il revendit de suite après, n'en retirant que le tiers. M. de Guise, de la Ferté-Milon qu'il estoit allé secourir, est revenu à Sens, distant de 25 lieues de Paris. Il y fait bastir une citadelle à la prière des bons catholiques;

* *Con la criada vivà el rey.*

** Il y a dans le texte : *de Gamin y otros mercadores.* C'est sans doute un marchand ou un juif renommé.

ceux-cy craignent les politiques, qui se multiplient dans le royaume ; car au premier passage du duc, ils avaient eu assez de pouvoir * pour le faire demeurer long-temps aux portes de la ville sans luy vouloir ouvrir, d'où il fut enfin emmené par son oncle, qui rallia, en passant tout ce qu'il pouvoit de troupes françoises. Le prince de Béarn les poursuit de près. M. de Villars, gouverneur de Rouen et du Havre-de-Grâce, a bien escrit ses protestations de fidélité au duc de Mayenne, nais il n'y faut pas compter beaucoup. Il est au pouvoir de deux personnes ennemies fort influentes, et Vostre Majesté en jugera comme moi ** quand je lui dirai que ce sont un prêtre et une femme. Celle-ci est madame de Cimié qui le possède entièrement, avec laquelle il vit maritalement et qu'il entretient ***. Elle est très-affectionnée au prince de Béarn et sœur de Vitry. Il est à craindre que ceste fréquentation habituelle ne l'escarte de son devoir. La seconde personne est l'abbé Tiron, titulaire de beaucoup de bénéfices, car il possède, je crois, dix mille escus de revenus. Mais s'il apprenoit quelques succès dans nos affaires, il fera comme les autres de son estat, il demeurera ferme et desvoué serviteur.

* *Estan tan poderosos.*

** *Y como yo lo dira V. Md.*

*** *Que entretiene y tieno como muxer.*

» A Arles, les politiques ont fait mettre deux catholiques en prison, et fait crier *vive le roy* par la ville; mais le lendemain, à l'exhortation d'un prédicateur nommé Levigier, ils ont esté chassés par le peuple. Deux consuls politiques ont esté pendus avec quelques-uns de leurs partisans, et la ville est aujourd'hui plus sûre que jamais. Les habitans de Marseille sont sortis avec de l'artillerie pour battre la tour de Bouc *, port de mer à cinq lieues de la ville. M. de Carces s'en est emparé. Les chefs marseillois qui ont conduit l'entreprise estoient MM. le comte de Suze, de Sainct-Roumans, gentilhomme provençal, et Alexandre Vitelles, commandant dans Berres pour Son Altesse de Savoye. Lyon a fait tresve avec le marquis de Sainct-Surlin jusqu'au 4 may, moyennant quinze mille escus que les habitans lui ont donnés. Toulouse est plus que jamais assurée au service de Vostre Majesté, comme l'indique l'arrest de la cour de son parlement. Poitiers, dont M. d'Elbeuf est gouverneur, est toujours en nostre pouvoir par la présence de d'Aultan qui y est fort aimé, et assuré de la noblesse du pays et du peuple. Nulle place importante en Guyenne n'a esté perdue, Dieu merci, par le marquis de Villars. Montluc s'est révolté avec ses amis, mais si Vostre Majesté le jugeoit convenable, le marquis me

* *Torre de Buques.*

mande qu'il auroit raison de cette folle entreprise*, en lui permettant de faire seulement venir à son service les lansquenets qui sont dans le Roussillon. Il promet de faire avec eux quelque chose dont Sa Majesté sera plus satisfaicte que de les voir inutiles ou dangereux pillards dans ladicte province**. »

Cette dépêche était écrite quelques jours avant l'entrée de Henri IV à Paris; elle semblait prévoir cet événement décisif : Paris était, en effet, au pouvoir du Béarnais ; les Espagnols avaient quitté la ville. A peine don Diégo d'Ibarra, commandant la garnison capitulée, avait atteint Laon, qu'il s'empresse d'écrire au roi son maître la plus importante et la plus curieuse des relations : « Sire, Vostre Majesté aura vu, par la lettre que je luy ay adressée le 21 de ce mois, que j'avois fixé toute mon attention sur ces renforts de troupes au service du prince de Béarn, lesquelles se montroient dans les environs de Paris. En ayant prévenu le comte de Brissac, celui-cy me respondit qu'il n'y avoit rien à craindre sur ce point,

* *Stulta empresa.*

** Cette pièce est écrite en espagnol et sans signature, et est jointe, dans les archives, à une longue lettre de Montpesat. Elle est de quelque chargé d'affaires de Philippe II en Guienne, puisque Montpesat y était alors. Elle a été écrite un peu avant la prise de Paris. — Archives de Simancas, cot. B S1 298.

que je pouvois venir luy parler moi-mesme, si je le désirois. Pour une affaire aussi importante, je n'y manquai pas : « J'ay reçu ce matin, me dit le comte en m'apercevant, une lettre du duc de Mayenne, qui m'apprend que le duc de Guise s'avance sur Paris avec de l'infanterie, par la route de Senlis : il a en outre deux cents chevaux et une forte somme d'argent pour la solde de la garnison françoise. J'ay envoyé à leur rencontre* deux régimens françois sous les ordres du commandant Jacques : c'est là sans doute la cause de ce mouvement d'infanterie dans les environs. Soyez sans inquiétude**. » Cependant comme je vis qu'il n'avoit montré la prétendue lettre du duc de Mayenne ny au duc de Feria, ny au légat, ny à moy-mesme ; comme il avoit tenu la Porte-Neuve ouverte tout le jour précédent, sous le prétexte bannal de la commodité des militaires et des bourgeois ; enfin, comme il avait fait placer deux cents Allemands de garde à cette porte, je crus ne devoir pas me rendre à ces apparences de sécurité. Aussitost je fis prévenir le duc de Feria et le légat de ce qui se passoit; j'avertis également les commandans militaires des troupes de Vostre Majesté, et quelques bons catholiques que je rencontrai, de faire vigilante garde. Pour moy,

* *Que avia embiado a recevirlos.*

** *Anda sin pena.*

depuis dix heures du soir jusqu'à trois heures du matin*, jallois et venois de la porte Sainct-Honoré à la porte Sainct-Anthoine. Bientost je m'anvançai vers la Porte-Neuve : et que Vostre Majesté juge de ma surprise, quand je la trouvai gardée par quinze ou vingt bourgeois seulement **. C'estoit vers le matin : tout à coup, assez loin de moy, je vis passer le gouverneur, suivi de plusieurs gentilshommes à cheval portant des torches, puis les deux cents Allemands et beaucoup de François. Je leur envoyai dire de quelle manière la Porte-Neuve estoit gardée, et s'ils désiroient que j'y fisse placer des troupes espagnoles. Le comte de Brissac me fit respondre que c'estoit par négligence sans doute *** que l'on n'y avoit pas encore placé les Allemands; mais qu'il les avoit avec luy, et qu'il alloit rester là en personne ****. Vers les trois heures, quelques-uns de ceux qui estoient de ronde avec moy entendirent dehors un certain bruict d'armes et de soldats, bien que peu de troupes dussent estre dans la campagne aux environs. Je jugeai à propos alors d'envoyer cent gardes wallonnes vers la porte Sainct-Denis, en leur recommandant, si elles rencontroient le gouverneur M. de Brissac, de se partager en deux

* *Y yo delas* 10 *de la noche hasta las* 3 *de la manana.*

** *Con solos* 15 *o* 20 *burgeses de guardia.*

*** *Que avia avido descuydo.*

**** *Y que estaria alli en personna.*

troupes et de faire semblant d'estre de ronde ; puis, de s'introduire dans le corps-de-garde des Espagnols pour le renforcer, et parer ainsi à tout futur événement. Je courus ensuite à la maison du duc de Feria pour voir dans quel estat se trouvait sa garde, qui estoit composée de Napolitains. Là je hastai le départ de la ronde qui avoit esté ordonnée la veille pour le matin. Il estoit quatre heures, lorsque, en passant près de la muraille, j'entendis un grand bruict vers la porte Sainct-Denis ; j'ordonnai au commandant Legoretta de s'y porter ou d'y envoyer un capitaine avec cinquante soldats. Celui-cy me fit respondre qu'il se passoit sans doute quelque chose d'extraordinaire sur ce point; que cinquante hommes ne suffiroient pas pour repousser les gardes nombreuses qui l'occupoient ; que déjà deux fois elles avoient empesché les rondes espagnoles de passer, en disant que puisque les François gardoient ce poste, les Espagnols n'avoient point de ronde à y faire *. Au moment où je me rendois au quartier le plus voisin pour chercher des renforts, je rencontre un sergent napolitain tout effaré ** qui me dict : « Le prince de Béarn est maistre de la Porte-Neuve avec six cents hommes ; trois mille

* *Que ja dos vezes avian impedido a la ronda Espanola que passasse, diziendo que los Franceses guardavan aquel puesto y no avian los Espanoles que rondar los.*

** *Espantado.*

hommes le suivent avec de l'artillerie ; c'est le gouverneur et les François qu'il a avec luy qui ont livré l'entrée; la garde du duc de Feria a esté égorgée. Cependant je cherche tous les moyens pour arriver jusqu'au duc, afin de nous joindre à luy ; mais déjà tous les postes , toutes les avenues étoient occupés par l'ennemy ; c'estoit comme par enchantement *. Deux pièces d'artillerie , la bouche tournée vers la ville , estoient près de la muraille , gardées par des soldats ennemis. Vainement encore je cherchai à faire avertir les Napolitains qui estoient de l'autre costé de la rivière de venir nous joindre ; tous les Wallons que je leur expédiai furent pris ou tués, car la porte Sainct-Denis étant également occupée, toute communication devenoit impossible. J'essayai encore de faire avertir le capitaine qui estoit à ceste dernière porte , de se retirer avec son monde vers nostre quartier ; j'avois résolu de m'y desfendre, quoique nostre petit nombre et les communications interceptées rendissent la lutte impossible. Sur ces entrefaites arriva un cavalier qui m'apportoit, de la part du comte de Brissac, la nouvelle de la paix conclue avec le duc de Mayenne, qui cédoit Paris au prince de Béarn **. Le gouverneur m'engageoit à ne point tenter une résistance

* *Como encantamiento.*

** *Y que avia dado aquella villa al pce de Bearn.*

inutile. A ce message succédèrent instantanément deux autres cavaliers du prince de Béarn, avec une lettre qu'il m'adressoit, et dont la copie est cy-joincte *. Je ne voulus point la recevoir. Ces deux officiers, après m'en avoir manifesté leur estonnement, me dirent de vive voix ce qu'elle contenoit : « Je ne suis icy, ainsi que les soldats de Sa Majesté Catholique, ay-je respondu, que pour le service de la saincte-union : si c'est elle et le gouverneur qui ont rendu la ville au prince

* Archives de Simancas, cot. B 19 222.

Copie du sauf-conduit du princ. de Béarn a don Diégo de Ibarra.

« Seigneur don Diégo de Ibarra; Dieu ayant permis que beaucoup de mes subjects soient rentrés dans l'obéissance qu'ils me doivent, comme présentement mon cousin le maréchal de Brissac, ma cour de parlement, le prévost des marchands, eschevins, bourgeois et habitans de ma bonne ville de Paris ont faict, j'ay bien voulu, à leur prière, vous donner et aux troupes étrangères qui sont en madicte ville, sauf-conduit et escorte pour vous retirer avec vos drapeaux, armes et bagages, en tel lieu de sûreté que vous aviserez. Ce que je leur ay promis sur l'assurance qu'ils m'ont donnée que vous ne vous rendrez indignes de ceste grace par aucune opposition. Et sur ce, sieur don Diégo de Ibarra, je prie Dieu qu'il vous ait en saincte garde. Ce fait à... le... jour de mars 1594.

Henry. »

de Béarn, nous ne saurions l'empescher; mais il nous faut, avant tout, recevoir des nouvelles et des communications du duc de Feria. Jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce que nous partions, si cela est ainsi résolu, nous resterons dans nos quartiers avec armes et bagages; j'y engage ma parole. »

» Le comte de Brissac et d'autres personnes vinrent me confirmer ces rapports, que je ne pouvois vérifier, et s'entendre avec moy pour l'instant du départ. On me fit mesme demander que les troupes de Vostre Majesté, en sortant, ne portassent point leurs mèches allumées. J'envoyai aussitost le capitaine Scipion Buencacio, qui fit observer, en mon nom, qu'une pareille exigeance n'étoit point conforme aux promesses faictes : le prince de Béarn prenant la parole : « Eh bien, je ne m'oppose pas, dit-il, à ce que les Italiens portent leurs mèches, car je les tiens pour amis; mais quant aux Espagnols, je le défends : je sçais qu'ils ne desirent que le mal de la France *. » Scipion respondit avec fermeté à ces accusations; et le prince de Béarn s'estant retiré, le capitaine, s'adressant à Montluc : « Le prince de Béarn peut se dispenser, dit-il, de voir défiler les Espagnols, puisqu'il ne les croit pas sûrs; l'occasion ne luy

* *Per que los Espanoles, savia que le querian mal de la Francia.*

a pas manqué cependant, et ne luy manquera pas, sans doute encore, de les voir et de les cognoistre *. » Mais comme nous ne pouvions perdre nostre temps en dispute, ayant enfin reçu des communications du duc de Feria, nous arrestasmes le départ pour deux heures de relevée. L'ordre de marche fut ainsi donné : les Napolitains se portèrent en avant-garde à la porte Sainct-Denis; au corps de bataille les Espagnols, le duc de Feria et moy; enfin, en arrière-garde, les troupes wallonnes. Nous sortismes enseignes desployées, tambours battans, et sans avoir l'air de désespérer de nostre cause **. Bien que le prince de Béarn se fust placé à une fenestre de la porte Sainct-Denis, l'ordre fut donné de ne le pas saluer avec les étendards. Ainsi que doict l'avoir escrit le duc de Feria, des commissaires nous accompagnèrent tant que nous fusmes sur les terres des ennemis. Mieux instruit aujourd'huy, je sçais que les Allemands n'ont point trahi; ils furent trompés. Les premières sentinelles de ceste nation qui se trouvoient en avant de la porte Sainct-Denis, voulurent faire résistance en recognoissant l'ennemi; mais il leur en cousta la vie. Ce qui m'étonne le plus dans tout cecy ***, c'est que deux

* *Que avia visto la gente otras vezes y no le falteria ocasion de bolverla a ver.*

** *Y vaya se sin dexar nostra cosa.*

*** *Lo mas quo este accidente me admiro.*

portes ayent pu estre livrées aux ennemis, et qu'ils ayent pu eux-mesmes s'introduire dans la ville en si grand mombre, sans qu'on entendist aucun retentissement d'armes, aucun tumulte, et surtout sans qu'il se soit trouvé là un seul catholique armé *.

» Le prince de Béarn escrivit également au légat à peu près dans les mesmes termes qu'à moy, luy offrant de le faire partir avec les mesmes facilités et en mesme temps que nous. Le légat fit respondre qu'il luy estoit impossible de partir aussi promptement; et malgré l'observation que je luy adressai sur l'inconvenance de rester ainsi à la cour du prince de Béarn, bien que ce ne fust que pour peu de jours, il persista, en disant qu'il estoit dans l'impossibilité de faire autrement. Depuis je n'ay reçu de luy aucune nouvelle **. Le duc de Feria s'est hasté d'arriver à la frontière pour se réunir et s'entendre avec le comte Charles de Mansfeld, afin de porter le plus prompt remède aux derniers événemens. Nous avons appris depuis que la Bastille du milieu du bois de Vincennes tenoit encore ferme. Le commandant m'a faict dire qu'il se desfendroit pendant un mois, mais qu'après ce temps ses vivres seroient épuisés.

« Nous avons vu hier le duc de Mayenne; il a

* *Ni un solo catholico armado.*

** *Despues no he sabido del.*

paru profondément affecté de la perte de Paris. Il s'est desfendu de toute participation à un accommodement avec le Béarnais, mais comme nous l'avons vu changer d'attitude et fléchir à chaque événement nouveau, il est bien à craindre que ce dernier échec ne vienne encore l'affoiblir dans ses résolutions. Nous luy avons dict, pour le raffermir, que son armée, réunie à celle du comte Charles, s'élèveroit à douze mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux ; que l'on pouvoit encore avec cela regagner Paris. Jusqu'à présent on ne cognoist rien des intentions de l'ennemi sur les trois dépesches de Vostre Majesté qui ont esté saisies. Le duc de Mayenne sort de chez le duc de Feria, et vient de nous dire qu'il avoit instruit Vostre Majesté de ses intentions, et qu'elle se tenoit pour fort satisfaicte. Ayant vainement cherché à le faire expliquer, le duc de Feria et moy luy avons donné les meilleurs conseils que nous avons pu ; nous l'avons engagé à agir réellement, à laisser tous ces vains discours, toutes ces négociations comme inutiles ou plustost préjudiciables à la cause ; nous luy avons rappelé qu'il fut un temps où il se monstroit plus zélé et plus ardent.... L'avons-nous persuadé ? je ne veux pas l'affirmer ; cependant je prie Dieu de me tromper *. »

* *Pero quiero dios que me engane.* Laon, 28 mars 1594.

Ibarra avait été l'homme actif, le chef militaire ; on ne pouvait l'accuser d'avoir manqué d'énergie ; l'événement l'avait surpris; partout où le danger s'était montré, partout don Diégo s'était porté en toute hâte. Il avait fallu la duplicité du comte de Brissac pour tromper l'intelligent capitaine des vieux arquebusiers. Qu'avait donc fait le duc de Feria, le négociateur? avait-il été plus habile et mieux inspiré? La surprise de Paris l'avait frappé tout aussi bien que don Diégo : il se hâtait d'adresser une autre dépêche à Philippe II son maître : « Sire, le 20 de ce mois j'ay escrit à Vostre Majesté, en luy faisant part de ce qui se passoit autour de moi, et de la crainte que j'éprouvois de voir d'un moment à l'autre tomber la ville dans les mains de l'ennemi. Ce que je prévoyois est arrivé le 22 à quatre heures du matin. Il est clair aujourd'hui que ce coup a été concerté entre M. de Belin qui, comme Vostre Majesté le sçait, avoit esté gouverneur de Paris, Sainct-Quentin qui servoit dans les gardes wallonnes en garnison à Paris, enfin le comte de Brissac, gouverneur de la ville, lequel, par l'intermédiaire de M. de Sainct-Luc, son parent, s'est entendu avec le Béarnois. Dans la seule conférence qui eut lieu, il fut convenu que ce seroit le 22 mars au matin.

— D. Diégo de Ibarra à Philippe II, roi d'Espagne Archives de Simancas, cot. B 79 222.

Pour oster tout soupçon, le gouverneur avoit faict ouvrir toute la journée précédente la *porte Neuve*. Un sous-lieutenant des Napolitains *, qui estoit de garde dans mon hostel, m'en avertit vers les sept heures du soir, en rejetant cette faute sur le compte du gouverneur. Aussitost j'envoie à ce dernier ce mesme sous-lieutenant, afin qu'on remédiast promptement au danger. M. de Brissac me faict respondre que cela n'avoit aucun inconvénient ; que ce n'estoit que pour la commodité des troupes et des bourgeois qui alloient et venoient pour leur service et leurs travaux, et que d'ailleurs les soldats de garde à cette porte estoient prévenus de veiller avec soin. — De son costé, don Diégo de Ibarra, en ayant parlé au gouverneur, celui-ci luy respondit qu'il avoit reçu dans la matinée une lettre du duc de Mayenne, qui luy annonçoit l'arrivée, par la route de Senlis, du duc de Guise avec quelque infanterie, deux cents chevaux et de l'argent pour la solde de la garnison françoise ; qu'il avoit envoyé deux régimens françois à la rencontre du duc, et que ce devoit estre là la cause de cette réunion de troupes que l'on entendoit dans les fauxbourgs **. D. Diégo de Ibarra, qui ne pouvoit se contenter de raisons si peu rassurantes,

* *Un alferez de los Napolitanos.*

** *Y que esta divia de ser la causa de auer se juntado alguna gente que se oya en los faburgos.*

m'en donna avis; puis, se tenant sur pied toute la nuit, il alloit s'informant de ce qui se passoit, et faisoit prévenir les troupes espagnoles de rester esveillées et sous les armes dans leurs quartiers, afin de se porter plus promptement où il seroit nécessaire *. Vers le matin, le comte de Brissac, ayant fait lui-même la ronde, ouvrit deux portes au prince de Béarn **, et plaça à ces portes toutes ses troupes, qui consistoient en deux mille cinq cents hommes d'infanterie et treize cents chevaux. Il s'empara ensuite de toutes les avenues et postes principaux de Paris sans esprouver la moindre résistance; car le gouverneur et les politiques avoient assuré aux catholiques qu'ils veilleroient assidûment. Au moment où Brissac ouvrit les portes, on remarquoit à costé de luy le prevost des marchands et quelques échevins : quant à la garnison appartenant au duc de Mayenne, elle étoit sous l'obéissance du gouverneur, et marchoit d'après sa volonté : les troupes de Vostre Majesté, au moyen de ces machinations tortueuses des ennemis du dedans et du dehors, n'avoient pu être réunies; les soldats de chaque nation se trouvoient fort éloignés les uns des autres et divisés par escadrons; les Na-

* *Que estuviessen con cuydado y alerta ensus quarteles, para acudir a donde mas fuesse necessario.*

** *Abrio dos puertas al prin^e^ de Bearne.*

politains, entre aultres, campoient de l'autre costé de la rivière, où estoit situé leur quartier, et d'ailleurs les rues qui auroient permis la communication entre elles avoient été occupées par l'ennemi : je n'estois moi-même gardé que par cinquante Napolitains, et dans mon hostel, qui touchoit à la porte par où entroit le Béarnois. Aussitost que ce prince eut pénétré dans la ville, il envoya ces paroles à D. Diégo de Ibarra, qui estoit dans le quartier des Espagnols : « Je suis entré dans Paris par la volonté des habitans * qui m'ont appelé comme leur roy **. La paix est faicte avec le duc de Mayenne ; et moi Henry, roy de France, je vous le fais sçavoir : il est inutile d'opposer aucune résistance, car je ne veux faire la guerre à personne, et ne demande que ce qui m'appartient ***. Tous les estrangers qui sont dans la ville sont libres de partir ; ils seront à l'abri pendant leur sortie de toute injure et de toute vexation. » En même temps deux cavaliers remettoient à D. Diégo de Ibarra une lettre du prince de Béarn qui luy promettoit toute sûreté pour sa retraite. Dans ces entrefaictes, j'envoyai mon sous-lieutenant au comte de Brissac qui, sans l'entendre, le fit approcher du Béarnois. Alors ce prince répéta

* *Con voluntad de los avitantes.*

** *Que le avian llamado como a su rey.*

*** *Ni hazia mas de apoderarse de lo que era suyo.*

à mon envoyé ce qu'il avoit faict dire à Ibarra : « La paix est faicte, dit-il ; j'ay esté appelé à Paris par le gouverneur, le parlement, le prevost des marchands et les eschevins. Comme roy, je ne demande poinct la guerre, mais la paix. Assurez à l'ambassadeur que ny luy, ny ceux de sa nation, n'esprouveront aucune vengeance, aucune insulte : il peut sortir librement; je luy en donne ma parole. On offrit alors à l'*alferez* (au sous-lieutenant) la lettre que l'on avoit envoyée à D. Diégo de Ibarra, mais que celui-ci n'avoit pas voulu prendre. J'en joints ici la copie.

« Cependant je me trouvois isolé avec mes cinquante hommes de garde, et dans l'impossibilité de me réunir à don Diégo de Ibarra : que pouvois-je faire, voyant que tout estoit perdu * ? J'acceptai les conditions que l'on m'imposoit, de respondre sur ma parole qu'aucun des soldats de Vostre Majesté, alors dans la ville, ne chercheroit à se desfendre et ne quitteroit son poste. Ma response ayant esté reçue, le Béarnois m'envoya le mareschal de Matignon qui, après m'avoir répété les assurances données ci-dessus, me pria, de la part de son roy (je répète les paroles qu'il m'adressa **), de sortir de Paris dans le plus bref délai possible avec les troupes de Vostre Majesté.

* *Viendo como todo estava perdido.*

** *Que par esta palabra lo dico.*

« Si vous ne le pouvez pas vous-mesme , ajouta le mareschal , il vous est loisible de demeurer de vostre personne , jusqu'à ce que vos dispositions soient faictes ; vous y serez en sûreté comme dans une ville d'Espagne. — Je partirai avec les troupes espagnoles , ai-je aussitost respondu ; nous ne sommes venus à Paris que pour secourir les habitans , et sur leur demande ; nous en sortirons le plus promptement que nous pourrons , puisque leur volonté paroist changée , mais il est nécessaire pour cela que nous communiquions avec don Diégo de Ibarra et les commandans militaires. » En ce moment arriva don Diégo avec lequel nous arrestasmes l'ordre du despart , et l'on fit respondre au Béarnois que nous sortirions ce jour-là sans faute *, et que l'on eust à nous envoyer le *laissez-passer* escrit de la main du prince de Béarn. Après avoir eschangé quelques paroles de courtoisie **, j'expédiai l'ordre de se mettre en route aux troupes de Vostre Majesté , soit dans leurs quartiers, soit dans leurs corps-de-garde. Depuis le matin , elles estoient restées en bataille , enseignes déployées , dans le plus bel ordre possible ; le prince de Béarn nous envoya encore des passeports pour nous et nos biens , enfin un abbé et un commissaire pour

* *Que saldriamos aquel dià sin falta.*

** *Aviendo passado otras palabras de cortesià.*

nous accompagner et nous faire donner des vivres dans tout le pays sous sa domination. Quant à la permission que je luy avois demandée de passer par Breteuil, il s'en excusa, en disant qu'il ne pouvoit pas laisser réunir dans ceste ville un si grand nombre de troupes espagnoles, et que d'ailleurs il demandoit à me voir avant de partir *. Toutes les troupes françoises estant rangées en bataille, nous sortismes donc à deux heures de relevée en rangs serrés, enseignes déployées et tambours battans. Les Italiens estoient en teste ; tout de suite après venoient les Espagnols, au milieu desquels j'estois à cheval avec tous les sujets de Vostre Majesté. Les gardes wallonnes marchoient autour de moi. Le prince de Béarn estoit à une fenêtre, sur la porte Sainct-Denis par laquelle nous sortismes. Il estoit habillé en gris clair, avec un chapeau noir surmonté d'une grande plume blanche; nos estendards qui, ainsi que je l'ai dict, marchoient desployés, ne luy rendirent aucun honneur en passant **. Ce jour-là nous allasmes à un petit endroict appelé Blanmenin, à trois lieues de Paris. Pendant les trois jours suivans, nous avons marché sur les terres des ennemis sans esprouver le moindre désagrément. Les commissaires prirent congé de

* *Queria ver me antes que saliesse.*

** *No hizieron ninguna cortesiá.*

moi à trois lieues de Laon, à un village appelé Filen. De là je suis allé voir le duc de Mayenne qui a paru profondément affecté de ce qui s'estoit passé à Paris. Nous sommes convenus de choisir La Fère pour nostre centre d'opérations; c'est une ville très-forte; la plus grande partie des troupes de Vostre Majesté y a esté envoyée; elle se trouve à cinq lieues d'ici. Le légat avoit bonne envie de sortir de Paris, mais il a craint d'aventurer sa fortune, chose à laquelle les ecclésiastiques tiennent plus que les séculiers. Puisqu'il en est ici question, j'ai abandonné une grande portion de mon avoir à Paris; j'ai bien laissé là quelqu'un qui doit me le faire parvenir, mais je n'en conserve pas une espérance bien grande. Au reste, les enseignes et les soldats de Vostre Majesté sont sortis de Paris avec la resputation honorable qu'ils avoient méritée. MM. de Sainct-Luc et de Vitry sont venus me demander, de la part du prince de Béarn, que je leur laissasse le capitaine Sainct-Quentin. Je leur ai respondu que cet officier estoit au service de Vostre Majesté, que je ne pouvois le leur abandonner, mais qu'ils estoient maistres de le garder, comme ils l'avoient faict. Laon, 28 mars 1594 *. »

* Le duc de Feria à Philippe II, sur l'entrée du prince de Béarn à Paris, et la sortie du duc de Feria avec les troupes de Sa Majeste catholique. Laon, 28 mars 1594. — Archives de Simancas, cot. B 78 62.

Le troisième envoyé, Taxis, n'était point à Paris lors de la prise de la capitale ligueuse; il avait suivi le duc de Mayenne à Bruxelles, alors que le chef de l'union allait se concerter avec l'archiduc en Belgique. Sa dépêche a ceci de curieux qu'elle donne l'impression profonde que fit cet événement sur l'esprit du lieutenant-général du royaume : « Sire, j'ai informé Vostre Majesté des motifs qui m'avoient engagé à accompagner le duc de Mayenne lorsqu'il quitta Paris. Déjà suspect, par sa tendance à un accommodement, je craignois qu'il n'allast chercher des soutiens et des imitateurs dans les villes voisines et parmi ses amis. Mon voyage d'ailleurs fut concerté avec le duc de Feria et don Diégo Ibarra, qui approuvèrent mon projet. Le 27 de ce mois, l'archiduc me dict : « Je suis fatigué de ces lenteurs, de ces tergiversations * des princes françois; je veux seul entreprendre de soutenir le parti, jusqu'à ce que je reçoive une responsc de Sa Majesté catholique. » Ceste résolution du comte Charles luy fut inspirée par la communication que je luy donnai de graves nouvelles. En effect, dans ceste mesme nuict du 27, j'avois reçu l'advis que le prince de Béarn estoit entré à Paris; ce bruit se confirma dans la journée suivante. Cet événement a eu lieu le 22 et par l'entremise du gouverneur

* *Rodeadas platicas.*

de Brissac, suivant la croyance générale*. Le prince de Béarn, dans lequel on regrette de trouver la courtoisie d'un chevalier, puisqu'il est tousjours hérétique au fond du cœur, a laissé loyalement sortir de la ville ** les troupes et les ministres de Vostre Majesté. Ce départ s'est faict fièrement *** et de la manière qu'il convenoit aux armes de Vostre Majesté. Toute la garnison s'est retirée avec ses estendards desployés et ses tambours en teste. Le Béarnois, paroissant se méfier de nos soldats, avoit exigé que les mèches **** fussent esteintes; cecy avoit donné de l'inquiétude à vos ministres, qui avoient d'ailleurs pris leurs mesures. On est parti en bataille et comme faisant retraite devant un ennemi supérieur en nombre. On dict que le légat seul a demandé à rester, pour ser affaires particulières. Je ne sçais rien de plus circonstancié sur ce grand événement. Le séjour du légat me paroist ce qu'il y a de plus dangereux; car cédant à la douceur des manières ***** et à l'appast des choses terrestres, il pourroit bien estre séduit par le Béarnois, qui ne faict faute ny de l'un ny de l'autre. S'il estoit nécessaire d'instruire Vostre Majesté des affaires avant ce der-

* *Segun suena generale.*

** *Ha dexado cortesiamente salir.*

*** *Arrogantamente.*

**** *Mechas incendidas.*

***** *A las blanduras.*

nier événement, combien cela devient-il plus indispensable aujourd'hui que le Béarnois est à Paris! D'un autre costé, je supplie Vostre Majesté de m'informer le plus tost possible de tout ce qu'elle aura résolu, soit qu'elle veuille continuer les hostilités, soit qu'elle veuille recourir à un autre moyen *, pour esviter qu'une guerre réelle nous tombe sur les bras **. Telle est la solution, claire, courte et précise ***, que je sollicite de Vostre Majesté. Après cela, je doute que Paris soit tout-à-faict perdu : car il ne tardera pas à se repentir de ce qu'il a fait ****. L'archiduc ayant envoyé la nouvelle de cet évesnement au duc de Mayenne, celui-ci est entré dans un violent accès de colère : « Je n'en continuerai pas moins la guerre, s'est-il escrié. » Aussitost il m'a fait demander si Vostre Majesté tiendroit toujours sa parole, par rapport au secours promis. — Mais c'est un feu-follet ***** qui s'esteindra bientost. — Quant à Rosne, je serai plus assuré de sa résolution; il m'a fait savoir d'ailleurs de la part des ducs d'Aumale, de Guise, de Saint-Pol et de l'amiral

* *Si queria continuar la guerra o bien tomar otro expodiente.*

** *Para evitar que nos caye en braços una guerra real.*

*** *Breve, clara y abierta.*

**** *No me parece que la perdida do Paris tienne, porque arrepentirase de lo que haziesse.*

***** *Fuego fatuo.*

Villars, que la prise de Paris ne changeoit rien à leur zèle pour le service de Vostre Majesté, à laquelle ils sont dévoués comme auparavant *.

» Un bruit a couru que le Béarnois avoit surpris Paris avec le consentement tacite du duc de Mayenne ; cecy seroit au moins en contradiction avec les bons escus que Henry a donnés à Brissac comme au principal auteur de son succès **. Je sçais bien que le duc n'auroit pas mieux demandé que d'entrer en accommodement avec le prince de Béarn ; mais il ne l'eust jamais faict, je crois, sans l'intervention de Sa Saincteté et de Vostre Majesté. Quelle que soit la pensée que l'on ait à cet égard, j'ai jugé cependant qu'il estoit prudent de dire toujours que le duc de Mayenne est fort éloigné de se jeter dans les bras du Béarnois ***; c'est une opinion qu'il convient, dans tous les cas, d'entretenir ****.

» J'ai reçu dernièrement une response de Vostre Majesté à mes lettres du mois de janvier dernier ; mais cette dépesche m'est parvenue décachetée *****. Toutes celles qui ont passé par Lyon ont esté également perdues. Il devient indis-

* *Que quedaran constantes como antes.*

** *Lo qual tienne contrudicion de los muchos Os que el Bearne dio a Brissac como a principal autor.*

*** *Que no se echara en braços de Bearne.*

**** *Es opinion que conviene siempre entretener.*

***** *He recivido aqui abierta.*

pensable de prendre d'autres moyens pour que nous puissions à temps, et avec tout le zèle qui nous anime, apprendre les ordres de Vostre Majesté et les faire exécuter *. »

En lisant attentivement les dépêches des trois agens espagnols, on aperçoit qu'il domine dans toutes un besoin de se justifier du grand événement qui brisait, en un seul coup, toutes les espérances de la ligue. La prise de Paris privait la sainte-union d'un centre commun, du point militaire et politique qui étendait ses forces sur toutes les provinces. Dans l'organisation communale du seizième siècle, chacune de ces provinces avait sans doute sa propre capitale, vénérable de son antiquité et de ses priviléges, avec parlement, cathédrale, official, cour des comptes et des aides; mais Paris était depuis deux siècles la résidence des rois, le siége de la belle et mellifiante université, de la sacro-sainte Sorbonne; là étaient les nombreux prédicateurs, les paroisses zélées, les corporations armées de plusieurs milliers de bras : où désormais le conseil de l'union pourrait-il se rallier? quelle ville donnerait l'impulsion et le mouvement à la puissante force catholique?

* J. B. de Taxis à Philippe II. Bruxelles, 30 mars 1594. — Archives de Simancas, cot. B 79 165.

CHAPITRE CI.

PREMIERS ACTES DE L'AVÈNEMENT DE HENRI IV.

Henri IV roi de France. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Translation du parlement à Paris. — Réorganisation du conseil municipal. — Actes de la Sorbonne. — Pamphlets contre la ligue. — Mouvement parlementaire et bourgeois. — Mesures d'exil. — Actes contre les prédications.

1594.

Henri IV, maître de la bonne ville de Paris, se montra le lendemain au peuple, dans une cérémonie catholique, le *Te Deum*, à Notre-Dame, au

milieu de la multitude qui se pressait au pied des vieilles tours. Le roi avait alors quarante et un ans ; les fatigues de la guerre avaient encore basané son teint du Béarn et des montagnes ; sa barbe était épaisse et crépue ; ses cheveux blanchis sous son casque d'acier surmonté de quelques plumes flottantes ; il avait de petits yeux brillans, cachés sous des joues saillantes ; un nez long et crochu, pendant sur de fortes moustaches grises ; son menton et sa bouche sentaient déjà la vieillesse au milieu de la vie. Il portait sa cuirasse de guerre sur son coursier, caparaçonné de fer, comme en un jour de bataille ; ses gardes brisaient la foule silencieuse à son passage. On se rappelait l'entrée des huguenots à Paris, lors de la paix de 1572, quand ils traversèrent les rues avec ce même roi de Navarre leur chef, et les *nopces vermeilles* du 24 août. Plus d'un des membres populaires de la sainte-union dut remuer dans sa tête l'idée de la Saint-Barthélemy, de ces Vêpres Siciliennes qui avaient délivré la bonne ville de Paris. « Le roy passant devant les Innocens et estant arresté avec sa troupe, fut vu un homme à la fenestre d'une maison qui faict le coing, lequel teste couverte, regarda long-temps Sa Majesté sans faire seulement semblant de le saluer. Enfin un pastissier de devant Sainct-Severin fut bien si imprudent et hardi jusqu'à dire que ce jour il estoit entré des chiens à Paris. Deux

bourgeois, l'un maçon, l'autre boulanger, déclarèrent qu'ils estoient résolus à mourir, mais avant ils tueroient le roy *.»

Pourtant Henri de Navarre, qui était resté, lors de ses noces, sur le parvis de Notre-Dame, pour ne point faire acte d'idolâtrie, s'agenouillait maintenant dans le sanctuaire de l'église bénite, de la grande cathédrale du peuple; il chantait à pleine voix le *Te Deum* avec les choristes, l'évêque et les prêtres rassemblés **; on avait eu soin de faire précéder sa visite à la Vierge par la publication de l'acte d'amnistie et des priviléges que le roi échangeait contre la liberté de la ville. Les bourgeois agitaient leurs mains, cherchaient à réveiller l'enthousiasme de la population des halles, étonnée, abattue, mais sans amour pour le prince qui allait régner sur elle; le peuple considérait tou-

* *Journal du règne de Henri IV*, ad ann. 1594.

** Des gravures démontrent « comme le roy alla incontinent à l'église de Nostre-Dame rendre graces solemnelles à Dieu de ceste admirable réduction de la capitale de son royaume; comme Sa Majesté, le mesme jour, estant à la porte Sainct-Denis, vit sortir hors de Paris les garnisons estrangères que le roy d'Espagne y entretenoit. »

Et au bas du portrait de Henri IV on lisait :

Voici le preux Henry, des Espagnols vainqueur,
Qui deux sceptres puissans maintient d'une main forte;
C'est ce roy qui pour signe au front la gloire porte,
La clémence dans l'ame, et la prouesse au cœur.

jours son roi comme le chef d'une occupation militaire obtenue par surprise et dont on pouvait plus tard se débarrasser.

L'Hôtel-de-Ville de Paris manifesta sa joie pour la bonne réception et accueil qu'il obtint de Henri IV en ses salles du Louvre : « Mercredi 23e dudict mois, MM. les prevost des marchands et eschevins vestus de leurs robes mipartie, et M. Guillaume Morin exerçant l'office de procureur du roy, vestu d'une robe d'escarlate, assisté de MM. les conseillers, cinquanteniers, dixainiers, et grand nombre de bourgeois, furent trouver Sa Majesté au chastel du Louvre, pour le remercier de la clémence et douceur de laquelle il avoit usé envers ses subjects, et lui présenter quelques confitures, dragées, hypocras et flambeaux de cire blanche. En arrivant audict Louvre, eurent advis que Sa Majesté n'estoit encore habillée, laquelle toutefois advertie de leur venue, les fict entrer jusque dans le cabinet où lesdicts sieurs se prosternèrent à genoux, et commença ledict prevost à rendre graces à Sa Majesté de sa bienveillance, douceur et clémence, en donnant assurance de tout le peuple en son obéissance, et les regrets que aucun d'eux avoient que plus tost ceste journée ne fust advenue. Ce faict, lui présenta les confitures, dragées, hypocras et flambeaux de cire qu'il reçut fort joyeusement, disant en ces mesmes mots : Hier je reçus vos cœurs ;

aujourd'huy je reçois vos confitures ; et adjoutant à cette récréation, disant que oncques il n'avoit reçu un plus grand contentement que celui de la journée précédente, l'un d'avoir entré en sa bonne ville de Paris, et d'y avoir trouvé son peuple si affectionné en son endroit ; l'autre d'avoir trouvé tant d'obéissance en sa gendarmerie, s'informant humainement à toute l'assistance si aucun avoit esté molesté ; en conséquence de ce, il leur feroit augmenter leur paye. Le surplus de la journée se passa à dresser l'armée pour délivrer la Bastille où le seigneur Dubourg estoit avec quelques soldats, lequel tiroit plusieurs coups de canon sur les habitans de ceste ville, de manière que l'on fut contraint de loger l'armée ès environs de ladicte Bastille pour icelle assiéger. Enfin ledict sieur Dubourg entra en quelque conférence et rendit la place le dimanche ensuivant *. »

Tous les actes de l'Hôtel-de-Ville furent ensuite intitulés du nom du roi et faits d'après ses volontés. Le personnel de la grande municipalité de Paris fut reconstitué de manière à ce que les ordres royaux obtinssent partout obéissance ; on ne put désormais se réunir que d'après le commandement exprès de Sa Majesté. « Sire Guillaume Guercier, quartenier; trouvez-vous aujourd'huy quatre heures de relevée en l'Hostel de

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol 2, vers.

ceste ville, pour entendre ce qui est la volonté du roy; et n'y faictes faute. 28e mars 1594. Et sur les quatre heures, M. d'O, assisté de MM. Miron et Desène, procéda au rétablissement du corps de la prevosté des marchands et eschevins de la ville, suivant les lettres patentes de Sa Majesté, en présence desdicts sieurs prevost des marchands, eschevins, conseillers, quarteniers et dixainiers, ainsi qu'ils avoient esté mandés. Et fut presté ès mains dudict sieur d'O, le serment de fidélité au roy : « Nous prevost des marchands, eschevins et conseillers de l'Hostel-de-Ville de Paris, greffier, procureur et autres officiers d'icelle, qui, par cy-devant, avons esté contraints de nous assembler audict Hostel-de-Ville, combien que par lettres patentes Sa Majesté ait interdict et desfendu aucune assemblée audict Hostel-de-Ville; néanmoins ayant plu au roy en sa bonté et clémence nous vouloir conserver en nos biens, charges et estats, jurons et attestons devant Dieu et sur les saincts Évangiles, que nous recognoissons de cœur et d'affection pour notre roy et prince naturel et légitime Henry IV, roy de France et de Navarre à présent régnant; promettons à Sa Majesté, sur nos vies et honneurs, de lui garder la foi et loyauté avec toute révérence et parfaite obéissance. Et pour la conservation de son Estat et couronne, mesme de ceste ville de Paris, sous son autorité et commandement, exposer nos vies et biens. Pro-

mettons en outre de n'avoir jamais communication, pratiques ni intelligences avec ceux qui se sont eslevés en armes contre Sa Majesté, et tous autres qui pourroient s'eslever cy-après, que nous desclarons ennemis de l'Estat et les nostres en particulier, renonçant à toutes ligues, sermens et associations que nous pourrions avoir cy-devant faicts, à l'occasion de la malice du temps, recognoissant en toute humilité avoir reçu à graces spéciales, la bonté et clémence de laquelle il a plu à Sa Majesté d'user envers nous; de quoi nous lui rendons graces très-humbles, suppliant le créateur de toute nostre affection, de nous le conserver longuement et heureusement, et lui donner victoire sur ses ennemis *. »

A son tour, le roi Henri IV, pour constater sa grande adhésion aux mystères catholiques, s'associait aux processions et belles cérémonies qui sillonnaient Paris en tous sens : « Messieurs les

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 3 vers., et 6 vers. L'acte original de ce serment, signé par soixante-six principaux bourgeois et habitans, existe encore, Bibliothéque royale, manuscrit en 10 volumes, intitulé : *Recueils historiques*, tome III; fol. 285; *Recueil de Thoisy*. Les signataires furent MM. Dreux, Coqueley, J. de Saint-André, P. Leber, F. Vincent, L. Bordeleu, de Serre, de Lugerye, B. Grangier, A. Poty, Doulceur, Courtin, Cheingelin, Ruelle, Morot, C. Huart, Poulain, Chévry, Gillet, A. Lefebvre, M. Soupart, G. Virot, N. Luycho, M. de

prevost des marchands et eschevins eurent advis que Sa Majesté desiroit le lendemain, 29e dudict mois, jour et octave de la réduction, faire une procession en ceste ville, fort solennelle, pour rendre graces à Dieu, et à ceste fin furent expédiés mandemens : — M. Fenellet, colonel ; plaise vous trouver demain sept heures du matin en l'Hostel de ceste ville, pour nous assister et accompagner à la procession générale qui se fera ledict jour, où seront portées les sainctes reliques, et en laquelle le roy assistera. 28e mars 1594 *. »

En sortant de Notre-Dame, Henri IV, roi de France et de Navarre, fit le premier acte de sa puissance : il fondit le parlement de Tours dans celui de Paris. Les parlementaires lui avaient rendu trop de services pour que le roi n'oubliât pas leur conduite durant la ligue ; Henri avait d'ailleurs tant besoin du parlement, qui commandait pleine obéissance envers le seigneur roi, et

Laporte, Labbé, F. Anier, de Borne, Fourneau, Ragot, Bordelet, L. Bigot, Davolle, L'Hostelier, Deschamps, P. Cognet, J. Mondoucet, J. Hardy, Gomain, L. Vuar, Dumoulin, Laffichard, Léomant, Denis, J. Jauvelat, G. Milon, P Froissiez, J. Deni, Pain, Ballin, J. Lauvin, J. de Crest, Cléet, Roberge, J. Haussy, Petit, Maitlet, Bonneau, A. Ferrières, Nicolas Valet, Jacquet, F. Fourrier, Vimoys, J. Sobrun, Gossey, J. Hennyque.

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 8.

se montrait d'autant plus servile qu'il s'était autrefois plus étroitement uni au mouvement municipal ; tendance réactionnaire de tous les corps politiques compromis, et qui ont besoin de se faire pardonner. Henri disait dans son édit : « Nous avons jugé estre très-requis et nécessaire pour le bien de nostre service et du repos public, afin qu'une si bonne ville ne demeurast sans l'exercice de la justice souveraine pour la conservation des bons et chastiment des mauvais, que les conseillers et autres officiers de nostre cour de parlement qui ont obtenu provision des rois nos prédécesseurs soient remis et réintégrés en l'exercice de leur charge, ayant jugé lesdicts conseillers dignes de ceste grace et faveur pour la vertu et constance qu'ils ont monstrées en plusieurs choses, et mesmement en la résolution qu'ils prirent de faire l'arrest qu'ils publièrent et soutinrent vertueusement au mois de juillet dernier contre ceux qui s'efforçoient de troubler et rompre l'ordre de la succession légitime de ce royaume ; et pour cest effect avons osté et levé l'interdiction faicte aux dicts conseillers tant par ledict feu roy que par nous. Voulant qu'iceux se trouvant maintenant en un bien grand et notable nombre, après qu'ils auront faict le serment requis, soient restablis et remis en l'exercice de leur charge, pour en jouir aux mesmes honneurs, prérogatives, droits, pouvoirs, priviléges et prééminences dont ils jouis-

soient auparavant lesdictes interdictions *. » Cette restauration remit les choses telles qu'elles étaient avant la ligue : « MM. de Haqueville, Chartier, Molé, Hottoman sont retournés en leurs anciennes charges; M. Le Maistre a esté créé septième président au parlement; comme aussi M. du Vair, conseiller, et Langlois, advocat, ont esté faicts maistres des requestes de l'hostel du roy, et M. Lhuillier, maistre des comptes et prevost des marchands y a esté créé neuvième président; le tout en vertu de nouveaux esdicts. Et comme toutes choses se sont passées par une clémence admirable du roy, aussi n'a-t-il permis que l'on ait affligé aucun en son corps ou bien, quelque esprit de sédition qu'on luy imputast, comme il advient fort souvent qu'en tels inespérés changemens on preste plusieurs charités à un et autre; mais a voulu que tous les signalés ligueurs du parlement, au lieu d'espouser une prison close, eussent les champs pour prison, ou, pour mieux dire, la clef des champs **. » Ce remaniement de quelques-uns des offices du parlement de Paris était fait dans la vue de contenter les parlementaires de Tours, qui imposaient leur fidélité. Ce qui fatigue un gouvernement naissant, ce sont

* 27 mars 1594 Reg. du parlement, vol. RR, fol. 7. — Fontanon, IV, 741.

** Est. Pasquier, liv. XVI, lett. 3.

plutôt ses amis que ses ennemis ; ils deviennent impérieux, menaçans. Parce qu'ils ont rendu des services dans le passé, ils croient que l'avenir leur appartient. Henri IV mit un terme aux récriminations des magistrats fidèles ; le parlement de Paris l'aidait dans les actes de son pouvoir ; celui de Tours lui devenait importun et presque inutile : « Ceux de Tours, aimait à dire le roi, ont faict leurs affaires, ceux de Paris font les miennes. » Et quel corps plus obéissant et plus réactionnaire le roi pouvait-il désirer que le parlement de Paris! Quel zèle ne déployait-il pas! que n'aurait-il pas proscrit et flétri de ses arrêts ! Il fallait bien se faire pardonner l'époque de dévouement à la ligue. On allait même déterrer les vieux actes, frapper de réaction les jugemens d'une autre époque : « Sur ce que le procureur-général du roy a remonstré à la cour qu'il est tombé entre ses mains un arrest donné en ladicte cour pendant les derniers troubles, par le narré duquel est faict mention d'un roy qu'ils appellent Charles X, supposé par la malice, au préjudice de la loy salique fondamentale de ce royaume et de l'auctorité du roy, auquel la couronne appartient légitimement : il y a plusieurs intitulations d'arrests du nom dudict prétendu roy, requeroit lesdicts mots de Charles X estre rayés et biffés. La matière sur ce mise en délibération, la cour a ordonné que ces mots : *Charles X* seront rayés et ostés tant des

minutes des arrests et registres d'icelle que des expéditions en forme ou par extrait qui ont esté délivrées aux parties, ensemble les inscriptions du mesme nom, tant desdicts arrests, commissions, que lettres obtenues en chancellerie, et a faict inhibitions et desfenses à tous juges, huissiers ou sergens d'exécuter lesdicts mandemens sous pareille inscription, sur peine de crime de lèze-majesté *. » Charles X avait été pourtant le roi parlementaire, le prince du tiers parti : plus d'un membre qui lançait la proscription contre le souvenir de cette royauté revêtue de la pourpre romaine, l'avait naguère proclamée comme la plus heureuse, la plus sainte combinaison; mais que ne frappe-t-on pas pour expier le passé! à quoi les corps ne sont-ils pas disposés quand ils veulent acheter leur grâce d'un pouvoir nouveau!

Henri IV modifia par une autre ordonnance la composition du conseil municipal. La ligue avait là ses représentans; on ne pouvait laisser à la tête de la cité les plus zélés partisans des Guise. Le conseil municipal s'épura lui-même, ou, pour parler plus exactement, le roi manda qu'on eût à exclure du bureau tous ceux dont les opinions n'étaient pas compatibles avec l'esprit et la durée de la restauration. Enfin, comme complément aux

* Extrait des registres du parlement. 3 décembre 1594.

conditions de sûreté et de popularité, il fut négocié auprès de la Sorbonne une déclaration tout-à-fait opposée à celle qu'elle avait publiée naguère contre Henri de Navarre : le roi avait beaucoup caressé ces ardens docteurs. Quand ils vinrent le voir, au lieu de récriminer sur le passé, Henri les appela *messieurs nos maîtres;* « il discuta long-temps avec eux, protestant de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, sans jamais se despartir de la foi de l'Église qu'il avait embrassée. » Aussi la Sorbonne, épurée et reconnaissante, prépara une déclaration nouvelle : elle était longuement motivée « sur le texte et précepte du prince des apostres en sa première épistre, chapitre second, où il commande craindre Dieu, honorer le roy et nous rendre subjects pour l'honneur que devons à Dieu, soit au roy, comme souverain, soit aux gouverneurs et magistrats, comme envoyés de lui pour la vengeance des malfaicteurs et louange des bons; le seigneur-roy Henry IV[e] est légitime et vray roy très-chrestien, seigneur naturel et héritier des royaumes de France et de Navarre, selon les lois fondamentales d'iceux. Et puisque, comme dict sainct Paul, treizième aux Romains : Nulle puissance ne vient d'ailleurs que de Dieu, il s'ensuit que tous ceux qui résistent à la puissance de Sa Majesté respugnent à l'ordonnance de Dieu et s'acquièrent damnation. Partant, nous, recteurs,

doyens, théologiens, décrétistes, etc., avons faict et juré de cœur et de bouche au roy très-chrestien Henry IV avec toute submission, révérence et hommage de le recognoistre nostre seigneur et prince temporel, souverain héritier légitime et unique; lui promettons à jamais fidèle service, et nous et tous bons chrestiens devons employer nos assidues oraisons et prières, actions de graces publiques et particulières pour la santé et prospérité du roy nostredict seigneur, les princes de son sang et tous ceux constitués sous son auctorité. Par ce moyen, renonçons à toutes ligues et prétendues unions, tant dedans que dehors le royaume, et confirmons ce que dessus, mettant l'un après l'autre la main sur les saincts Évangiles *. » C'était ici un acte d'un immense effet sur le peuple. La mellifiante Université déclarait que le serment d'obéissance était dû au roi très-chrestien Henri IV; la grande autorité catholique se prononçait ainsi hautement; et il fallut que les ligueurs accusassent la Sorbonne de complicité pour atténuer l'effet de cette déclaration des docteurs.

Enfin on répandit partout des pamphlets contre

* 22 avril 1594. « Acte public, et serment de l'obéissance rendue, jurée et signée au roy très-chrestien Henry IV, par MM. les recteurs, docteurs et supposts de l'Université de Paris. »

la ligue et le système renversé par la restauration de Henri IV ; malheur aux vaincus ! Les caricatures, les libelles s'emparèrent de la sainte-union pour la combattre avec une vivacité toute nouvelle. Dans le pourparler du Manant et du Maheutre on voyait la ligue sous les traits d'une pauvre femme, un bâton à la main, s'acheminant hors de Paris : « Quelle femme est-ce là ? s'écriait le Maheutre. — C'est la Ligue, répondait le Manant ; elle va hors de Paris pour perdre Soissons. — Vient-elle des enfers pour nous ensorceler ? Que dénotent ces chiens dont elle est suivie ? — C'est qu'elle est pleine d'envie et qu'elle s'efforce de mordre alors même qu'elle rit *. » Il n'y eut

* Dis-moi, quelle femme est-ce là ?

LE MANANT.

Cette femme est la Ligue cruelle
Qui, pour perdre Soissons, hors de Paris s'en va.

LE MAHEUTRE.

Elle est autre qu'une autre, et crois voir à sa mine
Qu'elle vient des enfers pour nous ensorceler.
Que dénotent ces chiens desquels elle est suivie ?
Je crois qu'elle s'en paist quand la faim la saisit.

LE MANANT.

C'est pour ce qu'ainsi qu'eux elle est pleine d'envie,
Et qu'elle tasche à mordre à l'heure qu'elle rit.

LE MAHEUTRE.

Va, adieu, mon ami, achève tes affaires ;
Crains beaucoup les ligueurs, et n'aye point peur de nous.

pas assez d'odes, de sonnets, de quatrains, de stances et couplets à l'éloge du Béarnais, productions latines ou françaises, dans lesquelles se complaisaient les parlementaires. Il existe encore des gravures contemporaines où Henri IV est reproduit sous les traits de tous les héros de la fable. Jean Leclerc, rue Saint-Jean-de-Latran, à la Salamandre, vendait une grande image démontrant la délivrance de la France par le Persée français : comme Andromède, la France avait été sacrifiée, mais le monstre qui la gardait entre ses dents avait senti combien le bras de Persée était fort : « France, demeure-lui fidèle, et ne crois plus à ceux qui ont rogné l'or de ton diadème *. » Les parlementaires et les bourgeois voulaient populariser le nom et le règne de Henri IV parmi cette multitude de Paris, si fortement attachée à la sainte-union catholique. Ce qu'ils répétaient sans cesse dans les pamphlets, c'est que le roi légitime négociait à Rome ; c'est qu'il allait être absous par le pape, et quel obstacle pouvait-il y avoir alors au règne paisible du bon souverain ?

Telles étaient les mesures d'opinion ; Henri IV

* Le monstre qui gardoit entre ses dents sa mort,
Sentit combien le bras de Persée estoit fort,
Comme fit l'Espagnol de Henry quatrième ;
France, sois-luy fidèle, et ne te laisse plus
Attacher de doublons ; et ne crois aux abus
De ceux qui ont rogné l'or de ton diadème.

se hâta de prendre des précautions militaires pour s'assurer la paisible possession de la cité. La Bastille n'avait point subi la trahison de Brissac ; elle était aux mains d'un brave et digne gentilhomme du nom de Dubourg. Quand il avait vu la cornette blanche arborée sur Paris, il avait tiré le canon sur la ville ; il ceignit l'écharpe noire en signe de deuil et de défense meurtrière ; enfin, manquant de vivres, il fut obligé de se rendre : « Il ne voulut jamais prendre argent pour la reddition de ceste place, montrant par-là sa générosité et valeur. » Etant sollicité de reconnaître le roi, et que c'était un bon prince, répondit « qu'il n'en doubtoit point ; mais qu'il estoit serviteur de Mayenne, auquel il avoit donné sa foy. Au reste, que c'estoit un traistre que Brissac, et que pour luy maintenir il le combattroit entre quatre piques en présence du roy, et luy mangeroit le cœur du ventre; que la première chose qu'il feroit estant sorti, ce seroit de l'appeler au combat, et qu'il luy envoyeroit un trompette, et pour le moins luy feroit perdre l'honneur, s'il ne luy faisoit perdre la vie *. » La ville était donc tout entière dans les mains de Henri IV ; il n'y avait plus ni soldats espagnols, ni compagnies ligueuses de gentilshommes ; l'occupation de la Bastille et des postes d'importance faisait partout reconnaître l'autorité du roi.

* *Journal de Henri IV*, 1594.

Une fois maître des positions fortifiées, Henri commença une série de mesures de rigueur; déjà on avait suscité un choc militaire à l'entrée de Henri IV, et l'on avait dagué une partie des ardens ligueurs. Un ordre de police prescrivit l'exil à tous ceux qui avaient pris une part active à la sainte-union. Quelques-uns des chefs n'avaient pas attendu cet ordre et avaient quitté Paris. La liste officielle de ces proscriptions existe encore; l'on y verra figurer beaucoup de noms de métiers, des hommes tout-à-fait populaires, mêlés aux clercs et aux prédicateurs : les curés de la Magdelaine, de Sainct-Leu, Sainct-Barthélemy, Sainct-Pierre-aux-Bœufs, Sainct-Cosme, Sainct-André-des-Arcs et Sainct-Benoist; Bérault, chanoine de Notre-Dame; Oudineau et son frère; De Hare, conseiller; Leroy, passementier; Badran le jeune, Mesnager, Chavreau, procureur; Delestre, chaussetier; Godon, haulmier; Passard, teinturier. Du quartier du sieur Carret : MM. Guillaume Tise, le prieur des Carmes, Viney Routier, Orneo; un espicier jambe de bois; Poteau, frippier; Larmer, huissier; Garlin, procureur. Du quartier du sieur Huot : MM. Sénault, de Paulmer, Nicolas, le curé de Sainct-Jacques, Gallopin, Boive et son fils, La Bruyère le père, Du Rublé, capitaine; Boran, médecin; Rolland, Lesellier, passementier; Russay, Leleu. Du quartier du sieur Lambert : MM. Joly, Josset, Michel,

sergent; Barrin, commissaire; Nicoles Desgranges, secrétaire ; Jean Laurens, Rirye, maistre des comptes; de Vany, Jacques, commissaire; Salvancy, Chevalier, greffier; Durand, procureur; Hennequin, président; Thomas, receveur des aides; Nicolas-Thomas, Delestre, clerc du capitaine; Lebrun l'aîné, Martin Merüer. Du quartier du sieur Du Tertre : MM. Olivier, Le Besançon, Lenormand, Tuault, héritier de Dufour, le commissaire Senault. Du quartier du sieur Canaye: MM. Labruyère, lieutenant particulier; Le Bel, conseiller au Chastelet; Pointeau, Dufresnois, Lallemend, conseiller; Nal, bedeau, Ducosson, avocat; Isonnard Capel, Jean Lenfant. Du quartier du sieur Bourgeois : MM. Lebouc, drapier; Gourlin, Gaillardet, Delanoue, chirurgien; Machan, conseiller; Rolland l'aîné, Sainctbyon, capitaine; Dan le jeune, sergent; Martin, sergent; Rabiot et son gendre. Du quartier du sieur de Roux : MM. le curé de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois, Chassebran, commissaire; Lelièvre, huissier. Du quartier du sieur Leconte : MM. d'Orléans, Jean Dubois, Legresle, avocat; Hoquinquau, commis de Rolland; Le Breton, procureur; un apothicaire; Lefèvre sieur de Sainctbyon, Le Bachus, secrétaire du sieur d'Aumale. Du quartier du sieur Lebordon : MM. Michel, procureur au Chastelet; le président de Neuilly, Trigallot, Mouger et son frère, Loison, procureur; Dangis,

peintre. Du quartier du sieur Parfait : MM. Lablur, notaire, Lebruverau, commissaire; Relamus. Du quartier du sieur Deanet : MM. Drappus, Cons, capitaine; Drouard, sergent. Du quartier du sieur Le Goys : lui-même. Du quartier du sieur Dechailly : MM. Lemercier, Lepeuple, Lerèche, de Courcelles, capitaine; Le Baston, conseiller; Taconus, Girard, capitaine, Choulier, Fresneau, Nicolas, procureur; Le Bidault, sergent; Renomat, couvreur; Suballe, sergent; père Bernard, jésuite. Les quarteniers avertiront les dessus nommés de l'intention du roy, qui est qu'ils s'absenteront pour un temps de ceste ville, et que si aucuns d'eux se veulent retirer par devers le duc de Mayenne, leur sera baillé passeport; et ceux qui voudront faire le serment avec les soumissions seront conservés en leurs biens et offices, et pourront eux retirer ès maisons particulières hors la cité, ou en quelque ville où il n'y ayt garnison entretenue par Sa Majesté, et leur seront deslivrés passeports ou sauve-garde nécessaire. Et à ceste fin feront les quarteniers le procès-verbal de la déclaration des dessus nommés *. » La proscription était au fond douce; il s'agissait d'un simple exil; on occupait militaire-

* Noms de ceux qui sortiront de la ville de Paris suivant la volonté du roy. — Mss. de Brienne, vol. cot. 200, p. 33. 30 mars 1594.

ment Paris ; la ligue y avait encore trop de partisans, pour qu'on lui laissât librement ses chefs et ses orateurs. Tout gouvernement qui naît est souvent obligé à ces actes de violences : comme le sol tremble sous lui, il s'agite pour trouver un point solide et s'y appuyer ; tout lui fait ombrage, parce qu'il n'a pas confiance en sa propre force. Au reste, Henri IV voulait une restauration pure de sang ; mais pouvait-il livrer Paris aux ardentes menées des ligueurs, se soumettre aux chances d'une nouvelle révolution ?

Une seconde mesure frappa les prédicateurs qui annonçaient en chaire autre chose que la parole de Dieu ; Henri IV, en entrant dans sa bonne ville, n'avait point osé toucher aux grandes confréries, aux institutions religieuses. Les prédicateurs continuèrent à parler haut dans leurs sermons contre la domination de l'hérétique Henri de Navarre. « Le curé de la Magdelaine ne recommanda point le roy en son sermon, mais, comme si la ville eust tenu pour la ligue, recommanda les bons princes catholiques et ceux qui estoient affligés pour la journée de mardi ; d'autres soutenoient qu'on ne pouvoit l'y recognoistre que le pape n'eust passé par-là *, et les prestres ne vouloient confesser que préalablement ils ne sussent de ceux qui s'y présentoient s'ils avoient esté

* *Journal de Henri IV*, ann. 1594.

bien aises de la venue du roy à Paris, et ceux qui disoient oui, les renvoyoient et ne vouloient les confesser : les prédicateurs aussi cessèrent, disant tout haut qu'ils ne pouvoient prescher autrement qu'ils avoient presché *. » Une censure fut mise sur leurs prédications et les plus ardens d'entre eux durent partir pour l'exil.

Ces mesures de rigueur étaient nécessaires afin de remettre l'ordre dans la cité agitée depuis si longues années; Henri avait à peine quatre mille gentilshommes pour contenir l'opinion populaire. L'Espagnol et la sainte-union comptaient bien des partisans à Paris; heureusement le roi avait pour lui le parlement, la Sorbonne, les pamphlets et de récentes victoires. Il ne pouvait tout pardonner; il eut cette habileté qui ne proscrit un ennemi puissant qu'alors qu'on ne peut l'avoir comme auxiliaire : il frappa avec discernement; il pardonna avec plus d'intelligence encore : il le devait, car au premier échec, la couronne de France échappait de ses mains. Henri ne fut pas un roi clément, mais un prince haut politique.

On ne peut dire quelle joie, quel étonnement éprouvait Henri IV en songeant à son entrée inespérée dans sa ville de Paris. Sa conversation spirituelle et gasconne se complaisait en des rapprochemens et des jeux de mots qui le lendemain

* *Journal de Henri IV*, ann. 1595.

circulaient parmi la bourgeoisie. Comme il se mettait à table pour souper, il dit aux échevins : « Qu'il sentoit bien à ses pieds qui estoient moictes, qu'il s'estoit crotté venant à Paris, mais pour le moins qu'il n'avoit pas perdu ses pas. » M. le chancelier salua le roi en entrant au Louvre : « Dois-je croire, à vostre advis, s'écria Henri, que je suis là où je suis ? Plus j'y pense, plus je m'en estonne. » Le soir même de son entrée à Paris, Henri IV écrivait à M. de Sourdis, lieutenant-général au pays Chartrain et de Perche : « M. de Sourdis, Dieu continuant la bénédiction qu'il luy a plu me despartir contre ceux qui se sont, iniquement et à mon préjudice, voulu saisir de cet Estat, et ayant pitié de la misère que mon pauvre peuple de ma ville de Paris, capitale de mon royaume, a soufferte depuis six ans, a permis que par le bon et signalé service que mon cousin le mareschal de Brissac m'y a, par sa prudence et sage conduite, rendu, j'y sois aujourd'huy entré et m'en sois faict le maistre sans effusion de sang, perte ou dommage d'un des habitans d'y-celle en leurs personnes ny biens, que de trois ou quatre qui, pour tesmoignage de leur mauvaise volonté, se sont plustost laissé tuer que d'accepter la clémence qui leur estoit offerte, après avoir premièrement tasché de forcer les gens de guerre que j'y avois desjà faict entrer, et de changer l'affection que tout le peuple et le

reste de la ville avoient envers moi, qu'ils tesmoignèrent, les portes ouvertes, par une grande exclamation de vive le roy ! avec une joye infinie. Les estrangers sortiront dès cejourd'huy, m'ayant supplié leur permettre, en laissant leurs armes. La Bastille tient encore ; mais n'y ayant que sa garnison ordinaire, sans artillerie ny munitions de l'arsenal, j'espère en venir bientost à bout. Cependant, avant de vous donner les particularités, je vous ay bien voulu advertir de ceci, afin que vous en fassiez rendre grâces et louanges à Dieu par processions générales et feux de joye, selon l'importance et la conséquence *. »

Le roi Henri ajoutait à M. de Nevers: « Mon cousin; le plaisir que je m'assure que vous recevrez de savoir que je suis dans Paris paisible, et tous les estrangers dehors, n'a permis que je vous en aye plus longuement cellé la nouvelle, vous ayant bien voulu incontinent despescher ce porteur exprès pour vous la porter de ma part. Je vous dirai donc, mon cousin, qu'il y a longtemps que la pluspart des habitans, et mesme les principaux, se voyant frustrés de l'opinion en laquelle le duc de Mayenne les avoit toujours tenus, de faire la paix avec moi, et de l'attente où ils avoient esté que le pape y aideroit, las de

* 22 mars 1594. — Mss. de Colbert, vol. cot 11.

la misère qui les pressoit, et assurés que le prétexte de la religion estoit tourné en faction et ambition descouverte, dont la fin pour eux ne pouvoit estre que une entière ruine, se seroient résolus de n'attendre plus leur repos par le moyen dudict duc de Mayenne, mais à prendre d'eux-mesmes les occasions par intelligence avec moy. Le comte de Brissac, qui avoit emporté le gouvernement de la ville sur le sieur de Belin, s'est joinct aux mesmes considérations, outre les raisons qu'il y pouvoit avoir de son particulier; et estant le duc de Mayenne finalement party de la ville, il y a quinze jours, l'affaire a esté tellement conduicte, et les choses si bien préparées, tant de ma part que d'eux, avec aussi l'intervention dudict sieur de Belin, qui y avoit encore beaucoup de crédit, que le matin, au poinct du jour, l'on nous a rendu maistres de la porte Neuve, de celle de Sainct-Denis et du Louvre, et, par le moyen de ceux qui sont entrés des premiers, celle de Sainct-Honoré a aussi esté bientost ouverte : avec ceste commodité, nous nous sommes incontinent trouvés si bon nombre de gens tant de cheval que de pied, dans ladicte ville, que nous avons couru toutes les rues sans trouver résistance, car les estrangers se sont seulement contenus armés en leurs quartiers sans rien entreprendre. Pour le regard des habitans, ceux desquels les chefs estoient de l'intelligence, se

sont trouvés armés chascun en son quartier pour la favoriser ; les autres, sur le poinct de l'exécution, avoient esté advertys de ne bouger de leurs maisons et tenir leurs portes fermées avec assurance qu'il ne leur seroit faict aucun mal ny desplaisir ; en quoy l'ordre et obéissance ont esté si bien gardés, qu'il ne s'est vu un seul soldat se desbander ny commettre aucun excès ny violence. Bientost après que j'ay esté entré, j'ay envoyé par des héraults au duc de Feria, à D. Diégo et aux troupes de gens de guerre, leur offrir sûreté et passeport pour se pouvoir retirer vies sauves, pourvu qu'ils ne s'opposassent à mon entreprise. Ce qu'ils ont accepté ; ainsy elle a heureusement succédé sans effusion de sang, si ce n'est de quelque peu de lansquenets qui avoient un corps-de-garde à la porte Neuve, lesquels se sont faicts tuer pour avoir tiré quelques coups, dont un des nostres est demeuré mort : s'estant toute la ville trouvée entièrement réduicte en moins de deux heures, excepté la Bastille où il y a peu de gens et de munitions, et n'ont guères de vivres ; toutefois, pour n'y pas perdre de temps, j'ai envoyé quérir de l'artillerie, outre celle qui marchoit avec moi, de sorte que j'espère l'avoir dans peu de jours, d'une façon ou d'autre. Sur les huict heures, voyant toute chose réduicte, je suis allé à l'église de Nostre-Dame ouyr la messe et faire chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu de ses grâces,

et où s'est trouvé si grande multitude de peuple que la moictié est demeurée hors l'église, et ne se peut dire l'allégresse qu'ils monstroient, criant incessamment : vive le roy ! comme ils faisoient aussi par les rues quand ils me voyoient. Sur les deux heures après midy, le duc de Feria et D. Diégo de Ibarra sont partys fort penots, avec les Espagnols, Napolitains et Wallons, lesquels j'ay voulu voir passer, et pouvoient estre environ *six cents** bons hommes. Je leur ay baillé deux commissaires pour les conduire jusqu'à la frontière, et que Dieu les accompagne. Le cardinal de Plaisance ne s'est encore résolu du jour où il vouloit partyr; le mareschal de Matignon l'est allé voir de ma part pour l'assurer qu'il recevroit toute faveur et plaisir; et il a laissé entendre qu'il me verroit volontiers, dont je ne fuiray pas l'occasion. Voilà, mon cousin, ce que je vous diray de ceste bonne journée, qui est le principal subject de la présente. Et n'est-ce pas que Dieu monstre en cela qu'il veut conserver ceste couronne, et qu'il disposera le reste, qui en est encore séparé, à prendre la mesme bonne résolution? Je l'en prie de tout mon cœur, et qu'il vous ayt,

* Il semble que le roi se trompe; comment n'y aurait-il eu que six cents Espagnols ou Italiens dans Paris, quand les lettres des ambassadeurs à Philippe parlent de plusieurs quartiers, postes et corps-de-garde occupés par eux?

mon cousin, en sa saincte garde. Escrit en ma bonne ville de Paris, ce 22 mars 1594. HENRY *. »

* Henri IV à M. de Nevers, 22 mars 1594. — Mss. de Mesmes, in-fol. t. XVI, nº 893 1/18.

CHAPITRE CII.

GOUVERNEMENT DE LA LIGUE APRÈS LA PRISE DE PARIS.

Translation du siége de la ligue à Soissons et à Laon. — Situation territoriale de la ligue. — Bretagne. — Provence. — Bourgogne. — Languedoc. — Picardie. — Traités particuliers. — Reddition de Rouen. — Bourges. — Le duc de Mayenne et les Espagnols.

1594—1595.

La trahison de Brissac, l'occupation par surprise de la grande cité de Paris était parvenue au

duc de Mayenne pendant ses négociations en Flandre. Bientôt arriva une multitude de ligueurs exilés qui confirmèrent la triste nouvelle. C'était une perte sans doute que Paris, sa population, ses halles, ses métiers; mais nombre de provinces n'étaient-elles pas debout pour la sainte-union? ne pouvait-on pas établir le siége de la ligue en d'autres villes centrales, telles que Toulouse, ou dans des cités favorablement placées, telles qu'Amiens, Rouen, Marseille? Le duc de Mayenne avait été d'abord froidement reçu dans les Pays-Bas; les Espagnols n'ignoraient pas ses menées contre l'infante, lors des États de 1593 : il fut un moment question de l'arrêter et de lui faire son procès; cette démarche hardie pouvait avoir un fâcheux résultat dans les intérêts de l'Espagne, intimement unis à ceux de la ligue. Mayenne était un utile auxiliaire; l'on décida le gouverneur des Pays-Bas à renouveler les vieilles conventions avec le chef de la maison de Lorraine.

Dans cet objet le siége de la ligue fut placé à Soissons et à Laon, villes fortifiées et en rapport facile avec les troupes espagnoles des Pays-Bas, qui maintenaient la Picardie par Amiens. Puis, venait Rouen avec sa population ardente de catholicisme, tête et capitale de Normandie. La ligue s'étendait dans la Bretagne sous le duc de Mercœur; dans la Guienne, le Languedoc, la Provence, et de la Provence au Lyonnais et à la

Bourgogne. Qu'importait après tout, disaient les ligueurs, que Paris fût un moment au pouvoir des huguenots? ce n'était pas la première fois que cette calamité lui était advenue; sa bonne population secouerait au premier jour le pouvoir de Henri de Navarre, comme elle l'avait fait déjà par la Saint-Barthélemy, et tout rentrerait dans l'ordre.

Les forces de la ligue étaient encore bien considérables. La Bretagne venait de recevoir un corps nombreux d'Espagnols et de Flamands; la Provence était occupée par les arquebusiers allobroges et savoyards. Les Espagnols étaient à vingt lieues de Paris du côté de la Picardie; un coup de main pouvait seconder les haines catholiques des halles contre Henri de Navarre et ses adhérens. On avait bien expulsé de Paris les plus ardens ligueurs, mais on n'avait pu exiler le peuple; et celui-ci était prêt à reprendre les armes pour soutenir la sainte maison de Lorraine : ce peuple était assoupli; il n'était point encore déterminé à reconnaître sans condition Henri IV, le vieux chef du parti huguenot.

L'effet produit en province par l'entrée du Béarnais à Paris fut d'abord une espèce d'incrédulité, puis un redoublement de zèle dans quelques villes, et du découragement dans quelques autres. En Guienne, en Languedoc ce fut un motif nouveau d'ardeur et d'entraînement pour la cause catholique. « Monsieur, écrit Pellicier, secrétaire

de Montpesat, à don Juan de Idiaques, ministre du roi d'Espagne ; j'ai communiqué vostre lettre et celle qui l'accompagne à M. de Montpesat, et, après avoir considéré le contenu en icelle, nous sommes demeurés en opinion que la nouvelle de l'entrée du Béarnois à Paris est un artifice des ennemis pour donner authorité et réputation à leurs affaires. Car est-il aisé de croire que le comte de Brissac, quinze jours après avoir reçu une si grande obligation de monseigneur le duc de Mayenne, et un tesmoignage si parfaict de la créance qu'il a en luy, que de luy avoir confié le plus précieux gage de toute la France, eust voulu user d'une si grande perfidie que de l'avoir livré entre les mains de l'ennemi, et quand il auroit esté si oublieux de son honneur et de son devoir, encore veulx-je croire qu'il ne l'auroit pu, parce qu'en l'institution de ce gouvernement, il n'y a apporté que sa personne, et qu'il luy falloit estre assisté des forces qui y estoient tant de la part de Sa Majesté que de monseigneur le duc de Mayenne; et ensuite n'a-t-il pas esté installé du gré et consentement de MM. les ministres et de M. le légat, lesquels avoient tant d'intérest à la conservation de la ville, qu'en l'absence du duc de Mayenne, ils n'auroient point voulu y engager, sans une assurance très-claire et très-évidente, leurs personnes et tant de bons subjects et serviteurs que Sa Majesté y a? Si le comte de Brissac

avoit eu la volonté d'effectuer un si pernicieux dessein, il n'a pu s'aider que de ceste partie des habitans tenus pour suspects au parti catholique, je veux dire les *politiques*, lesquels sont abaissés autant qu'il a esté possible, les chefs qui les pouvoient mener ayant esté mis hors la ville, outre ce que je vous ay mandé par ma précédente, du conseil de Seize, qui estant rétabli et s'assemblant trois fois la semaine, lundi, mardi et jeudi, aura veillé, sans doute, sur ses contraires ennemis mortels. Et quand bien mesme cela auroit réussi, puisque le prince de Béarn a contribué, dit-on, de ses forces pour l'exécution de cette entreprise, comment auroit-il été possible de contenir des gens de guerre françois sans discipline, ni créances, auxquels l'habitude est de pillage et viol, une fois entrés de force dans une ville comme Paris, de la piller et saccager? Comme ayant tant de gens de guerre en garnison qu'ils approchent de cinq mille hommes, tous bons et choisis, ils eussent rendu si peu de combats qu'il n'y en fust mort un seul; outre ce, Paris estant séparé par la rivière sur laquelle il y a deux ponts, lesquels coupés il faut un siége long pour se rendre maistre de la part qui ne seroit occupée par les ennemis *.

* Cette pièce a été traduite en espagnol pour Philippe II : elle est en français dans l'original. — Il y a au dos (*traducion de frances*); c'est toujours du commencement de 1594. — Archives de Simancas. cot. B 81 19.

« Puis, la Bastille tenant bon, ce n'est une place de si peu d'importance qu'elle n'endure au moins douze cents coups de canon, lesquels le prince de Béarn n'a moyen de tirer en peu de jours, et monseigneur le duc de Mayenne estant lors joinct avec l'armée de Sa Majesté, selon qu'il se peut colliger par le temps qu'il est parti de Paris, pourroient ensemble marcher contre. »

« Monsieur, ajoute au bas de la même lettre M. de Montpesat ; je mettrai ce mot à celle-ci de M. Pellicier, pour vous supplier que ceste nouvelle toute impossible ne soit point capable d'empescher ou retarder la dépesche que nous désirons de Sa Majesté. Vous plaira aussi, Monsieur, de vouloir estre favorable pour ceste pauvre province de Guienne, afin que, tandis qu'il se peut, Sa Majesté conserve ses pauvres voisins tant affectionnés à leur religion et à son service *. »

Et toutes les autorités catholiques de Toulouse prenaient des mesures sévères contre les traîtres qui pourraient imiter la ville de Paris. « De par la Cour de parlement et de M. de Joyeuse, gouverneur et lieutenant général au pays de Languedoc, est enjoinct à tous estrangers, de quelque estat, condition et qualité qu'ils soyent, de vuider par tout le jour la présente ville *sur peine de la*

* Tolose, le 19 avril 1594. — Archives de Simancas, cot B 81 25.

rie. Sur mesme peine est faict inhibition et desfense à toutes personnes, de quelque estat et condition qu'elles soyent, de tenir le moindre propos à l'advantage du roy de Navarre et au préjudice de la saincte-union, ny autres tendans à troubler l'estat et repos de la présente ville. Est inhibé aussi à toutes personnes faire aucuns enrollemens ny assemblées de nuict ny de jour en armes ou sans armes, sans le sçu ou permission du magistrat. Et aux escoliers faire aucunes assemblées, ny porter armes, sur *mesme peine*, ny aussi porter habits indécens à leur profession : moins aller en aucune façon, soubs quelque prétexte que ce soit, de nuict, sur peine de prison ou autre arbitraire. Est enjoinct au séneschal de Tolose ou son lieutenant, viguier, cappitouls et autres magistrats de la présente ville, informer diligemment des contraventions, et procéder contre les contrevenans par supplice exemplaire, et en certifier la Cour du devoir qu'ils y auront faict, à peine de suspension de leurs offices, et d'en répondre personnellement.

» Faict à Tolose en parlement, le 29 mars 1594. *Signé* Moreau; et plus bas, Dutilh. Ledict jour ceste présente criée a esté lue et publiée avec les trompettes d'argent par les rues et carrefours de la présente ville de Tolose, par l'un des commissaires de la Cour, à l'assistance du greffier

criminel d'icelle, des lieutenans du séneschal et cappitouls de ladicte ville *. »

Aussi l'Espagne faisait-elle prendre les plus intimes renseignemens sur les provinces de Guienne et de Languedoc, qui donnaient de si grandes preuves de dévouement aux intérêts de la ligue. « La Guienne contient plusieurs provinces, dit un rapport secret adressé à Philippe II; celles que l'on rencontre en venant d'Aragon et traversant les Pyrénées, sont le comté de Comminges, Bigorre et Rivière-Verdun. Tout le pays de Comminges est à la desvotion du marquis de Villars qui y tient : Lombez, ville cathédrale, Samatan, Bagnères de Luchon, Lisle, Sainct-Léger-de-Peyré et Muret. Ceste dernière, à quatre lieues au-dessus de Toulouse, sur la Garonne, est très-favorable pour maintenir celle-ci en obéissance. La province de Bigorre est la conqueste du marquis; elle comprend Tarbes, Bagnères de Bigorre, et Vic de Bigorre. Les autres sont peu de chose.

» Pour Rivière-Verdun, il tient Sainct-Bertrand, Sainct-Beat, Gimont, Mirande d'Astarac, Boulogne, Beaumont-la-Gimone, Verdun et Grenade, laquelle est à trois lieues au-dessous de Toulouse. De sorte qu'avec Grenade et Muret on pourroit dicter des lois à ceste capitale de la Gas-

* A Tolose, à l'enseigne du nom de Jésus. — Archives de Simancas, cot. B 81 41.

cogne. Le pays de Nebouzan et quelques autres des environs sont également sous les bannières du marquis. Il n'y a là de bonnes villes que Castelnau-de-Magnouc et Sainct-Gaudens, où il y a notable garnison et forte citadelle. L'Armagnac et la Chalosse se joignent à ces provinces, et nous y avons les villes Dax, métropolitaine et capitale, Aire, Paulle, Marsillac et Vallence. Tout cela comprend un pays de plus de trente lieues en tout sens. Les ennemis y ont fort peu de places et postes importans. Au-dessus du Tarn, et à dix lieues environ de Toulouse, commence le Languedoc, où l'on trouve les provinces qui suivent : le Rouergue, le Quercy et l'Agenois. M. de San-Venza est gouverneur du Rouergue sous M. de Villars, et des villes de la Salvetat, Villeneuve et Espalion-sur-le-Lot. Quant à Rodez, ville capitale, elle ne se maintient dans nostre party, malgré les divisions qui la déchirent, que par la majorité des habitans qui sont bons catholiques. Le sieur Montpezat est gouverneur du Quercy, et y occupoit, pendant sa présence dans ce pays, les villes de Cahors, capitale, Lauzerte, Moissac, Montagut, Puy-l'Evesque, Montesquieu, Puy-la-Garde et autres. Le sieur de Montluc estoit gouverneur d'Agenois avant sa révolte avec le sieur Castelnau, gouverneur de Marmande. Le marquis y a conservé cependant les villes d'Agen, capitale,

Villeneuve, Peyrelau, Montaigu, Aiguillon et quelques autres.

» Le Périgord, qui obéit directement à M. de Montpesat, touche à l'Agénois et au Quercy. Mais depuis la révolte de Périgueux, capitale, et de Sarla, nous n'y avons plus que Villefranche et Montignac. Telles sont les provinces et villes que M. de Villars a pu conserver. Quant aux forces qu'il a retenues, elles sont assez considérables, mais beaucoup disséminées. Voici les principales compagnies qu'il a sous ses ordres : sa compagnie de cent hommes d'armes ; celle de son frère, cent hommes d'armes ; celle du sieur de Laux, cent hommes d'armes; celle du sieur de Savignac, cent hommes d'armes ; celle du sieur de Salern, soixante hommes d'armes ; celle des sieurs de Cère, soixante hommes d'armes; celle de Foucade, soixante hommes d'armes ; et les chevau-légers des sieurs Causac, Campaigne, Labarthère et Rastignac; enfin, les gens de pied des sieurs de Bérat, cinq cents hommes d'armes ; de Boutet, cinq cents hommes d'armes ; d'Ampiat, cinq cents hommes d'armes ; de Latour, cinq cents hommes d'armes ; de Colves, mille hommes d'armes; et Puyferrat, mille hommes d'armes *. »

* L'examen du paquet coté B 80 des archives de Simancas m'a montré une correspondance presque journalière de D. Mendo de Ledesma, qui était à Nantes pour le roi d'Es-

Dans cette situation de doute et de résistance où se trouvaient plusieurs provinces, le corps municipal de Paris crut indispensable de tenter une démarche et d'annoncer officiellement aux villes qui tenaient encore pour la ligue, la révolution politique de la capitale. Paris avait eu jusqu'ici une si haute influence sur les destinées de la sainte-union, que ses circulaires devaient être écoutées et suivies par le peuple des pro-

pagne. Ce sont toujours des secours qu'il demande pour arrêter les progrès du prince de Béarn en Bretagne. Il annonce les pertes (*las perdidas*) de *Saint-Malo, Poitiers, Angers ;* il écrit combien il a peu de foi à faire sur les commandans des villes de Brest, Poitiers, Rennes, Ancenis. Il dénonce les menées secrètes (*platicas secretas*) du duc de Mercœur, entraîné par les conseils de sa sœur à traiter avec le Béarnais; enfin la relation faite à sa manière de la prise de Paris. Ce paquet B 80 contient encore une correspondance du général des troupes espagnoles, D. Juan de Laguila, à Philippe II. Ce général était en Bretagne. Il envoie à son souverain jusqu'aux états de solde et d'effectif des troupes sous ses ordres, et ce prince, sans doute par l'importance qu'il y attachait, a enveloppé toute cette correspondance d'une chemise particulière, sur laquelle il a écrit de sa main, si reconnaissable : *Don Jua. de Laguila, ano de* 94. Il y a après cela une foule de rapports d'agens secondaires, tels que les capitaines *Pedro de Albisva*, de *Rosas, Minuci*, D. *Gaspar de Pereda.* Ce dernier paraît cependant avoir succédé à D. de Ledesma à Nantes, d'où il écrit au roi. Il serait alors un principal chargé d'affaires.

vinces. Le conseil municipal était changé ; il n'y avait à l'Hôtel-de-Ville ni le même esprit, ni la même tendance; mais en revêtant l'écharpe blanche, les conseillers municipaux avaient gardé le grand scel, la belle effigie, les armoiries de Paris, et ces signes inspiraient respect. « Messieurs; vous vous souvenez assez du subject qui nous must à nous unir tous ensemble, disaient les échevins, pour la conservation de nostre religion saincte et soulagement de nostre patrie. Nos vœux n'ont rien désiré de plus, et si quelques autres secrets desseins se glissoient au cœur de ceux qui nous commandent, Dieu et les hommes savent, et nos propres ruines tesmoignent si nous en estions consentans ; nous les avons supportées avec patience, tant que la cause a duré, désireux néanmoins de la voir finir; nous avions tousjours les yeux tendus sur le roy ; nos prières à Dieu regardoient sa personne, et songions assez que tout autre but que sa conversion à l'Église ne pouvoit guérir cet Estat; mais ayant esté exaucés par la bonté divine, nous nous trouvasmes entre l'espérance et la crainte : la trève et la raison sembloient nous conduire à l'un ; la royauté proposée par la fraude des Espagnols, le besoin que nos chefs avoient d'eux, et leurs invétérés desseins à l'invasion du royaume nous faisoient abhorrer l'autre. Néanmoins, les conseils fréquens de ceux de nostre union, le jugement des sages,

les avis du parlement, voyant le roy sacré avec les sermens ordinaires, où il a obligé sa personne et son sceptre à tout ce que doivent nos rois; voyant les prélats, qui font le vray corps de l'Église gallicane, nostre propre évesque, nostre primat, nos cardinaux, nous induire à son obéissance; voyant que la bouche des Espagnols, forcée par la raison et par la nécessité, confessoit qu'un roy françois nous estoit nécessaire, nous nous sommes retournés à Dieu, nous l'avons invoqué, nous avons prié les saincts apostres de France; l'on a descendu les corps de sainct Marceau et saincte Geneviève, tutélaires et patrons de Paris, les reliques de tous nos saincts ont esté excitées pour les rendre médiateurs de nostre salut; enfin nous nous adressasmes à M. le mareschal de Brissac, nostre gouverneur, qui, mu de nos mesmes raisons, ayant pénétré en nos dangers encore plus avant que nous, fut tout disposé à nostre salut. Il envoya donc vers Sa Majesté, pour obtenir de sa royale et tousjours paternelle main ce qui nous estoit nécessaire, où il trouva tant de grâces, bénignité, de douceur, qu'il ne douta point, avec nostre prevost des marchands et aucuns des eschevins, de luy ouvrir les portes et recevoir son armée, qui, terrible aux estrangers, gracieuse aux François, fut reçue du peuple sans crainte, avec bénédictions et chants de triomphe, les boutiques ouvertes; la foule des habitans pas-

soit sans crainte au travers des troupes pour chercher à voir le roy ; l'ayant trouvé une fois, les tourbes innombrables du monde ne le quittèrent plus ; il s'en alla droict à l'église cathédrale ; les cris de respect et de joye alloient jusques au ciel, et les voustes de l'église sembloient fendre d'allégresse. Nous préconnisons la bonté naturelle, incomparable et incroyable du roy, vivant parmi nous comme avec ses vrais et naturels enfans : il nous a restabli le parlement, chambre des comptes ; il a continué tous nos droicts, priviléges, coutumes, avantages, biens et possessions ; il a pardonné à tous, mesme à ceux qui sont atteints d'avoir conspiré contre sa personne. Bref, les louanges et la bonté de ce prince, l'amour qu'on luy porte, les grâces dont il est chéri de Dieu sont choses si rares et si désirables d'estre cognues, que nous nous sentirions coupables d'un grand crime si nous ne vous en donnions advis, et ne vous priions, par le propre salut de nostre religion, que ce prince embrasse et veut servir toute sa vie, par l'union naturelle qui s'est gardée entre nous, ne vous laisser asservir par des garnisons, par l'ambition d'autruy ; le roy ne veut que son héritage, y faire louer, honorer et craindre le nom de Dieu, laisser les villes libres. Sur ce, Messieurs, faictes comme nous *. »

* Les eschevins de Paris aux villes qui tenoient encore pour la ligue, 1594. Regist. de l'Hostel-de-Ville.

Pour lutter contre les derniers débris de la force populaire et detruire les élémens de la ligue, Henri IV continua sa politique, consistant toujours à gagner individuellement chaque chef de parti, à trouver un traître à l'union dans chaque ville, prêt à accepter des conditions de faveur ou d'argent, et à livrer la cité aux royalistes et aux huguenots. Dans les temps de crise, ces trahisons sont fréquentes, aux jours surtout où la victoire et la fatalité ont prononcé. Alors chacun court vendre sa soumission, se presse pour avoir de meilleurs avantages ; c'est un prix pour qui abandonnera au plus tôt la cause vaincue. La première négociation s'engagea après la capitulation de Paris avec la belle et grande cité de Rouen. L'exemple de Brissac était contagieux ; à Rouen c'était Brancas de Villars qui gouvernait la cité populeuse et si sympathique avec la multitude de Paris. Brancas, franc ligueur, fervent catholique, pouvait-il néanmoins résister aux offres de Henri IV, à la promesse de la dignité d'amiral de France, à douze cent mille livres en bons deniers comptans? A Lyon les choses s'étaient passées à peu près de la même manière, quelque temps avant la capitulation de Paris.

Il y avait toujours au sein du conseil municipal, parmi les magistrats ou les officiers de ville et des quartiers, des hommes faciles à séduire. On livrait une porte à l'armée royale, qui surpre-

nait tout à coup les braves défenseurs des priviléges municipaux. Bourges, point central du Berry, vieille cité de féodalité sous Charles VII, arborait également le drapeau blanc fleurdelisé, symbole d'alliance avec le pouvoir d'Henri IV, puis, l'on publiait, en belles lettres moulées, les feux de joie de Lyon, Orléans, Bourges, et autres villes qui s'étaient soumises à l'obéissance du roi *.

De ville en ville ce mauvais esprit contre l'union catholique se propageait; on pressentait la fin de la ligue; on se hâtait de traiter avec le pouvoir nouveau qui accroissait ses forces tandis que l'autre s'en allait. Il devenait de mode parmi la gentilhommerie d'arborer la cocarde blanche et de ceindre l'écharpe de Henri. Des pamphlets célébraient ce retour vers la fidélité royale; on propageait partout les vertus de ce grand roi: « Considérez combien, depuis sa conversion, vostre party et affoibli: vostre indignation sans forces sera vaine; Dieu ne bénira (comme il n'a jamais béni) vos armes rebelles contre un roy tant catholique et rempli de tant rares vertus et perfections, et si vous vous rendez indignes de sa clémence, craignez qu'il ne luy reste trop de forces pour debeller vostre orgueil et cruellement chastier vos félonies; vous en estes venus à la veille.

* Lyon, 1594.

Ne tardez donc plus à rentrer en vostre devoir, car il y a du péril en vostre demeure. Dieu vous en fasse la grâce *. » Quelquefois c'était un gentilhomme qui conviait toute la noblesse à joindre le drapeau de Henri ** ; tantôt un bon bourgeois qui promettait la fin si désirée des guerres civiles et des désolations de provinces, pourvu qu'on se remît sous l'obéissance du très-chrétien et très-catholique roi Henri IV[e], légitime souverain ; et toutes ces exhortations étaient entendues ; il était rare qu'il n'y eût chaque semaine une ville, un district qui ne reconnût l'autorité d'Henri IV

Le duc de Mayenne, à l'aspect de tant de défections, renouait plus intimement son alliance avec l'Espagne ; il ne renonçait pas à l'espoir de faire de bonnes conditions avec Henri IV ; mais le meilleur moyen de traiter n'était-il pas de se rendre redoutable ? Se présenter dans la lice, soutenu de grandes forces, c'était tout à la fois conserver sa popularité au sein de la ligue et se ménager un traité avec le roi de France, au cas où l'on y serait réduit par la victoire. Pour bien s'expliquer cette situation, il faut connaître avec netteté les intérêts et les démarches diplomatiques de l'Espagne.

* *Voyez* Advertissement à la noblesse et villes de Bourgogne tenant le parti de la *feinte*-union. Paris, 1594.

** Manifeste de M. de Vitry à la noblesse de France 1594.

CHAPITRE CIII.

L'ESPAGNE ET LA LIGUE APRÈS LA PRISE DE PARIS.

Division entre le duc de Feria et le duc de Mayenne. — Rapport du duc de Feria au roi Philippe II. — Lettre de défi du duc de Mayenne. — Traité des Espagnols avec les gouverneurs de La Fère et de Ham. — Campagne de Picardie.

1594.

Quand une cause subit ses jours mauvais, la plaie qu'elle a le plus à redouter, c'est la division entre ses défenseurs. Les joies de la victoire étouf-

18

fent souvent les fermens de discorde : il est rare qu'on se dispute dans une marche en avant ; mais lorsque l'adversité commence avec ses froides réflexions, quand la défection s'annonce et que l'avenir se noircit, alors les partis et les hommes se jettent à pleines mains les récriminations. Dans la défaite, la faute est souvent à la fortune ; la jalousie l'attribue à l'adversaire dont elle a haine : c'est ce qui advint à la ligue. La plus saillante de ces disputes se manifesta entre le duc de Feria, l'expression du parti espagnol, et le duc de Mayenne, modérateur timide, homme des termes moyens et d'ambition personelle, qui ne secondait pas avec un entier dévouement la cause de Philippe II. On venait d'apprendre la prise de Paris, événement si grave et qu'on attribuait aux fautes du duc de Mayenne : comment expliquer, en effet, cet incroyable abandon du chef de l'armée catholique, quittant Paris quelques jours avant la surprise de la grande cité par l'armée de Henri de Béarn ? N'était-ce pas le duc de Mayenne qui avait choisi Brissac comme gouverneur? Ne savait-on pas qu'il avait entamé plusieurs négociations avec les royalistes?

« Sire, écrivait le duc de Feria à Philippe II, j'ay reçu les quatre lettres de Vostre Majesté, et soudain les ay envoyées au seigneur archiduc, afin que Son Altesse respondist à ce que Vostre Majesté lui escrivoit. L'archiduc me commanda

de l'aller trouver incontinent; ce que je fis en toute diligence, et me rendis en ceste ville où je trouvay le duc de Mayenne et le mareschal de Rosne. Le président Janin y arriva le mesme jour que moy. Son Altesse fit assembler en sa présence le comte de Fuentes, J.-B. de Taxis, D. Diégo de Ibarra, le président Richardot et moy, et là se lurent les lettres de Vostre Majesté, et fut discouru des poincts principaux que le duc de Mayenne avoit proposés par le moyen de J.-B. de Taxis, de Ibarra et Richardot. Son Altesse, désirant sçavoir mon opinion et la manière de négocier avec luy sûrement et le plus avantageusement que nous pourrions, je donnay mon advis, par lequel je n'ay eu autre but que le service de Vostre Majesté. J'en envoye la copie avec la présente. Tous se conformèrent avec moy, excepté J.-B. de Taxis et Richardot, lesquels estimèrent qu'on se devoit fier au duc de Mayenne, et que ce qui se bastiroit sans luy renverseroit. J'ay adverty Son Altesse de ce que je ferois si je me trouvois ici seul avec le duc de Mayenne. Elle ne veut nullement entendre à ce que nous requérons pour advancer nos affaires, qui est de retenir captif ledict duc. Nous n'avons point faute d'exemples sur ce subject, mesme en la personne du grand empereur, lequel ayant mandé le duc Valentin, le retint, craignant qu'à son retour il ne luy troublast les affaires. Quant au duc de Guise,

nous en avions tousjours entendu de bonnes nouvelles, jusqu'à ce que quelques partialistes du duc de Mayenne nous ont rapporté qu'il estoit sur le poinct de prendre l'escharpe blanche ; ce que désirant empescher, sy faire se pouvoit, j'envoyay Antoine de Frias au lieu où séjournoit le duc. Nous ne savons encore ce qui en sera, tant y a qu'il est sur le poinct de se résoudre *. »

A cette lettre était joint l'avis du duc de Feria sur la situation actuelle des intérêts espagnols en France, et surtout une violente diatribe contre le duc de Mayenne : « Je puis dire que jusqu'ici le duc de Mayenne n'a faict chose qui vaille, et à esté plus pernicieux à la religion, sous couleur de la desfendre, qu'autre qui en ayt prestendu la ruine. Il n'a jamais eu autre considération que de son profict particulier, sans se soucier du général. Aussi il a perdu toute créance; nul aujourd'huy le regarde de bon œil; nul qui se fie en luy, mesme ses frères; les politiques et faux catholiques comme luy, ne le suivent que sur une espérance qu'il leur donne de faire bientost la paix; les vrays catholiqnes le tiennent pour ennemy, cognoissant qu'il les a trahis, après l'avoir eslevé au degré d'honneur où il se voit et l'avoir choisi pour leur chef, ne luy manquant que le nom de

* Bruxelles, 31 août 1594. — Mss. de Colbert, vol. 33, reg. en parchem.

roy. Il a souillé ses mains, sous le manteau de la justice, au sang de ceux qui ont apporté le principal advancement à sa grandeur et qui estoient les plus zélés catholiques de la France ; il a livré à l'ennemy les principales places et espargné le Béarnois, au temps où il n'avoit ny armée, ny argent. Ce ne sont poinct soupçons, ce sont choses fort bien avérées. Je ne remarqueray les accidens auxquels il pouvoit remédier, comme à la reddition de Meaux ; il laissa perdre Dreux où estoient les meilleurs catholiques de France : la voix commune et publique est que ce fut de son consentement. Quand il rompit l'assemblée des Estats, n'estoit-ce poinct pour faire chose plus profitable à l'ennemy qu'à autre quelconque ? Une partie, à la vérité, s'estoit licenciée d'elle-mesme, mais ce n'estoit pas assez pour effectuer ses desseins ; il se résolut de partir de Paris, et laissa la ville en l'estat que chascun sçait, sans que les prières du légat, les miennes, ny celles des Estats, qui tous ensemble protestions du danger auquel il nous laissoit, l'en pussent desmouvoir. Les conseillers avec lesquels il conféra à son despart estoient tous ennemys de la cause catholique, et entre autres le prevost des marchands, qui fut l'un de ceux qui luy cherchèrent argent pour s'en aller ; ce qu'il n'eust faict, s'il n'eust bien sçu à quoy devoit réussir le voyage. En toutes ses actions il a toujours faict cognoistre qu'il se défioit grande-

ment des gens de Sa Majesté, et qu'il se fioit librement en ceux du party contraire. Quand il fut à Amiens, qu'il livra la ville à l'ennemy, le maire d'Amiens luy a soustenu en présence que tout s'estoit faict de son consentement. Si je voulois poursuivre à conter de semblables traicts, j'y serois jusques à la nuict, et peut-estre jusqu'au matin. Enfin il ne cessa jamais d'abaisser la puissance de Sa Majesté. L'on sçait les paroles qu'il a tenues au duc de Guise, jusques à luy dire : « Quand viendra le temps où nous nous verrons avec une bonne armée contre ces Espagnols ! » Et l'expérience nous montre que ayant par cy-devant esté tenu le duc de Guise pour bien constant, sans nous avoir donné la moindre occasion de soupçon, maintenant que leur amitié s'est renouée, il nous donne beaucoup de subject de desfiance. Quand à l'affection qu'il a à la religion, on la peut cognoistre par les sermens qu'il fit en pleine assemblée, du commencement, et depuis à moy en particulier, se resputer à jamais serviteur de Mme l'Infante. De tous ses sermens il faict aujourd'huy fort peu de compte, disant que là où il est question d'affaires d'Estat on ne se doibt que bien peu soucier des sermens et promesses; et me souviens qu'à Paris, luy remesmorant ce qu'il m'avoit promis, il me respondict que les temps se changeant, les volontés doivent aussi changer. Une autre fois, estant à La Fère,

comme nous disputions ensemble sur ce subject, il me dict « qu'un homme ne pouvoit estre bon chrestien et bon homme d'Estat tout ensemble. » Puisque tels enseignemens ont pris racine en luy, qu'il est de mauvaise conscience envers Dieu, ingrat à Sa Majesté, en discord et mauvaise intelligence avec ses propres parens, je ne sçais quelle espérance d'amendement nous y pouvons désormais espérer. Et lorsque le duc de Guise estoit prisonnier, encore que ce ne fust par sa faute, il ne daigna favoriser sa liberté en façon du monde ; en quoy il montreit assez qu'il ne le vouloit poinct ailleurs que là. C'est chose toute certaine et que les petits enfans sçavent à Paris, qu'il envoya l'archevesque de Lyon pour tramer la prison du duc de Nemours son frère, avec charge de livrer la ville à l'ennemy, ainsy qu'il s'est depuis exécuté. Et pour montrer combien il avoit peu de ressentiment de ce faict, il me vint dire que le deuil qu'il avoit de la prison de son frère luy avoit faict perdre ses cheveux blancs, tant il dissimuloit mal la joie qu'il en avoit! Je suis bien d'advis que pour sûreté nous demandions la ville de Soissons estre deslivrée entre nos mains ; en laquelle nous mettrons garnison pour Sa Majesté, sans y en avoir de françoise *. »

Cette lettre, destinée à être tenue secrète,

* Mss. de Colbert, vol. 33, reg. en parchem.

formait une dépêche spéciale adressée à Philippe II; c'était un de ces rapports intimes que multipliaient les ambassadeurs, mais la France était couverte de partis sous la cornette blanche; la lettre tomba dans les mains du Béarnais. Esprit habile pour diviser ses ennemis, Henri s'empressa de la communiquer au duc de Mayenne qui bouillant de rage, s'adressa à Philippe II : « Sire, j'ay reçu, par les mains des ennemys, la copie, plus l'original d'une lettre et advis du duc de Feria, pleine d'injures et de médisances contre moy, qu'Henri m'a envoyée, non pour me faire plaisir, mais pour m'exciter, et (par la mauvaise volonté qu'on me porte au lieu où je devrois espérer mon appuy) chercher ma sûreté vers eux. Sire, je n'eusse jamais pensé que le désir de se venger de celuy qui oneques ne l'offensa, eust tellement osté audict duc de Feria l'usage de la raison, qu'il eust osé feindre et publier contre moy des calomnies et crimes si peu vraisemblables que le récit seul les fait cognoistre pour impudens. Car l'ambassadeur de Vostre Majesté se montre ignorant crasseux, vice qui n'est point excusable en personne de sa qualité, honoré d'une grande charge et par un grand roy, et puis meschant, en ce qu'il essaye, contre ce qu'il sçait, de diffamer la resputation d'un prince homme de bien, le peignant comme une ame basse et abjecte. J'aurois bien mal employé mon

temps, ma peine et mes périls, si j'avois acquis ceste infamie en ne cherchant que l'honneur. Mais cet homme de peu de bien, qui n'en a point acquis, et auquel on en a peu laissé, ne me le sçauroit ravir, tant le désir de suivre la vertu est descendu en moy par la succession de mes ancestres! Je luy feray donc l'honneur qu'il n'a point mérité, qui sera de le faire mentir avec les armes, de sa personne à la mienne, ce que je supplie très-humblement Vostre Majesté m'accorder et vouloir excuser ma juste douleur, si je sors hors moy-mesme et du respect que je lui dois, parlant de cet imposteur qui a voulu si meschamment deschirer ma resputation.

» Lorsqu'il fut question de la conversion du roy de Navarre, je promis alors de faire ce que feroient d'autres princes et seigneurs du party : d'y adviser et d'en résoudre aussitost que les forces seroient venues, et cela pour oster tout soupçon de ne point recognoistre le roy de Navarre, après sa conversion, sinon que ce fust par le commandement de nostre sainct-père, condition répétée plusieurs fois en la présence de M. le légat, par moy et plusieurs autres princes. Qu'il me fasse honte si je n'ai esté observateur de mes promesses, attendant ma ruine comme inévitable. Quant à la tresve, j'accorde qu'il n'eust pas esté expédient de la faire; mais n'ayant aucune force rassemblée, elle estoit nécessaire; et puis ce n'est

pas la tresve qui nous a ruinés, car tant qu'elle a duré personne n'est sorti du party; mais c'est la fin qui nous a trouvés plus affoiblis encore. Elle fut d'abord de trois mois, puis de deux encore, au bout desquels nos forces devoient estre prestes. Cet espoir nous ayant failli, chascun pensa à son intérest particulier, et songea à gouster les raisons de la paix et de son intérest. Aucuns y ajoutant aussi que la conférence faicte avec les desputés du roy de Navarre, pour adviser aux moyens de venir à la paix y a servi de beaucoup; plust à Dieu qu'elle eust esté publique comme il disoit qu'il falloit la faire!

» Suivant d'autres chefs de l'accusation, je suis aussi celui qui ay faict livrer les principales places du party à l'ennemy; le misérable! le fourbe aveugle! Il prétend se justifier ainsi de sa tortueuse et mauvaise conduite. Mais la perte de ces places n'affoiblissoit-elle pas d'autant mon auctorité? S'il falloit faire la guerre, j'en devois estre plus tost ruiné; s'il falloit faire la paix, elle devoit être moins sûre et moins honorable pour moi. Voulez-vous savoir au vray, Sire, qui les a perdues? — Nostre foiblesse, la mauvaise conduicte d'aucuns de vos ministres pour avoir vu diverses choses qui les ont désespérés, et enfin les faicts et persévérance du roy de Navarre qui, avec son espée et ses promesses, leur a faict acheter leur ruine et la nostre. Pour M. de Bris-

sac, combien d'autres ont esté trompés comme moi ! Je savois bien qu'il estoit fort avaricieux ; mais pouvois-je entrer en soupçon qu'un gentilhomme de sa qualité, et qui détestoit si bien le party contraire, qu'il montroit mesme horreur de la paix plus qu'un autre, eust jamais voulu commettre une si lâche et si indigne trahison ! C'est pourquoy je m'y laissay aller à luy donner le commandement de Paris, sur le rapport et à la prière de tous les plus affectionnés de la ville qui le demandoient. Avoir failli avec eux tous, et n'avoir pas descouvert une meschanceté qui n'estoit connue que de Dieu seul, est-ce un crime particulier qui ne puisse estre imputé qu'à moy, à la descharge mesme de ce lasche impudent (le duc de Feria), qui veut maintenant qu'on voye qu'il ne sçauroit faillir? — Voicy encore ce qui a eu lieu et dont on ne pouvoit plus prévoir de malheur que par la nomination mesme du comte de Brissac. — Il me demanda, quand je sortis de la ville, des blancs et des souscriptions pour lettres dont ont auroit besoin, mais surtout, disoit-il, pour s'assurer de quelques habitans malintentionnés. Je luy en ay laissés desquels il s'est aydé pour exécuter sa trahison. Mais qu'ai-je fait là qui n'ait esté fait par les roys, ou ceux qui ont eu les principales charges sous eux? J'ai eu à me plaindre très-sévèrement également de don Diégo d'Ibarra, qui avoit mis en la teste de mon

neveu que c'estoit de sa grandeur à faire bande à part, à ne despendre que d'eux, ministres de Vostre Majesté ; il le combloit d'espérance et j'ai eu des preuves, je les montrerai, que ce traistre Espagnol le poussa à attenter à ma vie, disant que j'estois celuy qui sur tous les autres empeschoit son bien.

» Je finiray encore ma lettre par ceste très-humble prière que j'ay desjà faicte à Vostre Majesté, de trouver bon que je justifie ma vie et mes actions passées, et fasse mentir le duc de Feria de tout ce qu'il a dict contre mon honneur, par le combat de sa personne à la mienne, que j'accepte dès maintenant en tel lieu et aux telles armes qu'il plaira à Vostre Majesté ordonner. Bien certainement, Sire, j'ai souffert et dissimulé tant qu'il m'a été possible ; mais le mal devient insupportable pour estre sensible comme je dois à ce qui touche mon honneur, et estre tant assuré de mon innocence que ce n'est pas le désespoir, mais le cri de ma conscience qui me met la provocation à la bouche. — Mettez-y la main, Sire ; vous êtes sage, mais honoré ; il me faut une resparation. D'une autre part, pour nos affaires générales, elles sont en grande souffrance, et ce n'est que par un sublime effort ou une *concession magnanime*, que Vostre Majesté peut y porter remède ; autrement, la raison de se rendre utile passera, et il ne nous restera que le désespoir, la

ruine et le repentir. » Ce défi chevaleresque, triste division des jours de disgrâce, eut beaucoup de retentissement, sans avoir de résultats positifs: il ne s'agissait pas d'accepter un défi, de vider une querelle personnelle dans la lice ; des intérêts plus graves étaient en jeu. Philippe II intervint pour apaiser les plaintes réciproques des ducs de Feria et de Mayenne. Que pouvait produire un combat en champ clos entre deux têtes puissantes et actives de la ligue ? Devait-on les perdre l'une et l'autre? N'était-il pas possible de les rapprocher dans l'intérêt du catholicisme et de la sainte-union ?

Le grand but du duc de Feria était de prendre une position militaire fortifiée, et de reconstituer là le gouvernement de la ligue, sous l'influence absolue de l'Espagne, en écartant toute autre autorité. Dans le mois de juin 1594, deux traités furent conclus par le duc de Feria avec les gouverneurs des villes de La Fère et de Ham, traités qui les plaçaient sous la domination directe de l'Espagne. L'ambassadeur espagnol se hâtait d'en envoyer copie à son souverain, pour adoucir l'effet des mauvaises nouvelles de Paris. Ces conventions étaient une remise pure et simple de ces villes fortifiées au roi d'Espagne : « Moy, Louis de May, seigneur de Gournay, gouverneur de la ville et du chasteau de Ham, recognoissant les grandes obligations que tous les catholiques de la

France ont au roy catholique pour les avoir garantis de l'oppression des hérétiques, et pour éviter de tomber à l'advenir sous leur domination, ne voyant autre moyen plus propre que de se mettre en la protection de Sa Majesté catholique, comme le premier qui, entre tous ceux de la chrestienté, est reconnu pour protecteur de nostre saincte religion, avons délibéré et résolu de nous jeter entre les mains et protection de Sa Majesté catholique; et dès à présent je m'y mets donc avec la ville et chasteau de Ham et ses appartenances, artillerie et munitions de guerre qui de présent y sont, le recognoissant pour mon souverain seigneur et roy. »

C'était dans la Picardie qu'allaient désormais se porter les coups de guerre; l'Espagnol paraissait s'y retrancher pour s'y mettre en défense contre la brave gentilhommerie du Béarnais. « Sire, disait le duc de Feria dans une dépêche pressante; déjà par mes lettres des 9, 10 et 11 may dernier, j'ay informé Vostre Majesté de la situation des affaires; mais ces dépesches ont esté, comme je l'ay appris depuis, long-temps arrestées en Flandre; j'en ay éprouvé la plus vive peine *, attendu la nécessité où se trouve Vostre Majesté d'estre tousjours au courant des événemens. Je n'ay point hésité à tout sacrifier pour

* *Me ha dado muchissima pena.*

demeurer à La Fère, par le motif que ceste place est de la plus grande importance, et qu'il faut nous l'assurer à tout prix *. D'ailleurs, ainsi que l'archiduc en aura informé Vostre Majesté, le gouverneur de La Fère, M. de Boles, n'a rien de plus à cœur que de servir vostre cause. Il a paru convenable à l'archiduc de conclure un traité à cet égard. Aussi, depuis, plusieurs escrits ont-ils esté envoyés de part et d'autre ; enfin les choses ont esté arrangées de manière que le gouverneur et la ville se soumettent, par serment escrit et juré **, comme vassaux de Vostre Majesté. L'archiduc, qui ne néglige rien, a envoyé en mesme temps quelqu'un qui doict occuper sans délay la citadelle et en mettre les fortifications dans le meilleur estat. On laissera en outre 500 Espagnols dans la ville, qui, bien que grande, n'en aura pas moins une garnison suffisante. L'archiduc a pensé également qu'il convenoit de traiter avec M. de Gournay, gouverneur de Ham, par l'intermédiaire du président Jeannin. Celuy-cy s'est contenté d'une somme de cinquante mille escus, au moyen de laquelle il esvacueroit la place. Il y avoit là quelques difficultés, le gouverneur de Ham ayant l'air de traiter dans son intérest privé et à l'exclusion du gouverneur de La Fère, de

* *Por assegurar esta plaça.*

** *Por escritura y juramento.*

sorte qu'après bien des pourparlers nous avons pensé qu'il convenoit, sous tous les rapports, d'y laisser M. de Gournay, parce qu'il valoit mieux en effect que tout autre. J'en ay faict part à l'archiduc, pour qu'il nous donnast ses ordres. Je regarde comme essentielle l'occupation de ceste dernière place forte, d'abord comme excellente en elle-mesme; de plus comme un point important dans l'attaque de Péronne, et complétant la ligne de desfense qui doibt arrester le Béarnois. Le duc de Mayenne, après avoir passé icy, ainsi que je l'avois escrit, a esté depuis à Laon. Il paroist avoir mis toute sa confiance entre les mains du mareschal de Rosne et de Jeannin. Je pense que Vostre Majesté aura esté informée qu'avant que le Béarnois y arrivast, 250 Napolitains avoient eu le temps de se jeter dans la ville de Laon. Il ne faut s'en réjouir que médiocrement, car ceste garnison est trop foible; dans un cas d'attaque, ils ne pourront que faire obtenir des conditions moins désanvantageuses. L'amiral Villars a eu grande conférence avec Crillon, gouverneur de Honfleur, et Fontaine-Marteau, gouverneur de Neufchastel. Après beaucoup d'hésitations, et se ressouvenant des conditions que Vostre Majesté luy avoit proposées l'année dernière, l'amiral et son frère, m'a-t-on assuré, ne demandent pas mieux que d'embrasser encore le parti de Vostre

Majesté *. Il y a là un de leurs parens nommé Préfosse, qui est catholique et qui s'est entendu de leur part avec l'archiduc sur le moyen de secourir ces places ; car elles paroissent à ce prince de la plus haute importance. Peu après j'ay reçu un message par ce Préfosse luy-mesme, qui me demandoit, au nom de Fontaine-Marteau, un secours de 1200 hommes pour tenter un coup de main sur un chasteau de Rouen, que l'on nomme Porte-Cataline, et qui suffit pour tenir la ville en respect. »

Dans une dépêche subséquente, le duc de Feria continue : « Le 26 du mois passé, le prince de Béarn est venu camper sous les murs de Laon. Emmanuel, fils du duc de Mayenne, et le président Jeannin se trouvoient dans la ville, chaque jour plus resserrée par l'armée ennemie. Le 9 de ce mois, le duc de Mayenne et le comte Charles arrivèrent icy. La veille ils avoient parcouru cinq lieues par une chaleur si grande et avec une telle haste, qu'il périt plus de cinquante soldats espagnols ou napolitains, ce qui a faict dire avec raison que l'on n'avoit pas trop songé, dans cette marche forcée, à la conservation de nos troupes. Elles séjournèrent ce jour-là et le suivant. Le duc de Mayenne logea chez moi ** ; il ne s'occupa en

* *Se querian echar en braços de V. Md.*

** *Fue mi huesped esto tiempo.*

aucune manière de ses affaires particulières, mais seulement de l'honneur que luy faisoit l'archiduc et de l'ardent désir qu'il avoit de servir Vostre Majesté; enfin de l'espérance qu'il conservoit de faire esprouver quelque notable eschec au prince de Béarn, quoique sa puissance, a-t-il adjouté, se soit infiniment accrue *. Enfin, les troupes partirent le 11, avec elles, quatre-vingts charrettes chargées de bled et d'autres provisions que l'on avoit prises à Ham. L'escorte du convoy ne se composoit que de trois cents cavaliers et cent soixante arquebusiers wallons et allemands; de sorte que l'ennemy ayant fondu sur eux au nombre de quatre cents chevaux et autant de fantassins, sans leur donner le temps de se mettre en desfense, tout fut pris ou mis en fuite, à l'exception de la petite infanterie espagnole qui fit face à l'ennemy, et se retira sur une esminence avec une perte de quelques hommes **. Après cet évesnement, la position de l'armée devinct critique, attendu que c'estoyent là toutes ses ressources en subsistances. Informé de cette position par le comte Charles, nous ramassasmes tout ce que nous pusmes de pain que nous lui fismes passer par le sergent-major *** du régiment de don

* *Aunque en caresçia mucho su potencia.*

** *Sino fue la poca infanteria espanola que hizo rostro y se salva en un monte de que faltaron algunos.*

*** *Sergente major* ou lieutenant-colonel.

Alexandro de Mendoça. Il avoit avec luy cinq cents hommes d'infanterie, et fut assez heureux pour ne pas rencontrer l'ennemy. Cependant la disette des nostres, dans leur camp, allant toujours en augmentant, nous songions icy à tous les moyens pour leur faire parvenir des vivres; et de leur costé, le prince de Béarn et les siens mettoient tout en œuvre pour l'empescher. Ce fut alors que le comte Charles nous envoya six cent cinquante fantassins et deux cents Espagnols du régiment de don Augustin Mexia avec les capitaines don Pedro de Miranda, Prado et le commissaire * Rosino pour escorter les vivres que nous allions leur expédier. Il nous donnoit aussi l'advis que s'ils pouvoient estre ravitaillés pour dix jours, aucun doute que le Béarnois ne levast son camp, par la disette qu'esprouvoit également l'armée ennemie. Deux cents chariots de munitions seroient suffisans, ajoutoit l'archiduc. Mais le commissaire Rosino apprenoit une importante nouvelle : l'ennemy avoit posté sur la route et en embuscade deux mille et quelques cents hommes (infanterie et cavalerie) pour attaquer le convoy et l'escorte avant qu'ils n'arrivassent au camp. Or, le comte Charles qui m'en donnoit l'advis, ne m'indiquant pas ce qu'il vouloit qu'on fist, j'estois dans la plus grande perplexité, tant je sentois

* *Provedcdor.*

que le salut de l'armée estoit attaché au succès de ceste expédition. Dans ceste extrémité, je préférai retarder l'envoy de quelques heures, afin de demander au comte Charles ses ordres, sur la nouvelle qu'on luy avoit transmise. En conséquence, je luy envoyai plusieurs exprès * afin qu'il prist les mesures qu'exigeoient les circonstances; je joins icy la copie de la lettre pressante que je luy escrivis. Le secrétaire du comte me respondit la lettre également cy-joincte : le conseil de guerre avoit esté assemblé par les ordres de l'archiduc, et le résultat avoit esté que 2,000 hommes envoyés à la rencontre du convoi estoient suffisans; la vérité est cependant, ainsi que le dit plus bas la lettre du secrétaire, qu'il ne me fut envoyé aucune troupe pour se joindre à l'escorte qui sortoit de La Fère. Celle-cy partit en bon ordre; nous y avions adjouté 100 cuirassiers de Vostre Majesté, de ceux qui estoient aux ordres de Nicolas de Basta. Tout à coup, à l'entrée d'un bois **, voilà que 3,000 hommes les attaquent avec vigueur. Les Espagnols firent très-bien leur devoir. Le capitaine don Pedro de Miranda resta mort sur la place, et l'on suppose que le capitaine de Prado a subi le même sort, car on n'a plus entendu parler de lui. Nous avons eu 150

* *Lacayos.*

** *A la entrada de un bosque.*

Espagnols de tués ; les autres sont retournés ici, parmi lesquels beaucoup de blessés et plusieurs qui s'estoient échappés à travers les bois. Nostre cavalerie, trop peu nombreuse, n'a pu opposer aucune résistance. Le comte Charles et le duc de Mayenne apprirent ce désastre, par la joie qu'ils entendirent esclater dans le camp du prince de Béarn et par quelques soldats échappés. La famine se faisoit sentir de plus en plus, deux jours entiers s'étant escoulés sans avoir ny pain ny autre vivre * ! enfin les soldats ne s'estoient nourris que de quelques chevaux morts. On se détermina à décamper dans le plus grand secret et dans le meilleur ordre possible. Les Espagnols firent l'arrière-garde ; l'ennemy, adverty du despart, s'est alors rué sur eux ; malgré ses charges furieuses de cavalerie, ils n'ont pu estre entamés. Le duc de Mayenne prétend que c'est contre son advis que l'on a marché séparément et sans escorter le convoy pour ravitailler Laon. Le comte Charles soutient, au contraire, que le duc avoit faict les plus grandes instances pour marcher au secours de ceste ville, prétendant que Laon alloit tomber au pouvoir de l'ennemy. Depuis que j'ay commencé ceste lettre, le duc de Mayenne est venu me voir, et m'a monstré un bref qu'il a reçu du pape ; il m'a de plus assuré que déjà mille divi-

* *Que no avian tenido pan ni otra cosa.*

sions se manifestoient dans le party du Béarnois, et qu'assurément si des forces imposantes venoient à se monstrer contre luy, une grande partie de ses auxiliaires désabusés abandonneroient ses cornettes et ses tentes. Je laisse à Vostre Majesté le soin de juger ce que valent ces paroles *. » Ce triste bulletin n'était pas rassurant sur la position des Espagnols en Picardie; ils étaient en pleine retraite; la victoire s'étant déclarée pour Henri IV et sa noble chevalerie, tout marchait pour le triomphe de sa cause; tout tendait à la ruine des armes catholiques. Les braves arquebusiers des *regimentos* de Naples, de Sicile, du Portugal ou d'Espagne n'étaient plus en nombre pour opposer une résistance décisive : ils se hâtèrent de se fortifier sur les frontières de la Flandre et des Pays-Bas, lieu de retraite, protégé par un triple rang de citadelles.

Cependant, une nouvelle dépêche du duc de Feria, expliquant tous les avantages de la prise de possession de Ham par l'Espagne, s'efforce d'atténuer le mauvais effet du dernier bulletin :

* Archives de Simancas, cot. B 78[12]. 20 juin 1594. — *Nota* On a donné en entier cette dépêche sur l'expédition militaire de Laon, pour montrer d'une part dans quels minutieux détails Philippe voulait être instruit des événemens ; de l'autre, pour indiquer avec quels soins ses ambassadeurs cherchaient à se disculper de tout fâcheux résultat politique.

» Le 20 du mois de juin dernier, j'ay escrit de La Fère à Vostre Majesté l'estat des affaires. Ainsi qu'il convenoit, j'ay abandonné ceste ville peu de jours après, et sans perdre de temps, j'ay conclu (ainsi que l'archiduc l'a escrit à Vostre Majesté) un traité avec le gouverneur de Ham, M. de Gournay. Le comte Charles est intervenu dans ceste négociation, au moyen de laquelle M. de Gournay se rend vostre vassal, tant qu'il n'y aura pas en France un roy du choix de Sa Majesté catholique et de Sa Saincteté. La ville de Ham a un chasteau, et les fortifications de la cité sont en bon estat; tout y a esté réparé, et présente un bien autre aspect depuis que Vostre Majesté ne l'a vu. Quoique j'aye fait tous mes efforts pour demeurer en France le temps possible, j'ay fini par craindre que les issues nous fussent enfin interceptées; et voyant le duc de Mayenne perdre successivement et son armée et ses villes, j'ay esté forcé de me rendre à Bapaume, en me retirant d'un costé, et le duc de Mayenne se retirant de l'autre à Amiens *. Aussitost j'ay faict dire au duc de Mayenne, avec toutes les flatteries possibles **, que puisque une bonne partie de la ville estoit bien décidée et qu'il vouloit courir le risque d'y exposer sa personne,

* *Me fue forzoso retirar me a Bapama saliendo io por ma parte y el duque de Umena por otra a Amiens.*

** *Con todo encarecimiento possible.*

il devoit se défaire de ceux qui estoient suspects autour de luy : « Je vous les ay signalés desjà, ay-je ajouté; ce sont des ennemis de la bonne cause et les vostres propres ; il faut changer le maire et plusieurs officiers de la garnison ; à ceste vue, les bons catholiques reprendront courage; non seulement le maire s'est desclaré pour le prince de Béarn, mais aussi l'évesque de la ville et vostre capitaine de cavallerie Sesseval. Quelle plus belle occasion de démentir ces bruits, ces soupçons des catholiques sur les infasmes intelligences que l'on vous accuse d'avoir avec le Béarnois *! » Alors le duc de Mayenne a dict qu'on devoit se souvenir de tout ce qu'il avoit faict pour la cause. Admis dans la ville, le duc, pour mieux dissimuler **, a donné une forte remonstrance publique au maire, qui luy a respondu avec une égale hauteur, qu'il n'avoit jamais rien faict que par son ordre, et qu'il devoit le sçavoir, puisque tout venoit de lui. Peu après, le duc de Mayenne est party, comme il l'a faict à Paris, en soulevant les réclamations de tous les catholiques. Rosne ne manque pas de bonne volonté ; mais il est dénué de ceste présence d'esprit nécessaire à l'exécution.

* *Que se devia de alegrar mucho de tener esta ocasion para que los catholicos pudiessen, dementir a lo que le avian infamado de que se entendia con el principe de Bearne.*

** *Por dissimular mejor.*

Aussi, à peu de jours de là, il est entré en négociations avec le prince de Béarn sur la reddition de la ville de Laon, par l'intermédiaire du président Jeannin. La ville devoit se rendre si dans dix jours elle n'étoit pas secourue *. »

Tout perdait de sa grandeur dans la situation nouvelle où la ligue et l'Espagne s'étaient placées. Les dépêches que nous venons de lire sont remplies de petitesses, d'étroites jalousies, de vanités sans avenir. La question catholique et municipale est perdue, car elle dégénère en vaines disputes et en déclamations. Tout se payait à bon prix d'argent; si Henri IV attirait à lui les chefs de la ligue par ses allèchemens, Philippe II achetait les hommes, les places de guerre. Ce n'était plus une royale lice de chevalerie, mais une sorte d'exploitation des plus vils sentimens du cœur. En résultat, la cause espagnole voyait chaque jour ses forces s'évanouir; peu à peu le territoire de France était évacué. La merveilleuse activité du prince de Béarn conquérait une à une les positions achetées par les doublons ou obtenues par la ruse. La guerre prenait un caractère de nationalité; les Espagnols allaient être en face des Français; la ligue était flétrie. C'était désormais une guerre étrangère, sans mélange de discordes civiles.

* Archives de Simancas, cot. B 79 [32].—31 août 1594.

CHAPITRE CIV.

RÉACTION CONTRE LA LIGUE ET L'ESPAGNE.

Attentat de Jean Châtel. — Expulsion des Jésuites. — Réaction parlementaire. — Arrêt contre M. d'Aumale. — Mesures contre les prédicateurs. — Situation diplomatique. — Influence d'Élisabeth. — Déclaration de guerre contre l'Espagne.

1594—1595.

Les premiers actes de la restauration de Henri IV avaient été marqués d'un certain caractère de modération ; quelques mesures de police et d'exil

avaient seules accompagné l'entrée du Béarnais dans la capitale ; on avait mis de nouveaux subsides ; deux sous sur chaque muids de vin et sur chaque mesure de blé ; le peuple murmurait de ces tristes et inévitables résultats de l'occupation militaire. Quand il apercevait dans les rues de Paris ces huguenots à la tête haute et fière sous M. de Bouillon ; ces Gascons et ces Béarnais qui dévoraient sa substance, celle des églises, les riches prieurés, les impôts sur les halles, sur les denrées, les hanses diverses, les gabelles ; quand il voyait ces hérétiques mépriser les vierges ; insulter par leur absence aux processions solennelles de la cité, combien ne devait-il pas sentir la dureté de ce joug des étrangers, qui foulaient de leurs pieds la belle et catholique cité de Paris !

Ensuite, les priviléges de la ville furent méconnus. Plus aucune liberté d'élection ; le roi les brisait par sa volonté, et il choisissait pour cela l'anniversaire de la délivrance municipale, la Saint-Barthélemy ! « Le 24e jour d'aoust 1594, jour et feste de monsieur sainct Barthélemy, M. d'O donna advis aux prevost des marchands et eschevins des lettres par lui reçues du roy, contenant sa volonté sur l'eslection des sieurs Le Conte ou de Canaye pour eschevins : M. Canaye avoit obtenu trente-cinq voix, et M. Le Conte vingt neuf ; cependant le roy escrivit à M. d'O :

« M. d'O, pour la difficulté advenue sur l'eslection d'un eschevin, je vous prie que ce soit Le Conte, puisqu'il ne s'est jamais desparti de son devoir et de sa fidélité, et que pour telle considération il fut osté de sa charge avant que le terme en fust expiré, par la violence des barricades. » Et suivant icelles, ledict sieur Le Conte fut mandé en la maison dudict gouverneur et presta le serment d'eschevin ès-mains dudict sieur d'O *. » Désormais on ne dut plus parler des libres suffrages; les voix n'étaient plus comptées. Il y avait dans ceux qui accompagnaient le roi, dans les royalistes fervens, un besoin de réaction, une frénésie de poursuites qui ne s'élevaient pas aux habiles tempéramens de Henri IV. Les huguenots et les royalistes avaient haine de ces ligueurs, de ces religieux, de ces curés qui les avaient si indignement traités sous le nom de politiques et d'hérétiques : où voulait donc aboutir le roi Henri avec ses ménagemens et ses temporisations? C'est la plaie de toute restauration que cette impatience bruyante des amis, qui ne peuvent et ne veulent s'arrêter. Quand l'autorité est dans leur main, ils l'exercent au service de leur colère, de leurs passions, de leurs peurs ou de leur ressentiment : et maintenant, que l'on suppose un de ces événemens qui ébranlent la société, un de ces faits lu-

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 83.

gubres qui l'empreignent de deuil, alors le parti vainqueur s'en empare pour servir ses vengeances et fortifier sa domination réactionnaire.

Dans cet état des esprits, un attentat fut commis sur la personne du roi : « Le 7e décembre 1594, sur les six à sept heures du soir, le roy très-chrestien Henri IV, roy de France et de Navarre, estant arrivé à Paris, Jean Chastel, natif de Paris, escolier nourri et eslevé au collége des Jésuites, âgé de dix-neuf ans, estant entré au Louvre, approcha de Sa Majesté, et comme elle se baissoit pour embrasser un gentilhomme affectionné à son service, qui luy faisait la révérence, il luy donna un coup de cousteau dans la bouche, qui luy coupa la lèvre d'en haut; et s'il n'eust rencontré les dents, eust outrepassé; puis tascha de se sauver, ayant jetté le cousteau par terre; mais il fut pris par un capitaine des gardes. » Ce crime pouvait être un attentat isolé; la pensée d'un assassinat sur la personne du roi était familière au peuple; l'opinion des halles était alors qu'un hérétique non réuni à l'Eglise, se trouvant en dehors du droit commun, c'était œuvre méritoire que de jouer du coutelas pour en débarrasser la ville *. Il

* Il fut publié plus de vingt pamphlets pour proclamer que personne n'avait le droit d'attenter à la personne du roi; témoignage qui prouve que l'opinion contraire était admise et populaire.

n'était pas besoin de suggestions privées, d'insinuations religieuses pour armer un bras fanatique; il cherchait tout seul le cœur du roi pour conquérir une gloire immortelle.

Henri IV n'eut point cette pensée de complicité. Quelques instans après l'attentat, et se jouant de ses périls, Henri écrivait de sa propre main à plusieurs de ses bonnes villes : « Il n'y avoit pas plus d'une heure que nous estions arrivés à Paris, du retour de nostre voyage de Picardie, et estions encore tout bottés, qu'ayant autour de nous nos cousins le prince de Conty, comte de Soissons et comte de Saint-Paul, et plus de trente ou quarante des principaux gentilshommes de nostre cour, comme nous recevions les sieurs de Raguy et de Montigny, qui ne nous avoient pas encore salué, un jeune garçon nommé Jean Chastel, fort petit et âgé au plus de dix-neuf ans, s'estant glissé avec la troupe dans la chambre, s'avança sans estre quasi aperçu, et pensant nous donner dans le corps, du cousteau qu'il avoit; le coup (parce que nous nous estions baissé pour relever les sieurs qui nous saluoient) ne nous a porté que dans la lèvre supérieure du costé droit, et nous a entamé et coupé une dent. Il y a, Dieu merci, si peu de mal, que pour cela nous ne nous mettrons pas au lict de meilleure heure *. »

* Fontanieu, portefeuilles, nos 429-430. — On lit dans

J'ai dit que toute réaction saisit le premier événement pour le faire servir à ses desseins d'ambition ou de colère. Jean Châtel avait été élevé chez les jésuites ; n'était-ce pas l'Ordre des jésuites qui

les registres de l'Hôtel-de-Ville : « Le mardy 27e jour de décembre 1594, le roy estant en ceste ville de Paris en la maison de Mme d'Estrée, près Sainct-Honoré, sur les cinq à six heures du soir, fut frappé d'un coup de cousteau en la face par un nommé Jehan Chastel, fils d'un drapier de ceste ville, demeurant vis-à-vis l'une des portes du Palais, de quoy on fut beaucoup troublé; et peu de temps après avoir esté pansé et ayant assurance de sa convalescence, envoya rendre graces à Dieu en l'église Nostre-Dame de Paris de ce qu'il avoit esté préservé d'un si malheureux assassinat. Aussi MM. les prevost des marchands et eschevins se trouvèrent en l'hostel de la ville, où fut expédié mandement aux quarteniers d'icelle ville pour rendre graces à Dieu et faire faire feu de joie, et suivant iceux furent en ladicte église, où fut chanté le cantique de *Te Deum laudamus.* Et d'autant que l'on doubtoit que ledict Jehan Chastel eust plusieurs complices, et que tel faict ne pust venir de luy seul, l'on se saisit des principaux officiers du collége de Clermont-Jésuite, où ledict Jehan Chastel avoit faict ses études, et furent menés en la maison de M. Brigard, conseiller en la Cour de parlement. M. Le Conte, eschevin, avec grand nombre d'archers, se transportèrent en une autre maison desdicts jésuites, sise rue Sainct-Anthoine, où fut faicte exacte recherche et perquisition pour voir s'il s'y trouvoit quelque personne cachée ou quelque mémoire et instructions pour descouvrir d'où provenoit le malheureux dessein dudict Chastel. » — Registres de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol.104 verso.

l'avait armé du gros coutelas? Les fils de Loyola, d'origine espagnole, et les religieux jacobins n'avaient pas fléchi devant Henri victorieux. Quand le roi avait ordonné aux prêcheurs d'annoncer son pouvoir et de justifier son autorité, les deux corporations, fortement liées aux mouvemens des halles et à la révolution municipale, n'avaient pas obéi. Dans les secrets de la confession, dans cet échange mystérieux d'aveux, de conseils et de pénitence, les jésuites avaient souvent rappelé les beaux jours du pouvoir catholique de la ligue, alors que les échevins chaperonnés, suivis de tout un peuple, au milieu de l'encens et des fleurs, suivaient les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, et venaient jurer à l'Hôtel-de-Ville de conserver les priviléges municipaux, l'élection libre des magistrats ou des prévôts, et la liberté de la chose publique.

L'instruction parlementaire démontrait « que Jean Chastel, escolier, avoit eu l'intention par plusieurs fois de tuer le roy à la première commodité qui se présenteroit; depuis huict jours il avoit recommencé à deslibérer son entreprise, et environ sur les onze heures du matin pris la résolution de faire ce qu'il a faict, s'estant saisi d'un cousteau chez son père, lequel cousteau avoit esté emporté en son estude, et de là estoit venu disner. Après disner il estoit allé à vespres. Interrogé ce qu'il avoit faict en ce jour et avec qui il avoit com-

muniqué? dit qu'il s'est levé sur les huict heures du matin et est allé à la messe à Sainct-Laurent. Examiné sur sa qualité et où il avoit fait ses estudes? a dit que c'estoit aux Jésuites principalement, où il avoit esté trois ans, et à la dernière fois sous le père Jean Guéret; qu'il avoit vu ledict père vendredy ou samedy précédent, ayant esté mené vers lui par son père pour un cas de conscience. Enquis s'il n'avoit pas esté en la chambre des Méditations où les jésuites introduisoient les plus grands pécheurs qui voyoient en icelle chambre les portraicts de plusieurs diables de diverses figures espouvantables, sous couleur de les réduire en une meilleure vie, pour esbranler leurs esprits et les pousser par telles admonitions à faire quelque grand cas? a dit qu'il avoit esté souvent en ceste chambre des Méditations. Enquis par qui il avoit esté persuadé de tuer le roy? a dit avoir entendu en plusieurs lieux qu'il falloit tenir pour maxime véritable qu'il estoit loisible de tuer le roy. Interrogé si les propos de tuer le roy n'estoient pas ordinaires aux jésuites? respond leur avoir ouy dire qu'il estoit loisible de tuer le roy et qu'il estoit hors de l'Eglise, et ne lui falloit obéir, ni le tenir pour roy jusqu'à ce qu'il fust approuvé par le pape *. »

* « Procédure faicte contre Jean Chastel, escolier estudiant au collége des Jésuites, pour le parricide par

Maintenant, si l'on se souvient des répugnances judiciaires et d'Université contre les jésuites, combien le parlement ne devait-il pas saisir cette circonstance pour satisfaire ses haines contre cette grande corporation? C'était aussi un des vœux de l'Université que Pasquier avait si bien exprimé. Les maximes de la ligue avaient été le mobile de l'attentat; mais l'instruction ne fournissait aucune preuve suffisante pour justifier une mesure générale contre les jésuites. On fit de longues visites, des descentes secrètes dans leur collége, et l'on trouva chez le père Jean Guignard un écrit en ces termes: « Si en l'an 1572, au jour Sainct-Barthélemy, on eust saigné la veine basilique (royale), nous ne fussions tombés de fièvre en chaud mal, comme nous expérimentions, *quicquid delirant Reges.* Pour avoir pardonné au sang, ils ont mis la France à feu et à sang, *et in caput reciderunt mala.* Le Néron cruel a esté tué par un Clément, ce moine simulé, despesché par la main d'un vrai moine. Le plus bel anagramme qu'on trouva jamais sur le nom du tyran défunt estoit celui par lequel on disoit: Vilain Herodes. La couronne de France pouvoit et devoit estre transférée en une autre famille que celle des Bourbons. Le Béarnois, quoique converty à la foi catholique,

luy attenté sur la personne du roy très-chrestien Henry IV, roy de France et de Navarre. » 1595.

seroit traité plus doucement qu'il ne méritoit si on luy donnoit la couronne monacale, en quelque couvent bien réformé, pour aller faire pénitence de tant de maux qu'il a faicts à la France; si on ne le peut desposer sans guerre, qu'on le guerroye; si on ne peut la guerre, qu'on le fasse mourir *. »

Ce n'étaient là que les opinions de la ligue, les vieux sentimens sur le régicide qu'avait partagés la majorité des habitans de Paris et qu'ils avaient reproduits en chansons, en pamphlets, en belles images coloriées **. Il n'était pas étonnant de les trouver chez les jésuites qui s'en étaient faits la vive et profonde expression. Mais alors Henri IV était vainqueur et régnait souverainement dans Paris; le parti politique, le parlement, les royalistes prirent prétexte de l'attentat pour frapper un coup de force, une réaction ardente. Un édit du roi du 7 janvier 1595 prononça l'expulsion des jésuites ***, et le parlement condamna Jean Châtel « à avoir la main dextre coupée et à estre tiré et desmembré avec quatre chevaux; le père

* *Mémoires de la Ligue*, tom. VI, p. 255 et suiv.

** On publia plusieurs brochures sur l'assassinat du roi. *Voyez* « Traité de l'origine des anciens assassins, porte-cousteaux, avec quelques exemples de leurs attentats et homicides ès personnes d'aucuns rois, princes et seigneurs de la chrestienté, par Me Denis Le Rey. 1595. »

*** Registre du parlement de Dijon, le 16 février. — BLANCHARD, compilation chronologique.

Guignard, atteint et couvaincu d'avoir escrit plusieurs livres séditieux pour prouver qu'il estoit loisible et permis de tuer le roy Henri IV, sera mené et conduit en la place de Gresve, et pendu et estranglé à une potence qui y sera pour cet effect plantée *. »

On ne s'arrêta pas à cette réaction contre la presse ardente et les corporations séditieuses ; le parti politique n'ignorait point les négociations qui se suivaient avec les ducs d'Aumale et de Mayenne ; le roi allait-il encore les combler de dignités, leur ouvrir le trésor, leur donner le commandement des armées? ne fallait-il pas éviter à tout prix que les modérés fissent leur soumission? Les politiques entraînèrent le parlement à des mesures violentes ; un arrêt de colère fut rendu ; il condamnait par contumace Charles de Lorraine, duc d'Aumale, à être traîné sur la claie et écartelé à quatre chevaux, comme coupable de lèse-majesté au premier chef, rebelle et perturbateur du bien public **. « Sur ce que le procureur-général du roy a remonstré à la Cour que Charles de Lorraine, duc d'Aumale, auroit persévéré en sa rébellion et continue les intelligences, conjurations, conspirations de long-temps commencées avec les Espagnols anciens ennemis de

* Extrait des registres du parlement, 7 janvier 1595.

** Mss. de Colbert, in-fol. vol. XXXII.

la France, jusqu'à leur avoir, depuis peu de jours, voulu livrer la ville de Gand ; la Cour, pour toutes les entreprises et intelligences d'iceluy avec les Espagnols, a déclaré et déclare ledict Charles de Lorraine indigne de jouir de l'honneur et privilége de pair de France, crimineux de lèze-majesté au premier chef, rébellion et félonie, perturbateur et ennemy du repos, tranquillité et sûreté publics, l'un des chefs et principaux auteurs de la conspiration faicte contre le roy et son Estat, et pour réparation desdicts crimes, a condamné et condamne ledict Charles de Lorraine à estre traisné sur une claye, depuis les prisons de la Conciergerie du Palais jusques à la place de Gresve, et illec tiré à quatre chevaux et desmembré en quatre pièces. Ce faict, les quatre membres portés aux quatre principales portes de ceste ville, sa teste fichée au bout d'une pique au haut de la porte Sainct-Denis, si pris et appréhendé peut estre en sa personne, sinon en effigie, et a ordonné et ordonne que les armes et enseignes appropriées particulièrement à la personne dudict Charles de Lorraine, affichées en lieux publics dans ce royaume, terres et seigneuries, et ses pourtraitures, seront rasées et effacées, tous les biens féodaux dudict seront réunis et incorporés au domaine de la couronne, et ses autres biens, tant meubles que immeubles, acquis et confisqués au roy; a aussi déclaré et déclare les enfans dudict Charles de Lorraine,

duc d'Aumale, si aucun y a, et sa postérité, ignobles, vilains, roturiers, intestables et infasmes, indignes et incapables de tenir offices, dignités et biens en ce royaume. Le principal manoir, domicile, et habitation dudict sera démoli, rasé et abattu, et les fossés comblés; les arbres plantés ès environs dudict chastel, servant à son embellissement et décoration, seront coupés par le milieu, les troncs demeurans pour mémoire perpétuelle de la rébellion, félonie et conspiration dudict Charles de Lorraine *. »

Ensuite de cet impitoyable arrêt, de cette rupture avec la ligue modérée, on exigea que Henri IV touchât à l'arche sainte de la prédication. Les prédicateurs les plus ardens étaient en exil; mais l'esprit catholique n'avait cessé de dominer la chaire des grandes paroisses de Paris. Cette chaire retentissait comme la tribune publique, tandis que la presse se formulait en pamphlets; Henri IV réprima l'une et l'autre. Les prédications furent soumises à une censure; un édit spécial en réprima les écarts **. Rien ne put s'imprimer à Paris sans une permission de la chancellerie. On fut ainsi maître des deux organes des opinions populaires.

En pleine possession de l'autorité, le parti po-

* Mss. de Colbert, in-fol. vol. XXXII, reg. en parchem.

** FONTANON, 22 septembre 1595.

litique et parlementaire dut pousser aux hostilités contre l'Espagne, protectrice ardente de la ligue et de cette sainte-union avec laquelle le roi était trop décidé à traiter. Henri IV hésita beaucoup pour se résoudre à cet acte de force dont les résultats étaient une guerre avec le plus puissant prince de la chrétienté. Sa pensée était déjà de tenir un milieu dans la balance, et de finir les batailles civiles avant de se jeter dans une guerre étrangère ; il fit venir auprès de lui Antonio Perez, cet ancien secrétaire d'Etat de Philippe II, et que ce prince voulait faire poignarder pour trahison : « Sieur Antonio Perez, lui écrivait Henri ; je désire infiniment de vous voir et parler à vous, pour affaires qui touchent et importent à mon service, et j'escris présentement à la royne d'Angleterre, madame et bonne sœur et cousine, pour la prier de vous permettre de faire ce voyage, et à mon bon cousin le comte d'Essex d'y tenir la main, à quoy je m'assure qu'il n'y aura point de difficultés. J'escris aussi pour qu'on vous recueille à vostre passage, et l'on vous donne moyen et sûreté pour me venir trouver, tellement qu'il ne tiendra à vous que ne soyez bientost près de moy, comme il est requis pour le bien de mon service. Quoy attendant, je prie Dieu, sieur Antonio Perez, qu'il vous ait en sa très-saincte et digne garde *. »

* Mss. de Béthune, vol. cot. 0141, fol. 33.

Élisabeth poussait Henri IV à la guerre ; elle l'accusait surtout de laisser prendre aux Espagnols une position menaçante au Nord de la monarchie. Dans l'instruction baillée par la reine d'Angleterre au sieur Roger-Willaumez, son envoyé en France, Élisabeth écrit de sa propre main : « Vous ferez fidèlement entendre au roy combien il nous fasche de le voir tant engagé toujours ès quartiers esloignés, laissant une si grande partie de son Estat à l'invasion des plus grandes forces de ses ennemys, et à l'abandon des victoires et conquestes des Espagnols que son absence de tant plus encourage. Ce qui ne nous est pas petite fascherie, les voyant par ce moyen triompher insolemment. »

Les plaintes d'Élisabeth étaient amères; Henri IV avait laissé faire de grands progrès aux Espagnols, principalement dans les villes maritimes qui menaçaient la Grande-Bretagne. « Nous ne vismes jamais, dit Élisabeth, l'ennemy si proche d'estre entier possesseur des parties de son royaume, desquelles nous recevons plus d'incommodités, comme nommément en Bretagne où on luy a permis de se fortifier à son aise; et puis, quel advantage nous ont apporté les armées que nous avons envoyées à Paris et à Rouen, puisque nous nous voyons encore importunée de sa demande? ou autrement, si nous refusons, toute la frontière qui nous regarde est en danger imminent; nous

sommes certains du danger auquel sont toutes les villes frontières de deça, et sçavons notamment que Calais est maintenant le plus proche désir de l'Espagnol, comme une place de plus grand renom et plus propre pour interrompre nostre pouvoir au détroict de la mer où ne pouvons endurer de compagnon. Vous lui direz librement que nous sommes contraincte de lui refuser tout support, ayant si grands frais sur les bras, sinon à la charge et condition qu'il soict content de nous assurer sous sa main privée, ou par chiffres ou autrement, que nos forces seront reçues dans la ville de Calais, pour assurer la ville contre les attentats et pratiques. Ce qu'estant accordé privément, nous sommes contente de lui prester nouvelle assistance pour fortifier son armée et la faire mieux subsister contre l'Espagnol en ses quartiers *. »

A cette dépêche inquiétante, Henri IV manda le sieur de Loménie pour aller trouver la reine d'Angleterre, et répondre aux articles de l'instruction du sieur Roger-Willaumez, comme s'ensuit : « Que les faveurs que le roy a reçues de sa bonne sœur Élisabeth en ses affaires sont si grandes en son esprit qu'il ne luy reste, pour son contentement, sinon que d'estre continué aux bonnes graces de ladicte dame, et que Dieu lui

* Mss. de Brienne, vol. XXXVII, fol. 5.

donne le moyen de se revancher de tant de bons offices et courtoisies. Sera remonstré de la part du roy à ladicte dame royne, que c'est à son grand regret qu'il n'a pu entièrement nettoyer les provinces les plus proches de son royaume; toutefois qu'ayant réduict la Normandie à son obéissance, il n'espère pas moins faire de la Bretagne; ce qui auroit desjà eu lieu si, après les conquestes et heureux succès du mareschal d'Aumont audict pays, ladicte dame n'eust resvoqué ses forces. Et pour le regard de ce que les ennemys ont gagné sur la frontière de Picardie, Sa Majesté se promet, avec l'ayde de Dieu et assistance de ses amys, le remettre bientôt en son obéissance, et entreprendre sur le pays de ses ennemys, pourvu que ladicte dame royne veuille envoyer promptement un bon secours à Sa Majesté, lequel sera employé si utilement que le fruit en sera commun à tous deux. Et si ladicte dame parle de Calais, comme elle en avoit chargé le sieur Roger-Willaumez, le sieur de Loménie lui fera cognoistre que Sa Majesté ne se peut persuader qu'il soict tombé en son esprit de demander ladicte ville de Calais, laquelle le roy aura tant de soin de conserver! Il sera tousjours prest de s'employer en faveur de ladicte dame royne. Et quoique leurs anciennes alliances les obligent assez en une mutuelle correspondance, néanmoins Sa Majesté, jugeant que leur intelligence ne peut estre trop

estroictement liée, et qu'il seroit besoin par une conférence de lever les ombrages qui peuvent estre intervenus, trouve bon que ledict sieur de Loménie propose à ladicte dame d'envoyer ses desputés en quelque lieu commode où se trouveront aussi ceux de Sa Majesté, pour conférer des affaires communes desdicts royaumes, et adviser ce qui est à faire non seulement pour s'opposer aux desseins de leur ennemy commun, mais pour entreprendre ce qui sera jugé estre à propos pour le bien des deux royaumes. Et d'autant qu'il se passera beaucoup de temps avant que lesdicts desputés s'assemblent et qu'une résolution soict prise, le sieur de Loménie priera instamment ladicte dame d'envoyer ce qu'il luy plaira de ses forces, lesquelles Sa Majesté employera à ce que ladicte dame jugera le plus utile pour le bien de leurs royaumes; et si ladicte dame est en ceste volonté, le sieur de Loménie fera instance à ce que lesdictes forces soyent envoyées promptement *. »

Henry IV éludait donc ainsi la question de la remise de Calais à Élisabeth ; il se maintenait dans l'alliance de l'Angleterre sans trop lui sacrifier; Calais était une position militaire importante pour la France. En s'engageant dans une guerre hasardeuse, Henri cherchait à réunir tous les

* Mss. de Brienne, vol. XXXVII, fol. 1.

élémens de succès ; il fallait sans doute les soldats et les subsides d'Élisabeth pour servir une expédition régulière contre Philippe II ; mais cette guerre était tellement dans les intérêts de l'Angleterre, qu'il n'était nécessaire d'aucun sacrifice pour l'y déterminer.

Tout préoccupé de la grandeur et des dangers d'une guerre d'invasion, Henri se tournait encore vers les princes germaniques : « Le sieur de Bongars, résident en Allemagne pour les affaires du roy, traictera avec M. le marquis de Bade, pour avoir de lui un régiment de trois mille hommes allemands que ledict marquis a par devers soy, pour estre ledict régiment désormais employé en France au service du roy. Il priera ledict marquis, au nom du roy, de prester à Sa Majesté autant que monte un mois de la paye dudict régiment, pour en estre remboursé dans le jour et feste de Pasques prochainement venant. En outre ce, promettra, au nom du roy, que si mondict sieur le marquis est assailli par quelqu'un de ses ennemys, et a besoin dudict régiment, advertissant le roy deux mois d'avance, il le luy renverra accompagné de deux cents chevaux françois soudoyés pour deux mois, si ledict marquis fait sçavoir au roy qu'il en a besoin. Et par le traicté que le sieur de Sancy fera avec M. de Lorraine, sera expressément porté que ledict sieur duc de Lorraine ne favorisera ou portera, en

façon que ce soit, les ennemys dudict marquis *. »

En même temps Henri IV écrivait à divers capitaines allemands pour les rattacher à sa cause: « Capitaines qui avez esté retenus pour la levée de deux mille cinq cents lansquenets dont devoit estre colonel le comte de Nanteuil: j'ay sçu le bon devoir que vous avez faict de vous préparer à me faire le service que je désirois de vous en ladicte levée, et la promptitude et affection que vous y avez montrée, dont j'ay reçu beaucoup de contentement et vous en ay bien voulu remercier par ceste lettre. Mais parce que pour beaucoup de considérations, j'ay remis à faire ladicte levée (et peut-estre plus grande) jusques à un mois, je vous prie de continuer en ceste bonne volonté jusqu'à ce que l'occasion se présente de vous employer; vous assurant que lors vous ne serez oublié. Et cependant, afin de vous desdommager des despenses que vous avez commencées, je veux que les huit cents escus que vous avez touchés vous demeurent; et outre ce, j'ay commandé au sieur Bongars, résident pour mon service en Allemagne, de présenter à chascun de vous une chaisne d'or laquelle je vous prie de porter pour l'amour de moy, et la recevoir d'aussi

* Mémoires de Bongars, in-fol. Mss. Bibliothèque royale, tom. II, pièce 14.

bonne affection comme je desire recognoistre la vostre en mon endroict *. »

Toutes les fois que la victoire venait couronner ses cornettes blanches, Henry IV envoyait des bulletins en Allemagne pour relever les espérances et ses bonnes affaires dans l'esprit des princes : « M. de Bongars, vous apprendrez par le discours que je vous envoie, quelle a esté ma première rencontre avec le connestable de Castille, lequel on dit attendre de nouvelles forces pour me revenir voir ; mais si luy et les siens ne font meilleure provision de courage et de bon droict, j'espère encore les mieux estriller la seconde que je n'ay faict la première fois. Cependant je travaille après le chasteau de ceste ville (Dijon) dont j'ay bonne espérance. Cela faict, je n'attendrai ledict connestable, mais le irai chercher où il sera, et le chatouillerai de si près que je le ferai rire s'il est sensible. Le duc de Mayenne est toujours avec luy, et faict encore parler de paix, m'ayant envoyé pour cela le jeune Desportes ; je luy ay mandé que s'il vouloit quitter les ennemys de ceste couronne et procéder de bonne foi avec moy, qu'il me trouveroit avec les bras ouverts pour l'embrasser et traiter comme un bon prince doibt

* Mémoires de Bongars, in-fol. Mss. Bibliothèque royale, tom. II, pièce 31.

faire d'un subject qui se met en son devoir *. »

Aucune force militaire ou diplomatique n'était négligée avant de se décider à une guerre puissante et forte contre Philippe II. J'ai déjà dit quelle avait été la politique de la Porte à l'égard de l'Espagne, son ennemie naturelle. Les sultans s'étaient toujours alliés à la France ; ils avaient cherché là un appui depuis François Ier ; Henri avait annoncé son avénement à Constantinople. En lui communiquant également la bonne nouvelle de son élévation à l'empire, Mahomet III lui répondait : « Glorieux et magnanime seigneur de la nation de Jésus-Christ, entre les grands le plus grand, eslu médiateur de tous les différens qui surviennent entre la nation chrestienne, et duquel visage pleut toute générale suavité, héritier des signes de majesté, louange et gloire des empereurs de France ; que la fin de vos jours soit heureuse. Depuis que nostre scel impérial sera parvenu à Vostre Majesté, elle aura pour advis que le très-haut et très-renommé sultan Amurat nostre père, trespassa de ceste vie en une meilleure, abandonnant les vanités mondaines pour aller recevoir la miséricorde divine, récompense des bonnes et sainctes œuvres qu'il a faictes durant son vivant, le mérite desquelles l'a eslevé et faict

* Mémoires de Bongars, in-fol. Mss. Bibliothéque royale, tom. II, pièce 43.

participer à ceste félicité esternelle ; maintenant son ame repose avec les bienheureux et n'est plus subjecte à ce corps mortel ; et la divine Providence, respartissant les dons aux humains et à chascun selon son mérite, auroit eslu nostre Hautesse pour l'administrateur et régent de la plus grande partie du monde. Enfin, l'an mil trois cents de la venue du propheste et le 27e janvier, nous avons esté reçu empereur des Musulmans, et nous sommes assis au siége impérial, accompagné de l'heureuse fortune que Dieu donne aux grands empereurs, s'estant icelle fortune faicte nostre compagne. Et pour coutume en semblable esvènement d'en escrire aux grands empereurs et princes qui ont amitié avec nostre florissante Porte, nous avons cru estre convenable de donner advis à Vostre Majesté de nostre avesnement et élévation à cest empire. Comme la fortune et le bonheur nous auroient conduit et assis au siége impérial du sage Salomon pour y rendre à chascun l'équité et justice, nous avons donc faict eslection de l'un des plus sages et prudens hommes de ceste Porte pour estre porteur de nostre impériale lettre. Dieu veuille qu'elle parvienne ès mains de Vostre Majesté. Elle luy représentera de bouche nostre félicité et la volonté que nous avons de la conservation de vostre belle amitié, cherchant à faire renouveler les capitulations et

juremens qui ont esté entre nos pères *. » En réponse à toutes ces avances, Henri chargea son ambassadeur de solliciter l'envoi d'une flotte ottomane dans le détroit de Gibraltar, tandis que les puissances barbaresques attaqueraient les possessions de Philippe II dans la Méditerranée.

Quand toutes ces alliances eurent été bien assurées, Henri IV put se déclarer hautement contre l'Espagne. Son manifeste était net et belliqueux : « Nul n'est ignorant ni dedans ni dehors ce royaume, que le roy d'Espagne n'ayant pu subjuguer la France par guerre ouverte, a tasché de susciter et fomenter des divisions au royaume, afin de le subjuguer plus facilement. Sa haine et son désir sont venus si advant qu'il n'en a pas seulement consumé grande somme de deniers, employé et perdu ses principales armées ; mais sous prétexte de piété, a tenté la fidélité des François envers leur prince naturel et légitime, ce qu'il a commencé à mettre en train incontinent après le trespas du feu roy François II, et depuis a tousjours continué par divers moyens ; ce que notamment il a faict paroistre sur la fin du règne du feu roy Henry III d'heureuse mémoire, en l'an 1585 ; car alors, sous faux et légers prétextes, il remplit le royaume de feu et de sang, mettant les catholiques en armes les uns contre les autres, et ce,

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9401, p. 785.

contre le plus religieux prince qui ait jamais esté; dont s'est ensuivi le meurtre lamentable de sa personne lequel saignera long-temps au cœur de tous les bons François. Ledict roy d'Espagne use journellement de toutes sortes d'hostilités, continuant d'assaillir les subjects de ce royaume, les prendre, emmener prisonniers, mettre à rançon, tuer et massacrer, mesme d'attenter à la vie de Sa Majesté par assassinemens, massacres et autres vilains et horribles moyens; faisons entendre à un chascun que ne voulant faillir plus long-temps à nostre devoir et à défendre nos bons subjects, avons arresté, conclu et résolu de faire doresnavant guerre ouverte et par mer et par terre contre le roy d'Espagne, ses subjects, vassaux et pays, pour venger les torts, injures et meffaicts qu'ils ont commis et commettent journellement, ayant ferme fiance en Dieu qu'il bénira et fera prospérer nos armes. A ceste fin, commandons bien expressément à tous subjects, vassaux et serviteurs de faire doresnavant la guerre audict roy d'Espagne *. »

Il y avait ainsi double réaction : la première, contre l'Espagne et la ligue, depuis si long-temps soulevées contre l'autorité du roi de Navarre; la seconde, contre les corporations, les jésuites et les jacobins surtout, qui avaient présidé à l'union

* Recueil des Traités de paix, tom. II, pag. 565.

politique. Dans les restaurations, l'ardeur la plus difficile à comprimer ce n'est pas celle des ennemis, mais des amis qui veulent tout brusquer et tout risquer, et la guerre étrangère, et la guerre civile, pour le triomphe de quelques intérêts ou de quelque passion. Les royalistes de Henri de Béarn étaient impatiens de se venger des insultes de la ligue et de son protecteur.

CHAPITRE CV.

NÉGOCIATIONS A ROME POUR L'ABSOLUTION D'HENRI IV. — ENVOI D'UN LÉGAT.

Les négociateurs d'Ossat et Duperron. — Le pape Clément VIII. — Intrigues de l'Espagne. — Histoire des négociations. — Conditions publiques de la réconciliation. — Conditions secrètes. — Abjuration. — Envoi d'un légat à Paris.

1593—1595.

En se décidant à la grande guerre contre l'Espagne, Henri IV avait senti la nécessité de presser les négociations avec Rome. D'après les idées

de la ligue, plusieurs fois exposées dans les pamphlets, la conversion de Henri de Navarre n'avait rien de complet ni de définitif, tant que le pape n'avait point absous le royal hérétique, frappé de la haute excommunication de Grégoire XIII. Qu'était-ce que la cérémonie d'abjuration de Saint-Denis pour un prince qui avait déjà une fois abjuré le catholicisme et adopté l'hérésie? Et qu'était-ce qu'un roi qui n'était pas reconnu par notre saint-père le pape? Le conseil de Henri IV sentait toute l'importance de lever ces obstacles; il avait dépêché à Rome d'abord le duc de Nevers, puis d'Ossat, et après lui Duperron, négociateurs à vues conciliatrices, qui avaient présidé aux actes de la conversion de Chartres et de Saint-Denis. C'étaient deux esprits habiles, habitués aux tempéramens et aux intrigues de la cour de Rome. Ils appartenaient d'opinion aux parlementaires qui, durant la ligue, avaient joué un rôle si actif de transaction.

Les instructions de Duperron avaient été rédigées par le conseil; elles devaient spécialement justifier la conduite de Henri IV auprès du pape, et réveiller en même temps les alliances d'Italie pour la guerre contre l'Espagne, insinuer la possibilité d'un mariage avec une princesse parente du pontife, et le divorce avec Marguerite de Valois: « M. Duperron, estant arrivé en Italie, prendra son chemin pour aller à Rome par la

ville de Florence, où il visitera le grand-duc, auquel, après avoir présenté les lettres et recommandations de Sa Majesté, et l'avoir assuré de la parfaicte amitié qu'il luy porte, luy dira que le roy recognoist devoir à ses bons et amiables conseils sa première résolution de se faire instruire en la religion catholique, apostolique et romaine. Il priera le grand-duc, Sa Majesté prévoyant qu'elle en aura besoin, d'intercéder pour elle envers Sa Saincteté, non pas faute de bon droict, car si jamais cause fut digne d'estre favorisée de la justice de Sa Saincteté et du sacré collége des cardinaux, celle-cy les surpasse toutes. Il remerciera également beaucoup le grand-duc du bon succès qu'il a desjà procuré, en se chargeant luy-mesme de la despesche que Sa Majesté adressoit au cardinal d'Ossat. M. Duperron fera ensuite un discours, bien long et bien pesé, au grand-duc. Après l'exorde, il n'oubliera pas de mentionner que Sa Majesté est en très-bonne santé, grâce à Dieu qui l'a préservée jusqu'à présent des piéges des ennemys, lesquels, foibles et lasches en toute chose, ne cessent journellement de machiner contre sa vie ; de quoy elle faict d'autant moins de compte qu'elle prend cela pour un vray tesmoignage de l'indignation de Dieu qui les pousse à de tels forfaicts. Il luy dira les progrès du mareschal de Biron en Bresse, et que Sa Majesté a envoyé le sieur Defresne, l'un de ses conseillers

et secrétaires d'Estat en Provence, exprès pour y préparer toute chose nécessaire à la venue et au voyage qu'y doibt faire le roy de France. Il verra aussi Mme la grande-duchesse, laquelle il saluera avec les lettres et recommandations de Sa Majesté, et se conjouïra avec elle de sa convalescence. Il escrira d'avance au sieur d'Ossat sa venue, afin que cest envoyé ayant consulté Sa Sainctеté sur ses intentions, M. Duperron sache comment il doibt se loger, se montrer et se conduire. Il arrivera à Rome d'après ces avis ; et là, je luy recommande, après bien des préparations, de dire à Sa Saincteté que certains bruits, fort meschans, qui sont arrivés aux oreilles de Sa Majesté, l'ont retenue, non pas au poinct de se mesfier de sa propre cause, mais de l'auctorité et ascendant usurpé à Rome par ses ennemys. C'est ce qui est arrivé envers un prince très-sage et très-digne de foy, M. de Nevers. De sorte que Sa Majesté avoit advisé, pour ne tomber en pareil inconvesnient, d'attendre, et de faire ensuite partir M. Duperron, les choses estant esclaircies, tant pour fortifier l'opinion de Sa Saincteté sur le respect et la profonde vénération du roy, que pour mieux résister aux conditions et demandes inciviles que ses ennemys pourroient mettre en avant. Sa Majesté, ayant donc appris que Sa Saincteté avoit toute autre intention que celle publiée par les ennemys, elle s'est incontinent résolue de luy faire sçavoir bien particuliè-

rement tout ce qui s'est passé lors de sa bonne et véritable conversion. Secondement, pour supplier Sa Saincteté de secourir et honorer Sa Majesté de sa bénédiction saincte, et absolution paternelle et souveraine pour l'entier repos de son âme et pleine satisfaction de ses subjects. MM. d'Ossat et Duperron se conduiront cependant de telle sorte, qu'en demandant l'absolution du Sainct-Père, il ne soit pas faict tort à celle que Sa Majesté a reçue des preslats de son royaume, afin que si (contre l'espérance de Sa Majesté) sa réception et incorporation à l'Église estoit refusée par Sa Saincteté, celle desjà octroyée ne pust estre resvoquée en doute, ny impugnée comme à l'adventure, ainsy que le feroient les ennemys. Pour ceste cause, Sa Majesté a baillé au sieur Duperron deux procurations : l'une, pour demander l'absolution purement et simplement; l'autre, qui faict mention de valider les choses passées, en tant que le besoin seroit, et d'y adjouster, pour plus grande sûreté, l'absolution souveraine du Sainct-Père. Sa Majesté s'en remet à leur prudence et fidélité, d'user de l'un et de l'autre, selon la disposition en laquelle ils trouveront Sa Saincteté et les affaires à Rome *. »

* Instruction au sieur Duperron, nommé à l'evesché d'Evreux, conseiller en son conseil d'Estat, et son premier aumosnier, allant à Rome par le consentement de Sa Majesté. Bibl. du roi, mss. de Bethune, nº 8967, fol. 1.

Henri IV avait mis une sollicitude extrême à obtenir sa complète réconciliation avec Rome. Cet acte seul devait pacifier l'État, calmer les opinions, réconcilier les esprits. Quel catholique pourrait refuser de reconnaître un pouvoir que la puissante autorité du pape aurait proclamé? L'immense tiare reposait toujours sur la tête de Clément VIII, ce pontife qui avait si violemment protesté contre la conversion de Henri IV, faite en dehors des formes régulières de l'Église. Les victoires de Henri, soutenues des habiles ménagemens de d'Ossat, avaient modifié cet esprit d'irritation qui se manifestait au Vatican; le duc de Sessa, ambassadeur de Philippe, n'exerçait plus l'ascendant qu'il avait conquis pendant deux années. Des différens pour Naples et divers territoires contestés avaient séparé le pape Clément de Philippe II : « Les choses sont bien changées à Rome, écrivait à M. de Nevers M. de Lomenie, agent de la France. Si vous y reveniez, non seulement il ne vous seroit pas desfendu de voir les cardinaux, mais vous seriez importuné de leurs visites; la preuve en est que le cardinal de Gondy est escouté, accueilly et honoré, et qu'on l'exhorte, les larmes aux yeux, de s'entremettre pour la paix. On nye d'avoir donné une exclusion formelle d'absolution, et on n'est plus retenu d'entamer une nouvelle négociation que par la honte d'abandonner la ligue. On s'en remet à la Providence.

On vous prie, M. de Nevers, d'avoir pitié d'une foiblesse si fatale à Dieu et à la conservation de la religion, et d'obtenir du roy quelques sacrifices qui soulageront le pape, retenu par le respect humain. Or, M. de Nevers, conjurez le roy d'agir en ce sens; il est si beau de confondre ses ennemys plustost que de les accabler ! c'est le vray moyen de désespérer l'Espagnol. Philippe II allant mourir, laissera son royaume entre les mains d'un successeur sans esprit; Henry deviendra le premier monarque du monde, s'il sait profiter de l'ascendant que luy donne ceste occasion. Le pape, dont les yeux se sont ouverts, commence à dire qu'il a esté trompé par son légat, par les Espagnols et par les ligueurs. Il en accuse surtout le duc de Mayenne, et l'on voyt qu'il a retenu les principes sur lesquels vous avez négocié avec luy. J'ay profité de ces bonnes dispositions pour parler à Sa Sainctété avec d'autant plus de force que je luy voyois plus de patience à m'escouter. « Le légat, m'a dict le sainct-père, me peint sans cesse les affaires de France en bon estat, et cependant je crois bien qu'il désespère du succès, car il demande son rappel. Il me prie de luy obtenir un passeport du roy de Navarre. Ce seroit exposer nos affaires et le légat luy-mesme à un péril trop évident. Qu'il y reste, puisque les choses sont en si bon train qu'il les dict.... » Enfin, j'ay sçu encore de Sa Sainctété que les jésuites de Lyon ont

escrit pour sçavoir ce qu'ils doibvent faire depuis la prise de la ville; il y a apparence que le pape attendra pour leur respondre. Depuis que j'avois commencé ceste lettre, j'ay obtenu une nouvelle audience de Sa Saincteté, qui m'a chargé de parler au cardinal de Gondy, qui doict mettre les choses en bon train. Il s'agit de l'idée d'une absolution générale pour la France, dans laquelle le roy seroit reconnu catholique *. »

Dans cet état des affaires, il était difficile à l'Espagne d'empêcher un rapprochement qui saluait la victoire. Philippe II mettait en vain des obstacles à la négociation; il sentait que la grande objection de la ligue serait entièrement détruite, si Henri IV était réconcilié avec le saint-siége; le parti catholique serait alors réduit à l'extrémité et ne pourrait plus prêter la main à la guerre. Qu'opposerait-il à la couronne de Henri sanctifiée par l'absolution de Rome? L'ambassadeur, duc de Sessa, reçut l'ordre d'entourer le pape de tous les prestiges, de gagner l'un après l'autre les cardinaux; et s'il ne pouvait parvenir à ses fins, de déclarer au pontife une guerre éternelle avec l'Espagne, au cas où il admettrait Henri à l'absolution. Ainsi résolu d'intimider le pape de la part de son maître, le duc de Sessa dit avec colère:

* Lettre de M. de Loménie à M. de Nevers. Bibliot. du roi, mss. de Mesmes. Int. Mém. sur la ligue, in-folio, t. XVI, nº 793 1/17.

« Si Vostre Saincteté se laissoit aller à la requeste du duc de Nevers, Sa Majesté Catholique affameroit Rome, ne permettant pas qu'il y vienne aucuns pains ni autres commodités de Sicile, Naples, et autres siennes terres; il fera naistre un schisme en Espagne et autres siens royaumes; il mettra telles divisions parmi les cardinaux, que cela apporteroit un grand préjudice à Vostre Saincteté. Il suscitera l'empereur à redemander Rome et autres villes appartennant à l'Empire et mal données au pape par l'empereur Constantin. Enfin, au pis aller, Sa Majesté Catholique feroit la guerre ouverte à Vostre Saincteté, comme son père l'a faicte à Paul Farnèse; il fera assembler un concile général contre Vostre Saincteté par le moyen de l'empereur et autres princes d'Allemagne, lesquels luy pourront faire la guerre jusqu'aux portes de Rome par la commodité qu'il leur en donneroit. Au contraire, il convient à Vostre Saincteté de laisser plustost ruiner la France que de l'attirer à Rome pour renverser l'Estat ecclésiastique. Ce seroit en outre grand avantage pour le sainct-siége si la couronne de France se divisoit, parce qu'estant morcelée en parcelles, Vostre Saincteté en seroit mieux obéie et respectée; car jusqu'à ce jour n'y ayant qu'un seul roy, le corps demeure fort et entier, mesme le clergé qui, jaloux de ses priviléges anciens, ne pourra les desbattre aussi vivement, estant

divisé en mille parts. Le parlement n'aura pas non plus son auethorité passée, chaque seigneur voulant avoir le sien, et il en sera de mesme de la Sorbonne qui ira par terre. Et quant aux neveux de Vostre Sainctetė, que le roy d'Espagne a sçu vouloir favoriser les affaires de France, Sa Majesté déclare par ma bouche qu'elle sera leur ennemy mortel et capital, non seulement du vivant de leur oncle, mais après sa mort, et leur feroit paroistre que sa puissance est plus grande que celle du roy de Navarre *. »

Il faut voir quelles peines, quelles sueurs subirent les envoyés français auprès du pape avant d'arriver au résultat désiré. Plus ce résultat était immense, plus ils mettaient de prix à l'obtenir par leurs communs efforts; la collection de leurs dépêches existe encore : « Monseigneur, écrivait M. d'Ossat au duc de Nevers; celle-cy ne sera que vous donner ceste bonne nouvelle, que nostre sainct-père ayant ces jours passés ouï sur l'affaire du roy les advis de tous les cardinaux en sa chambre, un après l'autre, il a enfin trouvé que plus des trois quarts ont esté d'advis qu'il donnast l'absolution à Sa Majesté. Depuis, on est convenu des conditions de ladicte absolution, ès-quelles

* Les intimidations qui furent faictes au pape par le duc de Sessa. Bibliot. du roi, mss. de Colbert, vol XIV, fol. 173.

ne se trouvera rien contre nostre instruction, et moins contre la dignité du roy ou de la couronne très-chrestienne. Aujourd'hui Sa Saincteté a déclaré en plein consistoire à tous les cardinaux réunis qu'il estoit résolu de donner ladicte absolution, et de procéder à l'expédition d'icelle, et nous espérons qu'il la donnera solennellement en public le jour de la nativité de Nostre-Dame qui sera d'icy à neuf jours, et lors nous expédierons un courrier exprès au roy; cependant, je prie Dieu qu'il vous ait, monseigneur, etc.

D'OSSAT *. »

« J'adjouterai à la lettre qui vous a esté escrite par M. d'Ossat, dit Duperron, les détails suivans: Sa Saincteté ayant desclaré que son opinion et sa résolution estoient de donner l'absolution au roy, il fut interrompu par quelques cardinaux qui voulurent respliquer et mettre des longueurs; mais le sainct-père leur imposa silence en disant: « J'ay pris mes résolutions en me rendant raison des points et conditions qu'il y avoit de part et d'autre et j'y tiendrai. » Ce qui a tellement abattu les espérances des Espagnols, que nous ne pensons pas qu'ils songent à s'y opposer; et quand ils le

* Lettre du sieur d'Ossat à M. de Nevers. Bibliot. du roi, mss. de Mesme. Int. Mém. sur la ligue, in-fol., t. IX, nº 8931/20.

feroient, ce sera en vain. Beaucoup de cardinaux ont favorisé l'affaire, mais particulièrement Florence, Cameja, Morosini, Justiniani, Monte, et plus que tous, Toledo ; c'est lui seul qui, je pense, a porté, conduit et maintenu l'affaire avec une fermeté et résolution incroyables, et auquel, après le pape, nous devons le plus, dont l'Espagnol est très-irrité contre lui. On croit que ce sera luy qui aura la légation en France, et pour moy, je n'en fais doute, moyennant qu'il veuille, car c'est aujourd'hui le plus confident du pape *. »

La lettre autographe des ambassadeurs à Henri IV, annonçant son absolution, a été conservée, et la joie dont elle est tout empreinte montre assez l'importance du résultat obtenu : « C'est aujourd'hui que nous vous envoyons les bonnes nouvelles de vostre absolution, qui, après tant de combats, de traverses et de difficultés, nous a esté donnée ce matin au portail de Sainct-Pierre à la vue et avec l'applaudissement de tout le peuple. Le seigneur Jules Parthery, maistre des coureurs du pape, a voulu donner à Vostre Majesté les prémices de cet advis par Valerio ; et Baptiste, dépesché au mesme temps de nostre

* Lettre de M. Duperron au duc de Nevers. Bibl. du roi, mss. de Mesmes. Int. Mém. sur la ligue, t. XXI, nº 8931/22.

part, luy portera la confirmation et les particularités, mais plus tard, car nous avons mieux aimé qu'il prist le plus long chemin pour y arriver plus certainement. Nous prions Dieu, Sire, qu'elle apporte les fruits spirituels et temporels à Vostre Majesté, à son royaume, que tous les gens de bien espèrent et désirent. De Rome, le 17 septembre 1595 *. »

Enfin les barrières de l'union de Henri IV avec Rome furent levées. Le pape consentit à le recevoir dans le sein de l'Église; mais on imposa des conditions dures et nombreuses. Il y eut deux traités, l'un public, l'autre secret. Les conditions du traité secret nous sont révélées par une dépêche du duc de Feria à Philippe II **, dépêche où respire le dépit et l'inquiétude : « Le dimanche 17 septembre, les deux procureurs, agissant au nom du prince de Béarn, abjurèrent publiquement le calvinisme et l'hérésie ***, et firent leur profession de foy suivant l'usage. Les conditions

* Lettre des ambassadeurs de Henry IV auprès du pape, pour lui annoncer son absolution. Bibl. du roi, mss. de Béthune, nº 8967, fol. 20.

** Archives de Simancas, B 84 21. Conditions au moyen desquelles on accorde l'absolution du prince de Béarn, à Rome. — Le duc de Feria à Philippe II, le 17 septembre 1595.

*** *Abjuraron publicamente todo el calvinismo y toda la heresia.*

et promesses furent ainsy exprimées : Le prince de Béarn doibt remettre en exercice la religion catholique. Il fera restituer promptement et intégralement les biens et possessions des églises et monastères en France. Avant un an, il fera son possible pour arracher le prince de Condé des opinions hérétiques. On publiera le concile de Trente en France, et on le suivra dans toutes les circonstances. On ne nommera aux emplois sacerdotaux, aux abbayes ou bénéfices, non seulement aucun hérestique, mais mesme pas un seul individu entaché de soupçon d'hérésie. Pour mériter la confiance de Sa Sainctеté, le prince de Béarn devra monstrer tousjours que les catholiques lui sont chers et agréables * et en paroles comme en actions **. Il maintiendra qu'en France la religion catholique est la religion de l'Estat. Il protégera les clercs, et s'il s'eslevoit quelque contestation sur leurs propriétés, le prince de Béarn fera en sorte qu'elles leur soyent restituées sans dommage ni procès ***. Dans chascune des provinces qui obéissent à Henri de Navarre, il sera esdifié un monastère de minimes ou de mendians de femmes ou d'hommes ****. Il escrira à tous les

* *Mostrara siempre que los catholicos le son caros y agradable.*

** *En dicho y en hecho.*

*** *Sin pleyto ni processo.*

**** Il y a ici en latin : *virorum vel mulierum.*

princes catholiques, en se félicitant de son absolution *, promettant de persévérer dans la religion catholique. Le prince de Béarn, estant effectivement desclaré relaps d'après la bulle de Sixte V, il sera obligé de répéter en France la cérémonie de son abjuration, avec toutes les promesses et sous toutes les conditions cy-dessus exprimées, en y adjoustant seulement les pénitences qui intéressent son salut **. »

Henri IV ne se tint plus de joie quand il reçut la bonne nouvelle de son absolution. Il savait qu'elle allait lui concilier les esprits catholiques, préparer la pacification de ce grand et beau royaume de France, agité par la guerre civile. Que pourraient désormais lui opposer les ligueurs? « Très-sainct-père, écrivait-il, comme je recognois m'estre impossible de remercier Vostre Sainctelé par escrit, si dignement que m'y oblige le mérite de la grâce qu'il luy a plu de me despartir en m'octroyant sa saincte bénédiction et souveraine absolution, je sais plus mauvais gré aussi à mes ennemys de ce qu'ils me privent de l'honneur et contentement que j'esprouverois maintenant de m'en acquitter en personne, comme je supplie très-humblement Vostre Sainctelé croire que je ferois volontiers, m'allant jeter à ses

* *Alegrando se de su absolucion.*

** *Con otras penitencias saludables.*

pieds pour rendre ma recognoissance de gratitude aussi mémorable que le seront à la postérité et ont esté grandes en mon endroict ses largesses et bienveillances : ce que je ressens d'autant plus vivement, que j'ai sçu que Vostre Béatitude, mue de compassion envers moy et mon royaume, s'est daisgnée offrir de s'acheminer pour me faire jouir de ce bonheur. Auquel puisque je ne puis atteindre, je supplie Vostre Sainctcté croire aux grâces que je lui rends par la présente, les plus complètes et entières que je puis, du bien dont il lui a plu me secourir, vu le besoin que j'en avois en mon royaume. J'ose luy donner assurance que Dieu sera glorifié en ce bon œuvre, son Eglise restaurée en la France, le sainct-siége honoré et respecté comme il doibt estre, en la personne de Vostre Béatitude, révérée, chérie, obéie uniquement de moi et des François à perpétuité. Pour arrhes de quoy je présente maintenant à Vostre Sainctcté mon fidèle service, la suppliant me prendre doresnavant en sa protection et avoir agréable que je lui rende compte de mes actions et sois aussi honoré de ses bons conseils et saincts commandemens auxquels je mettray peine de me conformer, et à cela, lui faire paroistre par vrays effects, qu'elle ne m'a honoré du titre de très-chrestien, indignement, car ce sera doresnavant mon principal soin comme ç'a tousjours esté mon intention, de rapporter toutes mes

actions à ce but-là et au contentement de Vostre Saincteté. Je la supplie très-humblement me renvoyer au plus tost le sieur Duperron avec ses commandemens; et croire le sieur d'Ossat de tout ce qu'il représentera en mon nom, en attendant l'arrivée auprès d'elle de celui que je délibère de despescher pour luy jurer obédience à l'exemple des rois mes prédécesseurs, ce que je désire d'accomplir d'autant plus solennellement, que je me recognois plus obligé à le faire au contentement de Vostre Saincteté et du sainct-siége que nul autre. Je prie Dieu, très-sainct-père, qu'il veuille préserver et garder longuement et heureusement Vostre Sainctcté au régime et gouvernement de nostre mère saincte Église. Vostre très-dévot et affectionné fils, Henry *. »

Tant l'effet de cette bonne absolution fut grand, que la joie se répandit partout. Il y eut dans la magistrature ordre du parlement de faire prières publiques à cause de l'absolution du roi par le pape. « Ce jour ** ont esté présentées en la Cour les lettres closes du roy, desquelles la teneur s'ensuit : De par le roy; nos amés et féaux : depuis qu'il a plu à Dieu nous inspirer heureusement à la religion catholique, apostolique et romaine,

* Mss. de Béthune, vol cot. 8967, fol. 10.

** Mss. Dupuy, vol. 379.—Extrait des registres du parlement, du samedi 2e décembre 1595.

nous n'avons point eu de plus grand désir que de voir nostre conversion suivie de la bénédiction de nostre très-sainct-père le pape, laquelle nous avons recherchée d'autant plus hardiment, que nous avons cru qu'elle estoit nécessaire pour nostre salut, bien de nostre Estat et tranquillité des consciences de nos subjects, qui n'estoient encore satisfaictes; et bien que nos ennemys n'ayent espargné aucunes inventions ny artifices pour traverser ce bon œuvre auprès de Sa Béatitude, ils y ont si peu profité, que leur injuste poursuite n'a servi que pour manifester davantage leurs ambitieux desseins, et faire paroistre à tout le monde que le manteau de piété duquel ils ont voulu couvrir leurs armes n'a esté qu'un masque pour essayer d'envahir et usurper ce royaume; car Sa Saincteté, sans s'arrester à leurs poursuites, nous a honoré de sa bénédiction pour l'entier repos de nostre ame et la sûreté de nostre Estat, lequel ayant jusqu'ici résisté à ses ennemys, combien en aura-t-il plus de moyens maintenant qu'il est réconcilié avec le sainct-siége apostolique, et fortifié de l'assistance de nostredict sainct-père, de laquelle nous espérons recevoir autant de consolations et d'utilité que les rois mes prédécesseurs en ont tiré par le passé. De quoi nous n'eussions tardé si longuement à vous donner advis, si à nostre retour de Lyon nous ne fussions accourus à ceste frontière pour y arrester

les progrès de nos ennemys ; et d'autant que escrivons présentement aux évesques de nostre royaume qu'ils ayent à en faire remercier Dieu dans leurs églises, et aux gouverneurs de nos provinces, que le jour que lesdicts évesques feront les processions, ils ayent à faire tirer l'artillerie, allumer feux de joie, et tesmoigner par toutes autres desmonstrations combien nous estimons la bonne grâce de Sa Saincteté. Nous avons bien voulu faire aussi ceste lettre, afin que de vostre part vous contribuyez à ceste action de grâce avec tout ce que vous y pourrez apporter pour la rendre célèbre, assistant en corps et en robes rouges à ladicte procession, et tenant la main à ce que chacun s'acquitte dignement de ce devoir ; et vous nous ferez service très-agréable. — 24 novembre 1595. »

Quand le parlement reçut ces lettres, il témoigna toute sa liesse et allégresse : l'absolution du roi par la Cour de Rome était un peu son ouvrage. C'était le vœu des parlementaires. Or, « la matière mise en délibération, la Cour a arresté et ordonné que procession générale sera faicte, à laquelle elle assistera en robes rouges et chaperons. A ceste fin, s'assemblera en la grand'chambre du plaidoyer, demain, sept heures du matin, et ira, ladicte procession, de l'église de Paris à Saincte-Geneviève. Et sur la remonstrance de M. le cardinal de Gondy, la Cour a arresté que ladicte

procession générale sera faicte mercredy à l'heure susdicte. Et tout aussitost que le roy très-chrestien sçut que le cardinal Aldobrandin avoit esté destiné légat en France par le pape Clément, Sa Majesté en reçut du contentement, usant néanmoins de grandes excuses de ce que dans les montagnes de Savoie et parmi ces remuemens d'armes, elle ne le pouvoit traiter et recevoir comme elle eust bien desiré; et pour ce subject, fut bien aise d'apprendre que le légat venoit accompagné de peu de gens, le nombre desquels estoit néanmoins de cent cinquante personnes. Le légat ayant passé les monts à Lunebourg, rencontra les trompettes que le roy avoit envoyées pour luy faire escorte, et s'estant advancé à Sainct-Michel, il y trouva M. de Barrault, gentilhomme de qualité de la chambre du roy, envoyé par Sa Majesté pour le servir pendant son voyage. A Montméliar se trouvèrent MM. le duc d'Espernon et de Rosny, surintendant des finances, et M. de Créquy, maistre des eaux. Un peu plus loin et environ à quatre milles de Chambéry, vinrent au-devant de luy MM. le prince de Conty, comte de Soissons et duc de Montpensier, princes du sang, et plusieurs autres, qui pouvoient monter au nombre de huict cents ou mille chevaux. Le roy, ce jour-là, sortit pour aller à la chasse, ou feignit pour le moins de ce faire; mais on tient pour certain qu'il s'estoit retiré en une maison pour voir passer le car-

dinal. Le lendemain le cardinal envoya le seigneur Léon Strokzi pour baiser les mains au roy et luy demander audience, lequel respondit qu'il vouloit le prévenir et qu'il l'iroit voir sur le soir; ce qu'il fit. Le cardinal le reçut à la porte de son logis, et luy fit une profonde révérence. Sa Majesté l'embrassa et le baisa avec grande desmonstration d'amitié et de contentement, se resjouissant avec luy de son heureuse arrivée. Sa Majesté le traita avec une grande douceur et familiarité. Le jour suivant, le légat alla à la première audience, le roy ayant envoyé un de ses gentilshommes avec quatre de ses carrosses pour l'y conduire; M. Duperron servit d'interprète, parce que le légat, au commencement, n'entendoit pas encore bien la parole du roy, prompte et brusque, et furent bien une heure et demie ensemble. Pendant que le roy fut à Chambéry, qui fut peu, il fit par deux fois donner le plat au cardinal; ce qu'il fit aussi faire à Lyon tant qu'il y demeura. Ce plat estoit des viandes crues en si grande quantité, qu'il pouvoit suffire pour nourrir tout son train. S'il y avoit manquement de quelque chose, c'estoit récompensé par l'abondance d'autres; mais les officiers de cuisine en retranchoient quelquefois pour y gagner; ce qu'estant sçu par les principaux officiers, ils y donnèrent ordres. Monseigneur le cardinal légat consommoit 150 livres de bœuf, deux veaux, dix ou douze poulets

d'Inde, six ou huit gros chapons, sans compter, pour les jours maigres, deux truites de 25 ou 30 livres chaque, quarante-cinq ou cinquante carpes, brochets, perches, douze merluches salées, 200 œufs et 10 ou 12 livres de beurre *. C'est une coutume ancienne que les légats à *latere* fassent leur entrée solemnelle aux villes principales où réside la cour, et particulièrement à Lyon et Paris : c'est pourquoi ledict légat fit son entrée à Lyon, au milieu de deux rangs de mousquetaires. A la porte de la ville on luy avoit préparé un dais porté par douze pages vestus de

* Ce rôle est placé à la fin du manuscrit. Les provisions journalières étaient : 45 douzaines de pains, tant gros que petits ; 6 barils de vin pour le commun ; 26 bouteilles pour la table; 5 moutons, 150 livres de bœuf ou environ, la livre de 16 onces ; 2 veaux ; 1 chevreau ou 2, mais pas toujours ; 10 ou 12 poulets d'Inde, quelquefois jusqu'à 20 ; 6 ou 8 gros chapons, 30 ou 36 ordinaires ; 8 ou 10 oiseaux de rivière, 6 ou 19 perdrix, 12 ou 15 grives, 2 douzaines d'alouettes quelquefois ; 6 lapins, 2 ou 4 lièvres quelquefois ; 6 cervelats, 2 langues de bœuf salées, 30 ou 40 œufs, 2 ou 3 livres de sucre, une livre et demie d'épices de toute sorte, un fromage de 4 livres, 2 livres d'olives, 2 livres de câpres, une once de safran, 2 pâtés ; choux, salade, poires, pommes, nèfles, en quantité suffisante. — Pour les jours maigres : 2 truites de 25 ou 30 livres chaque, 10 ou 12 brochets de 8 ou 10 livres, 30 perches, 9 ou 10 barbeaux, 20 brochets tant gros que moyens, 45 ou 50 carpes ; 12 merluches salées, 35 ou 40 livres d'huile, 10 ou 12 livres de beurre, 200 œufs.

velours violet, auquel lieu l'archevesque et son clergé s'estoient rendus pour le recevoir. Raconter les particularités du festin royal, ce seroit chose ennuyeuse; seulement dirois-je que le roy se tournoit souvent vers le légat pour parler à luy, et sembloit ne se pouvoir saouler de le caresser; il luy coupoit et servoit les viandes, luy louant les meilleures. Le roy alloit et venoit dans la salle, et peu après retournoit entretenir le légat avec une très-grande démonstration d'affection. Le légat fut visité souvent des princes et seigneurs, mais plus des ducs de Montpensier et d'Espernon que de nul autre. M. de Rosny, bien qu'hérétique, le visita plusieurs fois; il fut pareillement vu par M. de Lesdiguières *. »

A Rome, lorsque toutes les conditions eurent été réglées, on admit les deux ambassadeurs à l'abjuration. La cérémonie eut lieu le 1er septembre : le pape, élevé sur un trône brillant, était entouré de tout le sacré collége; les deux ambassadeurs, vêtus en simples prêtres, furent introduits dans la salle au milieu de ce groupe religieux. Un cardinal lut à haute voix les conditions imposées par la grande Église, et les ambassadeurs, au nom du roi, en jurèrent l'observation; ils firent abjuration de toutes les erreurs contraires à la foi catholique. Ensuite, prosternés aux

* Mss. Dupuy, vol. 379.

pieds du saint-père, ils reçurent, comme pénitens publics et en signe d'obéissance absolue, quelques coups de baguette ; et pendant cette cérémonie on avoit entonné le chant du *Miserere*. Le pontife, debout, lut les prières de réconciliation, ces paroles graves et puissantes qui unissaient le fidèle à la mère commune; puis, ayant repris sa place, Clément prononça les formules d'absolution, tandis que les voûtes du palais pontifical retentissaient d'un *Te Deum* solennel.

Au temps où nous vivons, on s'explique difficilement ces soumissions, ces respects envers la cour de Rome. Un roi naguère huguenot, vainqueur avec eux et par eux, qui s'abaisse si profondément devant la tiare! Cependant rien de plus simple, de mieux en rapport avec les besoins et les opinions de la société d'alors. Quand la loi sociale était catholique, quand la pensée populaire était tout entière portée vers Rome, un prince qui n'était pas en communion avec elle, n'inspirait que désaffection et murmures dans cette multitude qui courait aux églises, à la messe, aux processions avec toute la ferveur des premiers âges. Henri IV savait bien que la réconciliation avec Rome, que la présence d'un légat auprès de lui ferait tomber le dernier obstacle à la pacification de son royaume ; il s'attirait le dévouement, les respects du peuple ; il ne laissait plus en dehors que les opinions irréconciliables ; toutes les autres

venaient à lui. Cela explique comment le roi reçut le légat du saint-père avec toutes les démonstrations de respect et d'amitié : sous la tente, le légat lui valait des armées. Qui des ligueurs aurait osé combattre le représentant de la grande pensée catholique ? L'envoi d'un légat auprès de Henri IV fut le dernier coup porté à la ligue. Je considère, sous ce rapport, le cardinal d'Ossat comme le ministre qui rendit le plus haut service à la couronne de Henri IV ; il la réconcilia avec le système social qui dominait la France. La réforme était un fait, une idée trop avancée pour la multitude, qui avait son Dieu, ses autels et sa foi ; le peuple ne comprenait pas une autorité qui ne cherchait pas là son principe et sa force.

CHAPITRE CVI.

TRANSACTION AVEC LA GENTILHOMMERIE DE LA LIGUE. — NOTABLES DE ROUEN.

Négociations de Henri IV avec le duc de Guise. — Le gouvernement de Provence. — Mécontentement du duc d'Épernon. — Son rapprochement avec Philippe II. — Arrangement avec le duc de Mayenne. — Concessions. — Les notables assemblés à Rouen. — Résolutions.

1595.

Le conseil de Henri IV avait senti toute la portée politique de l'absolution obtenue à Rome; dès qu'elle fut accordée, et que le légat se montra à

24.

la cour, les négociations s'ouvrirent plus facilement auprès de tous les chefs de parti qui n'avaient point encore traité avec le roi. Que pouvait-on désormais opposer à Henri IV ? N'était-il pas admis dans la grande famille des rois par l'autorité du souverain pontife? Ne pouvait-il pas pactiser avec les hauts chefs de la ligue, chose décisive au moment où la guerre était proclamée contre l'Espagne ! Si la tête puissante du catholicisme s'était déclarée ouvertement pour Philippe II, à quels dangers n'aurait pas été exposée, durant les hostilités du dehors, la chevalerie qui s'était emparée de Paris par trahison ou par surprise ? Les villes auraient encore fermenté sous la main des gentilshommes dont la victoire leur imposait le joug. Tout changeait de face avec l'absolution ; les catholiques pouvaient reconnaître le Béarnais, et le fils de Henri de Guise, cet enfant chéri des halles, héritier de sa grande race, fit lui-même des ouvertures pour engager une négociation sérieuse. Dans la crise de guerre elles furent acceptées avec transport.

Des événemens décisifs se passaient en Bourgogne; Beaune, et surtout Auxonne, s'étaient soumis à Henri IV, tandis que le connétable de Castille accourait en toute hâte du Milanais dans la Franche-Comté espagnole; il était alors accompagné du duc de Mayenne, qui venait reconquérir ses bonnes villes de Bourgogne. Henri marcha

de sa personne contre cette armée liguée; il n'avait que quinze cents lances ou arquebuses lorsqu'il fut attaqué à Fontaine-Française. Le Béarnais s'y montra une fois encore le brave chef de la gentilhommerie de France ; il se jeta à tort et à travers dans les rangs de l'ennemi , frappa d'estoc et de taille. La bataille y fut drue; les crinières des chevaux se mêlèrent, et les blancs panaches se teignirent de sang.

Henri écrivait du champ de Fontaine-Française à M. de Nevers : « Mon cousin ; vous verrez par le mémoire que je vous envoye comment nous avons faict repasser la Saone à nos Castillans, plus diligemment qu'ils ne l'avoient passée. En vérité, mon cousin, c'est un coup de Dieu, car ils estoient six contre un, armés et en ordre de combattre, et nous surprirent tellement que nostre seule résolution de charger , assistée de la grâce de Dieu , nous a sauvés de leurs mains, et donné ceste victoire qui a esté honorable et sera à mon advis très-utile, car je crois qu'ils ne me viendront pas visiter une autre fois si facilement. Ils se sont retirés; le champ et leurs morts nous sont demeurés, et encore je confesse que si c'estoit à recommencer, je marchanderois plus d'une fois. Je loue Dieu, mon cousin, et me resjouis avec vous de ce qui en est advenu , et vous prie en faire autant de vostre costé. Nous allons travailler après Dijon, car je ne veux abandonner ceste ville, que je re-

cognois tousjours plus importante, que je n'en sois du tout le maistre, pour les inconvéniens qui en pourroient advenir; mais j'espère en avoir la raison bientost après que j'auray mis ensemble les pièces et munitions pour la battre; à quoy je ne perdray une seule heure de temps, car il m'ennuye desjà que ceste besogne ne soit achevée pour en reprendre une autre *. »

La victoire était sans doute restée au Béarnais; mais tant d'ennemis étaient près de l'accabler! L'important, dans la guerre que suivait le roi avec tant de persévérance, c'était de séparer l'Espagne des auxiliaires qui un à un la soutenaient en France. Qu'avait de mieux à faire Henri IV que de traiter, à de larges conditions, avec ces grandes et puissantes maisons qui disposaient de la force des provinces? C'était une immense conquête de popularité que de rattacher les Guise à la couronne. La première négociation sérieuse et dont le résultat fut le plus immédiat, s'engagea avec le jeune duc de Guise, cet enfant si cher à la ligue, devenu homme depuis. Henri venait d'accorder une trève générale pour favoriser ces transactions individuelles, sorte d'acheminement vers la paix. C'était pendant ces trèves que le roi pouvait suivre les négociations secrètes avec les chefs divers de l'union catholique; il se souvenait

* Mss. de Mesmes, in-fol, t. XIX, n° 8931/20.

qu'une suspension d'armes semblable avait précédé de quelques mois seulement la reddition de Paris : « Il y aura bonne et loyale tresve et cessation d'armes par tout le royaume, pays, terres et seigneuries d'iceluy et de la protection de la couronne de France pour l'espace de trois mois : à sçavoir, aux gouverneurs de Lyonnois, Forets et Beaujolois où est de présent Sa Majesté, et du duché de Bourgogne, six jours après que ces présens articles seront signés; dedans lesquels la publication s'en fera aux villes de Lyon, Dijon, Chalons et Seurre : aux gouverneurs de Dauphiné, Provence, l'Isle de France, Bourbonnois, Nivernois, Auvergne, Chartres et Orléans, huict jours après la date cy-dessus : aux gouverneurs de Champagne, Picardie, Normandie, Bretagne, Berry, Touraine, Limoge, haute et basse Marche, quinze jours après : et ez-gouverneurs de Guyenne, Languedoc, Poictou, Saintonge, Angoulmois, Metz et Pays-Messin, vingt jours après, et finira néanmoins partout à semblable jour. Toutes personnes ecclésiastiques, nobles, habitans des villes et du plat pays, et autres, pourront, durant la présente tresve recueillir leurs fruicts et revenus pour en jouir en quelque party qu'elles soient. Les laboureurs pourront en toute liberté faire leurs labourages, charrois et œuvres accoutumées. Chascun pourra librement voyager dans ce royaume sans estre astreint de prendre

passeport; et néanmoins nul ne pourra entrer ez-villes et places du party contraire avec autres armes, les gens de pied, que l'espée, et les gens de cheval, que l'espée, la pistole ou harquebuze, et sans en avoir obtenu la permission par escrit du commandant desdictes places. Les deniers des tailles et taillon et des impositions mises sur les marchandises et denrées se lesveront durant lesdicts trois mois, comme ils font de présent, sans pouvoir estre augmentés que par commission expresse de Sa Majesté. Ne sera permis de se quereller et rechercher par voies de faict, duels et assemblées d'amis, pour différends advenus à cause des présens troubles, soit pour prise de personnes, maisons, bestail ou autres occasions quelconques pendant ladicte tresve. Faict à Lyon, le 23 septembre 1595 *. »

Toutes les difficultés ne devaient plus porter dès lors que sur les conditions qui seraient faites à chacun des princes : Henri avait une secrète tendance pour le jeune duc de Guise ; il le savait très-puissant de popularité ; n'était-il pas le fiancé de l'infante, l'objet de toutes les prédilections du peuple de Paris ? L'obtenir par une transaction, lui faire saluer la cornette blanche, n'était-ce pas une conquête décisive ! Que pouvaient dire

* Articles accordés par le roi pour la trêve générale du royaume. Mss. de Béthune, vol. cot. 9053, fol. 15.

désormais les prédicateurs et les halles, puisque l'enfant de Guise lui-même se mêlait à la chevalerie et abandonnait l'union? puis, ce prince commandait à des troupes nombreuses; il avait en son pouvoir de bonnes forteresses, de hautes tours, de grandes terres; or, les conditions furent larges: « Le duc de Guise promettoit et juroit sur sa foy et son honneur de remettre en l'obéissance du roy la ville et chasteau de Rheims, ensemble les villes et chasteaux de Guise, Sainct-Dizier, Rocroy, Montcornet, Feismes et principautés de Joinville; il promettoit en outre, tant pour luy que pour ses frères, de prendre les armes pour le service de Sa Majesté, et la servir partout où il luy plaira les honorer de ses commandemens, envers tous et contre tous, sans nul excepter, et en toutes occasions qui se présenteront pour son service, renonçant dès ceste heure à toutes ligues et associations qu'ils pourroient avoir faictes dedans et dehors le royaume, avec quelque personne et sous quelque prétexte et occasion que ce soit, dont luy et sesdicts frères bailleront à Sa Majesté un serment solemnel signé de leurs mains, avec toutes les soumissions que bons et fidèles serviteurs et subjects doivent et sont naturellement obligés de rendre à leur roy légitime et naturel. Sa Majesté, inclinant volontiers à telles supplications, n'ayant rien plus à cœur que la réduction de ces bons subjects à son obéissance, mesme de

ceux qui luy touchent de si près, reçoit en bonnes graces ledict duc de Guise et ses frères et tous ceux qui sont avec eux et qu'ils ramènent à leur devoir. Outre ce, Sa Majesté leur accorde et donne encore ce qui s'ensuit : 1° audict duc de Guise, le gouvernement de Provence *, avec les mesmes droicts, honneurs et charges que l'ont cy-devant tenu les autres gouverneurs, mesme du droict d'admirauté et de la qualité d'admiral en la mer du Levant, dont Sa Majesté luy fera dès maintenant expédier le pouvoir et provision. Plus, quatre cent mille escus payables en quatre années ; sçavoir, trois cent mille escus tant pour acquitter les dettes du feu duc de Guise son père, que les siennes particulières, et cent mille escus pour l'estat de grand-maistre que ledict duc de

* Le chancelier de Chiverny forma opposition aux lettres qui nommaient le duc de Guise gouverneur de Provence. On lit dans ses Mémoires : « D'autant que deux de la maison de Lorraine prétendoient au comté de Provence pour s'en attribuer la qualité, je fus obligé, comme chancelier de France, de m'opposer à ceste provision dudict gouvernement, pour laquelle le duc de Guise m'en voulut un peu de mal. Néanmoins je ne laissai pas, pour le dû de ma charge, d'en faire une remonstrance et protestation publique au roy en plein conseil, comme aussi aux cours de parlement de Paris et d'Aix en Provence, à ce que ceste provision et pouvoir donnés par sa Majesté audict sieur de Guise ne pust nuire ny préjudicier aux droits de la couronne » Mss. Dupuy, vol. 527.

Guise prétendoit luy appartenir par don du feu roy. Luy donne aussi, pour l'un de ses frères, les abbayes de Sainct-Denys, de Corbye, Orcan, Sainct-Urbin et Montirande, à la charge de deux mille escus de pension par an que Sa Majesté a donnés sur l'abbaye de Corbye. Et pour leur fournir moyen de s'entretenir plus dignement à son service, Sa Majesté donne audict duc de Guise huict mille escus de pension par an, et quatre mille escus au prince de Joinville son frère. Concède aussi le gouvernement de Rheims et la capitainerie de Feismes audict prince de Joinville, et les gouvernemens des villes et chasteaux de Guise, Sainct-Dizier, Rocroy et Montcornet, à ceux qui les ont maintenant. Et quant aux troupes que le duc de Guise amesnera à Sa Majesté, aussitost qu'elle les aura vues, elle pourvoira à l'entretien de celles qu'elle jugera nécessaires pour le bien de son service. Et afin de donner moyen auxdicts duc de Guise et prince de Joinville de venir incontinent trouver Sa Majesté, elle leur accorde la somme de trente mille escus pour dresser leurs équipages ; leur accorde, de plus, l'entretenement de compagnies et gens d'armes ; et au duc de Guise une surséance de payer ses dettes à ses créanciers pour une année seulement *. »

* Mss. de Mesme, intitulé *Mémoire sur la Ligue,* in-fol., tom. XVIII, nº 893 1/19.

En examinant le texte de ce traité, on peut s'étonner des vastes concessions qu'Henri IV vainqueur était obligé de faire à la famille de Guise, à savoir : des gouvernemens riches, des abbayes opulentes, des écus d'or, l'entretien de compagnies d'hommes d'armes, une surséance pour payer ses dettes. Mais quelle force n'apportait pas au parti royal l'adhésion du jeune roi de la ligue? comment pouvait-on jamais payer la soumission de sujet, à celui qui naguère disputait la couronne? Les rapports du duc de Guise avec le parti catholique avaient été trop intimes pour qu'une pareille convention pût être signée, sans au préalable en donner avis au pape : « Très-Sainct-Père, lui écrit le duc, j'ay estimé ne devoir pas laisser au commun bruict de la renommée de faire sçavoir à Vostre Saincteté les causes qui m'ont mu à prendre le service du roy et me ranger sous son obéissance. Je vous supplie très-humblement trouver bon la desclaration que j'ay osé représenter à Vostre Saincteté, laquelle je désire tousjours rendre juge de mes actions. Elle se souviendra de la perte que j'ay faicte de feu de très-honorable mémoire Monsieur mon père, laquelle perte fut encore accompagnée en ma tendre jeunesse d'une rude prison, dont par la grâce de Dieu je sortis aussi miraculeusement que heureusement. A ceste sortie, qui estoit à la plus grande chaleur des armes, quand les cartes

estoient le plus brouillées en ce royaume, une infinité de seigneurs, communautés de villes, touchés encore de l'affection qu'ils avoient portée à la personne de feu Monsieur mon père, me visitèrent, les uns en personne, les autres par lettres et gens de recommandation, qui agitoient mon esprit par divers advis, lesquels advis, tous colligés, se résumoient en deux: l'un, de me tenir de là la rivière de Loire, ralliant sous moy toutes les provinces depuis les Alpes jusques aux monts Pyrénées, à quoi les chefs et gouverneurs desdictes provinces m'y appeloient, consentant à me recognoistre et obéir; l'autre advis fut, auquel je m'arrestai, le jugeant plus raisonnable, de m'aller jeter entre les bras de M. de Mayenne, mon oncle, et luy rendre le devoir et obéissance qu'un enfant doit porter à son père: le conseil de Madame ma mère m'y fortifia. Voilà donc, père sainct, le premier acheminement que je donnai à mes desseins. En l'assemblée des Estats tenus à Paris, Vostre Saincteté aura bien recognu combien les propositions qui se firent à mon advantage altérèrent les volontés de Monsieur mon oncle à mon égard, duquel je ne veux parler qu'en tout honneur et révérence. Toutefois je suis contrainct, représentant mes actions par-devant Vostre Saincteté, de luy faire voir clairement la vérité et le traitement que j'ay reçu, que j'estime avoir esté l'une des causes qui ont donné plus de couleur à

une infinité de personnes de se retirer du party de la ligue, lorsqu'elles ont cognu que le chef principal vouloit adapter à sa personne où à celle de ses enfans toute la puissance et grandeur souveraine contre l'opinion commune et générale. Mais il arriva en mesme temps une autre occasion qui toucha bien plus au cœur de tous les François, et principalement de la noblesse, qui a tousjours esté le support et le maintien de cest Estat et couronne françoise, qui a tellement aimé les rois sous lesquels ils sont nés et accoutumés d'obéir et servir, que incontinent qu'ils virent et recognurent que le roy embrassoit la religion catholique, et qu'il abjuroit celle qu'il avoit tenue si long-temps, et que dans la ville Sainct-Denis, à la face de la grande ville de Paris et de toute ceste assemblée d'Estats, il fit toutes choses requises et nécessaires à telles cérémonies, cest acte si sainct et remarquable apporta un si estrange et soudain changement de toute ladicte assemblée, que chacun ne pensa plus qu'à recognoistre le roy et se despartir de tous autres desseins. Et confesserai à Vostre Saincteté, que dès lors je me sentis touché de ceste mesme affection; mais retenu du devoir de mes parens, estimant que tous ensemble ils pourroient faire quelque traité honorable et utile à la religion catholique et à nostre maison, j'ay patienté et temporisé jusqu'à ceste heure: n'ayant point recognu aucun advancement aux affaires

générales, et aussi peu ès miennes particulières, sollicité de plusieurs de mes amis de penser à mes affaires, et mesme recherché du roy avec beaucoup de grâces et faveur, recognoissant que la juste cause de la prise des armes estoit cessée, puisque Sa Majesté estoit catholique, vivant catholiquement en la mesme façon des prédécesseurs rois. La prise des armes que feu Monsieur mon père avoit faicte avec plusieurs autres princes et seigneurs n'ayant esté que pour maintenir la religion catholique et non pour autre ambition, je ne pouvois prendre et suivre une plus juste ny meilleure imitation que la sienne *. »

C'était la justification de sa vie qu'exposait le jeune duc de Guise avec une touchante naïveté. Cette vie avait été pure d'intrigues. Adoré du peuple, le fils du grand Henri de Guise eût été élevé sur le trône catholique de France sans les menées de son oncle, le duc de Mayenne. Il avouait alors que la cause avait cessé; que rien ne justifiait plus la prise des armes, puisque Henri IV avait embrassé le catholicisme; et tous ces aveux il les faisait au pape, la source et le principe de toute autorité dans cette vieille société que la ligue avait défendue.

Il avait été habile, sans doute, de placer à la

* Fait à Vernon, le 13 décembre 1594. Mss. de Mesmes, in-fol., t. XVIII, nº 893 1/19.

tête du gouvernement de la Provence, pays si ardent du catholicisme, ce duc de Guise que la sainte ligue avait un moment proclamé pour chef; il y avait là tout une pensée de pacification. Mais ce gouvernement de Provence n'était point libre; depuis trois années le duc d'Épernon, expression du tiers parti, y combattait l'opinion ligueuse. La Provence ne lui était-elle pas bien acquise, à lui qui avait gagné ville à ville par les armes? Quand donc le duc d'Épernon eut appris l'injustice du roi à son égard, vieux chef des batailles, il se tourna tout à coup vers l'Espagne. A qui le sacrifiait-on? A un des chefs de la ligue, à un des traîtres populaires qui avait triomphé par les barricades. Quelle avait été la conduite du duc de Guise aux États-Généraux? N'était-ce pas ce jeune prince qu'on avait voulu faire roi, au préjudice de Henri IV, et fallait-il immoler l'ami de Henri III, le serviteur fidèle de la couronne légitime, le pacificateur de la Provence?

Philippe II avait changé de rôle; depuis la conversion de Henri IV, il n'était plus question du catholicisme; ce n'était plus qu'un prétexte vague, qu'un souvenir populaire; le roi d'Espagne faisait la guerre à la France; c'était son but. Tout ce qui pouvait grandir les élémens de succès, tout ce qui pouvait servir d'auxiliaire était accepté avec empressement; d'Épernon scella de son scel la charte suivante : « Je soussigné, Jean-Louis de La Va-

lette, duc d'Épernon, pair et colonel de France, gouverneur, lieutenant-général en Provence, Sainctonge et Angoumois; promets à Sa Majesté catholique de faire guerre au prince de Béarn et aux hérétiques et fauteurs d'iceux dans le royaume de France, et de ne traicter, ny résoudre aucun accord ny paix avec eux, sans en avoir la permission de Sa Majesté catholique, et après luy, du prince Philippe son fils, lesquels me promettront, par mesme moyen, de me tenir et mes amis sous leur protection, et m'assister lorsque j'en aurai besoin. Et de leur costé, ne concluront aucune paix avec le prince de Béarn que je n'y sois compris pour conservation de moy, de mes amis, de nos biens et charges; en foy de quoy j'ay dict et signé la présente, et cacheté du sceau de mes armes, pour observer ce que dessus aux conditions y posées. A Sainct-Maximin, le 10 novembre 1595. »

Cet acte curieux du serment envers la couronne d'Espagne, cette soumission du duc d'Épernon envers une souveraineté nouvelle, avait été précédé d'un traité spécial entre Philippe II et d'Épernon, signé la veille même à Sainct-Maximin. « Sa Majesté catholique fera fournir dans Gênes, pour le duc d'Épernon, tant poudre que balles, pour tirer deux mille coups de canon, et quatre cents quintaux de poudre à arquebuse. Tous les mois seront fournis, dans la mesme ville

de Gênes, douze mille escus pour le duc d'Épernon, à commencer du mois d'aoust dernier. Sa Majesté promet en outre au duc d'Épernon de le protéger luy et ses amis, moyennant secours fournis de toute sorte, chaque fois que le duc l'en suppliera. En cas de quelque accord ou paix avec le prince de Béarn, Sa Majesté promet, en foy et parole de roy, de le comprendre audict traité, et tous ceux qui dépendent de luy, et ne pas permettre qu'audict traité il soit rien accordé au préjudice de luy, de ses amis, ou des charges qu'ils possèdent maintenant. Donnant, Sa Majesté, six mille arquebusiers dont elle fournira de quoy faire la levée au duc d'Épernon, parmi lesquels deux mille François, puis la cavalerie nécessaire; payant le tout durant le siége, et donnant assistance de galères en nombre suffisant pour boucher les advenues de la mer; promet ledict duc d'Épernon d'assiéger la ville, place et forteresse de Toulon, et il espère s'en saisir avec l'aide de Dieu, et après la prise, de la bailler à la disposition de Sa Majesté catholique, pour y mettre tel nombre de gens de guerre qu'il luy plaira; et promet aussi Sa Majesté de nommer un gentilhomme françois pour gouverneur dudict Toulon, et que nul autre que luy (duc d'Épernon) ne commandera l'armée audict siége; que l'on fournira à Bruxelles ou à la plus proche ville de Belgique, et en toute diligence, six mille escus entre les

mains de celuy que ledict duc d'Épernon nommera pour subvenir aux besoins de cette place. Cent mille escus seront en outre déposés en dépost à Gênes entre les mains de marchands solvables jusqu'à l'acquittement de toutes les conditions susdictes *. »

Par ce traité, le roi d'Espagne acquérait pour auxiliaire un chef de guerre qui possédait la plus vaste autorité. Le duc d'Épernon avait levé son gonfanon sur plus de quarante villes : neuf en Dauphiné ; trois dans le pays Messin ; cinq villes de Touraine; huit en Angoumois ; six en Xaintonge. Pouvait-il y avoir une plus belle conquête **? Mais au temps où ce traité allait à sa

* Archives de Simancas, cot. B 8389.

** *État des villes de Provence et d'autres provinces qui reconnaissent l'autorité de monseigneur le duc d'Épernon.*

DU CÔTÉ DE LA MARINE.

Antibes et le fort.
Diot, ville et citadelle.
Cannes, ville et château.
Fréjus.
Saint-Tropez, v. et cit.
Hyères, v. et chât.
La tour de Toulon.
Bandol.
Sanary.
La Ciotat.
Cassis, v. et chât.
Marignane, v. et chât.

AU COEUR DE LA PROVENCE.

Sisteron, v. et chât.
Luz, Forcalquier, v. et chât.
Orgon.
Thouart.
Priez, v. et chât.

fin, Henri IV achetait comme compensation le fier duc de Mayenne, et avec lui toutes les forces des grands gouvernemens de Bourgogne et du Lyonnais. Ainsi tout changeait de nature dans les élémens de la guerre. Les ligueurs continuaient à faire leur soumission, à saluer la bannière de Henri IV; tandis que le tiers parti, les huguenots mécontens des concessions faites à leurs vieux ennemis, cherchaient des garanties à l'étranger; et Philippe II acceptait leurs offres comme

Beynes.
Moustiers, v. et cit.
Vinon.
Barjols, v. et chât.
Saint-Maximin.
Joueques.
Peyrolles.
Lepuch.
Chagues.
Allein.
Mallemort.
Senas.
Saint-Canat.
Graneson.
Barbantane, v. et chât.
Trinquetaille.
Brignolles, v. et cit.
Castellane, v. et cit.
Draguignan, v. et cit.
Entrevaulx, v. et chât.
Colmars.
Auriol.
Roquevaire-Lemuy.

DAUPHINÉ AU-DELA DE LA RIVIÈRE DE L'ISÈRE.

Beaurepaire, v. et cit.
Saint-Vallier, v. et chât.
Romans, v. et cit.

DE ÇA DE L'ISÈRE.

Valence, v. et cit.
L'Estoile, v. et chât.
Alaisan, v.
Chabuel.
Montheliers.
Pierrelate, v. et chât.

PAYS MESSIN.

Metz, v. et cit.

naguère il prenait à sa solde les principaux chefs des ligueurs.

On a vu les querelles vives et profondes qui s'étaient élevées entre le duc de Feria et Mayenne; le roi d'Espagne et Taxis s'étaient efforcés de calmer ces ressentimens qui nuisaient tant à la cause commune, la guerre contre Henri de Béarn; néanmoins il en était resté une amertume de cœur, un système de récriminations, et le duc de Mayenne écrivait à Philippe II: « Sire, je n'ay

Vry, château-fort.
Nery, château-fort.

BOULONNAIS.

Boulogne, v. et chât.

TOURAINE.

Beaulieu.
Loches, v. et chât.
Blère.
Comercy.
Amboise, v. et chât.

ANGOUMOIS.

Angoulême, v. et cit.
Coignat, v et chât.
Montberon, v. et chât.
Barbezieux, v. et chât.
Blauzac, v. et chât.
Confollans, v. et chât.
Montmoreau, v. et chât.
Aubeterre.

XAINTONGE.

Xaintes, v. et cit.
Tallemont, v. et cit (sur mer).
Mortagne.
Caunat.
Saint-Mégrin.
Bourg-sur-Mer, v. et chât.

État envoyé à Philippe vers le mois d'octobre 1594. — Arch. de Simancas cot. B 83 67.

pas voulu perdre l'occasion du voyage que le capitaine Saillans fait présentement vers Vostre Majesté catholique sur un sujet très-important, sans l'accompagner de cette lettre. Par ce capitaine, que je sais estre très-capable d'affaires, Vostre Majesté cognoistra qu'elle a esté plus souvent préoccupée qu'avertie fidèlement des évesnemens; et que si j'avois esté cru en mes conseils et mes intentions secondées, les malheurs et accidens qui sont advenus auroient pu estre empeschés. Que chacun s'en attribue la portion qu'il mérite. Mais mes conseils ont desplu à ceux qui sont cause que les affaires sont réduictes en l'estat desplorable où nous les voyons. Il y a encore des remèdes, pourvu qu'ils ne soient pas négligés! Et si j'en juge par le passé, j'appréhende tellement des longueurs, et qu'ils ne soient pas apportés à temps que j'en suis au désespoir. Le capitaine Saillans sçait le péril qui menace la religion et les Estats mesme de Vostre Majesté. Je m'en suis confidemment ouvert à luy, et suis certain qu'il ne dissimulera rien par son affection pour tous les deux. Quant à moy, n'étant pas assisté, il y a fort peu d'apparence que je puisse long-temps durer et subsister; je le ferai cependant autant que l'honneur et le devoir m'y obligera; mais si, pressé d'extresme nécessité, je cède à la force, je pourrai bien estre desgagé de coulpe devant Dieu et les hommes des accidens que certains de

ceux-cy ont laissé arriver, lesquels ils auroient pu empescher. Je choisirai néanmoins le capitaine Saillans pour qu'il assure Vostre Majesté que je supplie Nostre Seigneur, Sire, etc., etc. *. CHARLES DE LORRAINE, duc de MAYENNE. »

Cette dépêche du duc de Mayenne à Philippe II faisait pressentir sa soumission à Henri IV. Il ne voulait point se séparer de la cause commune sans justifier la nécessité de l'acte qu'il préparait. Mayenne avait reçu tant de doublons espagnols ! S'il était mécontent, il ne voulait pas se montrer ingrat. Le temps était donc bien choisi pour entamer une négociation royaliste avec l'aîné de la maison de Lorraine; Henri ne se montra point avare de concessions, non seulement il donna entière amnistie et pardon au duc de Mayenne, mais encore le gouvernement de Bourgogne, lui payant toutes ses dettes de guerre, ses engagemens envers les reistres, indépendamment de six vingt mille écus de gratification **. Toutes ces transactions reposaient à peu près sur les mêmes bases. Les princes ligueurs recevaient à titre de gouvernement des provinces qui leur tenaient lieu d'apanages. Ces gouvernemens étaient d'immenses souverainetés avec tous les priviléges d'indé-

* Archives de Simancas, cot. B 83 61.

** Registre au parlement, vol. LIII, fol. 181.—FONTANON, tom. IV, p. 813.

pendance. On créait ainsi une féodalité nouvelle, plus redoutable peut-être, parce qu'elle était affranchie des devoirs rigoureux et de la loyauté des fiefs envers le suzerain, et qu'elle comprenait les forces municipales des cités liées à l'indépendance des gouvernemens sous la ligue.

Henri fut plein de joie du traité qu'il avait conclu avec le duc de Mayenne ; il en sentait toute la portée politique. La famille de Lorraine venait à lui, et lui donnait toutes les forces qu'elle apportait naguère au roi d'Espagne. Henri en écrivait au connétable de Montmorency : « Mon compère, puisque j'ai donné la paix à mon cousin le duc de Mayenne, lequel m'a encore depuis peu assuré par ses lettres de sa fidélité et promis de me venir trouver bientôt, il faut luy tenir ce qui luy a esté accordé, afin qu'il ait occasion de s'en louer; à cette fin, je vous prie envoyer quérir les présidens de ma Cour de parlement, mes gens en icelle, ceux des comptes et de la Cour des aydes, et leur dire de ma part qu'ils vérifient les édicts que j'ay faicts exprès pour satisfaire à ce que j'ay promis audict duc, sans y faire difficulté ny longueur, puisque c'est pour un tel bien, comme je vous prie, mon cousin, leur remonstrer, car vous en cognoissez mieux l'importance que nul autre *. »

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9041, fol. 44.

Il s'adressait ainsi à M. de Montmorency pour que le parlement vérifiât les lettres de concession qu'une fois déjà la Cour avait repoussées. Les magistrats, gens presque tous du tiers parti, n'approuvaient qu'en murmurant ces ménagemens de Henri IV envers les chefs de la ligue catholique. Comme ils avaient préparé la restauration, ils ne concevaient pas que les bénéfices passassent à d'autres mains ; et ils avaient même refusé des lettres d'abolition à M. de Mayenne pour la mort de Henri III *. Mayenne, brave et loyal gentil-

* Voici l'absolution à M. de Mayenne pour la mort de Henri III envoyé, au parlement : « M. de la Guesle, je veux mettre fin aux affaires de mon cousin le duc de Mayenne, sur l'assurance qu'il m'a donnée de sa foi et bonne volonté à mon service ; et parce que je sçais qu'il s'est porté diversement à l'instance qu'il a faicte d'estre deschargé de l'assassinat commis en la personne du feu roy mon frère, duquel il atteste estre innocent, et que je veux me conduire, en ce faict, avec les considérations et respect que je dois porter à la personne et mémoire dudict roy, je vous prie me venir trouver incontinent la présente reçue, et apporter avec vous les charges, informations et procédures faictes en mon parlement concernant ledict faict, pour adviser en mon conseil ce qui sera de faire pour ce regard, et en conférer avec le parlement ; car je veux bien mettre ledict duc en sûreté, mais aussi je ne veux rien faire qui soit contre ma dignité et mon devoir, et moins en ce faict qu'en tous autres, pour l'obligation que j'ay d'en faire la justice, telle que l'énormité de l'acte le requiert. » 14 décembre 1595. Mss. de Colbert, pièces origin. in-fol. M. R. D. vol. cot. 1, p. 260.

homme, désormais resta fidèle à Henri de Bourbon; il prit comme garantie de sa loyauté le commandement d'un des grands corps d'armée qui marchaient contre l'Espagnol dans la Picardie.

Cette guerre était alors la préoccupation de Henri IV : mieux que tout autre il connaissait les forces dont l'Espagne pouvait disposer. La Savoie prêtait la main aux vieilles bandes, qui pénétraient tout à la fois en Franche-Comté, Bourgogne, Picardie et Bretagne, où le duc de Mercœur s'était posé comme souverain indépendant : deux ou trois corps d'arquebusiers espagnols et savoyards secondaient en Provence le mouvement de la ligue, qui n'était point près de s'éteindre, car il y était soutenu par l'esprit des populations.

Dans les circonstances difficiles d'une guerre formidable et déclarée contre la grande puissance de l'Espagne, Henri IV crut important de convoquer les notables de la nation. Toutes les fois qu'il s'était agi de la proclamation et du triomphe de ses droits, Henri de Navarre avait toujours invoque les États-Généraux, comme le corps politique qui devait les reconnaître et les saluer. C'était un moyen de popularité dont usait le roi, au temps où, simple cadet de race, il gagnait le royaume par ses sueurs de chevalerie. Il fallait bien opposer quelque chose aux États catholiques de Blois et de Paris en 1593. Quand le roi eut

touché la couronne, il reconnut l'impossibilité et les dangers d'une réunion régulière des États : la ligue l'avait pu, parce qu'elle était populaire et qu'elle se rattachait aux entrailles du royaume ; mais Henri de Bourbon, simple chef des gentilshommes, roi des parlementaires et de la haute bourgeoisie, pouvait-il s'abandonner au peuple des villes, aux électeurs catholiques des bailliages et des sénéchaussées? d'ailleurs, plusieurs provinces étaient encore sous l'occupation des gouverneurs et de la ligue; comment procéder à l'élection des députés, au moment surtout où la popularité de Henri IV n'était rien moins qu'établie ? Si l'on avait convoqué les États-Généraux réguliers, pour se décider à une guerre contre l'Espagne (la haute puissance catholique), peut-être le roi n'eût-il obtenu qu'un vote incertain, même en opposition avec ses droits et ses volontés.

Il fallait pourtant des subsides nouveaux pour suivre la guerre ; comme on ne pouvait imposer le peuple, déjà si surchargé, sans un simulacre d'États, le conseil de Henri IV se décida pour une assemblée de notables. Les notables étaient désignés par le conseil, qui choisissait parmi les bourgeois, les clercs et les gentilshommes dévoués; on n'avait pas à craindre qu'ils devinssent un embarras, un obstacle. On les réunit à Rouen, parce que la Normandie était la province la plus soumise, et qu'Henri IV venait d'y accomplir un

voyage, afin de conférer avec de M. Villars, créé grand amiral pour prix de sa trahison envers la ligne.

L'assemblée de Rouen ce composa de dix députés du clergé, dix-huit de la noblesse; cinquante autres représentaient la magistrature, les trésoriers et généraux de France, et le tiers-état. Y avait-il quelque ressemblance entre cette étroite représentation et les grands États-Généraux du clergé, noblesse et tiers-ordre, quand, sur des gradins cramoisis-dorés, ils écoutaient le roi, M. le chancelier, leurs bons et dignes orateurs, exposant les doléances des villes, se plaignant des pilleries des gentilshommes, officiers du roi, percepteurs d'impôts, que souvent ils avaient voulu pendre aux piliers des halles? En leur présence, Henri IV s'exprima d'une verte et belle manière : « Si je voulois acquérir le titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle harangue; mais, Messieurs, mon désir me pousse à de plus glorieux titres, qui sont de m'appeler restaurateur et libérateur de cest Estat, pour à quoy parvenir je vous ay assemblés. Vous sçavez que lorsque Dieu m'a appelé à ceste couronne, j'ay trouvé la France non seulement quasy ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par la grâce divine, par les prières et bons conseils de mes serviteurs, par mes peines et labeurs, je l'ay sauvée de la perte; sauvons-la à ceste heure de

la ruine. Je ne vous ay point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés. Je vous ay assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, les suivre; bref, pour me mettre entre vos mains, envie qui ne prend guère aux roys, aux barbes grises; mais l'amour que je porte à mes subjects et l'extresme envie que j'ay de les soulager me font trouver tout aisé et honorable. »

Henri avait surtout cet abandon de gentilhomme, cette parole d'une loyauté spirituelle, ce semblant de franchise qui multipliaient les dévouemens. Il parlait aux notables des misères de son règne. Henri, au champ de guerre, montrait ses chausses percées, sa vieille armure, les tristesses de sa jeune vie. En face des notables de Rouen, il décrit les ruines de son trésor, le désespoir de son administration politique, tandis que le chancelier Chiverny exposait, dans un long discours, les malheurs de la France depuis les guerres civiles, les besoins de deniers pour faire une guerre qui semblait devoir être longue et cruelle.

L'assemblée se divisa en trois classes, présidées, l'une par le duc de Montpensier, la seconde par le duc de Retz, et la troisième par le maréchal de Matignon. On s'occupa de la rédaction des cahiers, qui ne furent présentés que l'année suivante. Les notables demandaient le rétablisse-

ment des élections aux évêchés et archevêchés, et en tous cas l'observation de l'ordonnance de Blois *. De plus, ils requéraient qu'il fût pris à l'avenir des informations sur la religion, la vie, les mœurs et la capacité des sujets que le roi élèverait à l'épiscopat. Que pour réformer les abus et dérèglemens du clergé, on eût à tenir de trois en trois ans des conciles provinciaux ; qu'on fît des recherches rigoureuses contre les simoniaques, et que le roi défendît à ses troupes de se loger dans les temples, chapelles et sacristies. La noblesse demandait qu'on prît dans ses rangs, de préférence à tous autres, les sujets qu'il s'agirait d'élever aux charges ecclésiastiques ; qu'on n'accordât des lettres d'anoblissement qu'à ceux qui s'en seraient rendus dignes par des services importans. Tous les gentilshommes domiciliés dans les villes conserveraient leurs anciens droits et priviléges, et seraient exempts des fonctions de garde, bans et autres corvées. L'assemblée suppliait le roi, afin de soulager le peuple, de vouloir bien faire examiner l'état de ses finances. Après avoir calculé les revenus du royaume, on trouva qu'ils montaient à neuf millions huit cent mille écus d'or. Pour compléter un revenu de

* « Remontrances à Messieurs de l'assemblée tenue à Rouen en 1596, par René Benoist, confesseur du roi. » Rouen, Petit et Moreau, 1596.

trente millions, on mit un droit d'un sou par livre sur les denrées et marchandises ; on proposa la nomination d'un conseil par l'assemblée, qui gérerait la moitié des revenus du royaume ; l'autre moitié restant à la disposition du roi *.

Ces nouveaux subsides étaient destinés à la guerre ** ; les États, imparfaitement composés, se montraient néanmoins nationaux. Leurs remontrances étaient sévères, parce que les misères du pays étaient grandes, et que le pauvre peuple mourait de faim et d'épidémie dans les rues étroites des cités. Mais Henri IV obtenait l'assentiment de l'assemblée pour la guerre avec l'Espagne et la Savoie, campagne difficile, car il lui fallait encore la victoire : attaquée par tous les points, la royauté du Béarnais avait besoin de se montrer avec cette auréole de gloire que les peuples aiment à saluer dans les fondateurs d'une dynastie !

* Collection des États-Généraux, tom. XVI, pag. 1 et suiv. 4 novembre 1596.

** On s'apercevra que je n'ai pas toujours rigoureusement suivi l'ordre des dates ; j'ai préféré la marche philosophique des faits et des idées. Ainsi la plupart des événemens militaires que je vais raconter sont antérieurs aux notables de Rouen.

CHAPITRE CVII.

OPÉRATIONS MILITAIRES. — PACIFICATION.

Guerre contre l'Espagne et la Savoie. — Campagne de Bourgogne. — Campagne de Picardie. — Succès des Espagnols. — Prise de Cambrai, Calais, Amiens. — Commandement des armées royalistes.

1595 — 1597.

La guerre s'ouvrait sur une vaste échelle. Philippe II s'était attendu au manifeste de Henri de Navarre. Les hostilités éclataient vives et sanglantes comme une conséquence inévitable de

l'avènement de la maison de Bourbon. Pour expliquer les motifs qui lui faisaient prendre les armes, le roi d'Espagne publia une réponse au manifeste de Henri; il y exposait l'esprit de sa conduite, toute dans l'intérêt religieux. Puisque le Béarnais lui déclarait la guerre, il acceptait le défi. Le prince qui avait semé le désordre dans les Pays-Bas et la Hollande, pouvait-il se plaindre des rapports de Sa Majeste catholique avec les peuples et les vassaux de la couronne de France?

Des agens actifs de l'Espagne étaient allés en Savoie pour renouer les liens de la vieille intimité. « Un courrier (dit la dépêche d'un espion) a rapporté que la flotte de l'Inde était arrivée riche de trente-deux millions d'or; le roi d'Espagne en emploiera sept au paiement de ses dettes. On envoie de Bourgogne quatre mille hommes d'infanterie en Flandre; on ne sait encore de quels régimens. Le duc de Savoie y vient en personne, parce que M. de Nemours est suspect au roi d'Espagne. « Il est François, dit-on, comme M. de Guise, et M. de Guise a recognu le roy. » Par le même courrier, le connétable a ordre de donner au plus tôt bataille, et après la bataille, de garder la Savoie avec le plus grand soin : de là dépend la conservation de la comté de Bourgogne et de la Flandre. Le projet est ensuite de marcher sur Vienne et sur Lyon. Ce même courrier dit que le roi d'Espagne fait une

levée de cinq mille hommes qui viendront avec deux mille qui sont déjà réunis, et escorteront cinq millions. d'or. Il vient aussi deux mille Napolitains *. »

Les armées combinées devaient opérer simultanément sur plusieurs points. Le théâtre de la guerre était surtout en Picardie, pays admirablement placé pour servir l'invasion. La ligne militaire des Espagnols s'étendait à la fois de Ham à Soissons; ils n'étaient donc qu'à trente lieues de Paris; l'archiduc Albert, le vaillant comte de Fuentès, le maréchal de Rosne, le plus habile d'eux tous, qui commandaient les vieilles bandes, voulurent la compléter par la possession de Cambrai. A Dourlens il y eut une bataille sanglante, et les Espagnols obtinrent un succès décisif; Villars, le traître Villars, qui avait vendu Rouen à Henri IV, reconnu par le comte de Fuentès, fut tué à coups d'arquebuses en punition de son méfait. Le siége de Cambrai fut poussé avec vigueur; la ville et la citadelle se rendirent à des conditions de vie sauve et d'honneur militaire. Tous les événemens de cette campagne étaient graves; Cambrai surtout était une position militaire des plus importantes; le roi, alors au milieu de la Bourgogne pacifiée **,

* Dépêche de Claude Montanano. Cet espion demande de l'argent et paraît avoir peur du métier qu'il fait. Mss. de Béthune, 570.

** *Voyez*, sur cette pacification, le curieux pamphlet :

en paraissait tout préoccupé. Le 4 septembre, Henri IV écrivait de Lyon à M. de Gesvres : « Outre ce que je vous ai déjà escrit par plusieurs de mes lettres, croyez pour certain que je serai pour le plus tard dans le 20e de ce mois à Paris ; encore j'espère y estre plus tost, et pour ne perdre point de temps, je ferai partir mes grands chevaux et mes armes dans quatre jours, et n'en doutez plus ; assurez-en tout le monde. Vous savez que je suis assez entier en telles promesses, estant résolu, à quelque prix que ce soit, de secourir Cambray ou de me perdre ; assurez tous mes serviteurs, afin que ceux qui me voudront faire cognoistre leur bonne volonté en une si importante affaire, me le montrent en cette occasion, ne la pouvant réserver à une autre meilleure *. »

La prise de Cambrai produisit un déplorable effet ; la monarchie était en péril ; la gentilhommerie fatiguée s'en revenait dans ses fiefs et castels. Un arrêt du parlement du 12 septembre 1595 enjoignit à tous seigneurs et gentilshommes de s'acheminer en bref délai à l'armée du roi, car il s'agissait de défendre la frontière du beau pays

« Dialogue fort plaisant entre Henri IV et deux vignerons de Besançon, qui se sont adressés à Sa Majesté au temps qu'elle étoit dans la Comté, le tout en vers bourguignons. » (Dijon, 1596.)

* Mss. de Mesmes, in-fol., t. XXI, no 893 1/22.

de France *. Et Henri IV ajoutait à M. de Bois-Dauphin : « M. de Bois-Dauphin, toutes les nouvelles que je reçois de ma province de Picardie menacent la perte de Cambray, si elle n'est bientost secourue, et je suis résolu de la sauver ou de me perdre. C'est pourquoy je vous prie, sur toute l'affection que vous avez à mon service et la preuve que vous m'en désirez faire, de monter à cheval avec tout ce que vous pourrez assembler de gens de cheval ou de pied, et vous rendre dans la fin de ce mois à Houdan, où vous sçaurez de mes nouvelles. Ce secours est tel et si important, que j'aurai en perpétuelle mémoire ceux qui m'y assisteront; car c'est le salut de Cambray, la conservation de ma province de Picardie, et l'honneur et réputation de la France. Hastez-vous donc, et croyez que je ne vous laisserai pas inutile **. » Enfin la nouvelle survint de la prise de Cambrai, si redoutée; les Espagnols débordaient sur la Picardie : « Mon cousin, disait encore le roi à M. de Nevers, il m'a fort desplu d'entendre la perte de Cambray; je n'apprends, par vos lettres, aucune nouvelle de la citadelle, ny de ce qu'il s'y pourra faire pour mon service; s'il y a dans ladicte citadelle des blés pour nourrir deux mille hommes durant deux mois, ils me

* Fontanieu. Portefeuilles, n° 434-435.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8851, fol. 8.

pourront donner loisir d'aller à eux ; si cela est je pense qu'il me sera plus aisé de conserver Cambray et de nuire à l'armée de mes ennemys. Sur les advis que vous aurez de ceux qui sont retirés dans la citadelle et sur les desportemens des ennemys, vous pourrez juger, mon cousin, ce qui se pourra entreprendre ; je mène des forces avec moi ; j'en aurai dans peu de jours davantage, lesquelles je suis résolu d'employer et d'entreprendre sur mes ennemys, soit contre leur armée ou sur leur pays. Je serai demain à Beauvais et en partirai le lendemain ; je vous prie de me donner advis incontinent de la résolution que auront prise ceux qui sont dans la citadelle. La royne d'Angleterre me donne espérance de m'envoyer quelques forces. Si je puis assembler lesdictes forces et avoir mes Suisses, j'espère les bien employer. J'ai aussi donné ordre de faire amener des poudres. Je vous prie, mon cousin, que j'aye souvent de vos nouvelles *. »

Enfin tous les doutes cessèrent, et le 7 octobre on apprit la déplorable capitulation de la citadelle de Cambrai. « La citadelle de Cambray se rendra lundy prochain, 9e jour de ce mois, entre les mains de M. le comte de Fuentès, avec ses artilleries, munitions de guerre et vivres qui s'y trouveront alors. M. le duc de Rethelois, M. le

* Mss. de Mesmes, in-fol., t. XXI, nº 893 1/22.

maréchal de Balagny et autres seigneurs, gentilshommes, capitaines, officiers, et soldats, de quelque nation qu'ils soient, sortiront et marcheront ensemble, en l'ordre que bon leur semblera, avec leurs enseignes et cornettes déployées, les trompettes sonnantes et les tambours battans, leurs armes, chevaux et autres équipages. Les blessés, malades et prisonniers sortiront francs et quittes, et particulièrement Mme la maréchale de Balagny, ses enfans, ses demoiselles et servantes ; les femmes des gentilshommes, capitaines et soldats de la garnison ; les domestiques, les personnes ecclésiastiques et autres, de quelque nation qu'ils soient, avec leurs coches, chariots, chevaux, meubles, bagages et équipages. On leur fournira des chariots à ce nécessaires pour les conduire et mener jusques à Sainct-Quentin, Ham et Péronne. Et pour leur sûreté et conduite, son excellence le comte de Fuentès donne sa parole et leur fournira quelques seigneurs principaux à leur choix pour les mener *. »

Il n'était donc plus de ressources pour Cambrai ! Henri IV déplore cet événement dans une lettre au connétable de Montmorency : « Mon compère; la perte de ma ville de Cambray m'a esté confirmée par lettres de mon cousin le duc de Montpensier; cependant mes gens de guerre

* Mss. de Mesmes, in-fol., t. xxi, n° 893 1722.

défendoient la bresche. Les habitans de la ville donnèrent une porte aux Espagnols, et advertirent mes gens de guerre de se retirer à la citadelle ; ce qu'il firent ; mais ne se dict rien encore de leurs bagages et chevaux, ni des malades et blessés, qui me fait craindre qu'il y ait eu quelques désordres. Aucuns ajoutent que la citadelle a commencé à capituler, mais je n'en ai point d'advis certain, et ne laisse pas de m'avancer tant que je puis pour empescher, par ma présence, l'estonnement qu'une telle perte pourroit apporter en ma province de Picardie, si ladicte citadelle capitule et se rend*. » Et le 12 octobre il ajoutait : « Mon cousin ; encore que j'aye usé de la plus grande diligence qu'il m'a esté possible pour me rendre sur ceste frontière, je n'ay pu y arriver que la ville de Cambray n'ayt esté perdue par la trahison des habitans d'icelle, et que ceux qui estoient dans la citadelle n'ayent capitulé n'ayant pu tenir davantage, n'y ayant trouvé du blé que pour huict jours et y manquant toutes les munitions nécessaires, mesme des onguens pour les blessés. Tels défauts ont faict perdre la place, et crois que l'armée de mes ennemys eust faict un plus grand progrès, si le cours de leur bonheur n'eust esté arresté par ma présence, estant l'estonnement si grand par toutes mes villes qui sont

* Mss. de Béthune, n° 9041, fol. 1.

sur la frontière qu'elles commençoient à rechercher assurance de mes ennemys, et faisoient difficulté de recevoir les gens de guerre qu'on leur offroit pour leur conservation. Mon armée se fust ainsi incontinent dissipée; mais mon arrivée a assuré et ramené les esprits des habitans des villes à leur devoir, et ceux de mon armée se voyant fortifiés de ma présence, des forces que j'ai amenées avec moi et de celles qui me doivent joindre dans peu de jours, ont changé leur résolution. Et ne partiray que je n'aye faict quelque effect qui puisse réparer partie des pertes que j'ay esprouvées sur ceste frontière; pour cest effect, je passerai demain la rivière de Somme avec mon armée, pour aller droit où sera celle de mes ennemys, espérant que Dieu me fera la grâce, comme par sa bonté il a tousjours faict, que je ferai cognoistre à mes ennemys la justice de mes armes et la volonté que j'ay de conserver et desfendre mes subjects de leur oppression *. »

Henri IV, en écrivant si souvent au connétable de Montmorency, le brave chef des gentilshommes, l'homme des batailles et de guerre, voulait un peu rassurer le courage des gens d'armes, qui voyaient la cause royale décliner : les populations ardentes de la Picardie secouaient les garnisons de Henri IV; elles préféraient l'Espa-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9041, fol. 7.

gnol catholique, et qui leur promettait le maintien de leur foi et de leur liberté. Il semblait que tout allât de mal en pis dans cette malheureuse campagne de Picardie. Après Cambrai, la citadelle de Calais fut prise d'assaut ; Calais qui importait si puissamment à l'alliance de l'Angleterre, et qu'Élisabeth avait demandé en gage, parce qu'elle ne le croyait pas en sûreté dans les mains de Henri IV. Le roi l'avait refusé : il avait écrit à sa bonne cousine que sa gentilhommerie répondait de Calais. Comment justifier cet événement, amené par la trahison ou l'imprévoyance ? n'allait-il pas rompre l'alliance de la France et de l'Angleterre ? Henri IV en est profondément affecté. Voici de ses autographes : *A mon cousin le comte d'Essex.* — 10 heures du soir : « Mon cousin ; l'on me vient d'apporter la triste nouvelle de perte de la citadelle de Calais, qui a esté prise d'assaut, dont je ressens un extresme desplaisir. Je ferai passer le détroit à mon cousin le duc de Bouillon pour conférer avec vous sur cet accident. Je vous prie de l'attendre et ne faire cependant rien débarquer de ce qui est embarqué. Vous priant de m'aimer tousjours, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. » — De Boulogne*. Puis, le même soir il écrit à son envoyé à Londres : *A M. de Sancy, ambassadeur en Angle-*

* Mss. de Colbert, n° 35, in-fol. parchem.

terre. — 24 avril 1596, 10 heures du soir : « M. de Sancy : je viens de sçavoir la mauvaise nouvelle de la perte de la citadelle de Calais, qui a esté prise d'assaut, ayant, à ce que j'entends, taillé en pièces la plupart de ce qui y estoit, dont je me sens un extresme desplaisir ; mais il faut pourvoir au reste. Pour ceste occasion, je vous prie prendre congé de la royne ma bonne sœur, et venir jusqu'à Douvres, ou vous trouverez mon cousin le duc de Bouillon, que je veux dépescher vers ladicte dame. Si au lieu d'envoyer icy le sieur de Sydney, l'on eust permis à mon cousin le comte d'Essex d'amener le secours, je crois qu'il n'en fust pas ainsi advenu. Faictes donc toute diligence de vous rendre audict Douvres, où vous aurez de mes nouvelles *. »

Plus que jamais Henri IV avait besoin des auxiliaires Anglais, des braves lansquenets d'Allemagne. Les sentimens de la ligue n'allaient-ils pas se réveiller à l'aspect des bandes espagnoles? Henri IV, à son retour de Rouen, dut faire face à cette terrible invasion. Obligé de laisser une forte garnison à Paris mécontent et prêt à se rébellionner, il divisa ses batailles de lances et d'arbuebuses en plusieurs corps. Le duc de Mayenne le suivit en Picardie. Presque tous les commandemens un peu importans furent confiés

* Mss. de Colbert, vol 35, in-fol. parchem.

aux anciens ligueurs, à ces ennemis qui avaient combattu Henri IV. C'était là tout à la fois un acte de confiance et de haute politique. Henri pouvait sans crainte s'abandonner aux gentilshommes qui étaient passés sous sa tente; ils s'étaient compromis, car tous avaient reçu de l'argent, des positions; et ne seconderaient-ils par un roi qui donnait le gouvernement des provinces à ceux qui n'avaient jamais cessé de marcher à la tête des populations catholiques? Aucun de ces chefs ne manqua à la fidélité envers le souverain qu'ils avaient reconnu. Tous frappèrent dru sur l'Espagnol.

CHAPITRE CVIII.

PACIFICATION DES PROVINCES.

La Provence. — Soumission du parlement. — Attitude de Marseille. — Les échevins Daix et Casault. — Le capitaine Libertat. — Trahison. — Reddition de Marseille. — Languedoc. — Bretagne. — Le duc de Mercœur. — Concessions. — Charte de priviléges.

1596—1598.

Dans ces vicissitudes d'une guerre régulière suivie par les armées d'Espagne et de France, la préoccupation de Henri IV avait toujours été la

pacification de deux provinces encore unies à la ligue : la Provence et la Bretagne. Le roi pensait qu'une fois le territoire soumis à une seule souveraineté, il lui serait plus facile de pousser à la guerre étrangère avec vigueur; l'unité territoriale devait entraîner la délivrance de l'invasion.

Dans la Provence, le parlement avait fait sa soumission à Henri IV. A Aix comme à Paris, le parti parlementaire s'était jeté dans les transactions et avait salué le nouveau gouvernement de M. de Guise, qui remplaçait d'Epernon; un de ses arrêts avait même frappé du crime de rébellion toutes les villes et sujets qui refusaient de reconnaître Henri IV. Mais Marseille, grande et belle république municipale, avec ses consuls, ses échevins, ses confréries de mer et de terre, méconnaissait l'autorité des magistrats; elle redoubla de zèle catholique; ses deux consuls, Louis Daix et Charles Casault, commandaient à tous les corps de métiers; et tandis que le parlement faisait sa soumission, le conseil de ville écrivait à Philippe II : « Sire, les desputés de la ville de Marseille remonstrent très-humblement à Vostre Souveraine Majesté que le feu roy Henry III[e] ayant faict paroistre par ses actions qu'il vouloit jeter ses Estats entre les mains de cest intrigant Henry de Bourbon, et qu'il luy bastissoit sa grandeur par la ruine des bons catholiques, ayant faict inhumainement mourir les très-illustres cardinal et duc

de Guise, alors les volontés de la France furent divisées, car la luxure et l'impiété de ces deux Bourbons étoient bonne enseigne pour les paillards et hérestiques. La ville de Marseille flotta long-temps, mais Dieu, qui l'a tousjours particulièrement chérie, choisit pour instrument de sa saincte volonté MM. *Louis Daix* et *Charles de Casault*, personnages très-catholiques et très-appuyés de parens et d'amis, la vertu et la valeur desquels surmonta toutes difficultés et obstacles qui empeschoient que la ville ne fist ferme déclaration du party catholique. » Après avoir vanté la position de Marseille, qui est, disent les consuls, « comme un pont des Estats de Philippe II en Espagne à ceux d'Italie », ils demandoient douze galères, sous le commandement du prince Doria, 150 mille escus annuels, et 200 mille immédiatement; puis des munitions de toute espèce, comme poudre, balles, bled, etc., et la permission de les tirer de Sicile, Arles s'estant soubmis à Henry de Bourbon *.

Philippe se fait analyser ce mémoire, et en regard des articles, il écrit selon son habitude : « Marseille est très-important à conserver ; je veux ** que l'on traicte cette affaire comme elle le mérite. Donner les 150 mille escus demandés

* Archives de Simancas, cot. B 83 41, B 83 34.

** *Quiero*, locution rare dans sa bouche.

pour la première année, sans s'engager pour les suivantes, et puis on verra. Les desputés de Marseille monstrent une bonne volonté si grande, qu'il faut escrire à Doria de les secourir avec douze galères et davantage si besoin est. Insinuer aux desputés qu'en faisant ces concessions je désirerois traicter aussi d'une espèce de capitulation pour leur port de Marseille *, de telle façon que mes navires et mes flottes pussent y estre amyes avec les amys de Marseille, ennemyes contre ses ennemys **. »

Tout était ainsi prêt pour donner Marseille à l'Espagne; les offres des soldats de Henri IV étaient repoussées avec mépris, comme venant des huguenots, des modérés et des impies. On imprima une réponse des catholiques français de la ville de Marseille à l'advis de leurs voisins hérestiques, politiques, antichrestiens, athéistes, goujats et sodomites : « Messieurs, y disait-on; nous avons lu vostre advis plein d'injures, de passions, fureurs enragées, voire d'ordures, à ceste fin (comme vous dites) que, par ce moyen, nous nous puissions remettre à nostre première et ancienne franchise, estimant que c'est une mesme chose que d'estre de vostre party et de

* *De manera de capitulacion por su puerto.*

** *Que seran amigos de amigos y enemigos de enemigos.*

jouir d'une ample liberté. Certes, nous vous recognoissons libres en deux façons : la première est de pouvoir estre de la religion qu'il vous plaira, par édict public, sans courir aucune fortune ; la seconde, de pouvoir boire et paillarder, violer et adultérer publiquement, à l'exemple de vostre sodomite prince de Vendosme. Nous sommes, Dieu grâce, en nostre franchise chrestienne et catholique, laquelle nous tenons des saincts et sainctes les premiers arrivés en nostre ville, et nous fuyons comme la peste l'accointance et alliance des aspics et basilics huguenots qui, par leur souffle venimeux d'hérésie, empoisonnent les âmes sainctes. O les horribles impies qui ne veulent pas entendre leurs frères et amys trespassés qui crient jour et nuict après eux du creux de leur sépulcre, d'enfer et de purgatoire! Apprenez donc, messieurs les hérestiques et bigarrés, que nous cognoissons bien vostre pilulle, à la vue toute dorée, toute couverte de beau sucre et de poudre odoriférante, mais dont le goust est puant et amer comme le fiel. Courage donc, courage, afin que nous finissions par les paroles de ces pendards et diaboliques adviseurs ; non pas pour tuer, non pour semer sesditions, mais pour espérer en Dieu, qui, nous l'en prions, meurtriers, antichrestiens, couards-larrons, vous taillera de la besogne *.»

* Archives de Simancas, cot. B 83 45.

Telles étaient les opinions de la ligue à Marseille, ardente pour sa foi, qui flétrissait Henri de Bourbon du nom de sodomite et de damné. Mais le commandement de l'armée de Provence étant donné au duc de Guise, cet acte habile de Henri IV avait divisé le parti catholique à Marseille, et l'on en profita pour soumettre la cité. Il y avait parmi les capitaines un soudard d'origine corse ou génoise, du nom de Libertat; il n'était pas citoyen, et voilà pourquoi, comme dans les républiques d'Italie, on lui avait confié un bon corps d'arquebusiers. Le capitaine Libertat, avide d'argent, comme tous ces étrangers, fit proposer au duc de Guise de lui livrer la ville, et que lui assurerait-on pour récompense? Le prix serait-il proportionné à la grandeur du service? car il s'agissait d'un bon port, d'une belle ville vivement convoitée par le roi d'Espagne. Libertat allait de Marseille à Toulon, pour convenir des bases d'une défense commune et municipale; et là il put voir plusieurs fois le duc de Guise : calculant tout l'argent, tout le profit qu'on pouvait lui donner, il s'écria : « quelle porte faut-il ouvrir? la Joliette ou la Porte-Royale? » On avait tant payé à M. de Brissac pour Paris : qu'offrirait-on à Libertat pour trahir la république municipale de Marseille? Toutefois le capitaine, stipulant ses avantages particuliers, voulut faire garantir l'antique liberté de la cité : cette convention serait-elle tenue,

une fois le duc de Guise maître de Marseille?

« Monseigneur le duc de Guise et de Chevreuse, prince de Joinville, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en Provence; considérant de quelle importance est la ville de Marseille et sa réduction en l'obéissance du roy, vu le péril dont elle est menacée par les ennemys, désirant la remettre à son ancienne liberté et au service de son roy; sous le bon plaisir de Sa Majesté, a assuré et accordé au capitaine P. de Libertat, que, en rendant et remettant ladicte ville en la puissance de Sa Majesté, les choses suivantes lui seront entretenues et inviolablement gardées: 1° Les anciens privilesges, franchises, libertés de ladicte ville seront conservés et entretenus sans que pour raison des choses passées l'estat de la ville reçoive aucune altération ni changement; 2° il n'y aura autre gouverneur particulier en la ville de Marseille, pendant l'absence du gouverneur de la province, que les viguiers et consuls, tant que le sieur de Libertat sera en charge, et après qu'il en sera hors, les consuls seulement; 3° en ladicte ville sera establie une chambre de justice souveraine séparée du parlement de Provence; 4° tous les habitans de ladicte ville, lesquels ont suivi cy-devant le party de l'union (autres que Louis Daix et Casault, leurs familles et adhérens qui voudront empescher la réduction de la ville) seront exempts de toutes

recherches et poursuites, et tous arrests, informations et procédures faicts contre eux, sont et demeureront cassés ; 5° le capitaine de Libertat, comme chef de l'entreprise, aura pour rescompense d'un si grand et signalé service la somme de 160 mille escus, tant pour luy que pour ceux desquels il sera aidé, et la distribution despendra de sa volonté ; 6° ledict de Libertat aura la charge de viguier jusqu'au mois de mai, qui luy sera continuée encore pour un an ; 7° luy est pareillement accordé dès à présent le commandement de la Porte-Royale et du fort de Nostre-Dame-de-la-Garde, avec garnison jusqu'à cinquante soldats ; 8° il sera donné audict de Libertat une place et terre fief noble en Provence, du revenu de 2 mille escus par an ; 9° luy sera aussi donné la réserve d'un évesché ou abbaye en Provence ou ailleurs, du revenu de mille cinq cents escus, et luy sera donné pour sa vie les salines de la Vaudries, pour en jouir et disposer paisiblement et à sa volonté. Espérant que Sa Majesté aura tant à gré et contentement le service dudict Pierre de Libertat, que rien ne luy sera refusé et desnié de ce que dessus ; et pour plus grande validité, monseigneur a signé les présens articles de sa propre main. CHARLES DE LORRAINE *. »

* Toulon, 10 février 1596. Mss. Dupuy, vol. CLV, pièce originale.

C'était à Toulon qu'avait été scellé ce traité, et il fut envoyé à la ratification de Henri IV. Le roi, très-joyeux de prendre possession de la belle cité de Marseille, répondit sur-le-champ au duc de Guise : « Le service que le capitaine Pierre Libertat doit faire à la réduction de la ville de Marseille est si grand, utile et recommandable, non seulement envers la personne de Sa Majesté, mais aussi à tout l'Estat de ce royaume, que l'intention de Sa Majesté est de le recognoistre tellement envers luy, que la qualité de la rescompense ayde à faire juger de celle du service, et que le tesmoignage demeure à la postérité qu'il a esté faict par un bon et fidèle subject et serviteur à un très-bon et libéral roy. » Sur l'article des 160 mille escus, le roi répond : « Sa Majesté désire que le capitaine Libertat, eu esgard à la nécessité et moyens auxquels elle se trouve à présent, et les grandes affaires et despenses qu'elle a à supporter, se contente de la somme de 50 mille escus, réservant de faire mieux pourtant en honneurs et bienfaicts quand les occasions s'en offriront. » Sur l'article des salines : « Sa Majesté veut premièrement estre informée de quelle importance sont lesdictes salines, avant que d'en rien ordonner *. »

Ainsi qu'il était convenu, la ville de Marseille

* Mss. Dupuy, vol. CLV.

fut livrée à la chevalerie de monseigneur le duc de Guise. Pierre de Libertat avait fait part de ses projets de trahison à Geoffroy-Dupré, notaire, son fidèle ami, un de ces hommes mi-parti du parlement et de la basoche. Dupré loua son plan, et lui conseilla de se servir, en la conduite de cette entreprise, du conseil et de l'assistance du sieur de Bausset, aussi avocat, alors réfugié à Aubagne, proscrit par les consuls Daix et Casault. Dupré se rendit en effet à Aubagne, et s'ouvrant à de Bausset, celui-ci lui répondit : « Dupré, si tu veux que la chose aille à bien, il faut que le duc de Guise continue à faire des courses militaires tous les jours près de la ville ; tu sais que Daix et Casault sortent habituellement de Marseille lorsque ces courses ont lieu, pour aller les reconnaître ; il serait donc facile un beau jour de les mettre dehors, en abattant le trébuchet de la Porte Royale où commande Libertat, lequel monterait sur la muraille afin de favoriser l'entrée des arquebusiers de M. de Guise. »

Cette entreprise n'était pas sans danger; les plus prudens auraient désiré que Libertat, qui gardait la porte du plan Fourniguier, fît entrer de nuit par cet endroit l'armée royaliste, afin de tout terminer par un coup de main prompt et sûr. Libertat ne goûta pas ce projet ; il poussa vivement à l'exécution du plan de l'avocat de Bausset. En même temps le sieur de Boër, capitaine suisse

dans les arquebusiers du duc de Guise, reçut l'ordre de venir se loger, avec sa compagnie de chevau-légers et son régiment de gens à pied, à Saint-Julien, petit village distant d'une lieue de Marseille. Là devaient commencer les courses jusqu'aux portes de la ville, où se préparaient les embuscades, pour surprendre Daix et Casault. Le duc de Guise, impatient, avait voulu s'emparer de Marseille par escalade; mais il ne put y réussir. Les arquebusiers de Doria, les braves Marseillais, les confréries de marins et de pêcheurs, après force mousquetades, les obligèrent à se retirer avec une notable perte d'hommes et d'échelles de siége.

Dans ces circonstances défavorables pour l'armée royale, Libertat se hâta de fixer au 17 février l'exécution de son entreprise; et à deux heures du matin on posa les sentinelles; elles devaient veiller lorsqu'on abattrait le trébuchet, signal de l'attaque. L'avocat de Rains, beau-frère de Dupré, fut chargé de couper la corde, et il se cacha à l'Oratoire qui était à la descente de la plaine Saint-Michel, sur le chemin qui va droit à Notre-Dame-du-Mont. Un malentendu manqua de compromettre le projet sur le point d'être découvert par l'activité merveilleuse des consuls dévoués à la sainte ligue. Daix, enchaperonné, se trouvait le matin à la Porte Royale, à côté de Libertat, et voyant arriver les troupes ennemies

par un fort mauvais temps, il dit au capitaine : « Libertat, il y a apparence que les ennemys sont assez forts et assez nombreux, puisqu'ils viennent par un si mauvais temps : il faut veiller sur la ville. » Puis, ayant appelé un de ses gens : « Allez dire à M. Casault qu'il vienne promptement avec les Espagnols pour faire garder ceste porte selon que nous sommes convenus. » Ces paroles troublèrent Libertat ; l'arrivée des Espagnols pouvait tout compromettre. Louis Daix cependant commanda à ses mousquetaires d'aller reconnaître les avenues, et sortit avec eux; alors le traître Libertat fit abattre le trébuchet : Louis Daix s'en étant aperçu, s'en revint droit à la porte, criant «qu'il n'y avoit point de subject de s'alarmer si fort, que le danger nes'toit pas si grand;» mais voyant qu'on ne lui répondait mot et qu'on ne lui ouvrait pas le trébuchet, il commença à soupçonner ce qui en était.

Casault, environné de sa garde, arrivait à la Porte Royale ; sa suite était nombreuse, tous gens cuirassés et armés de hallebardes. Un soldat des conjurés cria à Libertat : « Capitaine, voici M. le consul Casault. » A ce mot, Libertat met l'épée à la main, va droit sur son adversaire et le perce de part en part. Le malheureux Casault fut aussitôt achevé par les amis de Libertat, et criblé de plusieurs coups de pique. Jean Viguier, un des traîtres, parcourut ensuite tout le quar-

tier de Saint-Jean, criant de rue en rue : « *Aux armes !* Casault est mort » ; mais personne ne bougea : car tout le monde voyait avec peine la trahison de la ville. Libertat fit sortir par la porte de la Joliette, Jean Laurens pour courir vers les troupes du duc de Guise, les priant de s'avancer et de ne laisser perdre une si belle occasion de servir le roi ; il leur annonça la mort de Casault.

Cependant Louis Daix avait rassemblé trois ou quatre cents hommes au corps-de-garde de la Loge, tous braves Marseillais et ligueurs ; aucun des habitans ne faisait mine de soutenir Libertat ; il fallait hâter l'arrivée du duc de Guise ; ce fut alors que le capitaine des arquebusiers, Lamanon, à la tête de trente chevaux et de quatre-vingts mousquetaires, pénétra dans la ville au nom du roi, et conduit par Libertat. C'était chose nécessaire, car « dès que Casault eut esté tué, le bruit en courut partout : la plupart de ceux à qui cette nouvelle étoit agréable n'osoient tesmoigner leur joie, craignant le peuple ; mais le président Bernard, des parlementaires, sortit de son logis avec sa soutane, portant un mouchoir à son chapeau et une demi-pique à la main, accompagné de quelques bon serviteurs du roi, criant : *Vive le roi ! vive la France !* Il ramassa environ trois mille personnes, et ensuite prit le chemin de la Porte Royale, où il trouva le sieur de Lamanon avec sa

troupe. Ce rassemblement marcha contre le corps-de-garde où s'était réfugié Daix ; le pauvre consul se jeta dans un bateau, et s'alla retirer dans le monastère de Sainct-Victor. Alors, ajoute le récit officiel, on n'entendit par toute la ville que le cri de *vive le roi* * ! »

Et Pierre de Libertat écrivit à Henri IV : « Sire, c'estoit de mon devoir d'aller en personne vous rendre obéissance et faire le serment de fidélité, mais je supplierai très humblement Vostre Majesté que la charge où je suis appelé pour son service me serve d'excuse, et qu'elle ayt agréable le voyage que je fais faire exprès à mon frère pour luy donner toute assurance de mes desportemens, et représenter la vérité des choses passées ; il estoit avec moi à l'exécution, et a couru le péril commun à une resduction si importante, où Dieu m'a fortifié la volonté et le courage que j'avois dès long-temps pour, au sacrifice de ma vie, remettre la ville en vostre obéissance et la tirer des mains de vos ennemys. J'y ay esté assisté du bon conseil du sieur président Bernard, lequel y a plus faict que la robe ne me faisoit espérer. Et parce qu'il y a eu quelques articles accordés sous

* « Discours véritable des particularités qui se sont passées en la resduction de la ville de Marseille en l'obéissance du roy. » Paris, 1596. — « Discours véritable de la prise et resduction de Marseille. » Marseille, 1596. — Anvers, 1616, in-8°.

le bon plaisir de Vostre Majesté, et foy donnée par monseigneur de Guise que j'en aurois l'effect, je me le suis tousjours ainsi promis, m'assurant qu'un si grand et signalé service auroit en mon endroict une marque perpétuelle de vos libéralités, sans que la jalousie de ma bonne fortune donne lieu aux rapports de ceux qui, ingrats, me voudroient faire paroistre des mauvaises volontés. Je supplierai le Créateur qu'il donne à Vostre Majesté très-heureuse et longue vie.

PIERRE DE LIBERTAT *. »

Dans le Midi, tout était ainsi soumis à la domination de Henri IV; l'ardente Toulouse même, cette cité qui, à l'imitation de Marseille, appelait Henri de Bourbon du nom de sodomite et de damné, avait envoyé sa soumission au roi, tandis que ses capitouls se hâtaient d'en donner avis à leurs amis et alliés les prévôt et échevins ** de Paris, afin qu'ils ne pussent plus douter du zèle des Toulousains : «Messieurs ; nous n'avons voulu laisser partir nos députés qui s'en vont vers Sa Majesté de la part de ceste ville de Toulouse, pour luy rendre l'hommage et le devoir qui luy sont

* Marseille, 20e mai 1596. Mss. Dupuy, vol. CLV. Pièce originale.

** « Discours des cérémonies et resjouissances faictes à Toulouse sur la resduction de ceste ville en l'obéissance de Henry IV. » 1597. I.1-12.

dus, et l'assurer de la très-humble servitude, fidélité et obéissance que ceste ville luy a perpétuellement vouées, sans les charger de vous visiter de nostre part, et vous offrir tout ce que nous aurons de moyens pour l'employer à vostre service, et nous conjouir avec vous de l'heur et félicité dont il a plu à Dieu nous bénir après tant d'orages et tempestes qui nous ont esté si longtemps communs, par la paix qu'il a plu au roy nostre souverain prince nous donner, et avec ycelle tous les biens que l'on peut espérer sous le règne d'un roy très-chrestien et très-magnanime *.» Toulouse adressait sa soumission de ville en ville; elle en avertissait surtout la grande municipalité de Paris, centre d'action dans les beaux jours du mouvement ligueur. Les conseils des cités, composés de gros bourgeois, cherchaient ainsi à imprimer un esprit royaliste aux masses.

Restait seulement la Bretagne, alors pressée par une véritable occupation de la part de l'Espagne. La correspondance de don Mendo de Ledesma, envoyé de Philippe II, et commandant militaire, explique la situation du duc de Mercœur dans le parti de la ligue: « Les affaires de la Bretagne, dit-il dans une de ses dépêches, sont tousjours dans la situation où je les avois monstrées à Vostre Majesté. Il se peut bien que de

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 263 vers.

sourdes menées tendent à attirer le duc de Mercœur dans les intrigues dont le Béarnois l'entoure; mais le duc est de bonne foy, et je ne désespère pas, avec nos conseils et l'assurance du salut éternel qu'il se prépare et dans laquelle nous le maintenons, de le conserver au service de Sa Saincteté et de Vostre Majesté *. Le prince de Béarn ne néglige rien contre nous **. Il emploie jusqu'à la femme de Philippe-Emmanuel de Lorraine (duc de Mercœur) pour le séduire. Vostre Majesté a desjà cognoissance que ceste dame est nostre ennemye d'autant plus dangereuse qu'elle nous prodigue les esloges et les flatteries ***. M. de Sorleac, gouverneur de Brest, a envoyé dire au duc de Mercœur, par un gentilhomme, qu'il n'eust à traicter, en aucune manière, avec le Béarnois, car dès cest instant il deviendroit son ennemy. « Vostre arrangement, a dit M. de Sorleac, n'entraisnera jamais la reddition de la ville que je commande. » On a respondu comme il convenoit à ce gouverneur. Mais il est esvident que de faux bruicts sont respandus à dessein par nos ennemys pour semer la division et les mesfiances parmi les

* *Voyez*, sur la province de Bretagne, le pamphlet sous ce titre : *Discours sur la défaite du sieur de Saint-Laurent, lieutenant du duc de Mercœur, par M. de Brissac.* Rennes, 1598.

** *Hecho de todo.*

*** *Blanduras y elogios.*

bons catholiques. — C'est ainsi qu'on a dict que la duchesse de Mercœur estoit allée secrètement à Ancenis pour traicter de la paix. Cecy a encore donné l'occasion à MM. d'Aredon et de Quinepile de desclarer au duc de Mercœur que s'il traictoit avec Henry de Bourbon, ils ne le suivroient pas. Cependant il ne faut pas le dissimuler à Vostre Majesté, ceste province a besoin de secours; et la preuve, c'est que je n'ay pu m'opposer à ce que le duc de Mercœur prolongeast la tresve de deux autres mois. Dans l'incertitude des moyens de desfense qui luy arriveront, et dans l'ignorance de la volonté de Vostre Majesté, il ne pouvoit recommencer la guerre en face des progrès étonnans de l'ennemy. Il est encore une considération, Sire, que je soumettrai à Vostre Majesté, et qui est majeure; s'il n'est point entré dans nos intérests de fournir à la Bretagne, et au duc de Mercœur en particulier, des forces suffisantes pour estre partout vainqueur, ne nous faudroit-il pas tousjours garder un pied assuré dans ceste province importante par elle-mesme et par sa position? Auray-je besoin d'expliquer à Vostre Majesté combien la possession de ces costes rend plus sûres et plus faciles nos conquestes de l'Inde * ? »

* Amérique. *Nô estaran seguras las Indias.* — Archives de Simancas, B 84 241.

C'était au maréchal de Brissac que le roi avait confié la guerre de Bretagne, contre la vieille fédération des villes catholiques, soutenue par le roi d'Espagne. A mesure que les périls s'accroissaient avec les conquêtes de Henri IV, le duc de Mercœur multipliait auprès de Philippe II les demandes de subsides: « Si Vostre Majesté, pour sa considération et importance de ses autres plus grandes affaires, n'avoit agréable de poursuivre ceste guerre, je la supplieray sur toutes choses, au nom de Dieu et avec toute humilité et affection, de me faire entendre si telle est son inclination et volonté; afin que tout ce qui a esté faict et entretenu jusqu'à présent par force des armes ou par figure et prudent artifice, pour amuser les uns et les autres, et spécialement pour retenir les nostres, soit converti en effect de quelque bon accord avec l'ennemy, et le plus avantageux et favorable que les Estats du pays, avec moy, gouverneur légitime de la province, nous pourrons le faire; à ceste fin, d'abord que nous puissions conserver le libre exercice de la religion catholique, avec nos personnes, moyens, liberté, privilesges du pays, et ainsi se maintenir au mieux que faire se pourra, jusqu'à ce qu'il se présente quelque meilleure occasion de faire un bon coup, si Dieu veut. » Le duc de Mercœur sentait la crise approcher. Fallait-il sacrifier à la vieille alliance de l'Espagne les priviléges de la Bretagne, la

possibilité de bonnes stipulations pour la province? Au milieu d'une franche déclaration de principes catholiques, on voit que le duc de Mercœur est à bout ; sa position n'est pas tenable, et il est tout à la fois en dispute avec le commandant espagnol Ledesma, avec les villes, qui veulent marcher vers un système complet d'indépendance : « Je ne puis plus résister, » ajoute-t-il plus bas ; et il l'attribue d'abord au manque de secours, puis aux mauvais comportemens et entreprises inconsidérées du général espagnol. « De tout quoy ledict général, par le grand support et faveur qu'il a près de Vostre Majesté, au moyen duquel toutes ses fautes sont non seulement excusées, mais couvertes, et qui pis est, contre raisons réitérées contre moy, qu'il n'a voulu ny daigné assister, donner secours, ny combattre l'ennemy quand il s'est trouvé plus foible. Depuis la bataille de Craon, au contraire, et pour m'empescher, sous couverture fort étrange, a semé de grandes desfiances et mis en avant certains propos injurieux et remplis de scandale contre moy, mon épouse et la noblesse du pays. Chose qui m'eust esté insupportable, Sire, à moy et à tous mes gentilshommes, si ce n'eust esté l'honneur plus impérieux de nostre cause, l'obéissance et le respect qui sont dus à Vostre Majesté. »

De son côté, le général espagnol écrit en termes peu mesurés contre le gouverneur de la

province, duc de Mercœur. Il envoie même à Philippe le traité secret conclu entre le chef de la ligue bretonne et le Béarnais *. « La voici ceste copie, ajoute-t-il, que je traduis au pied de la lettre ** : « Le roy de France approuvera la résistance faicte par le duc de Mercœur, dans l'intérest de la religion catholique. Luy, les siens et tous ses serviteurs seront exempts de dommages, en tant qu'ils se soumettront comme loyaux serviteurs de la couronne. Le roy de France sera libre, en tous cas, de continuer la guerre avec le roy d'Espagne, en d'autres lieux, si besoin est. Il accorde qu'il n'y aura de recognu que la religion catholique, apostolique et romaine en Bretagne, ainsi que dans tous les autres lieux de ce pays qui sont au pouvoir de la saincte-union, tels que l'Anjou, le Maine et le Poictou. Les bénéfices et redevances de ladicte province ne seront perçus que par ceux qui ont les ordres et qualités requises par les saincts canons. Toutes les charges et employs ne seront, jusqu'à nouvel ordre ***, exercés par aucun, s'il n'est recognu catholique; et les privilesges et coustumes du pays seront maintenus ainsi qu'advant la guerre. Tous les employs vacans dans les finances et dans la justice, surtout par suite

* Archives de Simancas, cot. B 84264.

** *Al piè de la letra.*

*** *Fin al nuevo.*

d'extinction, seront remplacés sur la nomination du duc de Mercœur, et cela jusqu'à ce que la justice puisse estre rendue sans soupçon *. Tous les gouvernemens de villes, places et chasteaux demeureront pendant six ans dans les mains de ceux qui les tiennent ou à la disposition du duc de Mercœur, après lequel temps les charges retourneront à la nomination du roy, qui pourra les confirmer ou les changer suivant sa volonté seule **. »

Dans le fait, les opérations militaires conduites par le maréchal de Brissac en Bretagne avaient eu pour résultat une suspension d'armes. On appelait de toute part la paix : MM. de Schomberg, de La Rochepot et autres députés, avaient conclu une trève avec M. le duc de Mercœur ***; et dans le mois de mars 1598, Henri IV rendit un édit de pacification pour la réduction dudit duc et villes de Bretagne : cet édit reposait à peu près sur les bases qu'avait indiquées le commandant Ledesma dans sa dépêche à Philippe II d'Espagne : « On

* *Fin que l'uso de la justicia sea exercitada sin sospechas.*

** Archives de Simancas. cot. B 84 288.

*** Articles de la suspension d'armes accordée par MM. les députés du roi avec ceux du duc de Mercœur, du 17 octobre 1597 : « Remontrances au roy, contenant bref discours des misères de la province de Bretagne et des causes d'ycelles. » Paris, mars 1598. In-8°.

ne feroit aucun exercice de la religion dans la ville et faubourgs de Nantes, ny à trois lieues de ladicte ville. Tous ceux qui se remettent en nostre obéissance, les tenons et resputons pour nos bons serviteurs; et ceux qui nous presteront le serment de fidélité et submission requises, les remettons et restablissons en tous leurs biens, honneurs, charges, dignités et privilesges; toutes les saisies et confiscations sont resvoquées. Tous ceux qui viendront à nous, ne seront recherchés de choses advenues et par eux commises durant les troubles, et à l'occasion d'yceux. Les présidens, conseillers et autres officiers qui estoient de nostre cour de parlement de Rennes pour l'exercice de la justice à Nantes, les jugemens, sentences et descrets émanés d'eux, qui ont esté vérifiés, soit par nostre cousin le duc de Mayenne, soit par nostre cousin le duc de Mercœur, sortiront leur plein en entier effect entre personnes qui, volontairement, ont subi leur auctorité et jurisdiction. Ne se fera aucune recherche de ce qui a esté faict par nostre cousin le duc de Mercœur; mais tous les establissemens et jurisdictions establis par luy cesseront dès à présent; et tous les officiers de nos parlemens, chambre des comptes et autres jurisdictions et charges de justice et finance, rentreront en l'exercice de leurs estats et offices. Les habitans de nostre ville de Nantes sont par nous maintenus et confirmés en tous et chascun leurs

privilesges, pour en jouir ainsi qu'ils faisoient auparavant ces troubles; les prisonniers faicts de part et d'autre seront remis en liberté * »

Toutes ces pacifications de provinces reposaient sur une base commune, la concession de priviléges et d'argent**. Ce n'était pas sans d'immenses sacrifices qu'Henri IV acquérait le royaume ville par ville, État par État. La Bretagne fut la dernière province de la France ligueuse qui fit sa soumission. Il n'y eut plus dès lors sur ce territoire qu'une seule autorité reconnue; la guerre pouvait se conduire avec plus de force, et la paix s'obtenir à de plus glorieuses conditions.

* Fontanon, tom. iv, pag. 834. — Délivrance de la Bretagne, 1598. In-8°. — Edit du roi sur les articles accordés au duc de Mercœur pour la réduction de la ville de Nantes et autres de la Bretagne. Paris, Morel, 1598. In-8°. — Mémoire de Jean Montmartin : *Des Guerres de Bretagne, depuis* 1589-1598.

** Il se mêla à la pacification de la Bretagne un petit intérêt de bâtardise. César, fils chéri du roi et de la marquise de Monceau, épousa la fille du duc de Mercœur.

CHAPITRE CIX.

SITUATION INTÉRIEURE DU ROYAUME. — ÉTAT DE L'OPINION.

Dépenses de Henri IV pour la pacification. — Appauvrissement du trésor. — Impôts. — Querelle avec le parlement. — Opinion de Paris. — Murmures. — Besoin de la paix. — Esprit de la ligue.

1597—1598.

La lente pacification de la France ne s'était accomplie qu'à travers les sueurs de toute espèce et d'immenses sacrifices. Tous ces fiers hommes

d'armes catholiques qui campaient dans les villes, dans les gouvernemens, n'avaient reconnu la cornette blanche qu'à des conditions dures et intéressées; chacun avait stipulé quelques cent mille écus de gratification, des pensions viagères, des fiefs de famille, des abbayes, des rentes; et Henri IV s'était hâté de sceller toutes ces promesses de son scel. D'un autre côté, la presque totalité des services féodaux étant éteints, la guerre se poursuivait, au moyen de troupes mercenaires achetées par des capitulations coûteuses. Les Suisses, les Allemands, les reistres, si intéressés, auraient-ils marché sans une forte solde, sans des subsides payés d'avance?

Quand j'étudie l'histoire, il m'est souvent pénible d'arriver au fond des choses, de substituer de tristes réalités à l'idéalisme doré des légendes politiques. Que de races se vantent, dans les annales du pays, d'avoir arboré les couleurs du Béarnais, par dévouement de chevalerie! que de villes portent dans leurs armoiries les fleurs de lis, vieux signe de fidélité envers le roi chevalier qu'elles proclamèrent! Il existe en original et écrit de la main du roi, un état des dépenses occasionées par cette grande pacification, et les détails curieux qu'il contient, indiquent non seulement les frais immenses qu'elle occasiona, mais encore les motifs secrets qui déterminèrent les divers gentilshommes et les villes de France

à traiter avec Henri IV : « Premièrement, j'ay payé à la royne d'Angleterre, tant pour argent presté à moy-mesme que pour celuy qui a esté fourni pour l'armée allemande, celle de Bretagne, pour les troupes entretenues près de moy au siége de Dieppe, de Rouen; pour les flottes et vaisseaux, et autres occasions, suivant les vérifications faictes: 7,370,800 livres. Plus, pour ce qui est dû aux cantons des Suisses pour les services rendus et pour les pensions, compris les intérests : 35,823,477 livres. Plus, pour ce qui est dû aux princes d'Allemagne, villes impériales, colonels, capitaines de reistres et lansquenets, tant d'une que d'autre religion, tant pour deniers par eux prestés, services par eux faicts, solde et appointemens de gens de guerre que pour les arrérages de pensions, suivant les estats qui en ont esté par eux présentés : 14,689,834 livres. Plus, pour ce qui est dû aux Provinces-Unies des Pays-Bas pour argent presté, solde et entretenement de gens de guerre au service du roy, poudres, munitions et vaisseaux fournis : 9,275,400 livres. »

Suit le mémoire des sommes payées par le roi « pour traictés faicts pour réduction de pays, villes, places et seigneuries particulières en l'obéissance du roy, pour pacifier le royaume. A M. de Lorraine et autres particuliers, suivant son traicté et promesses secrètes : 3,766,825 livres; à M. de

Mayenne et autres particuliers, suivant son traicté, compris les dettes de deux régimens de Suisses que le roy s'est chargé de payer : 3,580,000 livres ; à M. de Guise, prince de Joinville, et autres, suivant son traicté : 3,888,830 livres ; à M. de Nemours et autres : 378,000 livres. Pour M. de Mercœur, Blavet, M. de Vendosme et autres, suivant leurs traictés, pour la province de Bretagne : 4,295,350 liv. Plus, pour M. d'Elbœuf, Poitiers, et divers particuliers : 970,824 livres. Plus, à M. de Villars, le chevalier d'Oise son frère, les villes de Rouen, le Havre et autres places ; et pour les récompenses qu'il a fallu donner à MM. de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverny et autres : 3,477,800 liv. A M. d'Espernon : 496,000 livres. Pour la réduction de Marseille : 406,000 livres. Pour M. de Brissac, la ville de Paris et autres particuliers : 1,695,400 livres. A M. de Joyeuse, pour luy, Toulouse et autres villes : 1,470,000 livres. A M. de La Chastre, pour luy, Orléans, Bourges, et autres particuliers : 898,900 livres. A M. de Villeroy, pour luy, son fils, Pontoise et autres : 476,594 liv. A M. de Bois-Dauphin : 670,800 liv. A M. de Balagny, pour luy, Cambray, et autres particuliers : 828,930 livres A MM. de Vitry et Médarid : 380,000 livres. Plus, pour les sieurs vidames d'Amiens, d'Estrumel et autres, et les villes d'Amiens, Abbeville, Péronne et autres

places : 1,261,880 livres. Pour les sieurs de Belan, Joffreville et autres, Troyes, Nogent, Vitry, Rocroy, Chaumont et autres places : 830,048 liv. Pour Vézelay, Mascon, Mailly, et divers particuliers en Bourgogne : 457,000 livres. Pour les sieurs de Canillac, Monfan et autres, la ville du Puy et autres villes : 547,000 livres. Pour diverses villes en Guienne, les sieurs de Montpezat, Montespan et autres : 390,000 livres. Pour les traictés de Lyon, Vienne, Valence et autres villes, et divers particuliers en Lyonnois et Daulphiné : 636,800 livre. Pour la ville de Dinan et quelques autres : 180,000 livres. Plus, pour les sieurs de Leviston, Baudouin et Bevilliers, suivant les promesses à eux faictes : 160,000 livres*. »

Par l'aspect de ces documens secrets, on aperçoit quel fut le mobile déterminant de la restauration de Henri IV. Les subsides, les stipulations d'argent dominèrent tous les autres motifs ; l'intérêt présida à cet avénement plus que l'amour des sujets, et surtout que la loyauté féodale. C'est la plaie de tout gouvernement nouveau, que ces grandes concessions qu'il est obligé de faire aux ambitions intéressées qui l'entourent : elles nécessitent des emprunts, des impôts indéfinis ** ;

* Mss. Dupuy, vol. DXXXXIX. Etat des sommes acquittées à la charge du roi et du royaume. — Mss. de Colbert, vol, XXXII, regist. en parchemin.

** Sources d'abus et de monopoles glissés sur le peuple

et, au milieu de ces tristes charges, s'évanouit sa popularité.

Le besoin d'impôts, cette nécessité du multiplier incessamment les recettes, avaient soulevé le peuple. Jamais Paris et les provinces n'avaient été sous l'influence de circonstances plus déplorables; il semblait que le ciel, comme à l'époque de l'occupation de la capitale par les huguenots de Coligny, se fût conjuré pour verser sur le peuple le fléau de ses colères. Une épidémie désolait la population pressée au milieu des rues étroites des cités *. Dans une nuit obscure, pleine de phénomènes électriques, le petit pont aux meûniers avait croulé tout à coup, et plus de trois cents habitans, « avec grande perte de biens », avaient été engloutis sous les décombres ou noyés dans la Seine. La multitude se demandait, dans ses douleurs et ses craintes, si ce n'était pas au triomphe du roi, chef des huguenots, vieux profanateurs des églises, qu'il fallait attribuer ces déplorables accidens et ces épouvantables misères!

On se souvient de l'appui qu'avait prêté le parlement à la restauration de Henri IV; il se crut

de France, par Barthélemy Lalleman, in-8° (sans date). — Trésor et richesses pour mettre l'Etat en sa splendeur. 1597. In-8°.

* *Journal de Henry IV*, tom. 1. — *Journal de Jehan Vaultier*, p. 337-338 et suiv., publié par M. Adhelm Bernier.

appelé à jouer un rôle de remontrances, comme seul corps politique, en l'absence des États-Généraux : « Plaise à Sa Majesté, disait le parlement, considérer le misérable estat de son royaume, la campagne déserte, les villes sans trafic, la fureur des gens de guerre, qui pillent et ravagent plus cruellement la France, faute de payement, que ne feroient les plus capitaux ennemys. Que bien que les misères des guerres civiles ayent introduict ceste calamité, néanmoins faut-il recognoistre que la guerre n'a point tant tué d'hommes à beaucoup près, que la pauvreté en a faict mourir de faim et de misère : quelque déguisement qu'on y puisse apporter, Sa Majesté en est responsable devant Dieu, qui luy a mis le sceptre en mains pour punir l'iniquité et soulager l'oppression du pauvre. Outre la pauvreté du peuple, la nécessité mesme en laquelle se trouve ordinairement Sa Majesté luy doit assez faire cognoistre que l'argent qui se lève excessivement sur son peuple n'estant employé à son service, tombe en d'autres mains que les siennes. Sa Majesté peut obvier à ces inconvéniens sans diminution des finances du royaume, retranchant seulement les divertissemens et larcins ordinaires qui se commettent journellement. Il plaira à Sa Majesté, en l'honneur de Dieu et par la commisération de son pauvre peuple, prendre luy-mesme cognoissance de ses affaires, comme Dieu luy en a donné l'entendement très-

capable. Et néanmoins, pour son soulagement, choisir un conseil composé de gens sans reproches, possédés du seul désir de le rendre bien servi et son peuple soulagé en sa dernière nécessité. Qu'il plaise à Sa Majesté se représenter l'exemple de ses prédécesseurs, mesme celuy du roy Charles VII, qui reconquist si heureusement la France, se servant de bons conseillers, au lieu de ceux dont il s'estoit trouvé mal servi. En ce seul choix consiste le bonheur du roy et du royaume, et toute l'espérance du restablissement de la France. S'il plaisoit au roy, pour éviter tout soupçon, commander à tous les parlemens du royaume luy nommer chacun six hommes : deux de la noblesse, deux de longue robe et deux des finances, toutes personnes signalées pour leur intégrité et prudence, parmi lesquels faire choix d'une douzaine tels qu'il luy plairoit, qui s'assembleroient le matin pour adviser aux affaires de ce royaume, et chaque après-disné en rendroient compte à Sa Majesté : Sadicte Majesté, par ce moyen, rencontreroit des conseillers qui la rendroient glorieuse et triomphante, et le peuple paisible, bénissant le temps de son règne et domination. Et afin que la peine de ceux qui ont mal servi Sa Majesté au maniement de ses finances serve de bride pour l'advenir à ceux qui seront employés, et que l'on recognoisse en Sa Majesté un désir de voir fleurir la justice en son royaume ; plaira à Sa Majesté ouvrir

la porte de la justice aux recherches des malversations qui ont consommé tant de millions d'or, sans que les charges du royaume ny les soldes et payemens des gens de guerre ayent esté aucunement acquittés*. »

Roi des chevaliers, brave compagnon de gentilhommerie, Henri IV comprenait peu ces remontrances des corps judiciaires. De quoi se mêlaient donc ces hommes de robe, incapables de manier l'épée? Le parlement s'était-il jamais montré aux champs de guerre? avait-il conquis une ville, sué à un siége ou bravé un carré de lances et d'arquebuses? A quoi le roi employait-il ses levées de deniers? à la solde des gens de guerre, à l'ornement et bâtisse de quelques maisons de plaisance; tout cela pour la joie de son peuple! « Mon compère, écrivait Henri IV au connétable de Montmorency, j'escriray aux gens tenant ma cour de parlement, suivant vostre advis, estimant qu'ils se font plus de tort qu'à moy par leurs belles déclamations qui ne servent qu'à tesmoigner leur mauvaise volonté et à scandaliser un chascun; j'en escriray aussi au premier président, lequel ne devoit souffrir estre passé si avant qu'on a faict, et vous diray sur ce subject qu'aucuns me veulent envier et reprocher le peu d'argent que j'employe à mes bastimens, comme si la

* Mss. de Colbert, vol. XXXII, reg. en parchem.

somme étoit si grande qu'elle fist faute à l'Estat, et si je la tirois des meilleurs deniers de mes peuples; et vous sçavez, mon cousin, que ce sont toutes parties égarées que je ramasse le mieux que je peux, lesquelles seroient employées ailleurs qu'à mon service si je ne m'en aydois; il n'y a que ce que je prends sur l'impost de Paris, dont la somme est si petite, que puisque c'est pour employer en chose qui m'apporte tant de contentement, elle ne me devroit estre plainte; car, en vérité, je n'ay autre plaisir et consolation en mes travaux que mesdicts bastimens, lesquels, si je faisois cesser maintenant, apporteroient plus de frayeur à mes subjects que de contentement, car ils croiroient que le péril et la nécessité de mes affaires seroient encore plus grands qu'ils ne sont *. »

Le 19, il ajoutait encore: « Je n'ay voulu mander mon advis à la cour de parlement, ny au premier président sur leurs belles desclamations, parce qu'il me semble que mes œuvres leur doivent dessiller les yeux et desmentir ceux qui se prennent à moy de leurs maux, desquels ils ne discourroient tant à leur aise si j'eusse attendu pour bien faire qu'ils me l'eussent conseillé et n'eusse esté assisté d'autres que d'eux. Je ne me plains pas tant des fols ou insolens que des chefs qui sont

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9044, fol. 43.

plus sages et mieux informés des affaires, ou du moins le doibvent estre, que les autres, d'avoir permis que l'on ayt passé si avant que l'on a faict; car telles deslibérations tumultuaires sont indignes de juges ordonnés pour punir les tumultes et séditions, et scandalisent plus qu'ils n'esdifient ceux qui les voyent, comme je m'assure que n'aurez oublié remonstrer; mais quand je sçauray plus particulièrement quelle en aura esté la fin, je leur en manderay ce qu'il me semble; cependant il ne sera que bien à propos qu'ils sçachent de vous, mon cousin, que je ne suis content de ce qui s'est passé, et que si l'appréhension du péril ou du mal public en a dévoyé aucuns, je sçauray bien les redresser dedans le droict chemin de la resvérence et de l'obéissance qui me doict estre portée, quand j'en seray adverti *. »

Les gens de robe, processifs, inquiets, ne tenaient pas compte des bonnes paroles du roi. Soutenus de l'opinion du peuple, ils persistaient dans de nouvelles remontrances et larmoyantes protestations. Henri IV, furieux, écrit une dernière fois au connétable Montmorency : « Mon compère; je suis bien marry que ces messieurs de la cour de parlement ayent encore faict les fols. Puisqu'il faut que j'y aille moy-mesme, je le feray, et aime mieux y aller dix fois que de

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9?44, fol. 46.

laisser perdre la France. Je retourneray dimanche coucher à Paris, et si ce jour-là vous voulez venir disner à Livry, vous verrez courre un cerf. Dictes à M. le chancelier qu'il se prépare à ce qu'il aura à dire; pour moy, j'y suis tout préparé. Bonsoir, mon compère. Ce 16 may, à Monceaux, 1597 *.

HENRY. »

Le roy y alla en effet, et les remontrances cessèrent. Ces plaintes et querelles avaient retenti dans le royaume. Il y avait un mécontentement populaire partoût répandu; Paris fermentait. Là il y avait encore souvenir de la ligue. N'était-il pas à craindre que la capitale ne revînt à son ancien amour des Espagnols ? Un mémoire fut envoyé à Henri IV avec de longs détails, qui constatent le fâcheux état de l'opinion publique et la nécessité de fortes mesures de surveillance.

« Un soin extresme est très-nécessaire pour Paris, où y a beaucoup de gens mal affectionnés, les uns armés, les autres qui le peuvent estre dans un soir par deux ou trois quincaillers. Joinct que ladicte ville n'estant mieux gardée qu'elle n'est, il est très-aisé de faire couler durant une semaine deux mille soldats déguisés, et autant le jour de devant l'entreprise, qui s'y rendroient de divers endroicts à points nommés, et auroient leur ren-

* Bibl. du Roi, mss. de Béthune, vol cot. 9061, fol. 1.

dez-vous en certains lieux de la ville et à certaine heure ; et ne faut point doubter que le roy estant esloigné, la ville desgarnie de gens de guerre, les capitaines qui y sont, estant quelques-uns mal affectionnés et la plus grande part du tout ignorans de la guerre, plusieurs hors d'âge de mettre la main aux armes, il ne soict plus aisé à trois ou quatre mille hommes assistés de ceux de dedans qui ont le cœur espagnol, de se saisir de Paris, qu'il n'a esté à huit cents de s'emparer d'Amiens. Nous avons affaire à un ennemy vigilant et entreprenant; il nous le monstre bien tous les jours; des lettres manifestent son dessein sur Paris ; ses espérances ne se trouvent ordinairement que trop bien fondées. C'est au roy et à nous à y penser et songer que la perte de Paris abattroit et estourdiroit tellement le royaume qu'il est douteux s'il s'en releveroit jamais. » — S'ensuit une longue série de remèdes pour obvier aux surprises, trahisons sus-mentionnées : « Nous avons nécessairement besoin d'un chef auquel Paris ait grande créance, qui soict très-vigilant et résolu d'y mourir plustost que d'en sortir. On doict considérer combien est cuisante la faute de commettre les charges à ceux qui n'en sont capables, et que, si elle continue, l'Estat est perdu sans ressources. C'est à Sa Majesté à y penser, s'il luy plaist, non point pour Paris seulement, mais pour toutes les provinces et places importantes. Les capitaines de

Paris n'ont esté establis que pour deux ans; il les faut renouveler, et ne créer de ceux qui le sont à présent, sinon gens de main, très-fidèles au service du roy, courageux et de moyens qui puissent et veuillent prendre eux-mesmes la peine et le travail nécessaires jour et nuict pour rendre bon compte à Sa Majesté de sa ville capitale. — Les capitaines tiendront rosle de toutes personnes incognues qui entreront et sortiront de la ville, des lieux où ils vont et pour quelles affaires. — Desfenses seront faictes à tous bourgeois soict artisans, marchands ou autres de recevoir et coucher en leur maison ceux qui viennent des pays de l'ennemy ou villes par lui occupées. — Seront faictes desfenses, sous peine de la vie, de vendre armes offensives ou desfensives à personnes quelconques sans permission signée du bureau de la ville. — Ceux qui ont eu cy-devant billet d'exil, et qui n'ont faict cognoistre leur affection envers Sa Majesté, seront tenus de sortir hors la ville et faux-bourgs jusqu'à ce qu'ils soyent rappelés, comme feront aussi ceux qui par leurs paroles ou actions se feront cognoistre Espagnols. — Les archers du guet et trois cents arquebusiers seront tenus de faire, outre les guets ordinaires, bonnes patrouilles toutes les nuicts. — Si la peste se met à Paris, la ville sera aussitost despeuplée de gens de qualité, les pauvres mourront de faim et ne s'y gagnant plus rien, le roy n'en pourra avoir aucun secours,

et la ville courra grandissime hazard de se perdre; néanmoins on y donne aussi peu d'ordre que l'année passée. Les mendians valides et qui pourroient travailler aux champs, y sont en nombre effroyable, sans qu'on y apporte police quelconque; les rues sont plus sales que jamais, et les médecins qui advertissent ne sont escoutés. C'est pourquoy, puisque ceux qui devroient nuict et jour veiller à cela s'endorment, il est du tout nécessaire (si l'on ne veut s'en repentir à bon escient) d'establir un bureau composé de gens actifs et diligens de toute qualité, jusqu'au nombre de douze, qui, par commission vérifiée au parlement, puissent souverainement ordonner et exécuter tout ce qui concernera la santé *. »

Cette peinture de la position municipale de Paris a de tristes couleurs; la grande cité, loin d'avoir gagné à la restauration de son roi, en subissait de plus profondes misères. La situation de Henri IV n'était pas bonne : l'impopularité de son règne s'accroissait d'une déplorable manière; le peuple voyait avec douleur le prêche publiquement établi dans le palais même du Louvre, aux appartemens de la sœur du roi. Les faiblesses de Henri IV pour la marquise de Moneau étaient odieuses; quand il la créa duchesse de Beaufort, la multitude l'appela la *duchesse d'ordure* **;

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9067, fol. 55.

** *Journal de Henri IV*, ad ann 1597.

et les pasquils représentaient le roi comme un autre Sardanapale vivant sans cesse aux bordels ez royaume de couardise, et mettant la France en morceaux pour satisfaire madame la marquise*.

Sans doute il faut un peu se défier des dépêches espagnoles sur son avènement; mais il en est une curieuse, qui indique les alarmes publiques, la surveillance inquiète des hommes d'armes, et combien chaque jour la sûreté de Henri IV était menacée par des complots incessamment renouvelés. « Dernièrement on a aresté à Chatou, qui est un petit bourg non loin de Sainct-Germain-en-Laye, huit soldats armés, que l'on a accusés d'estre embusqués là pour assassiner le Béarnois au moment qu'il voudroit partir **; ces soldats ont esté mis à mort sans jugement. On a arresté égale-

* Ha vous parlez de votre roy!
Non fais, je vous jure ma foy,
Par Dieu j'ay l'ame trop réale;
Je parle de Sardanapale.
Non sempre sta in bordello
Hercule, non se fare immortello.
Au royaume de couardise
Où pour madame la marquise
Les grands mons sont mis en monceaux,
Et toute la France en morceaux
Pour assouvir son P***.

** *Accusados quo estavan alli para matar al Vendoma al tiempo que queria salir.*

ment le vicaire de la paroisse de Sainct-Nicolas-des-Champs de la ville de Paris, accusé d'avoir dict qu'il avoit un couteau lequel pourroit très-bien donner un coup à la jacobine *. Cest ecclésiastique a esté condamné à mort par la chambre criminelle; en ayant appelé à la cour, on n'a poinct voulu l'entendre, et on lui a donné seulement trois jours pour se préparer à la mort. Je m'abstiens de toute réflexion sur cet atroce système de sang; les faicts les suggéreront de reste à Vostre Majesté. Le prince de Béarn vient d'envoyer un mandement exprès au parlement par le sieur d'Emery, pour qu'il ayt à vérifier l'esdict de la liberté de conscience de l'an 1577. Le parlement, vivement partagé sur ce poinct, a resté deux jours avant de se prononcer; cependant je crois qu'il enregistrera l'esdict. On a faict une perquisition générale dans les maisons de Paris avec l'attention la plus rigoureuse **, et il s'en est suivi l'arrestation d'une infinité de catholiques. Cependant on avoit donné pour prétexte à ces visites domiciliaires la nécessité de saisir chez les hérestiques toutes les armes avec lesquelles ils comptoient se révolter : aux hérestiques on a substitué

* *Que tenia un enchillo con el que el podia bien azer un golpe a la Jacopina.*

** *Una visita por toda la casas de Paris con granda diligencia y curiositad.*

les catholiques. Bourbon a esté obligé de se rendre à Lyon par suite des craintes sérieuses qu'inspirent les ravages de M. de Nemours, lequel attend encore de nouvelles forces. Les habitans de Lyon sont accablés des frais énormes que leur cause le connétable de Montmorency. Il ne prend conseil que de luy-mesme dans tout cela, ce qui les indispose profondément. Le Béarnois a promis, dict-on, de le faire rappeler à Paris; mais Montmorency a eu soin de s'excuser desjà; et, pour mieux réussir, il vient d'envoyer sa femme qui arrivera sous peu de jours icy *. M. d'Espernon, dans le midy de la France, s'est desclaré contre Henry, et se proclame l'ennemy des hérestiques, ainsi qu'il l'a promis pour la conservation de la desfense de la religion catholique. L'armée de Vostre Majesté est tousjours aux environs de Cambray. Elle se recrute considérablement, et ses provisions de toute espèce sont immenses. On vient de publier à Paris une ordonnance portant que tous ceux qui ont quitté la ville, sans estre au service royal, seront condamnés à mort comme soupçonnés d'appartenir à la saincte-union. Encourront la mesme peine ceux qui les recevront ou ne les dénonceront pas. Jamais les rigueurs exercées à Tours n'esgalèrent celles de Paris,

* *Y por mejores excusas embia a qui a su muger, laqual llegara oy en Paris.*

où les hérestiques commandent en maistres *. »

La chose en était à ce point d'impopularité à Paris, que le roi était obligé de défendre toute assemblée pour les élections d'un prévôt et échevins ; car partout où se trouvaient trois hommes du peuple, partout se faisaient entendre les regrets du passé, le désespoir du présent et de l'avenir. Henri IV écrivait aux prévôt des marchands, échevins, quarteniers et bourgeois de Paris : « Très-chers et bien amés ; désirant régler les eslections des prevost des marchands et eschevins de nostre bonne ville de Paris, afin d'obvier aux monopoles et abus qui s'y peuvent commettre ; pour plusieurs autres considérations justes et grandes, nous vous avons interdict et desfendu, interdisons et desfendons faire aucune assemblée le 16e de ce présent mois pour l'eslection d'un prevost des marchands et de deux eschevins ; voulant que ceux qui y sont à présent continuent leurs charges, sans qu'il soit procédé à aucune eslection, ny qu'ils soyent tenus de prester nouveau serment ; vous faisant très-expresses desfen-

* *Donde les hereses mandan asolutamente.* Archives de Simancas, B 84 49. — Ce paquet est composé des correspondances : 1° du duc de Feria (de Bruxelles ou Flandre) ; 2° du duc de Ledesma (de Nantes) ; 3° du duc de Mercœur (Bretagne) ; il n'y en a que très-peu ; 4° du général espagnol don Juan de l'Aguila (Bretagne).

ses d'y contrevenir, à peine de désobéissance *. »
Le 13 aoust il y eut assemblée à l'Hostel-de-Ville pour deslibérer sur la lettre cy-dessus, et fut advisé tout d'une voix qu'il sera faict très-humbles remonstrances au roy de la teneur des privilesges de la ville, et Sa Majesté suppliée de maintenir ladicte ville en ses droits comme elle a promis; de plus, aller par-devant nosseigneurs du parlement faire entendre le présent advis, supplier la cour vouloir assister ladicte ville auxdictes remonstrances, et qu'il soit desputé aucuns de la compagnie pour assister M. Talon, eschevin, desputé pour faire lesdictes remonstrances. Sur l'advis de ces deslibérations, Henry IV escrivit au prevost des marchands : « M. Langlois, ayant esté adverty de la deslibération du corps de ma ville de Paris, et l'ordonnance que ceux de mon parlement ont faicte là-dessus touchant de procéder à l'eslection des prevost des marchands et eschevins de madicte ville, je vous fais ce mot pour vous dire que vous mandiez les quarteniers de ma ville, et leur fassiez desfenses de ma part, sur peine de privation de leurs charges, que je veux qu'il ne soit aucunement procédé à ladicte eslection, et faictes que ceux qui ont estés desputés auprès de moy ne viennent **. »

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 302.

** Registres de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 307.

Nouvelle assemblée du bureau le 15, où l'on advisa que la résolution prise en l'assemblée du 13 seroit exécutée et l'eslection faicte ; le scrutin porté au roy par les scrutateurs, assistés des desputés nommés pour les remonstrances. Il y eut, en effect, assemblée générale le 16. On y réeslut le prevost Langlois, et où l'on nomma deux autres eschevins; ce qui fut encore cassé par le roy. »

Que de regrets n'avaient-ils pas ces bons bourgeois de Paris, d'avoir prêté la main à cette restauration de Henri IV, qui les privait de leurs priviléges! Qu'était devenu ce temps où la bourgeoisie se pressait en son Hôtel-de-Ville, pour élire librement ses échevins et prévôts, capitaines de quartiers et dixainiers? Plus d'indépendance populaire; la chaire était muette ; les pamphlets, huitains, dixains, pasquils, avaient cessé d'égayer la multitude contre les vices de la cour : on pendait les écrivains méchans qui osaient médire d'Henri IV, de ses courtisans, brillante chevalerie, de ses maîtresses, accablées sous les pierreries et diamans, ternis par les larmes du pauvre peuple, comme le disait le révérend père Rose, évêque de Senlis. L'esprit de la ligue n'était point éteint avec la fédération provinciale ; il n'y avait plus ni résistance matérielle dans les villes, ni guerre civile sous un autre drapeau. Mais alors commençait à se développer la résistance morale;

elle était partout, dans l'opinion alarmée, dans le parlement, à l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire dans les trois forces qui avaient aidé au rétablissement de Henri IV. La fierté chevaleresque du roi s'offensait de ces résistances; il avait exposé sa vie, frappé d'estoc et de taille pour conquérir son royaume; qui pouvait le lui disputer? était-ce une bourgeoisie couarde qui s'était agenouillée pour lui offrir les clefs de Paris? était-ce un parlement qui devait son pouvoir à sa clémence? était-ce un Hôtel-de-Ville dont le beffroi séditieux avait appelé, six ans, le peuple aux armes contre cette cornette blanche qui flottait aujourd'hui glorieuse et resplendissante sur les hautes tours de Notre-Dame?

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XCVI.

SITUATION DES PROVINCES. – DÉCADENCE DE LA LIGUE.

1593—1594.

CHAPITRE XCVII.

TENDANCE MUNICIPALE DE PARIS VERS LA PAIX.

1593—1594.

CHAPITRE XCVIII.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE DE L'ESPAGNE.

1593—1594.

CHAPITRE CI.

(Pages 142 à 169.)

PREMIERS ACTES DE L'AVÈNEMENT DE HENRI IV.

1594.

Henri IV roi de France. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Translation du parlement à Paris. — Réorganisation du conseil municipal. — Actes de la Sorbonne. — Pamphlets contre la ligue. — Mouvement parlementaire et bourgeois. — Mesures d'exil. — Actes contre les prédications.

CHAPITRE CII.

(Pages 170 à 186.)

GOUVERNEMENT DE LA LIGUE APRÈS LA PRISE DE PARIS.

1594—1595.

Translation du siége de la ligue à Soissons et à Laon. — Situation territoriale de la ligue. — Bretagne. — Provence. — Bourgogne. — Languedoc. — Picardie. — Traités particuliers. — Reddition de Rouen. — Bourges. — Le duc de Mayenne et les Espagnols.

CHAPITRE CIII.

(Pages 187 à 211.)

L'ESPAGNE ET LA LIGUE APRÈS LA PRISE DE PARIS.

1594.

Division entre le duc de Feria et le duc de Mayenne. — Rapport du duc de Feria au roi Philippe II. — Lettre de défi du duc de Mayenne. — Traité des Espagnols avec les gouverneurs de La Fère et de Ham. — Campagne de Picardie.

CHAPITRE CIV.

(Pages 212 à 237).

RÉACTION CONTRE LA LIGUE ET L'ESPAGNE.

1594—1595.

Attentat de Jean Châtel. — Expulsion des Jésuites. — Réaction parlementaire. — Arrêt contre M. d'Aumale. — Mesures contre les prédicateurs. — Situation diplomatique. — Influence d'Élisabeth. — Déclaration de guerre contre l'Espagne.

CHAPITRE CV.

(Pages 238 à 262.)

NÉGOCIATIONS A ROME POUR L'ABSOLUTION D'HENRI IV. — ENVOI D'UN LÉGAT.

1593—1595.

Les négociateurs d'Ossat et Duperron. — Le pape Clément VIII. — Intrigues de l'Espagne. — Histoire des négociations. — Conditions publiques de la réconciliation. — Conditions secrètes. — Abjuration. — Envoi d'un légat à Paris.

CHAPITRE CVI.

(Pages 263 à 291.)

TRANSACTION AVEC LA GENTILHOMMERIE DE LA LIGUE. — NOTABLES DE ROUEN.

1595.

Négociations de Henri IV avec le duc de Guise. — Le gouvernement de Provence. — Mécontentement du duc d'Épernon. — Son rapprochement avec Philippe II. — Arrangement avec le duc de Mayenne. — Concessions. — Les notables assemblés à Rouen. — Résolutions.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

